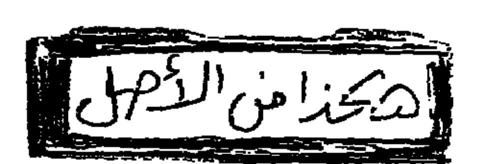


Initiatives/Offres d'emploi

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15185 – 7 F — MERCREDI 24 NOVEMBRE 1993 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Tandis que M. Delors propose un programme communautaire d'investissements

Mobiliser l'Europe

L'EUROPE doit redoubler d'efforts pour intéresser l'opinion publique à la construction communautaire. Il lui faut, en particulier, oser se saisir à bras le corps du drame qu'est le chômage.

C'est une question de survie pour notre société, répète, d'un ton de plus en plus insistant, Jacques Delors. Le président de la Commission européenne espère ainsi amener les chefs d'État et de gouvernement des Douze, qui se retrouveront les 10 et 11 décembre à Bruxelles, à se rallier à une stratégie de croissance et d'emploi dont les lignes directrices seraient définies à l'échelon européen.

Pour l'instant, Jacques Delors rencontre, auprès des ministres des finances, davantage de résistances que d'appuis : les grands argentiers répugnent à voir leur liberté d'action bridée. A l'évidence, l'intention de Jacques Delors est bien de s'adresser, par-dessus leur tête, au sens politique des chefs d'Etat et de gouvernements.

LE traité de Maastricht prévoit explicitement la mise en commun progressive, par les Douze, de leurs politiques économiques. C'est là une révolution encore mal perçue, mais dont M. Delors a compris qu'elle doit être mise en œuvre avec prudence et réalisme si l'on veut éviter une réaction de rejet de la part des Etats nationaux.

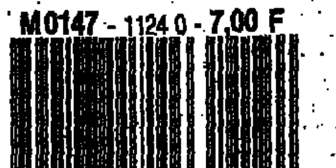
Il lui faut ainsi privilégier certaines solutions, à la fois pour favoriser la reprise et améliorer la compétitivité de l'économie communautaire. C'est de ce double point de vue qu'il faut considérer les ambitieux programmes d'investissement en faveur des infrastructures dont la Commission s'apprête à proposer le lancement. Par une telle démarche, Jacques Delors sait qu'il va heurter les ministres des finances, lesquels, il y a un mois, refusaient d'accroître les crédits alloués à la modeste « initiative européenne de croissance » arrêtée par les Douze à Edimbourg.

Des mesures à moyen terme prendront le relais afin de consolider la croissance espérée. Elles permettraient d'avancer de nouveau sur le chemin de l'Union économique et monétaire (UEM), un objectif politique qui reste à l'ordre du jour.

LE débat auquel viennent de procéder les ministres des finances témoigne que les Douze sont prêts à examiner les moyens d'alléger les charges fiscales qui pèsent sur le coût du travail et, par conséquent, à rechercher d'autres voies pour financer le déficit de la Sécurité sociale.

M. Delors ne manque pas une occasion de souligner le caractère politique de sa démarche. L'opinion veut vérifier que l'Europe peut agir contre le chômage. Humiliée par l'impuissance de la Communauté dans l'ex-Yougoslavie, elle entend que, sur d'autres terrains, l'Union fasse preuve de plus de détermination. Le président de la Commission a tenu à le rappeler à l'intention du prochain Conseil européen.

M0147 - 1124 0 - 7,00 F



M. Balladur note « des signes de redressement » de l'économie

Devant les ministres des finances des Douze, M. Delors, président de la Commission de Bruxelles, a lancé, lundi 22 novembre, l'idée d'un programme communautaire d'investissements publics de près de 200 milliards de francs par an pendant cinq ans pour favoriser une croissance durable. En France, la situation économique donne « des signes de redressement de plus en plus remarqués », a estimé M. Balladur, le même jour, à l'occasion de l'examen au Sénat du projet de loi de finances de 1994. Le premier ministre a annoncé une nouvelle diminution de la cotisation patronale d'assurance-maladie.

Les fourmis des « petits prix »

Ils courent les soldes, font la chasse aux *bonnes affaires*, achètent chez Tati, se ruent chez les *Hard discounters*, marchandent... Les consommateurs sont devenus fous des petits prix. *« Ils veulent tout pour rien »*, résume un directeur des achats désabusé.

Un à un, les divers commerces sont aspirés dans une spirale des prix descendante : partie de l'alimentation, elle a gagné le textile, la chaussure, les accessoires de mode avant de faire tache d'huile à la parfumerie, à la bijouterie et à la restauration, puis de contaminer la décoration, la lunetterie et finalement... le livre. Jusqu'aux psychanalystes qui voient leur client discuter les tarifs ou la durée des traitements ! C'est la revanche du client : volatil, infidèle, il surfe d'un magasin à l'autre, ne s'attachant plus à rien d'autre qu'aux étiquettes. Et les distributeurs ont le plus grand mal à suivre un consommateur qui n'achète plus au même moment, ni au même endroit, ni les mêmes produits.

Pourquoi, en effet, acquérir à prix fort un 24 décembre un cadeau que l'on trouvera deux jours plus tard soldé à Paris... et qui sera aussi bien offert le Jour de l'an ? Est-ce bien raisonnable de commander dès la sortie d'un catalogue de vente par correspondance un article qu'il sera possible de se faire livrer 20 % ou 25 % moins cher quelques semaines plus tard ? Il faut changer une housse de couette ? Autant attendre la saison du blanc, il y aura des affaires à faire !

FRANÇOISE VAYSSE

Lire la suite page 18

En organisant une réunion des belligérants le 29 novembre

Les Douze tentent de relancer le processus de paix en Bosnie

L'Union européenne a invité les dirigeants politiques et militaires des trois communautés bosniaques ainsi que ceux de Serbie et de Croatie à une réunion le 29 novembre à Genève, à laquelle des représentants des Etats-Unis et de la Russie sont également conviés en tant qu'observateurs. Réunis, lundi 22 novembre, à Luxembourg, les ministres des affaires étrangères des Douze espèrent ainsi obtenir de nouvelles garanties des belligérants sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie et faire redémarrer un processus de négociations en panne depuis trois mois.

L'enfer à Mostar

MOSTAR

de notre envoyé spécial

Si l'enfer existe sur terre, Mostar-Est y ressemble fort. Agé d'à peine vingt-huit ans, ce jeune Musulman n'en peut plus : *« Que ceux qui ont protégé les Serbes et qui protègent les Croates leur donnent la bombe atomique ! Qu'ils fassent un Hiroshima sur Mostar, ce sera plus humain que de cette manière-là. »*

Pour lui, le pire n'est pas la mort, mais cette agonie dans l'indifférence du monde qui, remarque-t-il, amer, *« a bougé pour Dubrovnik, mais pas pour Mostar »*. *« Nous mourrons tous »*, répète-t-il en hochant la tête. Mostar ressemble à ce point à l'enfer que, assiégés, affamés, bombardés depuis sept mois par leurs anciens alliés croates qui contrôlent l'ouest de la capitale de l'Herzégovine, les quelque 50 000 Musulmans de la partie orientale de la ville semblent prêts à s'allier avec le diable : avec les Serbes, qu'ils ont combattus et qui tiennent les montagnes surplombant, à l'est, la vieille cité ottomane.

Etroite bande de terrain de quelques centaines de mètres de profondeur et quelques kilomètres de long sur la rive est de la rivière Neretva, composée de deux rues principales prises sous le feu permanent des tireurs isolés croates embusqués dans les immeubles de la ville nouvelle, constamment bombardée par l'artillerie croate postée sur les collines à l'ouest, la vieille ville contrôlée par les forces fidèles à Sarajevo est le théâtre d'un véritable jeu de massacre.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Lire la suite page 3

L'assistance aux sans-abri

Depuis une semaine, une vingtaine de personnes ont succombé en Europe, victimes de températures exceptionnellement basses en novembre. En Russie, où le nombre de sans-abri s'est considérablement accru ces dernières années, soins et répression se confondent parfois.

En France, sept morts provoquées par le froid ont été dénombrées en trois jours. Les autorités et les associations se mobilisent pour augmenter les capacités d'accueil et pour mieux informer les populations en détresse.

Lire pages 10 et 11

La cible islamiste de Charles Pasqua

Tout en désignant un danger réel, le ministre de l'intérieur flatte la xénophobie ambiante

Charles Pasqua avait adopté, depuis son retour au gouvernement, un profil inattendu : celui d'un ministre « sécuritaire » qui rappelle les policiers au respect du droit ; celui d'un défenseur de l'ordre qui se préoccupe au moins autant d'aménager le territoire que de faire en sorte que les habitants *s'y tiennent tranquilles* ; celui d'un adversaire du traité de Maastricht qui invoque les accords de Schengen pour justifier un renoncement de souveraineté dans l'octroi de l'asile politique.

Mais M. Pasqua n'est pas homme à se laisser enfermer dans un rôle. Choisissant lui-même, désormais, ceux qu'il décide de jouer, il se renouvelle dans celui de flanc-garde d'un premier ministre avec lequel il forme un duo trop complémentaire pour être fortuit.

La partition de M. Pasqua est d'accompagnement, non de mélodie. Il n'est que ministre d'Etat, et il n'est que le deuxième des ministres d'Etat (après Simone Veil). A côté d'Edouard Balladur, il occupe le créneau de la pureté idéologique, mais subtilement. A ceux qui accuseraient le gouvernement de mollesse, le premier ministre peut répondre : « Pasqua ! » Quand il faut circonscrire les derniers bastions auxquels pourrait se heurter la majorité parlementaire – le président de la République, le Conseil constitutionnel –, le ministre de l'intérieur engage l'offensive. Quand il paraît opportun de montrer que l'Etat sait être intraitable avec tel ou tel groupe suspect de comploter contre la sûreté publique, M. Pasqua donne de la voix et de la rafle. Il ne parle plus, comme il y a cinq ans, des *« valeurs communes »* qui uniraient les électeurs de l'extrême droite et ceux de la droite, mais il fait en sorte que ceux qui respectent ces « valeurs »-là ne se sentent pas oubliés par le gouvernement. M. Balladur lui en sait gré.

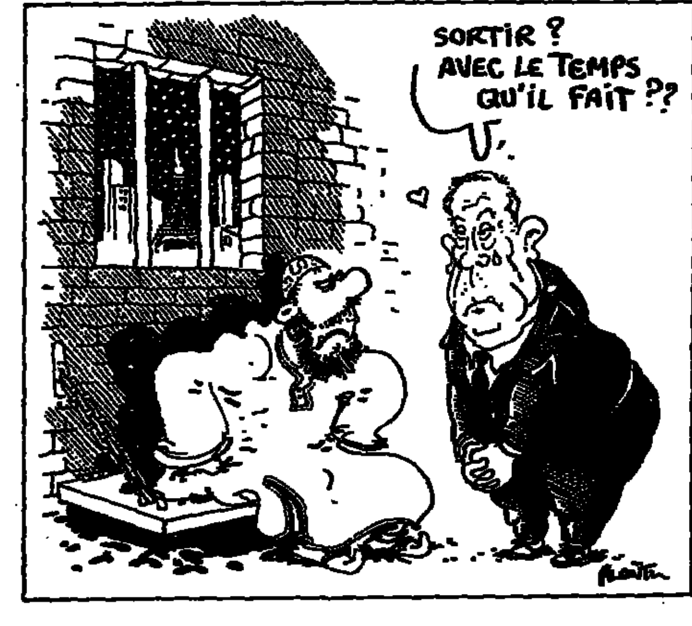
Cependant, le ministre de l'intérieur version 1993 a tiré, lui aussi, les leçons des erreurs commises par le gouvernement auquel il appartenait en 1986. Laïc, républicain, quasi humanitaire, il restreint l'exercice du droit d'asile – pour ne pas devoir installer des *« camps de concentration »* où l'on parquerait les demandeurs le temps d'examiner leur dossier. Il expulse un imam exalté – au nom du respect de la laïcité. Il dénonce les empiètements du Conseil constitutionnel – en vertu du principe de la souveraineté populaire. Il place des militants kurdes en garde à vue – mais il convient que leur cause mérite la sympathie. Il ordonne des opérations de police aux abords des mosquées – mais il n'a rien contre la pratique de la religion musulmane. Ainsi M. Pasqua flirte-t-il avec la xénophobie ambiante sans paraître aucunement l'encourager, bien au contraire : c'est pour la combattre qu'il veille à priver d'arguments ceux dont la spécialité est de désigner les étrangers, réels ou supposés, comme coupables de tous les maux.

Alors que M. Balladur ne peut faire davantage que d'envisager prudemment un *« mieux »* pour l'économie et d'annoncer des réformes *« considérables »* pour la période à venir, M. Pasqua s'emploie à contrôler le feu qui couve dans certains secteurs de la majorité, de peur qu'il ne commence à roussir les poils du gouvernement. Charles Millon est encore seul à regretter que le premier ministre ne se soit pas engagé sur la voie de décisions *« plus audacieuses »*, tandis que René Monory égrène, de loin en loin, une petite musique sceptique et que Valéry Giscard d'Estaing – en ne participant pas au vote sur la restriction du droit d'asile, par exemple – se rappelle, de loin en loin, au souvenir des siens.

Les sondages protègent toujours M. Balladur, mais il ne perd pas de vue, pour autant, la frustration de réformes dans les rangs de la droite. Il veille, surtout, sur un électorat dont les émotions, sait-on jamais ? pourraient se révéler difficiles à contrôler. Ainsi le premier ministre, après avoir donné des signes d'hésitation, a-t-il décidé de soumettre à l'examen des députés le projet de loi tendant à instituer une peine de perpétuité « réelle » pour les meurtriers d'enfant. Il n'a pas tardé, d'autre part, à manifester son attention au problème des sans domicile fixe, dont le sort pourrait rappeler aux Français qu'après bientôt huit mois de « changement », il en est pour qui rien n'a changé, sinon en pire.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 6



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

LE COURRIER DU COMITÉ « APPEL À LA VIGILANCE »

« Enfin ! », disent-ils...

L'historienne Arlette Farge, qui a signé l'appel à une Europe de la vigilance, a dépouillé les 500 lettres parvenues depuis le 13 juillet.

par Arlette Farge

ELLES ne sont pas forcément longues, ces cinq cents lettres de soutien et d'adhésion au comité « Appel à la vigilance », même si certaines s'accompagnent de commentaires personnels ou de documentation. Mais elles saisissent par le ton et le vocabulaire qui les rapprochent, *au-delà des fonctions de leurs* auteurs, des professions représentées, de la provenance géographique ou du sexe. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette communauté de ton et d'expression n'est pas due à une relative homogénéité socio-professionnelle de celles et ceux qui apportent *leur soutien. Ce* sont en effet, en premier lieu, des universitaires, des personnes appartenant aux milieux artistiques, éditoriaux et littéraires ; puis des responsables politiques de petites ou de grandes associations et, enfin, un grand nombre de professeurs de lycée, arrivant juste avant un groupe non négligeable de médecins et de psychiatres ou psychanalystes.

La communauté de ton vient du sentiment partagé qu'il est devenu nécessaire et urgent d'agir face aux multiples stratégies de légitimation de l'extrême droite. Ce sentiment paraît avoir été enfoui, depuis longtemps, en chacun mais entravé par la conscience de ne savoir que faire. Cette urgence s'exprime fortement en chaque lettre, comme si s'ouvrait soudain une porte qu'on croyait fermée, comme si se trouvait soudain éveillée, dans l'intimité de chacun, une conviction qui ne demandait qu'à s'exprimer et à être relayée par des actes collectifs.

Le plus souvent, la lettre est manuscrite. Ce fait ne dépend pas de l'âge des correspondants, bien que les personnes plus âgées soient moins familières avec le maniement des ordinateurs. Car la lettre manuscrite est un « geste » : lire cet appel et prendre aussitôt la plume signifient pour beaucoup un engagement personnel sans détours ni hésitation. *« Je signe des deux mains »* : cette expression qui revient si souvent marque une approbation engageant le corps et l'esprit, l'intelligence et le cœur. Ces termes sont fréquemment employés parce que, à l'évidence, cet appel sollicite une forme d'adhésion spécifique où la raison se mêle à une perception sensible de la réalité sociale et politique et de ses perversions possibles.

L'élan et l'empressement des signataires reflètent leur vive préoccupation face à la banalisation des idées d'extrême droite, dans les médias comme sur les lieux de travail. L'inquiétude, voire l'anxiété (la plupart des lettres ont une véritable résonance émotive) s'exprime en un vocabulaire simple *mais fort, où se disent la solidarité*, l'espoir, le désir d'agir, l'envie d'établir en Europe un socle de réflexion et d'action qui permettrait de repousser toutes les formes de confusionnisme. Pour les uns, les plus nombreux, signer cet appel est un acte grave et solennel dont ils soulignent qu'ils le font avec respect. Quelques-uns recopient fidèlement les termes mêmes de l'engagement, tout en marquant qu'il s'agit là d'un acte important, comme sans doute ils n'ont pas eu l'occasion d'en accomplir depuis longtemps.

A cette gravité répond une *autre attitude : la « complicité »*. Les lettres s'adressent au comité en termes de sympathie et de connivence : « amis vigilants », « amis », ou « chers amis » ouvrent le texte et précèdent la signature. Ici, c'est comme si l'on retrouvait une communauté d'action et qu'on la reconnaissait avec soulagement. *« Enfin ! ... » écrivent-ils.* Cette expression est lourde de sens : la satisfaction de sortir de l'isolement, le réconfort de n'être plus seul à s'inquiéter d'un danger considéré comme imminent.

La citoyenneté apprise et vécue

Pour être complet sur le ton particulier de ces réponses, il faut encore mentionner deux attitudes. L'une a sûrement été provoquée par les termes mêmes de l'appel et les noms des premiers signataires. Lancée par des intellectuels, dont certains de renom, et demandant un engagement quotidien concernant leur « pratique » plus ou moins usuelle (participation à des publications, à des émissions de radio ou de télévision, etc.), cet appel a exclu ceux dont la profession n'approche *pas, peu ou prou,* ces lieux particuliers. Ceux de professions dites non intellectuelles qui ont répondu à cet appel l'ont fait avec timidité. Ils s'interrogent même sur leur possibilité de participation : *« Accepteriez-vous que je sois des vôtres ? Je ne suis pas un intellectuel. »* Il faut savoir reconnaître là *une des limites de ce texte.*

Par ailleurs – comment ne pas le souligner ? – ce qui domine est bien le rejet de l'extrême droite et de ce qu'elle évoque comme réalités funestes et menaçantes. Le ton se crispe ou se raidit pour souligner qu'il s'agit à nouveau de lutter, rien ne pouvant en ce domaine être facilement acquis. Cela explique que la quasi-totalité des correspondants s'implique personnellement en proposant d'aider matériellement le comité, de lui donner bénévolement du temps, de mettre en place des antennes régionales ou des lieux de réflexion et de réunion ouverts au public, en France comme à l'étranger (8 % des signatures proviennent d'autres pays que la France).

A l'occasion de ces propositions, bien des préoccupations et des thèmes de réflexion sont évoqués. Ils peuvent montrer les motifs éthiques et politiques qui *sous-tendent cet engagement.* Si cet appel fut remarqué, c'est d'abord parce qu'il rompt avec ce qui est considéré comme le laxisme des intellectuels, leur indifférence et leur participation à la « défaite de la raison ». Il rompt de deux manières avec cette attitude : en soulignant des menaces qu'on ne repère pas toujours aisément, et en proposant de nouvelles pratiques sociales et intellectuelles. Les lettres soulignent ce double aspect et notent la richesse d'une attitude où *« la science et le savoir seraient au service de la clarté »*.

Au fil des missives, plusieurs thèmes sont indiqués. Les plus souvent retenus concernent le discours ressassant la disparition de l'opposition entre gauche et droite, discours confus dont il est dit à quel point il est nocif et opère de graves glissements de sens et d'interprétation dans les propos les plus divers. D'autres évoquent le débat, toujours présent, sur la fin de l'Histoire et s'interrogent sur l'éventuel repli d'une conscience historique. On parle encore, ici ou là, du nécessaire réajustement entre un militantisme souvent dépassé et une action nouvelle à inventer.

Une légère césure partage les signataires entre ceux, plus âgés – certains sont d'anciens déportés ou d'anciens résistants – qui privilégient avec solennité le devoir de mémoire et la transmission du passé et se sentent vraiment responsables de leur rôle de relais envers une société à venir, et ceux, plus jeunes, qui insistent sur les dispositions à prendre dans les lieux où ils se trouvent. Une phrase exprime avec justesse ce qui, en fait, doit relier les générations : *« J'aimerais que mon passé soit une partie de votre avenir. »*

La présence majoritaire des milieux enseignants (en université ou en lycée) et des professions allant de la médecine à la psychologie, en passant par quelques éducateurs spécialisés et personnes travaillant dans le secteur paramédical, donne beaucoup d'importance aux lieux où se tiennent le savoir, la santé et l'éducation, lieux où doit s'exercer la vigilance et où tout doit être fait pour que le langage soit le plus net possible et le moins entaché d'ambiguïtés dangereuses. Les professeurs sont particulièrement *sensibles au vocabulaire des* jeunes, à la banalisation des *injures racistes ou des propos* xénophobes qui leur semblent proférés en toute liberté et bonne conscience. L'école et l'université restent pour eux des modèles républicains, où la citoyenneté doit être définie, apprise et vécue.

Bien entendu, l'actualité fait *irruption* dans la plupart des courriers, qu'il s'agisse des lois concernant le code de la nationalité (dont beaucoup regrettent qu'il n'ait pas été question dans l'appel), de l'exclusion et de la pauvreté, de l'innommable guerre qui se déroule en notre voisinage indifférent en ex-Yougoslavie ou *encore de la confusion intellectuelle* et visuelle entretenue sur nos écrans de télévision.

Il n'en reste pas moins qu'une série de questions se dessinent, qui pourraient fragmenter cette amorce de consensus (que d'aucuns considèrent d'ailleurs comme *suspect, et que toute analyse de* documents tend à accentuer). Quels sont les moyens de la vigilance demandée par cet appel, hormis ceux indiqués dans le texte ? Ne faudrait-il pas engager un débat sur les formes de la liberté d'expression ? Au fond, disent-ils, qu'est-ce que condamner ? Et comment jouer, en démocratie, entre la nécessaire interdiction et le respect d'autrui ?

Il ne faut pas oublier que l'accord des signataires, quelles que soient leurs interrogations, se fonde sur un refus de participer aux activités et aux manœuvres de *légitimation de l'extrême* droite. A l'intérieur de cet accord, une place est demandée pour une réflexion qui définisse mieux encore les fondements d'un tel refus, et propose des actions. A noter encore quelques informations significatives : en plus des « politiques », dont la présence a déjà été notée, il faut remarquer les signatures d'une douzaine de directeurs de revues (grandes ou petites), engageant leur rédaction et la présence de quelques membres ou responsables du Parti communiste, ce qui reflète un des aspects du débat existant au sein *de ce parti.*

Les réponses envoyées au comité « Appel à la vigilance » forment un ensemble décisif et net. Elles marquent une volonté d'entrer au sein d'une communauté agissante et réfléchissante. L'interpellation est profonde, détermi*née. Elle impressionne.*

JUSTICE

La tentation du talion

Déposée par Pierre Méhaignerie et présentée, le 17 novembre, aux sénateurs, la proposition de loi sur la « perpétuité réelle » continue de soulever de vifs débats.

par Michel Sapin

AU-DELÀ de l'horreur, il y a la mort d'un enfant torturé, de Karine ou de Delphine. L'idée en est insupportable : que dire quand nuit et brouillard frappent ainsi des familles ? Et pourtant, le devoir d'un responsable politique, même s'il est père de famille, est de tenter le langage de la raison. Le garde des sceaux a donc déposé un projet de loi qui vise à enfermer de façon définitive toute personne ayant assassiné un mineur de moins de quinze ans avec viol, torture ou acte de barbarie.

Contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, rien n'interdit aujourd'hui qu'un criminel condamné à la réclusion criminelle à perpétuité termine effectivement sa vie enfermé. Le plus vieux détenu de France est un assassin d'enfant. Il y a aujourd'hui dans les prisons françaises des individus dont tout laisse à penser que les juges et les médecins ne les laisseront pas sortir. Et le président de la République a toujours refusé la grâce d'assassins d'enfant, hier comme aujourd'hui. Certes, les assassins d'enfant sont souvent des récidivistes, au sens où ces criminels ont déjà commis des crimes ou des délits sexuels. Mais aucun de ceux qui, au cours de ces dernières années, ont violé et tué un enfant n'avait été condamné auparavant pour ce crime-là.

Ce texte, s'il avait été en vigueur dans le passé, n'aurait empêché aucun des meurtres d'enfant qui ont eu lieu. S'il est adopté, il n'en empêchera aucun à l'avenir, sauf à croire que de tels maniaques peuvent être dissuadés par la crainte d'une sanction pénale. Toute personne ayant un peu étudié le sujet sait qu'il n'en est rien. En enfermant définitivement un assassin d'enfant, on peut être certain qu'il ne recommencera pas ; on est sûr aussi de ne jamais le guérir. Quant aux gardiens de prison, comment pourront-ils s'assurer d'un prisonnier d'autant plus *dangereux qu'il n'a plus rien à* perdre, n'ayant plus rien à gagner ?

En fait, ce projet fait preuve d'un singulier manque de courage. Comme si son objet principal était de décharger le garde des sceaux d'une responsabilité à l'évidence difficile, mais nécessaire, pour la reporter sur le seul président de la République, *détenteur du droit de grâce !* Il est difficile de contester un texte qui flatte ainsi une opinion légitimement choquée par des crimes affreux. Mais a-t-on jamais fait une bonne justice en se laissant emporter par la fureur des passions ? Ce projet assouvit le désir de vengeance symbolique que chacun ressent ; mais *il* ne va rien dissuader ni éviter. C'est d'autant plus regrettable que, dans ce domaine, la prévention peut avoir des résultats, moins médiatiques que la répression, mais bien réels.

Peine de sûreté de trente ans

Les juges d'application des peines doivent être particulièrement attentifs à l'évolution des délinquants sexuels. Les maniaques, exhibitionnistes et autres auteurs d'attentats à la pudeur ne sont, à *l'évidence*, pas tous de futurs violeurs et assassins d'enfant, mais c'est sans doute lors des premières manifestations de leur déséquilibre que des moyens médicaux et judiciaires supplémentaires peuvent permettre d'éviter une dérive criminelle. Un nouveau code pénal va entrer en vigueur en mars prochain, fruit du travail de nombreux ministres successifs et d'une discussion parlementaire exemplaire. Ce texte est dur pour les catégories de crimes particulièrement odieux, puisqu'il introduit une peine de sûreté de trente ans.

Il eût été sage d'attendre l'entrée en vigueur de ce nouveau code, plutôt que de céder à la facilité d'un *surcroît* de violence symbolique pour répondre à la violence des crimes. Ce qui s'appelle justice, dans une démocratie, n'a pas pour but d'infliger aux criminels une peine à la mesure du supplice qu'ils font subir à leurs victimes. La tentation du talion est en chacun de nous, mais un Etat qui commencerait à y céder manquerait à sa mission.

▶ Michel Sapin est ancien *ministre délégué à la justice.*

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

En deçà du Bien et du Mal

QUOI de neuf ? La morale ! Partout elle supplante la politique, dans les discours, les conversations, les librairies. Au moins dix essais lui sont consacrés depuis un mois. *La nouveauté*, c'est que la recherche de valeurs ne fait plus l'objet de systèmes et de catalogues. L'heure est aux ravaudages, aux programmes minimum, aux recettes de concours Lépine. La faillite des utopies globales a rendu les théoriciens modestes et méfiants. A l'inverse de l'ambition nietzschéenne, nous voilà *revenus en deçà du Bien et du Mal.*

A suivre Alain Etchegoyen, c'est la responsabilité qu'il s'agirait de réapprendre (*le Temps des responsables*, Julliard). Pour Dominique Noguez, commençons par ne plus nous payer de grands mots (*Aimables propositions...*, Ed. du Rocher). Michel Onfray, Prix Médicis 1993, se montre le plus téméraire en opposant au consensus des bons sentiments altruistes l'esthétique du condottiere et du dandy, pour qui le prochain se réduit à une poignée d'êtres choisis (*la Sculpture de soi*, Grasset).

Le pape, dont l'encyclique *la Splendeur de la vérité* (Mame/Plon) domine cet automne de réflexions morales, s'appuie, on s'en doute, sur des postulats opposés. Condamnant l'individualisme comme *« négation de l'idée de nature humaine »* (art. 32), il pose en principe intangible que tous les hommes sont *« égaux en dignité »* (art. 52). Nombre d'hommes de terrain se situent dans cette tradition. Ainsi J.-F. Deniau (*Ce que je crois*, Grasset) et le général Morillon (*Croire et oser*), quand ils sauvent du naufrage des vieilles vertus – l'honneur, le courage, le service des opprimés et le respect de la parole donnée.

Le crédit dont jouissent ces témoins vient de ce qu'ils ont payé de leur personne. Le public a appris à douter des conseilleurs dont les propos ne sont pas *gagés en actes. D'où la confiance qu'il a* marquée, dans les années 80, à l'« humanitaire », dont il aurait volontiers fait une idéologie de rechange. Cette faveur a décliné ensuite, du fait de la captation du mouvement par les politiques, de l'expédition du Golfe, de la guerre de Yougoslavie et des opérations de Somalie, qui ont pu faire apparaître les missions d'aide aux victimes comme des alibis pour les Etats, et même comme complices des crimes qu'elles étaient censées combattre.

Un des Médecins sans frontières (dont le rapport d'activité paraît chez Hachette), Alain Destexhe, rappelle à point nommé que l'humanitaire a toujours suscité des malentendus (*l'Humanitaire impossible*, Armand Colin). Les créations d'hôpitaux ont servi de paravents aux conquêtes et à l'exploitation coloniales. La Croix-Rouge n'a que faiblement « humanisé » les carnages de 1914-1918 et de 1939-1945. Elle a semblé s'accommoder des totalitarismes nazi et stalinien. Les secours portés au tiers-monde n'ont pas empêché les conflits. L'accueil des réfugiés fait souvent le jeu des oppresseurs et des purificateurs ethniques.

En se cramponnant aux principes de l'urgence et de l'égalité des victimes, l'humanitaire se condamne à laisser entendre que tous les mécanismes qui produisent des victimes se valent, ce qui est évidemment faux. Il n'y a pas d'équivalence entre un séisme et le siège de Sarajevo. Les mots sont aussi piégés que les routes de Bosnie : parler des méfaits de l'hiver en même temps que des exactions de l'assaillant, c'est risquer d'*assimiler ces dernières* à une catastrophe naturelle. L'humanitaire a raison de combiner témoignage et assistance, mais il ne saurait désigner les fautifs et leur refuser son aide, sans sortir de son rôle et le compromettre.

Les acteurs du terrain bricoleront donc toujours dans une certaine ambiguïté, à *charge pour eux de veiller à ce que ni les* politiques ni les morales n'en profitent. Est-ce à dire qu'ils doivent suivre leurs seuls élans du cœur et se passer de critères généraux ? Samedi 20 novembre, les dirigeants du mouvement lyonnais Equilibre ont réfléchi tout haut, à Villeurbanne, sur les principes sans lesquels, depuis bientôt dix ans, ils n'auraient pu mener à bien leurs centaines de missions, où certains ont perdu la vie.

Alain Michel, le fondateur, a synthétisé ce minimum éthique dans une « charte » : aider les gens *« quelles que soient les causes de leur détresse »* suppose, selon lui, de *« croire en l'homme »*, de *« ne pas choisir »* la personne qui souffre, d'*« agir pour une vie comme pour mille »*, et de *« croire qu'une vie est unique »*, c'est-à-dire *« croire en la présence de la Beauté, même quand elle n'est pas visible au premier abord »*.

Ce qui n'est pas dit, mais paraît sous-entendu, c'est l'essence divine de cette Beauté à ses yeux, et une définition chrétienne de l'amour du prochain en tant que semblable en Dieu, ce semblable fût-il tortionnaire. Cette définition est rejetée expressément par l'athée Michel Onfray, pour qui la vie est d'abord un contrat de plaisir avec quelques intimes selon son cœur. Ce qui ne signifie pas forcément que l'hédonisme dédaigne l'humanitaire, ni qu'à l'inverse les « french doctors » et autres caritatifs devraient croire au Ciel et se distinguer des condottieri, à qui certains font penser. Plus qu'à la Bonté, Alain Michel, lui aussi, se réfère à la Beauté ; une autre esthétique, sans doute, mais chacun la sienne.

On déplore couramment qu'il n'existe plus de maîtres, sinon à penser au moins à poser ces débats de conscience. La réédition en poche des *Bloc-Notes* de François Mauriac nourrit cette nostalgie sans l'apaiser, car nos interrogations sont postérieures à son temps, obsédé de décolonisation et de changements de régime (1952-1970, Points-Essais).

La « question morale » qui a remplacé la « question sociale » du début du siècle, et la réponse qu'y donne l'humanitaire, en écho lointain à celle du Sillon, on *aimerait savoir* ce qu'en aurait dit le grand bourgeois bordelais, ancien infirmier de 1914, lui qui avait échappé à l'*« injustice »* et *« au malheur des autres »*, mais qui ajoutait, dans la dernière note avant sa mort (l'été 1970) : *« Pas de quoi me vanter ! »*

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Les Douze s'efforcent de relancer le processus de paix en Bosnie

LUXEMBOURG

de notre envoyée spéciale

Dans les milieux dirigeants européens, on ne parlait plus de la Bosnie – quand on en parlait encore – que comme d'un problème humanitaire : celui de populations totalement démunies sur lesquelles s'abattent les rigueurs d'un hiver précoce. L'initiative lancée lundi 22 novembre à Luxembourg par les ministres des affaires étrangères européens a le mérite de rappeler, comme le notait David Owen, que la catastrophe humanitaire qui frappe la Bosnie, ce n'est pas l'hiver, c'est la guerre.

L'Europe, ne sachant plus à quel plan se vouer depuis le rejet, par la partie musulmane, des dernières propositions de règlement présentées par les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg, donnait l'impression depuis trois mois d'avoir politiquement renoncé. Elle s'est de nouveau saisie de la question lundi à Luxembourg, à la demande du ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, qui avait entraîné son homologue allemand Klaus Kinkel dans une démarche commune.

En ce qui concerne l'acheminement des secours en Bosnie, les Douze entendent demander, le 29 novembre à Genève, aux responsables militaires des trois communautés bosniaques, de Croatie et de Serbie, de confirmer solennellement les garanties qui ont été données il y a quelques jours à Mme Ogata, présidente du Haut-Commissariat aux réfugiés, par les représentants politiques des belligérants et qui sont restées sans effet depuis. Ils se déclarent disposés à recourir à la force contre *« les éléments incontrôlés »* qui, en violation de cet accord, s'opposeraient au passage des convois.

Il ne s'agit pas pour les Européens de déclencher une opération militaire en Bosnie – MM. Hurd et Juppé l'ont redit – mais de mettre en demeure les chefs militaires de contrôler leurs troupes et d'afficher une attitude plus résolue, dont la définition sur le terrain est laissée au jugement de la FORPRONU. Le commandement de cette dernière réclame, dans cette optique, quatre mille hommes supplémentaires pour protéger les principaux itinéraires des convois et le général Cot a demandé au secrétariat général de l'ONU que soient accélérées les procédures lui permettant de recourir à une protection aérienne.

Les Douze devraient pouvoir faire état la semaine prochaine des moyens supplémentaires, en hommes et en argent, qu'ils sont prêts à mettre en œuvre. Ils attendent également des belligérants des garanties qui permettront l'ouverture de l'aéroport de Tuzla aux vols humanitaires.

Les Musulmans au pied du mur

Sur le plan politique, les Douze vont inviter le 29 novembre les belligérants à se remettre à la table des négociations sur la base du schéma suivant : ils demanderont aux Serbes de consentir aux Musulmans de Bosnie des concessions territoriales supplémentaires (c'est cet aspect territorial que M. Izetbegovic, dans un premier temps, avait invoqué pour refuser le plan Owen-Stoltenberg en septembre). On demandera aussi à Belgrade d'accepter, *« comme première étape »*, un *« modus vivendi »* avec Zagreb pour la Krajina (région de Croatie occupée par des forces sécessionnistes serbes).

Selon M. Juppé, ce *« modus vivendi »*, qui fait appel à la bonne volonté des Serbes comme des Croates, consisterait en un cessez-le-feu effectif, en un *« retrait d'un certain nombre d'éléments armés »* et en certaines mesures de *« rétablissement de la confiance »* portant notamment sur les communications entre les différentes régions de Croatie et l'approvisionnement. Les Douze s'engagent, dès que ces conditions seront effectivement remplies, à demander au conseil de sécurité une suspension *« progressive et vérifiée »* des sanctions économiques qui pèsent sur la Serbie et le Monténégro.

Aux Croates, les Douze demandent, outre les mesures d'apaisement relatives à la Krajina, de garantir un accès à la mer pour les Musulmans de Bosnie et de *« respecter les accords conclus »* parmi lesquels sans doute la délimitation de l'entité croate prévue par le plan Owen-Stoltenberg. On leur explique, dit M. Juppé, *« qu'il y a un lien entre la levée des sanctions et le règlement définitif »* du problème de la Krajina.

Aux Musulmans enfin, les Douze font valoir qu'ils appuient leurs revendications territoriales et celle d'un accès à la mer et ils attendent, bien que cela reste implicite, que M. Izetbegovic accepte, moyennant cela, un règlement de paix.

La réunion du 29 novembre devrait, dans ce schéma, déboucher sur la reprise des négociations sur la Bosnie et, si elles aboutissent, sur une suspension partielle et provisoire des sanctions, accompagnée d'un échéancier. L'étape suivante serait, lors d'une nouvelle conférence à Londres, le règlement du problème croate et la troisième étape, celle d'un règlement définitif dans l'ex-Yougoslavie incluant le statut du Kosovo, du Sandjak et de la Voïvodine et accompagné d'une levée définitive des sanctions contre la Serbie.

Contre la démission

Nul n'oserait évidemment parier que l'entreprise pourra être menée à bien jusqu'au bout. Il s'agit, disent les Douze, *« de mettre les belligérants devant leurs responsabilités »*. Cette phrase, bien que cela ne soit pas dit, s'adresse essentiellement en ce qui concerne la Bosnie, à la partie musulmane : pour peu que l'on obtienne des Serbes et des Croates ce qui leur est demandé, on prive en effet M. Izetbegovic des arguments en vertu desquels il avait refusé le plan de règlement Owen-Stoltenberg.

L'ambassadeur bosniaque auprès de l'ONU, Mohamed Sacirbey, qui faisait lundi « les couloirs » à Luxembourg avait bien compris le message. Sans vouloir s'opposer à cette initiative, il déclarait à la presse que *« le problème politique ne doit pas prendre le pas sur l'action humanitaire »*, ou encore que *« le problème n'est pas seulement un pourcentage de territoire, mais la viabilité de la Bosnie »*. Quant à David Owen, il est probable que c'est les Musulmans qu'il visait lorsqu'il disait que *« certains voudraient faire durer la guerre pendant l'hiver et lancer une grande offensive au printemps »*.

C'est David Owen semble-t-il qui a plaidé pour que la levée des sanctions contre la Serbie – qu'il aurait même voulue, dit-on, plus radicale – soit utilisée comme levier pour relancer la négociation. Cette idée a dans un premier temps été mal accueillie à Washington. Mais après une conversation téléphonique avec Warren Christopher, Alain Juppé estimait que ces réserves américaines n'avaient été dues qu'à un *« défaut d'information »* et insistait sur le caractère progressif, conditionnel et automatiquement réversible de la mesure qu'il propose.

On est évidemment très loin des grands principes qu'affichaient les Occidentaux au début du conflit et M. Juppé en convient. Il n'est plus question notamment d'intégrité territoriale de la Bosnie. Quant à celle de la Croatie, on envisage de la défendre *« autant que possible »*, ce qui sous-entend que M. Tudjman aura à faire des concessions, même si on ne paraît pas croire, dans la délégation française, à une position intransigeante de M. Milosevic à propos des Serbes de Krajina. Mais du moins les Européens refusent-ils de baisser les bras. C'est, pour MM. Juppé et Kinkel, une victoire sur ceux qui, en France et ailleurs, n'envisageaient plus pour toute action que la menace d'un retrait de la FORPRONU au printemps, si rien entre temps n'avait changé.

CLAIRE TRÉAN

L'enfer à Mostar

Suite de la première page

Le bilan de ces sept mois de conflit serait de plus de 700 morts et 4 000 blessés du côté musulman, selon les autorités locales.

Mostar-Est est un Sarajevo en concentré. Ici, même les morts sont à l'étroit. Au centre-ville, les deux petits jardins publics transformés en cimetières militaires débordent des tombes de jeunes soldats. On enterre maintenant dans les arrière-cours. Les carcasses de voiture encombrent les ruelles, les ordures envahissent la ville. Les vivants s'entassent dans les rares appartements encore habitables, dans les caves humides ou les garages des immeubles détruits. La moitié des bâtiments sont inutilisables, 80 % des autres sont endommagés ; la pluie s'infiltre par les toits crevés, le vent et le froid pénètrent par les fenêtres soufflées.

Ici, même les blessés doivent se serrer. Dans l'hôpital, improvisé dans un vieux dispensaire criblé de balles, des malades dorment sur des civières, sur des matelas posés à même le sol, dans des couloirs exigus. Sans même franchir de porte, on se retrouve dans la salle d'opération, *« à dix mètres des WC »*, fait remarquer un médecin. Au deuxième étage, les réserves de médicaments et de pansements prennent l'eau. Depuis sept mois, Mostar-Est n'a plus d'eau courante et trop peu à manger : un peu de pain et une mauvaise soupe par jour pour les civils, deux pour les combattants. Il n'y a pas non plus de place pour cultiver. Totalement encerclées depuis le 9 mai, les forces musulmanes ont réussi, fin juin, à ouvrir, au nord, un accès par la montagne, vers Jablanica, d'où des convois de chevaux ont amené médicaments et munitions.

« Trente grammes de vivres par jour »

Les habitants boivent l'eau sommairement désinfectée, pompée sous le feu des francs-tireurs dans la Neretva qui traverse la ville avant de se jeter, plus au sud, dans l'Adriatique. *« Nous avons reçu trente grammes de nourriture par personne et par jour d'aide humanitaire depuis l'attaque croate du 9 mai. Nous sommes soumis à un embargo militaire et alimentaire. C'est scandaleux. Cinq personnes sont déjà mortes de faim, beaucoup des plus faibles vont mourir »*, tonne le maire de la ville musulmane, Smaïl Klaric. *« Nous n'avons pas de logements, pas de vêtements, pas d'énergie pour chauffer, pas de couvertures, pas de nourriture, et le Haut-Commissariat aux réfugiés se plie à la volonté du HVO »* (les forces croates de Bosnie), s'indigne M. Klaric.

Après avoir interdit toute aide de début mai à fin août, *« le HVO continue à retarder et harceler les convois pour Mostar-Est »*, dénonce à Zagreb Cedric Thornberry, le « numéro deux » de la Force de protection des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie. *« Les Croates ont empêché la livraison de couvertures et de matériel pour l'hiver »*, reconnaît Peter Kessler, porte-parole du HCR. Il affirme cependant que, depuis une semaine, la situation s'améliore : 3 000 couvertures et 320 sacs de couchage ont été livrés.

Après avoir passé trois saisons en enfer, Mostar-Est redoute l'hiver, même s'il est plus clément ici qu'en Bosnie centrale. Comme Pasana, quarante-trois ans, expulsée par *« l'autre côté »* (croate) et qui n'a que ses vêtements d'été. *« Je n'ai rien pour l'hiver et j'ai faim »*, dit-elle lasse, allongée dans le sous-sol d'un immeuble. Près de la moitié des 50 000 habitants sont des réfugiés démunis de tout. Le diesel qui alimente le groupe électrogène pour l'hôpital, la radio et la « présidence de guerre » s'épuise. Chaque jour, l'électricité est plus sévèrement rationnée. *« La situation est déjà critique et personne ne nous amène une goutte de carburant »*, se plaint-on à la « présidence ».

« Accord à haut niveau » avec les Serbes

Pour les habitants de Mostar, le pire n'est pourtant ni la faim, ni la peur, ni le froid. La plus terrible des tortures est de voir leur vieille ville, ses mosquées historiques, ses maisons plus que centenaires détruites par les bombardements croates après avoir été abîmées lors du conflit avec les Serbes. La destruction délibérée du Vieux Pont, symbole de la ville (*le Monde* du 16 novembre), est à leurs yeux l'ultime preuve que les Croates d'Herzégovine ont décidé de faire de cette cité, carrefour de civilisations, leur capitale *« purement »* croate.

En position critique, les Musulmans de Mostar-Est semblent tentés de se jeter dans les bras de leurs adversaires d'hier, les Serbes, qui, remarque une habitante, *« se tiennent étrangement calmes »* sur les hauteurs environnantes. Faute d'intervention extérieure (le président Alija Izetbegovic a demandé en vain que la ville soit déclarée *« zone de sécurité »* de l'ONU), la logique de la force et des alliances fait son chemin. *« Les ennemis de mes ennemis étant mes amis »*, les forces serbes vendent déjà des armes à l'armée bosniaque, affirment de bonnes sources occidentales. Le chemin de mule, qui relie Mostar à Jablanica passerait, dit-on, à travers des zones serbes. Certains observateurs affirment même que l'artillerie serbe aiderait parfois les Musulmans en bombardant les positions croates.

Sans confirmer ni démentir, le maire de la ville dit, énigmatique : *« Les Serbes ont finalement compris qui était le plus grand ennemi de qui. Nous leur faisons plus confiance qu'aux Croates*, poursuit M. Klaric. *Le plus réaliste est de faire passer l'aide humanitaire par l'est, par les zones serbes. Nous avons un accord à haut niveau avec eux »*, révèle-t-il. Cette entente locale, selon une autre source musulmane, serait en voie d'être approuvée par Sarajevo et Pale, la « capitale » des Serbes de Bosnie. *« Les Croates ont détruit le Vieux Pont, les Serbes, eux, n'ont pas détruit les mosquées »*, continue le maire. *« Ils les ont un peu endommagées »*, se reprend-il. *« Très bientôt, quand les conditions de vie se seront améliorées ici, nous allons demander aux Serbes, à l'exception des criminels de guerre, de revenir. Nous n'avons jamais voulu leur départ »*, affirme encore le maire, qui souligne qu'en revanche, avec les Croates, *« il n'y a plus de vie en commun possible »*.

Sous couvert de l'anonymat, un haut responsable de Mostar va plus loin. Il parle ouvertement d'une alliance, même militaire, avec les Serbes, dans laquelle il voit la seule solution pour la survie de la ville assiégée mais aussi d'un Etat bosniaque musulman pour l'instant enclavé au centre du pays. Les Serbes de Bosnie, comme les Musulmans, revendiquent un accès au littoral croate, souligne-t-il. Dans les milieux officiels à Zagreb, on cauchemarde sur une telle alliance. Le président Franjo Tudjman a dénoncé à la mi-novembre *« la déclaration du président Izetbegovic selon laquelle les territoires occupés par les Serbes pourraient être récupérés par des moyens politiques et d'autres* [les territoires croates] *par des moyens militaires »*. S'en prenant aussi aux *« revendications impérialistes des Serbes sur le sud de la Croatie »*, le président Tudjman a menacé à mi-mot d'intervenir directement et ouvertement en Bosnie. *« Si les territoires habités par les Croates en Bosnie étaient en danger, ce qui mettrait en danger tout le sud de la Croatie, alors la Croatie devrait défendre non seulement ses intérêts historiques mais aussi stratégiques »*, a-t-il déclaré alors que l'armée de Zagreb soutient déjà le HVO.

Pour l'instant, la tactique des forces musulmanes qui se trouvent à une vingtaine de kilomètres au sud de Mostar ne semble pas de tenter une percée en direction de la mer, mais de renforcer le fragile lien, au nord, avec Jablanica. Selon des experts militaires internationaux, les Musulmans se contentent de simuler des attaques afin de fixer le plus de troupes croates sur le front sud et de se battre avec succès au nord. A Mostar, à une soixantaine de kilomètres de la mer, les Musulmans savent qu'ils doivent traverser l'enfer, risquer une dangereuse alliance pour avoir une chance de survivre et, peut-être, de briser le siège de leur ville, de désenclaver la Bosnie centrale et d'accéder à l'Adriatique, au paradis.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

SLOVÉNIE
HONGRIE
Zagreb
CROATIE
Rijeka
KRAJINA
SERBIE
Tuzla
BOSNIE-HERZÉGOVINE
Knin
Sarajevo
Pale
Split
Jablanica
MER ADRIATIQUE
Mostar
MONTÉNÉGRO
Dubrovnik
zones contrôlées par :
les Serbes
les Musulmans
les Croates
50 km

Lutter contre la faim malgré la peur

MOSTAR

de notre envoyé spécial

Ex-assistant régisseur dans le cinéma, Jean-Louis soigne le moindre détail. Il prépare avec précaution sa cassette-fétiche dans l'autoradio de son 38 tonnes, spécialement équipé d'une remorque courte *« pour pouvoir faire rapidement demi-tour »*. Il ajuste son gilet pare-balles, fait un dernier essai radio, vérifie ses laissez-passer. Il s'assure une nouvelle fois auprès des « casques bleus » espagnols que leurs blindés l'escorteront jusqu'à l'entrepôt, resteront près de lui pendant le déchargement.

Avec Christian, le chef de la mission de l'AICF (Action internationale contre la faim), qui sera dans la cabine – sans blindage – pour ce très dangereux trajet, ils étudient une dernière fois les cartes, discutent de la hauteur d'un pont qui pourrait bloquer le véhicule. *« Et dire qu'on est impatient d'y aller ! »*, s'amuse Jean-Louis. Après avoir attendu des jours durant les autorisations nécessaires, le premier convoi de l'organisation humanitaire française AICF doit partir, pour la partie est – musulmane – de Mostar, assiégée depuis sept mois par les forces croates. Le chauffeur de l'équipe de l'AICF sait que, pour la ville affamée, qui abrite près de cinquante mille personnes, dont neuf mille enfants, un échec serait dramatique. Le camion blanc transporte 10 tonnes de lait pour trois mille huit cents enfants en bas âge et les femmes enceintes. *« De quoi tenir un mois »*, calcule Christian.

Le convoi quitte la zone croate. Dans les blindés, les soldats espagnols enlèvent la sûreté des mitrailleuses. Après le dernier barrage des forces croates, il accélère, traverse les lignes de front. On entend siffler les balles. Pour couvrir le bruit des combats, Jean-Louis a mis sa musique-fétiche, une chanson du groupe Queen : *« The Show Must Go On »* (Le spectacle doit continuer). Dans la ville musulmane, des enfants affamés se jettent devant les blindés espagnols lancés à vive allure. Ils ne se retirent qu'au dernier moment. Le convoi arrive ; le lait est déchargé dans l'entrepôt. Jean-Louis, qui ne s'est *« pas fait piquer un carton »* en un an de Bosnie, sait qu'il a eu de la chance. L'AICF, qui compte quinze permanents pour venir en aide aux plus vulnérables, a notamment vu l'un de ses camions détruit au mortier. Avant toute nouvelle livraison, Christian viendra s'assurer que la distribution a bien touché la population visée, comme l'exige la politique de l'association.

J.-B. N.

Trois enfants tués à Sarajevo

Trois enfants ont été tués et quatre autres blessés, lundi 22 novembre, à Sarajevo par un obus tiré depuis les lignes serbes, alors qu'ils faisaient de la luge, profitant des récentes chutes de neige sur la capitale bosniaque, a rapporté la radio locale.

Par ailleurs, les convois d'aide humanitaire à destination de la Bosnie centrale pourraient reprendre après une interruption de quatre semaines due au meurtre d'un chauffeur danois, a annoncé à Sarajevo un porte-parole du HCR. Cependant, les opérations de largage de vivres et de médicaments (une centaine de tonnes par nuit), menées depuis l'Allemagne par six avions américains, un appareil allemand et un français, se poursuivent. A l'approche de la Saint-Nicolas (le 6 décembre) et de Noël, des vêtements d'enfants et des jouets ont été ajoutés aux chargements parachutés sur la Bosnie. – (AFP, Reuter.)

EUROPE

ITALIE

L'ex-Parti communiste et la droite cherchent à séduire les électeurs du centre pour le second tour des municipales

Les résultats définitifs du premier tour des élections municipales italiennes, établis lundi 22 novembre, ont confirmé que le PDS (ex-Parti communiste) est le principal vainqueur de la « course au centre » qui a marqué ces élections, devant la Ligue du Nord. Cette « course au centre » s'accélère dans la perspective du second tour, le dimanche 5 décembre.

ROME

de notre correspondante

Dans cette fébrile journée de comptes électoraux, lundi 22 novembre, on avait oublié les plus éclatants vaincus de ce premier tour des municipales : les sondages «sortie des urnes». Crédités d'une marge d'erreur de 1 à 1,5 %, ces derniers avaient quelque peu faussé les calculs, dimanche soir, donnant, dès l'arrivée des premiers vrais résultats, des sueurs froides à certains candidats. Parmi eux le candidat progressiste à Rome, Francesco Rutelli, qui se croyait *tranquille avec une bonne dizaine* de points d'avance sur son adversaire, le secrétaire du MSI (néofasciste) Gianfranco Fini, et se retrouve au coude à coude avec 39,6 % contre 35,6 % pour M. Fini.

Revus souvent à la baisse pour les vainqueurs, les chiffres définitifs donnent ainsi : à Naples, 41,6 % à Antonio Bassolino (PDS, centre gauche) contre 31,1 % à Alessandra Mussolini (MSI); à Gênes, Adriano Sansa (soutenu notamment par le PDS) obtient 42,9 % et Enrico Serra (*Ligue du Nord) 26,5 %*; à Trieste, Riccardo Illy (PDS, Démocratie chrétienne) devance avec 39,9 % Giulio Staffieri, candidat de la Lista per Trieste (31,8 %). Enfin, à Venise, Massimo Cacciari (progressiste) est en tête avec 43,3 % *devant Aldo Mariconda, de la* Ligue, crédité de 26,5 %.

A peine fini ce long dépouillement, de nouveaux calculs sont venus agiter une classe politique qui vise dès à présent les législatives du printemps. Des élections anticipées qui paraissent inévitables, à présent que le Parlement, déjà largement discrédité par les affaires de corruption, ne représente guère le pays réel. On est passé de peu à côté d'une crise de gouvernement – que certains auraient *voulu* déclencher dans un réflexe suicidaire dans les rangs d'une Démocratie chrétienne frustrée et en colère – le sang-froid a prévalu. Le secrétaire de la DC, Mino Martinazzoli, grand vaincu de ce premier tour, reste pour l'instant à son poste. Ottaviano Del Turco, secrétaire d'un Parti socialiste (PSI) qui a perdu toute influence, pour ne pas dire toute existence, déclare quant à lui : *«Je devrais m'en aller...»*, mais s'accroche encore un peu.

« Appelez-nous alliance progressiste »

Pour le reste, la course vers ce centre mythique et convoité qui fait tourner en rond les analystes *s'est encore précipitée* : le MSI, engagé dans une lutte cruciale, cherche à *«arrondir»* ses forces au centre et à accentuer sa *«défascisation»*. Mais avec qui s'allier au second tour? Et Gianfranco Fini d'expliquer – tendant une perche à la Ligue? : *«Si dans le Sud et le Centre il n'y a plus que les ex-communistes et nous, Bossi, de quel côté seras-tu?»* Seul ennui : un vrai parti de droite est aussi un parti unitaire et national et la Ligue, malheureusement, en est loin.

Que pense d'ailleurs la Ligue? *«Le vrai centre c'est nous»*, affirme Umberto Bossi. Un autre «centre», plus inattendu et spectaculaire, se profile, paraît-il sous la houlette de Silvio Berlusconi, le patron de la Fininvest, *«prêt à entrer en lice bientôt»*. Mais quand, où, pourquoi? On ne sait pas. Quant au *«centre vainqueur»* du PDS, ce pôle progressiste qui a marqué tous les combats du premier tour, il se précise. Achille Occhetto, le secrétaire du PDS, a déjà des discours d'homme d'Etat; Massimo D'Alema, son numéro deux, confie, lui, à *la Stampa* : *«A présent, appelez-nous alliance progressiste...»*

Et au milieu de toutes ces grandes manœuvres une petite pierre, discrète et inattendue, pour la construction du *deuxième tour*, vient d'être ajoutée par le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, en visite à Rome. Se rappelant qu'il est aussi un historien, M. Séguin, qui a rencontré le président du Parlement italien, a prononcé un discours aux résonnances jacobines, et pourquoi pas napoléoniennes, à Montecitorio. Conseil du cousin français aux Italiens, en plein apprentissage des subtilités du vote majoritaire : l'Europe a besoin d'une et non de plusieurs Italies. La vraie liberté passe par l'unité nationale.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

A Moscou

Le chancelier Kohl appelle l'Occident à ne pas être trop exigeant à propos de la démocratie en Russie

MOSCOU

de notre correspondant

Quelques heures d'escale à Moscou, retour de Chine, ont suffi au chancelier Kohl pour aller à l'essentiel : apporter à Boris Eltsine un soutien sans réserve de la part du principal interlocuteur occidental de la Russie après les Etats-Unis, et appuyer ce soutien de principe par un *véritable* cadeau préélectoral. Au nom de l'Union européenne, le chancelier allemand a en effet officiellement confirmé que le président russe serait l'invité des Douze le 9 décembre à Bruxelles, soit à trois jours du *référendum sur la Constitution* «eltsinienne» et des élections législatives en Russie. Le président russe signera à cette occasion avec l'Europe des Douze un «accord de partenariat» commercial qui satisfait dans une large mesure les souhaits de la Russie.

Au terme de deux heures d'entretien avec M. Eltsine, le chancelier Kohl a fait ce qu'avaient fait avant lui le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher et le premier ministre français Edouard Balladur. *«Je soutiens la politique de réformes de Boris Eltsine dirigée vers la construction d'un Etat de droit, la garantie d'un régime démocratique et une véritable économie de marché»*, a déclaré M. Kohl au cours d'une conférence de presse donnée à l'aéroport. Si le chancelier s'est malgré tout un peu distingué des dirigeants occidentaux qui l'ont précédé à Moscou depuis l'écrasement du Parlement le 4 octobre dernier, c'est en disant les choses plus clairement. En appelant à ne pas *«mesurer quotidiennement et au milligramme près le caractère démocratique de telle ou telle décision du président russe»*, en demandant aux observateurs occidentaux *«de ne pas transposer immédiatement leur manière de voir à la Russie»*.

L'invitation à participer à un dîner des Douze, avant la signature d'un important accord commercial entre l'Union européenne et la Russie, rappelle à beaucoup d'égards le geste consenti en faveur de Boris Eltsine en avril dernier. A la veille d'une autre échéance électorale (le référendum *sur la confiance au président*), un sommet américano-russe à Vancouver suivi d'une réunion des ministres du G7 à Tokyo avait permis d'annoncer une série de mesures d'aide économique à Moscou. Certes, l'«accord de partenariat» qui sera signé à Bruxelles présente un caractère un peu différent : il fixe de manière précise les relations commerciales entre l'Union *européenne* et Moscou. En pratique, il permettra à la Russie de bénéficier d'un traitement équivalant à celui qui est réservé aux membres du GATT, dont elle n'est pas encore membre. *«Les Russes ont obtenu tout ce qu'ils voulaient»*, explique à ce propos un diplomate occidental, qui estime que l'accord n'est pas vraiment équilibré.

Décret restrictif sur les banques étrangères

Dans les négociations qui l'ont précédé, l'Allemagne a semble-t-il *joué un rôle important pour vain*cre les réticences de certains pays, en particulier la France, qu'inquiètent des dispositions rendant plus difficile le recours à la «clause de sauvegarde» – qui permet en cas de besoin de protéger certains secteurs du *marché* contre les *importations* extra-communautaires. Le vice-premier ministre russe chargé des relations extérieures, Alexandre Chokhine, y a d'ailleurs fait discrètement allusion, expliquant que *«la position constructive de l'Allemagne aiderait la Russie à dépasser les obstacles dressés par d'autres pays»*.

Ce *succès* russe est d'autant plus appréciable qu'il intervient à un moment où la Russie elle-même ne cache pas son intention de recourir à une politique plus protectionniste et a entrepris de relever une série de droits de douane. *«Le marché russe est en train de se fermer»*, affirme même un observateur spécialisé. Certains hommes d'affaires occidentaux font eux aussi état de difficultés, mais les plus déçus sont les banquiers : un récent décret présidentiel limite pour deux années supplémentaires l'activité des banques étrangères établies en Russie aux seules opérations avec les non-résidents – c'est-à-dire qu'il leur interdit en pratique de faire véritablement fructifier les "dépenses considérables qu'elles ont engagées pour s'installer. (L'exception reste les quelques banques, dont le Crédit lyonnais, autorisées à opérer avec des résidents russes avant le 15 novembre.) La surprise est d'autant plus amère que la décision a été prise à l'instigation des membres les plus «libéraux» du gouvernement (Egor Gaïdar et le ministre des finances Fiodorov), qui accusaient naguère le Parlement «conservateur» d'avoir voulu restreindre les activités des banques étrangères. Ce retournement s'explique cependant sans mal, si l'on songe que les «démocrates» pro-eltsiniens du Choix de *la Russie ont besoin du soutien* des prospères banques russes pour financer leur campagne électorale, et que ce soutien n'est évidemment pas gratuit.

JAN KRAUZE

TURQUIE

Mme Ciller affronte ses premières difficultés

Le premier ministre turc Tansu Ciller a été réélu à la tête de son parti, samedi 20 novembre. Six mois après son arrivée au pouvoir, les ambitions réformatrices de Mme Ciller, qui incarnait un nouveau souffle dans la vie politique turque, se heurtent aux difficultés économiques et à la radicalisation du conflit avec les Kurdes.

ISTANBUL

de notre correspondante

L'euphorie qui avait suivi l'arrivée au gouvernement de Mme Tansu Ciller s'est dissipée – mais sa réélection, moins de six mois plus tard, à la tête du Parti de la juste voie (DYP) constitue *néanmoins* une importante victoire. Mme Ciller a non seulement obtenu 1 045 des 1 074 voix, samedi 20 novembre, lors du congrès de son parti conservateur, mais elle est également parvenue à placer les candidats de son choix au conseil exécutif du parti. Des changements sont attendus au sein du cabinet des ministres. Le renouvellement du mandat de l'ambitieuse Mme Ciller *tient sans doute plus à l'absence* d'autre candidat d'envergure qu'à sa popularité au sein de son parti. Ses rivaux potentiels ont en effet choisi de s'abstenir en attendant les élections locales de mars prochain, qui pourraient modifier l'équilibre politique du pays.

Jusqu'à présent, contrairement à ses prédécesseurs qui ménageaient soigneusement leur base au sein du parti, Mme Ciller avait choisi d'écarter les «anciens» qui s'étaient *opposés à son élection*, pour former sa propre équipe. Ce qui lui a valu d'avoir à faire face non seulement à l'opposition traditionnelle des partis rivaux – notamment l'ANAP de M. Mesut Yilmaz, qui talonne le DYP dans les sondages, – mais aussi à une opposition tout aussi coriace au sein même de son parti et dans les rangs du Parti populaire social-démocrate (SHP), le partenaire minoritaire de son gouvernement de coalition.

Mais cette fois-ci Mme Ciller semble avoir misé sur l'unité de son parti. Ses deux rivaux malchanceux de juin, les anciens ministres de l'intérieur Ismet Sezgin et de l'éducation Köksal Toptan, ont été élus à l'exécutif du parti sur la liste du premier ministre. Ses adversaires au sein du DYP – nombreux sont ceux *qui pensent toujours* que Mme Ciller ne «fait pas le poids» – devront, à l'approche des élections, garder leurs *doutes pour eux : toute* attaque contre elle mettrait en jeu leur propre avenir.

Le poids croissant de l'armée

Il n'en reste pas moins que le premier ministre fait face à des difficultés immenses. Son esprit combatif n'a pas encore suffi à résoudre des problèmes trop longtemps négligés par ses prédécesseurs : la question kurde, le poids *du secteur public et la situation* économique en général. Les buts de Mme Ciller sont ambitieux. Professeur d'économie, elle a décidé d'accorder la priorité à l'assainissement du budget, fortement déficitaire malgré un taux de croissance (9 %) à faire pâlir d'envie la plupart des pays de l'OCDE. Mme Ciller a tenté avec enthousiasme de relancer les privatisations, au programme des *gouvernements successifs depuis* des années, mais qui avancent à tout petits pas. Celle des télécommunications – priorité de Mme Ciller – avait semblé quelques semaines en bonne voie. Mais ses adversaires ont obtenu de la Cour constitutionnelle l'annulation d'une loi qui lui permettait de la mener par décret.

Le premier ministre devra désormais *emprunter la route longue* – celle qui passe par l'Assemblée, où les opposants au principe même de la privatisation sont encore nombreux. En outre, une réforme fiscale est en cours qui, si elle est approuvée, devrait alléger le déficit (estimé à 9 milliards de dollars pour 1993). Mais des initiatives similaires de ses prédécesseurs avaient échoué.

Mais plus encore que l'économie, préoccupation majeure, c'est aujourd'hui la question kurde qui domine les discussions à Ankara. Longtemps ignoré, le problème a véritablement explosé pour atteindre finalement la conscience des *politiciens et de la population*, choqués par la menace que représente le PKK (séparatiste) pour l'autorité de l'État dans le Sud-Est anatolien.

La solution militaire, préconisée par l'armée – dont le poids sur la scène politique est de plus en plus visible – et par une fraction importante de politiciens conservateurs, est désormais la seule envisagée. *Mme Ciller, portée par une vague de* nationalisme turc qui pourrait s'avérer désastreuse pour le pays, a rapidement abandonné toute velléité de réforme sociale pour les Kurdes. La tension entre les deux communautés risque d'empirer : *Mme Ciller a récemment augmenté* les taux de TVA, qui touche tous les consommateurs, pour financer sa campagne militaire contre le PKK.

Mme Ciller insiste sur l'importance de la démocratie, mais l'atmosphère n'est pas à la libéralisa*tion : une nouvelle loi antiterroriste* a été adoptée par la commission *ad-hoc* du Parlement qui prévoit de lourdes peines non seulement pour les combattants du PKK, mais pour tous les sympathisants du mouvement. La presse est également *visée par cette loi qui* suggère jusqu'à cinq ans de prison ou 500 millions de livres (220 000 F) d'amende pour ceux qui *«diffusent de la propagande écrite ou verbale»*. Mme Ciller s'est également déclarée en faveur de la levée de l'immunité *diplomatique de 17 parlementaires* kurdes, élus légalement en novembre 1991, mais jugés trop proches du PKK.

Quelques voix s'élèvent cependant pour suggérer une approche politique, pour tenter de briser la spirale de la violence. Le patronat turc (TUSIAD) s'est exprimé récemment dans ce sens par la voix de son dirigeant, Halis Komili.

L'année à venir s'annonce difficile, pour Mme Ciller comme pour le pays tout entier. Les élections municipales de mars seront un test important qui pourrait déterminer le futur du premier ministre. Tansu *Ciller représentait, au moment* de son élection en juin dernier, les espoirs de nombreux Turcs. Elle n'a pas su les réaliser, mais sa popularité demeure élevée – malgré le désenchantement de l'élite intellectuelle –, notamment grâce à de fréquentes apparitions télévisées.

Mme Ciller a prouvé lors de ce congrès que sa capacité de survie politique avait été sous-estimée par ses adversaires. Il lui reste quatre mois pour convaincre les électeurs turcs de voter pour son parti aux élections municipales.

NICOLE POPE

EN BREF

ESPAGNE : *premier attentat* visant directement un policier autonome basque. – Un sous-officier de la police autonome basque, actuellement suspendu, a été très grièvement blessé, lundi 22 novembre, à Bilbao (province *de Biscaye). Cet attentat, qui* constitue la première action terroriste directe à l'arme à feu perpétrée contre un membre de l'Ertzantza, la police basque autonome, a été attribué à l'ETA par le vice-président du gouvernement basque, Fernando Bucsa. – *(AFP.)*

TCHÉTCHÉNIE : *nouveaux* attentats. – Des attentats à l'explosif ont endommagé, à l'aube du lundi 22 novembre, les ministères de l'intérieur, de la sécurité, le parquet et l'état-major de la capitale tchétchène Grozny, sans faire de *victimes, ont annoncé les autorités* locales. Le mois dernier, des tirs de grenades avaient déjà visé les transformateurs de Grozny. Cette République caucasienne de la Fédération de Russie, qui a proclamé son indépendance, a connu des affrontements internes cet été et vient de confirmer son refus de participer aux scrutins du 12 décembre organisés en Russie. – *(AFP.)*

HONGRIE : nomination controversée à l'agence de presse MTI. – Le professeur de littérature Karoly Alexa, membre du comité directeur du *Forum* démocratique hongrois (MDF) du premier ministre Jozsef Antall, a été nommé, lundi 22 novembre, directeur de l'agence de presse MTI, malgré les protestations de l'opposition, qui met en cause son impartialité. Une vive polémique s'est développée ces derniers mois en Hongrie à propos *de l'indépendance de la presse* avant les élections législatives de 1994. – *(Reuter, AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Pour prévenir de nouveaux incidents

L'ONU accroît le contingent d'observateurs à la frontière koweïto-irakienne

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Déployé depuis avril 1991, le contingent de 300 observateurs – non armés – des Nations unies à la frontière koweïto-irakienne tienne va être renforcé, au cours du mois de décembre, par un bataillon d'infanterie mécanisée du Bangladesh (environ 700 hommes). Décidé le 5 février dernier par le Conseil de sécurité de l'ONU après une première série d'incidents, ce renforcement devrait prendre effet alors que, pour la deuxième fois en une semaine, quelque 500 civils irakiens ont traversé la frontière pour protester contre les travaux entrepris par le Koweït.

Entériné par l'ONU le 27 mai, mais jamais accepté par Bagdad, le nouveau tracé de la frontière prive l'Irak d'une bande de terrain d'environ 600 mètres de profondeur sur laquelle se trouvent des fermes, une centaine d'habitations de la ville portuaire d'Um-Qasr, une partie de la piste d'aviation de cette même ville et deux quais. Pour éviter toute infiltration, le Koweït a entrepris depuis l'été le creusement d'une tranchée de près de 3 mètres de profondeur, sur les 200 kilomètres de sa frontière terrestre.

Depuis le début de novembre, plusieurs incidents ont opposé les Irakiens aux Koweïtiens sous l'œil impuissant des observateurs de l'ONU. Les soldats bangladais, qui seront armés, pourront intervenir dans des conditions que l'ONU se refuse pour l'instant à préciser. La reconnaissance par Bagdad du nouveau tracé de sa frontière avec le Koweït est une des conditions posées par l'ONU pour une éventuelle levée des sanctions contre l'Irak.

Lundi 22 novembre, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a rencontré à New-York le secrétaire général de l'ONU et le président du Conseil de sécurité. Ses conversations politiques font suite à une semaine de discussions techniques entre l'UNSCOM (commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak) et une délégation irakienne conduite par le général Amer Rachid, directeur des programmes d'industrialisation militaire de l'Irak.

Ces discussions ont porté sur les questions relatives à l'élimination des armes de destruction massive de l'Irak et sur le contrôle à long terme par l'ONU du désarmement de ce pays. L'UNSCOM avait fait état de progrès importants sur ce dossier, Bagdad ayant fourni une liste de ses fournisseurs d'armements à l'étranger. L'Irak, qui estime avoir satisfait la quasi-totalité des demandes de l'ONU en matière de désarmement, voudrait donc obtenir la levée de l'embargo pétrolier.

Mais l'ONU a renouvelé pour trois mois, jeudi dernier, l'ensemble des sanctions. Lors de ce vote, la France avait souhaité que l'on fixe précisément les conditions d'une levée partielle des sanctions pour permettre une reprise contrôlée des exportations de pétrole irakien (*le Monde* du 20 novembre).

Washington et Londres exigent toutefois, avant la levée des sanctions, l'application intégrale de toutes les résolutions de l'ONU, dont la 688 sur la protection des populations civiles. Une mission de l'ONU qui enquêtait dans le sud de l'Irak sur d'éventuels bombardements à l'arme chimique des habitants des marais, a indiqué lundi qu'elle n'avait pas recueilli de preuves évidentes à ce sujet.

Néanmoins, un récent rapport de Middle East Watch, organisation de défense des droits de l'homme, fait état d'*« une nouvelle vague d'exécutions massives »*, à la suite de dizaines d'arrestations en juillet et août derniers. Selon des voyageurs en provenance d'Irak, dix-sept corps, au moins, de personnes arrêtées ont été récemment rendus à leurs familles. De son côté, le rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU, Max Van der Stœl, a accusé Bagdad, lundi, de pratiquer une politique économique discriminatoire et de mener des actions militaires contre les populations du Nord et du Sud.

FRANÇOISE CHIPAUX

Israël reconnaît avoir « liquidé » les auteurs de la tuerie de Munich en 1972

Israël a officiellement reconnu pour la première fois, lundi 22 novembre, avoir *« organisé méthodiquement la liquidation »* des Palestiniens auteurs présumés de la tuerie lors des Jeux olympiques de Munich, au cours de laquelle, en septembre 1972, onze athlètes israéliens avaient été tués.

Dans un témoignage qui avait été recueilli par la télévision israélienne, il y a un an et demi, et qui avait été alors censuré par l'armée, le général de réserve Aharon Yariv, à l'époque conseiller pour le terrorisme du premier ministre, Golda Meir, a indiqué que l'organisation Septembre noir, responsable de l'attentat de Munich, avait, en conséquence, *« décidé de cesser ses actions contre des objectifs juifs et israéliens à l'étranger »*.

« L'opération n'était pas limitée géographiquement. Nous les avons frappés là où ils se trouvaient », a ajouté M. Yariv, aujourd'hui directeur du Centre d'études stratégiques de l'université de Tel-Aviv. Golda Meir donnait son feu vert pour chaque assassinat *« au coup par coup »*, afin *« d'éviter les erreurs et les complications sur le sol des Etats servant de théâtre à ces assassinats »*, a-t-il précisé. – *(AFP.)*

La Ligue arabe maintient le boycottage d'Israël. – Réuni lundi 22 novembre en session extraordinaire, le Conseil de la Ligue arabe a décidé de maintenir le boycottage d'Israël jusqu'au retrait des territoires occupés. *« La décision du boycottage a été imposée pour des raisons précises »* – reconnaissance des droits nationaux palestiniens et évacuation des territoires occupés, – a déclaré le secrétaire général de la Ligue. *« Lorsque ces raisons disparaîtront, le boycottage sera levé »*, a ajouté Esmat Abdel Meguid. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Les négociations sur le commerce international

Mickey Kantor et Sir Leon Brittan poursuivent leurs entretiens à Washington

Le représentant américain pour les négociations commerciales, Mickey Kantor, et son homologue européen, Sir Leon Brittan, devaient poursuivre, mardi 23 novembre à Washington, une nouvelle séance de pourparlers sur le Cycle de l'Uruguay. Elle pourrait se prolonger mercredi. Sir Leon, qui a eu lundi soir cinq heures d'entretiens avec M. Kantor, s'est trouvé face à des interlocuteurs renforcés dans leurs positions par les récents succès, politiques et diplomatiques, de l'administration Clinton.

WASHINGTON

de notre correspondant

C'est le 15 décembre que doivent être conclues les négociations du Cycle de l'Uruguay. L'administration Clinton aborde cette dernière ligne en position de force. Sir Leon Brittan, le commissaire européen chargé des négociation commerciales, a eu pour vis-à-vis un Mickey Kantor tout auréolé des récentes performances de l'administration. En faisant voter par le Congrès l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), conclu avec le Canada et le Mexique, le président Clinton a en quelque sorte lavé l'administration de tout soupçon protectionniste et fait preuve de courage en allant à l'encontre de ses propres amis politiques.

Le succès obtenu lors de la réunion, le week-end dernier à Seattle, du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) est, pour l'heure, plus politique ou médiatique que concret. Mais les Etats-Unis ont tout de même marqué un point en enrôlant à leurs côtés les pays d'une région qui représente 40 % du commerce mondial. Cela a son poids au moment des ultimes pourparlers sur le Cycle de l'Uruguay, même si la Chine ne fait pas partie du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce) et même si les Etats-Unis ont, avec Pékin et Tokyo, des différends commerciaux qui valent bien ceux qui les opposent à l'Europe.

« Faire preuve de leadership »

Le président développe un discours de politique étrangère qui relève plus de la géo-économie que de la géostratégie et qui s'articule autour de deux propositions centrales : au lendemain de la guerre froide, c'est l'économie, davantage que la puissance militaire, qui déterminera les rapports de force ; et pour que l'économie des Etats-Unis soit forte, il faut ouvrir des marchés aux produits américains, seule manière de créer des emplois. Les sigles du discours de politique étrangère changent, observe le *New York Times* : GATT, ALENA, CEAP remplacent OTAN, START, etc.

La date-butoir du 15 décembre est une petite victoire de l'administration. A l'origine dictée par des considérations de politique intérieure américaine, elle a finalement été retenue par les responsables du GATT. Pour mener la négociation du Cycle de l'Uruguay, l'administration dispose d'un large mandat que lui accorde le Congrès – le *« fast track »* (la « voie rapide ») – qui lui permet, à l'issue des pourparlers, de demander aux élus de se prononcer par « oui » ou par « non » sur l'ensemble. Le *« fast track »* prend fin à la mi-avril 1994. L'administration, qui est censée accorder une centaine de jours au Congrès pour examiner un dossier sinon définitif du moins bien avancé, doit donc présenter un projet aux élus d'ici au 15 décembre au soir. Même si, en fait, le Congrès, depuis sept ans que dure la négociation sur le Cycle de l'Uruguay, a toujours renouvelé le *« fast track »*.

Le principal obstacle reste le volet agricole, sur lequel des conversations secrètes américano-européennes ont eu lieu à la fin de la semaine passée à Bruxelles. Dans un entretien accordé lundi soir au correspondant de TF1 à Washington, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, n'en démord pas : l'administration n'entend pas renégocier l'accord (ou pré-accord) de Blair House (l'ensemble agricole conclu il y a un an entre les Etats-Unis et la Commission et que la France rejette). *« La France n'est pas la seule à avoir des décisions difficiles à prendre (...). C'est le moment de faire preuve de leadership »*, dit M. Christopher qui, dans le même souffle, rejette aussi la demande française (et européenne) d'une exception culturelle pour l'audiovisuel, une dérogation que les Etats-Unis ont pourtant accordée au Canada dans le cadre de l'ALENA.

ALAIN FRACHON

En visite à Washington

Le président philippin soutient Bill Clinton à propos du GATT

Le président philippin Fidel Ramos a exprimé, lundi 22 novembre, au président Bill Clinton son appui très ferme à la position américaine dans les négociations du GATT sur la libéralisation du commerce mondial. MM. Clinton et Ramos se sont accordés pour *« œuvrer ensemble encore plus étroitement afin d'obtenir la conclusion positive à la date fixée* (d'ici au 15 décembre) *du cycle de l'Uruguay »*.

Au cours d'entretiens dominés par les questions commerciales et économiques, M. Ramos a également demandé *« un meilleur accès au marché américain pour les exportations de produits philippins »*. M. Ramos effectuait cette visite à la Maison blanche après avoir participé, les 19 et 20 novembre, à la réunion des leaders des pays membres du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) à Seattle, sur la côte nord-ouest des Etats-Unis. – *(AFP.)*

Malgré des réserves exprimées par les Britanniques

L'UEO veut renforcer ses liens avec l'Europe de l'Est

L'Union de l'Europe occidentale (UEO), organisation chargée de la politique commune de défense européenne, a décidé de renforcer ses liens avec les neuf pays d'Europe de l'Est qui ont déjà des accords d'association avec la Communauté.

Les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO, réunis lundi 22 novembre à Luxembourg, sont convenus d'étudier un *« statut renforcé »* pour ces pays : Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et les trois pays Baltes. Ce statut, qui devrait leur permettre de participer aux futures activités de l'UEO, est le fruit d'un compromis. La France et l'Allemagne avaient en effet demandé à leurs partenaires une véritable « association » à l'UEO pour ces pays en commençant par la Pologne. Les Britanniques, soucieux semble-t-il de ne pas faire concurrence au « partenariat » que les Etats-Unis veulent proposer à ces pays lors du sommet de l'OTAN, le 10 janvier, ont exprimé certaines réserves.

L'Espagne a d'autre part fait savoir qu'elle annoncerait officiellement dans les prochaines semaines sa décision de participer à l'Eurocorps, qui comporte jusqu'à présent des troupes françaises, allemandes et belges.

Le développement des mouvements islamistes

■ EN GRANDE-BRETAGNE ET EN ALLEMAGNE. Pour prévenir une éventuelle agitation dans la communauté musulmane, le gouvernement britannique préfère adopter une attitude relativement souple à l'égard des islamistes. En Allemagne, les organisations et personnalités islamistes font l'objet d'une surveillance particulière mais la présence de quelques dirigeants est tolérée. Le gouvernement allemand se montre autrement plus sévère à l'égard des Kurdes de Turquie et envisage une interdiction du PKK.

■ EN FRANCE. L'islamisme est nettement désigné comme une menace par le gouvernement. Tout en dénonçant un danger réel, M. Pasqua flatte les tendances xénophobes d'une partie de l'opinion.

Liberté d'expression en Grande-Bretagne mais politique de visas draconienne

LONDRES

de notre correspondant

A se fier aux apparences, Rached Ghannouchi ne donne pas l'impression d'être celui que le *Sunday Telegraph* décrit comme l'un des *« trois leaders mondiaux du terrorisme islamique »*. Le président du mouvement intégriste tunisien Ennadha qui vit à Acton, dans un petit pavillon de la banlieue londonienne, ne semble pas diriger une redoutable organisation. La « bête noire » du régime tunisien, condamné, en août 1992, à la prison à vie, n'est peut-être pas si « infréquentable », puisque le gouvernement britannique lui a accordé, en août dernier, le statut de réfugié politique.

Il n'empêche : le *Sunday Telegraph* rappelait récemment que ce petit homme barbu, habillé avec goût, lettré et modéré dans les propos qu'il tient ici, a commandité, entre autres actes terroristes, trois attentats, dans des hôtels de Monastir et de Sousse, en août 1987, au cours desquels plusieurs touristes britanniques avaient été blessés. Aussi le journal a-t-il demandé au gouvernement de reconsidérer sa décision qui a d'autant plus choqué la Tunisie que ses relations avec la Grande-Bretagne sont excellentes, et qu'à l'occasion, elle accepte de transmettre des messages diplomatiques à la Libye.

M. Ghannouchi insiste sur l'attitude, selon lui, diamétralement opposée, en la matière, de Paris et de Londres. *« La Grande-Bretagne comprend mieux le monde musulman que la France*, assure-t-il, *elle a aussi davantage conscience de ses intérêts stratégiques dans le monde arabe. Elle traite le sujet de l'islamisme avec bien plus de rationalité et de sang-froid »*.

M. Ghannouchi ne veut cependant pas envenimer les choses avec le gouvernement français, d'autant qu'un militant d'Ennadha, Salah Karkar, a été récemment assigné à résidence en Bretagne. Conséquence, à son avis, de la récente visite de Charles Pasqua à Tunis, et des pressions exercées par les autorités locales sur le gouvernement français. Il s'agit donc, à l'en croire, d'une *« opération de relations publiques »*. Pour le président d'Ennadha, la France n'a pas dépassé sa *« psychose à l'égard de l'Algérie : elle n'a pas accepté l'indépendance culturelle de ce pays »*.

Ces propos recoupent les commentaires d'autres responsables islamistes établis en Grande-Bretagne. L'antenne britannique de l'ex-Front islamique du salut (FIS) n'est, bien sûr, pas aussi « activiste » que la Fraternité algérienne en France (FAF), mais son « chef », qui se nomme « Abdallah », ne s'embarrasse pas de précautions oratoires. Au nom de qui s'exprime-t-il ? La « Communauté algérienne de Grande-Bretagne » (ACB), ou le FIS ? *« De toute façon, cela n'a pas d'importance : mettez-vous dans la tête que plus de 90 % des Algériens de France soutiennent le FIS. Vous pouvez mettre qui vous voulez en prison, tuer qui vous voulez, des milliers d'Algériens sont prêts à prendre la relève »*.

L'ACB, jusqu'alors assez discrète, avait organisé, il y a quelques mois, une manifestation devant l'ambassade de France. Ses tracts dénoncent le soutien apporté par la France et le « fasciste Charles Pasqua » à la « junte d'Alger ». « Abdallah » est intarissable à la fois pour stigmatiser la *« honte »* de la France, pour justifier *« le droit de se défendre »* des musulmans, pour rappeler que le FIS a utilisé tous les moyens démocratiques pour se faire entendre en Algérie. A son avis, l'enlèvement des trois agents consulaires français n'est rien d'autre qu'un *« complot franco-algérien »* qui a justifié, après coup, une offensive anti-islamiste.

Les troubles anti-Rushdie

En réalité, les islamistes présents en Grande-Bretagne se gardent d'attirer l'attention des autorités britanniques, et entretiennent entre eux des relations épisodiques, notamment à l'occasion de conférences. Ce fut le cas lors d'un récent colloque organisé, à Londres, sur le thème de « la Bosnie et l'environnement islamique global », et sous l'égide du « Parlement musulman » de Grande-Bretagne, une organisation musulmane plutôt radicale qui serait, dit-on, financée par l'Iran.

Les invités de marque, annoncés de Bosnie, d'Iran et du Liban, n'avaient pu obtenir un visa d'entrée. Ce qui illustre bien la politique du Foreign Office : grande liberté de parole à quelques islamistes qui bénéficient d'un statut de réfugié politique, mais politique draconienne s'agissant des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire national. Les risques de « débordement islamique » sont ainsi limités, et la réputation de la Grande-Bretagne en matière de droits de l'homme est maintenue, peu ou prou.



Les islamistes établis au Royaume-Uni se plaisent à souligner l'attitude, selon eux bienveillante, de la Grande-Bretagne. Au moment où la France se passionnait pour une nouvelle histoire de foulard islamique dans un collège de Nantua, la princesse Diana, vêtue d'un voile, visitait une école islamique. Au moment où Charles Pasqua s'apprêtait à *« persécuter »* les militants de l'ex-FIS, le prince Charles prononçait un discours remarqué pour louer les vertus de tolérance de l'islam. Quelques jours plus tard, l'héritier de la Couronne recevait un traitement de faveur en Arabie saoudite où il venait y défendre notamment les intérêts de l'industrie britannique...

Au cours de la conférence sur la Bosnie – dont l'assistance a été invitée à cotiser au profit du « Fonds pour la guerre sainte de Bosnie » – Kalim Siddiqui, président du « parlement musulman », a dénoncé les pays occidentaux qui se font les complices de l'*« holocauste »* perpétré contre les Musulmans bosniaques. Pour celui qui se présente comme le chef de la communauté musulmane de Grande-Bretagne, *« chaque famille musulmane vivant en Europe et en Amérique du nord est maintenant en danger »*. A l'en croire, depuis la *fatwa* lancée contre Salman Rushdie, le nombre des convertis à l'islam a été multiplié par quatre en Grande-Bretagne (entre *10 000* et *20 000* selon des sources indépendantes). Il en conclut que les *Versets Sataniques*, qui a valu à son auteur une condamnation à mort prononcée par l'imam Khomeiny, auront été une *« aide divine »*.

Malgré tout, les journaux musulmans, comme *The Muslim News*, sont à l'image d'une communauté qui est, dans son ensemble, modérée et relativement bien intégrée. Des mouvements plus fondamentalistes existent – Hizb-ut-Tahrir, Morabitun ou Jamaas – mais ils recrutent surtout dans les milieux étudiants et leurs critiques visent les pays musulmans, indistinctement accusés de ne pas respecter les lois de l'islam.

Le Royaume-Uni compte entre 1 million et 1 million et demi de musulmans (3 millions, selon le *« Parlement musulman »*), et une brusque flambée de violences n'est pas inimaginable. Après tout, c'est à Bradford, une ville qui compte une forte communauté musulmane, que les troubles « anti-Rushdie » ont commencé. Pour autant, la très grande majorité des musulmans de Grande-Bretagne ne partagent pas les thèses radicales de M. Siddiqui, et les 600 mosquées du pays ne retentissent d'aucun appel à la guerre sainte.

LAURENT ZECCHINI

La cible de Charles Pasqua

Suite de la première page

La menace islamiste s'ajoute aux facteurs de danger pour le gouvernement. Même s'ils n'ont pas de lien entre eux, l'assassinat d'un Français de passage au Caire, le 26 octobre dernier, et les enlèvements perpétrés en Algérie ne peuvent que renforcer l'inquiétude qu'inspirent les menées intégristes.

Le risque de terrorisme sur le territoire national paraît moins établi, et M. Pasqua le suggère davantage qu'il ne l'affirme.

Dans ces conditions, l'idée que la France devrait *« rétablir sa souveraineté »* sur son propre sol, comme le ministre de l'intérieur l'a déclaré le 21 novembre sur TF 1, semble relever davantage de la démonstration de fermeté que d'une nécessité réelle.

La tentation de l'amalgame

Les activités du Parti des travailleurs kurdes (PKK), par exemple, dont vingt-quatre membres ont été mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, ne gênaient pas, jusqu'à maintenant, les gouvernements. Les relations anciennes des dirigeants du RPR avec les autorités turques pourraient expliquer, davantage qu'une crainte réelle, l'opération menée contre ces militants.

Le gouvernement, en tout cas, malgré les dénégations de M. Pasqua, expose les Français à la tentation de l'amalgame : porteuses de foulard, habitués des mosquées, militants de telle ou telle cause étrangère, tous seraient également suspects de ne pas respecter les lois françaises, voire d'en contester l'autorité. Cette mise en examen verbale d'une catégorie de la population n'est probablement pas le meilleur moyen d'assurer l'harmonie d'une société qui, qu'elle le veuille ou non, devra bien s'habituer à compter parmi les siens une forte proportion de citoyens de religion ou de culture musulmane.

PATRICK JARREAU

CLÉS/ *Livres*

L'Islam dans le monde, de Paul Balta. La Découverte-*le Monde*, 1986.

L'Islamisme au Maghreb, de François Burgat. Karthala, 1988.

L'Islam et l'État dans le monde d'aujourd'hui, d'Olivier Carré. Presses universitaires de France, 1982. Du même auteur : *l'Utopie islamique dans l'Orient arabe*, Fondation nationale des sciences politiques, 1991, et *l'Islam laïque*, Armand Colin, 1993.

L'Islamisme radical, de Bruno Etienne. Hachette, 1987. Du même auteur : *la France et l'Islam*, Hachette, 1989.

Les Banlieues de l'islam, de Gilles Kepel. Seuil, 1987. Du même auteur : *les Politiques de Dieu*, Seuil, 1993.

Le Langage politique de l'islam, de Bernard Lewis, Gallimard, 1988.

L'Islam politique et croyance, de Maxime Rodinson. Fayard, 1993.

L'Echec de l'islam politique, d'Olivier Roy. Seuil, 1992.

Une nouvelle « guerre des chefs » opposerait les groupes intégristes en Algérie

ALGER

de notre correspondante

Une nouvelle *« guerre des chefs »* islamistes aurait-elle commencé, si sanglante et impitoyable, qu'elle annoncerait le développement d'*« une logique d'autodestruction au sein de la mouvance intégriste »* ? Dans son édition du lundi 22 novembre, le quotidien francophone *El Watan* l'affirme.

Ce n'est pas la première fois que la presse locale fait état de telles dissensions. N'avait-on pas déjà parlé de « guerre des chefs » à propos des règlements de comptes de l'automne 1992, qui s'étaient soldés par la reprise en main du Groupe islamique armé (GIA) par Abdelhak Layada – aujourd'hui en prison, mais que d'autres « émirs » ont aussitôt relayé ?

A présent que le pouvoir intensifie ostensiblement la répression dans les milieux islamistes, multipliant les ratissages dans les quartiers populaires d'Alger et des grandes villes de province, il ne se passe pas de semaine sans que la presse ne fasse des révélations sur les rivalités intestines des groupes intégristes, « pièces à conviction » à l'appui.

Hier, c'était un *« message-vidéo »* de Saïd Makhloufi, chef islamiste notoire, dont le quotidien de Constantine, *Ennahar*, affirme posséder une copie. Saïd Makhloufi y fustigeait ceux de ses comparses qui accepteraient de dialoguer avec le pouvoir, les traitant, par avance, de *« renégats »* et d'*« apostats »*. Pain bénit pour ceux qui rêvent de voir la discorde affaiblir les rangs islamistes – quand bien même l'authenticité de cette cassette-vidéo ne semble guère établie.

Aujourd'hui, l'affaire se corse. Du « message », on serait passé aux actes. Citant des *« sources proches des services de sécurité »*, les journalistes d'*El Watan* affirment qu'une *« violente bataille »* aurait opposé, en fin de semaine dernière, au sud-est d'Alger, *« des groupes intégristes »*. Un affrontement particulièrement rude et cruel, puisque *« près de vingt-sept »* cadavres, *« dont certains affreusement mutilés à coups d'épée »*, auraient été retrouvés sur le *« champ de bataille »*, situé à Cherarba, précise le journal. Selon les mêmes sources, trois autres *« intégristes »* auraient été récemment découverts *« égorgés »*, apparemment victimes de représailles internes, dans des banlieues d'Alger.

Manifestement bien informé, *El Watan* croit pouvoir désigner de nouvelles lignes de partage au sein de la mouvance islamiste. La première séparerait les chefs de *« maquis »*, tous hostiles au dialogue avec le pouvoir, et les dirigeants en exil, comme Rabah Kébir, chargés de *« vendre l'image du FIS à l'Occident »* et tenant publiquement un discours politique plus souple. La seconde, plus grave, diviserait en Algérie même les différents groupes armés, qui se disputent le leadership de l'action terroriste – dont le célèbre GIA, actuellement dirigé par Djaffar El Afghani, et auquel a été attribué le récent enlèvement des trois agents consulaires français.

CATHERINE SIMON

Les autorités allemandes sont surtout préoccupées par les séparatistes kurdes

BONN

de notre envoyé spécial

« A l'heure actuelle, la situation en Allemagne est relativement détendue, et on ne peut pas, raisonnablement, envisager d'actions militantes de la part des islamistes. » Udo Steinbach, directeur de l'Institut allemand de l'Orient à Hambourg, ne pense pas que les récents coups de filet en France puissent avoir un rapport – ou des conséquences – avec ce qui se passe en Allemagne, où les dirigeants de la communauté musulmane restent pour la plupart discrets, sachant qu'ils risquent d'avoir maille à partir avec les autorités locales dès lors qu'ils tiendraient un discours public, politique ou religieux, trop musclé.

A cet égard, le service d'information fédéral et le ministère de l'intérieur ne paraissent pas choqués de la présence en Allemagne du président de *« l'instance exécutive à l'étranger »* de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Rabah Kébir s'est, en effet, réfugié en Allemagne en août 1992. Moins d'un an plus tard – en mai 1993 – il a été condamné à mort par contumace par la Cour spéciale d'Alger pour participation présumée, le 26 août 1992, à l'attentat dans l'aérogare d'Alger.

Arrêté, le 7 juin dernier, par la police allemande, Rabah Kébir a été incarcéré. Après trois mois de détention, la justice a estimé que les « preuves » fournies par les autorités algériennes étaient insuffisantes. Remis en liberté, il a déposé une demande de droit d'asile et vit, depuis, dans un « endroit secret » du Land de Rhénanie-Palatinat, d'où il réagit, lors d'entretiens téléphoniques, aux événements qui agitent son pays.

De source officielle, l'on indique qu'il n'y a pas de politique systématique en matière de droit d'asile : chaque demande est examinée séparément *« et, si le demandeur n'a pas commis d'actes criminels, il est toléré sur le sol allemand »*. Il est clair, malgré tout, que certaines organisations ou personnalités de la mouvance intégriste font l'objet d'une surveillance particulière, puisqu'il existe au sein de l'administration un département spécial chargé de « l'extrémisme étranger ».

Le « Khomeiny de Cologne »

D'une façon générale, la montée de l'islamisme ne semble pas inquiéter outre mesure les autorités locales. L'islam n'est pas une religion nouvelle pour l'Allemagne : il est apparu, dans les années 60, avec l'arrivée des « Gastarbeiter » de Turquie. Cette communauté compte aujourd'hui, avec la deuxième génération, environ 1,8 million de personnes. Elle est principalement concentrée dans les régions de Munich, Francfort, Cologne, Aix-la-Chapelle ou Berlin, et dispose, dans le pays, de plusieurs centaines de mosquées.

Diverses études montrent que, seul, un petit groupe d'environ quarante mille âmes sympathise vraiment avec l'Iran et milite pour l'avènement de l'Etat islamique, tandis que pour l'immense majorité la religion n'est guère plus qu'une affaire de mots. A l'intérieur de cette communauté, 30 % des adultes disent fréquenter régulièrement la mosquée. Parmi les immigrés, de nombreux adversaires du régime laïc en place en Turquie se retrouvent dans le Parti de la prospérité, un mouvement islamiste d'opposition, modéré, qui a décroché plusieurs mairies lors des élections municipales, en décembre 1992, à Istanbul, et qui est autorisé en Allemagne.

Ces chiffres ne doivent pourtant pas faire croire que les Turcs « s'intègrent », comme les autorités le souhaiteraient. Ils vivent plutôt « à côté » de la société allemande. Les récents attentats xénophobes de Mölln et de Solingen, au cours desquels plusieurs familles ont trouvé la mort, en témoignent.

En réalité, les revendications, au sein de la communauté turque sont plus politiques que religieuses. Notamment parmi les quelque quatre cent mille Kurdes installés en Allemagne. Certes, il y a l'homme que la presse surnomme le « Khomeiny de Cologne », Cemalledin Kaplan, qui vit depuis des années en Allemagne et qui prédit à ses vingt mille sympathisants le renversement du régime d'Ankara, tout en condamnant son compatriote, l'écrivain Azis Nestin, pour avoir traduit en turc les *Versets sataniques* de Salman Rushdie.

Mais ce sont surtout les militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), d'obédience marxiste-léniniste, partisans de l'indépendance du Kurdistan, qui ne cessent de donner du fil à retordre au gouvernement : rackets, règlements de comptes politiques, assassinats, etc. Au point que lors d'une récente séance consacrée aux questions d'actualité au Bundestag, le gouvernement et l'opposition social-démocrate (SPD) – pour laquelle les méfaits de cette organisation sont *« une atteinte à la tolérance et à la paix intérieure en Allemagne »* – sont tombés d'accord pour examiner l'opportunité d'une interdiction du PKK en République fédérale.

ALAIN DEBOVE



AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Le lieu de l'assassinat de John Kennedy à Dallas devient un site historique national

La place Dealey, à Dallas, où a été assassiné John Fitzgerald Kennedy, a été officiellement consacrée site historique national, lundi 22 novembre, à l'occasion du trentième anniversaire de la mort du trente-cinquième président des Etats-Unis. Nellie Connally, veuve de l'ancien gouverneur du Texas John Connally, qui fut grièvement blessé dans l'attentat du 22 novembre 1963 alors qu'il se trouvait dans la limousine présidentielle, a dévoilé la plaque commémorative à Dallas.

A Washington, Evelyn Lincoln, qui fut la secrétaire particulière de John Kennedy, est allée fleurir la tombe de l'ancien président au cimetière d'Arlington. Plusieurs membres de la famille, dont le sénateur Edward Kennedy du Massachusetts, et des amis s'y sont rendus un peu plus tard. A Dublin, Jean Kennedy Smith, sœur du président assassiné et ambassadrice des Etats-Unis en Irlande, a assisté à une messe anniversaire célébrée dans la cathédrale de la ville par le révérend Michael Kennedy, lui aussi apparenté à la famille de l'ancien président.

La municipalité de Berlin a fait fleurir la plaque apposée à l'hôtel de ville de Schöneberg, où John Kennedy avait lancé le 11 juin 1963 son fameux *«Ich bin ein Berliner»* («Je suis un Berlinois»). *«Son nom est inséparablement lié à notre ville et à son histoire»*, a déclaré Eberhard Diepgen, bourgmestre de la ville.

Le président Bill Clinton s'est déclaré lundi *«satisfait»* des conclusions de l'enquête officielle, selon lesquelles Lee Harvey Oswald a agi seul pour tuer le président John Kennedy le 22 novembre 1963. M. Clinton s'est également dit *«satisfait du travail des services secrets»*, chargés de sa protection. – *(AP, Reuter, AFP.)*

(Lire également la chronique de Daniel Schneidermann, page 25.)

Des républicains bloquent l'adoption au Sénat de la loi Brady. – Des républicains ont bloqué, lundi 22 novembre, dans la soirée, un vote au Sénat sur la proposition de loi Brady, qui vise à instaurer un délai de cinq jours lors de l'achat d'armes à feu (*le Monde* du 23 novembre). Cette manœuvre a eu lieu alors que les parlementaires s'affairaient à boucler les derniers grands dossiers en discussion et à terminer leur session avant la fête de Thanksgiving, qui a lieu le 25 novembre. Cela pourrait retarder jusqu'à l'an prochain la mise en œuvre de la loi Brady, qui tire son nom de l'ancien porte-parole de la Maison Blanche, James Brady, qui fut grièvement blessé lors de la tentative d'assassinat contre Ronald Reagan en 1981. – *(AP.)*

Le Congrès refuse de faire de Washington le 51e Etat américain. – La Chambre des représentants a rejeté, dimanche 21 novembre, une proposition de loi qui aurait fait de Washington, la capitale fédérale américaine, le 51e Etat de l'Union. Le texte créant l'Etat de Nouvelle-Colombie (New-Columbia) a été repoussé par 277 voix contre 153. Washington épouse les limites du district de Columbia créé par la Constitution américaine pour abriter les institutions fédérales. Pendant des décennies, les habitants du district ne disposaient pas du droit de vote. Ils l'ont désormais pour l'élection présidentielle, mais n'ont aucun sénateur, et leur délégué à la Chambre des représentants n'a pas le droit de vote. – *(AFP.)*

COLOMBIE : quatre-vingts assassinats en un mois dans la province d'Antioquia. – Selon un bilan dressé par la police, treize personnes ont péri lors de trois tueries, lundi 22 novembre, dans la région d'Apartado, dans la province colombienne d'Antioquia (Nord-Est), ce qui porte à quatre-vingts le nombre d'assassinats dans cette région depuis un mois. La police estime que deux mouvements de guérilla, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'ancienne Armée populaire de libération (EPL), s'affrontent pour le *«contrôle politique»* de cette région bananière et industrielle. La plupart des victimes sont d'anciens guérilleros ou des militants de gauche. – *(AFP.)*

HAÏTI : une mission de l'ONU chargée d'évaluer les conséquences de l'embargo. – Une mission d'experts américains et des Nations unies séjourne actuellement en Haïti pour évaluer les effets de l'embargo international sur les couches les plus vulnérables de la population et favoriser la distribution de médicaments, a annoncé, lundi 22 novembre, l'ambassadeur des Etats-Unis à Port-au-Prince, William Swing. Par ailleurs, Colin Granderson, responsable de la mission civile de l'ONU et de l'OEA (Organisation des Etats américains), a repris ses fonctions à Port-au-Prince, dont il avait été évacué en octobre, avec pour priorité de *«renforcer les structures de l'aide humanitaire»*. – *(AFP.)*

REPÈRES

CEI

Flambée des prix en Arménie et au Tadjikistan

Deux Républiques de la CEI, déjà sinistrées par les conflits armés où elles sont impliquées, ont subi de plein fouet l'effondrement de la zone rouble, précipité la semaine dernière par la nouvelle politique restrictive de Moscou : en Arménie – où l'apparition d'une monnaie nationale (le dram) a été promise avant la fin du mois – les prix de la viande et du fromage ont bondi en trois jours, sur les rares étals restés ouverts, de 10 000 à 50 000 «anciens roubles» le kilo, pour un salaire moyen de moins de 10 000 roubles.

Le pain, subventionné et rationné, ne suffit pas à répondre à la flambée de la demande. Au Tadjikistan, porté à bout de bras par la Russie qui ne lui livre que des «vieux roubles», ceux-ci ont afflué de tous les autres Etats de la CEI : les bazars ont pratiquement fermé, lundi 22 novembre, les prix y augmentant d'heure en heure. *«Seuls les soldats russes s'en sortent*, s'indignait un tadjik à Douchanbé, *car ils sont payés en roubles russes»*. Ces nouveaux roubles, les seuls ayant cours en Russie, s'échangeaient à 8 contre un «vieux rouble», lundi, à Douchanbé. Le dollar, qui vaut 1,200 roubles à Moscou, a bondi de 6 000 à 20 000 anciens roubles en Arménie et à 15 000 au Tadjikistan. – *(AFP, Reuter)*

NIGÉRIA

Le nouveau chef de l'Etat a rencontré M. Abiola

Après avoir remporté un premier succès en obtenant des syndicats la fin de la grève générale (*le Monde* du 23 novembre), le nouveau chef de l'Etat, le général Sani Abacha, a rencontré, lundi 22 novembre à Lagos, Moshood Abiola, vainqueur présumé de l'élection présidentielle du 12 juin qui a été annulée. Le milliardaire musulman s'était borné à déclarer, deux jours après l'arrivée au pouvoir du général Abacha, que ce qui venait de se passer était *«l'expression de la volonté de Dieu»*. *«Ce qui est en jeu désormais, c'est la paix et la stabilité du pays»*, avait-il ajouté, refusant ensuite de rompre son silence.

Le général Abacha a signé dimanche le décret portant création du «Conseil provisoire de gouvernement», qui détiendra tous les pouvoirs exécutifs et législatifs, et dont la composition devrait être annoncée dans les jours prochains. Le mandat du général Abacha sera fixé par une conférence nationale qui aura lieu avant la fin de l'année, a-t-on appris lundi de source militaire. – *(AFP, Reuter.)*

MEXIQUE

Les conservateurs ont désigné leur candidat à la présidence

MEXICO

de notre correspondant

Dès le premier tour de scrutin, les quelque 8 000 délégués du Parti d'action nationale (PAN, conservateur) ont désigné, dimanche 21 novembre, leur candidat à l'élection présidentielle, qui doit avoir lieu le 21 août 1994. Le choix de Diego Fernandez de Cevallos, un juriste âgé de cinquante-deux ans, confirme la stratégie du PAN en faveur d'une démocratisation *«graduelle»* du système politique mexicain.

Le candidat du PAN, membre de l'appareil du parti depuis vingt ans mais élu député seulement en 1991, a montré ses talents de négociateur au cours des récentes conversations avec le gouvernement pour modifier la loi électorale dans un sens plus libéral. Certains secteurs de son parti lui reprochent cependant de ne pas avoir obtenu davantage et considèrent que la formation au pouvoir depuis soixante-quatre ans, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), bénéficie toujours de privilèges exorbitants (utilisation des ressources de l'Etat, contrôle des médias et de l'appareil électoral) qui lui donnent une *«capacité de fraude infinie»*.

Au cours de la convention du PAN, entamée le jour de la célébration de la révolution de 1910, les principaux orateurs ont rappelé que le gouvernement du président Carlos Salinas avait repris à son compte plusieurs éléments de leur programme, en particulier le rétablissement des relations entre l'Eglise et l'Etat, la privatisation des banques et la révision de la réforme agraire.

Soulignant que seul le PAN désignait son candidat à la présidence de la République dans le cadre d'un processus démocratique, M. Castillo, président du parti, a dénoncé le caractère *«autoritaire»* du PRI et de *«son frère jumeau»*, le Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche), issu d'une scission de la formation au pouvoir. Le PRD a confirmé, le mois dernier, que Cuauhtemoc Cardenas serait de nouveau son candidat. En juillet 1988, celui-ci était arrivé en deuxième position mais avait refusé de reconnaître la victoire *«frauduleuse»* de M. Salinas, qui avait obtenu à peine plus de 50 % des suffrages.

BERTRAND DE LA GRANGE

Le Sénat a ratifié l'ALENA

Au terme de douze heures de débat, le Sénat mexicain a ratifié, lundi 22 novembre, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ce texte a été approuvé par cinquante-cinq sénateurs du Parti révolutionnaire institutionnel (au pouvoir) et un élu du Parti d'action nationale (conservateur). Les deux votes hostiles ont été émis par les sénateurs de centre gauche du Parti de la révolution démocratique (PRD), qui ont vu dans l'ALENA un *«pacte néo-colonial»*.

L'ALENA a déjà été ratifié par les Parlements des Etats-Unis et du Canada. Pour que l'accord trilatéral entre en vigueur le 1er janvier 1994, le gouvernement libéral canadien, issu des élections du 25 octobre, doit encore le promulguer. Il réclame au préalable des *«éclaircissements»* sur certains de ses aspects. – *(AFP, AP.)*

EN BREF

AFGHANISTAN : l'ONU inquiète pour les droits de l'homme. – *«De graves menaces continuent de peser sur le droit à la vie»* en Afghanistan, comme en témoignent des massacres perpétrés l'hiver dernier au sud de Kaboul dans un secteur chiite, indique un rapport de la commission *ad hoc* de l'ONU, publié le lundi 22 novembre. Plus généralement, la situation des droits de l'homme est *«loin d'être satisfaisante»* dans le pays, poursuit ce texte, qui regrette que *«des Afghans de toutes origines ethniques»* aient été victimes d'atrocités durant les combats entre factions islamistes. – *(AFP.)*

CAMBODGE : nouvelles attaques de Khmers rouges. – Entre 300 et 400 Khmers rouges ont attaqué des positions du gouvernement au nord du Cambodge, rapportait, lundi 22 novembre, le quotidien *Reasmey Kampuchea*, qui fait état de nombreux morts. Les combats ont eu lieu la semaine passée dans la province de Preah-Vihear, ajoute le journal, citant des sources militaires. Cinq offensives d'envergure et quatorze escarmouches auraient visé les régions de Chom-Khsan et Sangkum-Thmey, près de la Thaïlande. Le roi Norodom Sihanouk s'est dit prêt à accepter des Khmers rouges au gouvernement s'ils abandonnent les armes. – *(AP, Reuter.)*

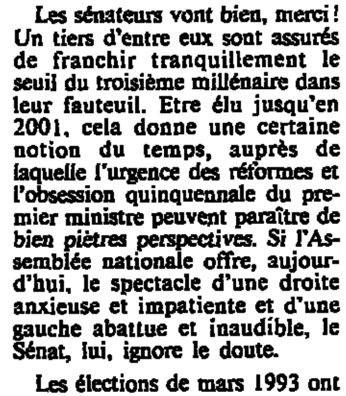
GUINÉE-ÉQUATORIALE : Paris et Madrid critiquent l'absence de pluralisme aux élections. – Selon des sources bien informées à Malabo, la participation aux élections législatives du dimanche 21 novembre, boycottées par trois des principaux partis d'opposition, *«ne devrait pas excéder 30 %»*. Seuls des observateurs du Burkina, du Gabon et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont assisté à ce scrutin, la France et l'Espagne ayant décidé de ne pas en envoyer, en raison *«des conditions d'organisation du scrutin, qui privent les élections de leur caractère vraiment pluraliste»*, selon un communiqué conjoint publié à l'issue du septième sommet franco-espagnol. – *(AFP.)*

Le débat politique au palais du Luxembourg

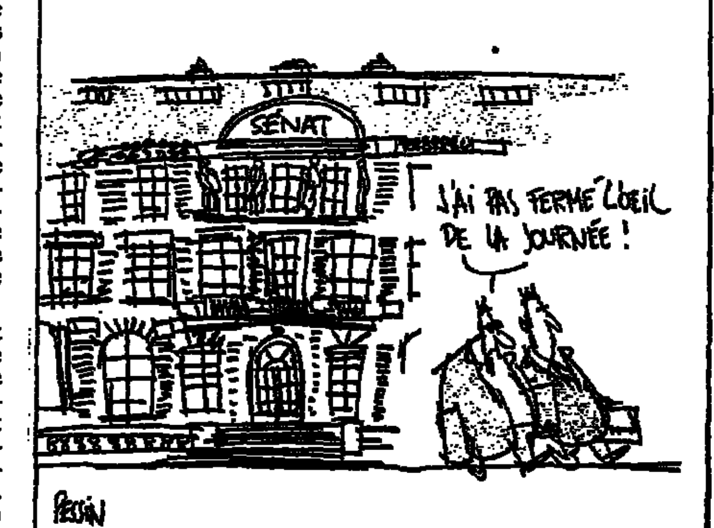
L'embellie du Sénat

■ **UNE CONJONCTION FAVORABLE.** ***L'arrivée d'une majorité de droite écrasante et comprenant de nombreux novices, à l'Assemblée nationale, rend au Sénat un rôle de modérateur qu'il ne jouait plus guère depuis 1981. La cohabitation « tranquille » dispense la majorité sénatoriale de soutenir inconditionnellement le gouvernement face au président de la République, comme elle l'avait fait entre 1986 et 1988. Les sénateurs socialistes, proportionnellement plus nombreux et moins accablés par la défaite que leurs camarades députés, remplissent avec entrain leur fonction d'opposition.***

■ **LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE.** ***Edouard Balladur a profité, lundi 22 novembre, de l'ouverture de la session budgétaire, au Palais du Luxembourg, pour venir devant les sénateurs. Considérant que tous doivent participer à l'effort de redressement économique, « au moment où des signes de reprise apparaissent », le premier ministre a réaffirmé que « le gouvernement est prêt à écouter et à prendre en compte » les propositions sénatoriales d'amendement, « notamment pour que l'effort soit plus justement réparti ». Cette déclaration ne pouvait que satisfaire les sénateurs, qui ont dénoncé les dangers d'une ponction trop forte sur les collectivités locales.***



Les sénateurs vont bien, merci ! Un tiers d'entre eux sont assurés de franchir tranquillement le seuil du troisième millénaire dans leur fauteuil. Etre élu jusqu'en 2001, cela donne une certaine notion du temps, auprès de laquelle l'urgence des réformes et l'obsession quinquennale du premier ministre peuvent paraître de bien piètres perspectives. Si l'Assemblée nationale offre, aujourd'hui, le spectacle d'une droite anxieuse et impatiente et d'une gauche abattue et inaudible, le Sénat, lui, ignore le doute.



Les élections de mars 1993 ont amené au Palais-Bourbon une majorité de droite exceptionnelle en nombre, très largement renouvelée, donc inexpérimentée, et dont le souci principal est d'assurer sa réélection. Comme le souligne, avec une feinte équanimité, le sénateur Pierre Fauchon (Union centriste, Loir-et-Cher) : *« Lorsque les trois quarts du potentiel de réflexion d'un député sont consacrés au renouvellement de son mandat, vous imaginez ce qui reste... »* Pour ces élus godillots, dont le sort risque d'être lié à l'élection présidentielle, l'heure presse. Tout se joue dans les deux ans à venir puisqu'ils auront, le moment venu, à défendre devant leurs électeurs le bilan du gouvernement actuel.

Les cinquante-sept députés socialistes, eux, ne sont toujours pas remis de la déroute de la gauche. En dépit de réveils sporadiques – la bataille contre l'abrogation de la loi Falloux ou la réforme du droit d'asile –, ils restent prostrés et prisonniers de leurs querelles internes. Parmi ceux qui ont réchappé de la vague de mars, on trouve deux catégories : les anciens ministres, tels que Jack Lang, Paul Quilès et Laurent Fabius, qui ne manifestent guère d'intérêt pour le travail législatif ; et les députés « de base », dont la réélection est due à une présence assidue sur le terrain et qui ont encore plus de raisons de déserter l'hémicycle du Palais-Bourbon pour leur circonscription.

L'expérience du travail législatif

« Ici, nous n'avons pas connu de choc psychologique en mars 1993, constate Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, qui rassemble soixante-neuf sénateurs. *Nous avons l'habitude d'être dans l'opposition face à une majorité de droite très forte, et notre combativité est intacte, contrairement à celle de nos camarades de l'Assemblée. » « Nous ne sommes pas, nous, sous le poids d'une défaite écrasante*, confirme Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne). *Notre groupe est, aujourd'hui, plus important que celui de l'Assemblée. Il n'y a pas, chez nous, ce côté fin de règne et décadent. » « De plus*, souligne M. Estier, *il y a très peu d'anciens ministres parmi nous, ou alors ce sont ceux de la gauche « Belle Epoque », comme Pierre Mauroy ou François Autain. »*

Moins perméables à la « culture de gouvernement », qui semble avoir émoussé certains réflexes de gauche parmi les députés socialistes, les sénateurs PS restent très attachés à la défense de leurs valeurs. Ils l'ont prouvé par leur très grande pugnacité à propos de la réforme du droit d'asile, concoctée par le gouvernement avec l'aval de l'Elysée, en votant contre, sans états d'âme, contrairement à leurs collègues du PalaisBourbon.

A droite, c'est l'inverse. Par rapport à la Chambre « bleue » de l'Assemblée nationale, la majorité sénatoriale apparaît, elle, plus nuancée, moins « basiste ». *« Il y a eu une inflation de députés, et l'inflation, on le sait bien, donne toujours des monnaies de moindre valeur »*, confie un centriste. En sept mois, le Sénat s'est défait du rôle, qui était le sien depuis 1981, de tribune de l'opposition, lorsque celle-ci compensait son impuissance législative par un contrôle pointilleux des gouvernements socialistes. Il tend à redevenir le modérateur qu'il fut dans les années 70, à côté d'une Assemblée nationale dominée par les gaullistes et davantage contrainte de soutenir l'exécutif.

Elus au suffrage indirect, les sénateurs risquent moins de faire les frais de la versatilité des électeurs, et la droite n'a pas attendu 1993 pour être majoritaire dans cette Assemblée, puisqu'elle y règne depuis des lustres. En outre, les neuf années de leur mandat, souvent renouvelé, permettent aux sénateurs qui en font l'effort d'acquérir une connaissance approfondie des dossiers et du travail législatif. Ils ne se sont d'ailleurs pas privés, depuis mars, de corriger ostensiblement les copies des ministres qu'ils jugeaient un peu bâclées.

Michel Giraud, ministre du travail, sur ses deux projets de loi relatifs à l'emploi, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, sur l'autonomie de la Banque de France, et Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, sur son projet de perpétuité « réelle », en ont fait les frais. En sermonnant les membres du gouvernement ou en faisant adopter, parfois contre leur volonté, des amendements à leurs textes, les sénateurs ont fait preuve, à plusieurs reprises, d'une indépendance dont les députés se sont montrés moins souvent capables.

Contrairement à l'Assemblée, où la majorité implique la discipline, on estime volontiers, au Sénat, que la *« concordance »* entre les deux Chambres et le gouvernement *« permet le dialogue »*, selon la formule de Charles Jolibois (Républicains et Indépendants, Maine-et-Loire), rapporteur du texte sur la peine perpétuelle. C'est ce que traduit, à sa manière, René Monory, le président du Sénat, centriste, en affirmant que *« lorsque la majorité sénatoriale est de la même couleur que le gouvernement, elle modifie 100 % des textes »*, alors que, dans le cas contraire, elle n'en retouche *« que 75 % »*.

Cette indépendance, revendiquée et attestée, n'est toutefois rendue possible que par la « cohabitation douce » à la tête de l'exécutif. Dans le contexte beaucoup plus agressif de la première cohabitation, entre 1986 à 1988, la majorité sénatoriale avait mis son particularisme sous le boisseau. Elle avait même poussé l'abnégation jusqu'à abdiquer sa prérogative essentielle, l'écriture de la loi. A l'exception notable de François Léotard, alors ministre de la culture et de la communication, qui s'était attiré les sarcasmes de la droite à propos de son projet relatif à la liberté de communication, le gouvernement de Jacques Chirac avait trouvé, dans le Sénat, un allié de poids contre les résistances du président de la République.

La Chambre du bon sens

A trois reprises, en 1986 et en 1987 – sur le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations, sur le texte de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, redécoupant les circonscriptions électorales, et, enfin, sur l'aménagement du temps de travail présenté par Philippe Séguin, ministre des affaires sociales –, les sénateurs de droite avaient tout bonnement accepté de renoncer à débattre en votant une question préalable « positive ». Le but recherché, et obtenu, était d'accélérer l'adoption de ces textes par l'Assemblée nationale, au mépris du principe même du bicamérisme, pour riposter au refus de François Mitterrand de signer les ordonnances sur ces trois projets.

L'isolement du président de la République et la faiblesse de la gauche dispensent le Sénat, aujourd'hui, de cette complaisance à l'égard du gouvernement. Le palais du Luxembourg peut d'autant plus retrouver son rôle de Chambre de réflexion que sa composition politique – paradoxalement, puisqu'il est élu au second degré – correspond mieux que celle de l'Assemblée nationale à la sociologie du pays. La droite y est plus centriste, plus modérée, et la gauche, socialiste et communiste, mieux représentée. Même les défauts qu'on lui prête – l'âge élevé de ses membres, la surreprésentation des élus ruraux et leur conservatisme légendaire – apparaissent comme des garde-fous face à la dureté de certains députés de droite. L'image éculée d'un Sénat « Crédit agricole », cénacle du bon sens et conseil des sages, prend, aujourd'hui, davantage de valeur. Alors que les repères se brouillent, on retrouve, au palais du Luxembourg, les familles de pensée traditionnelles – la droite de toujours, les gaullistes, les démocrates-chrétiens, les radicaux... – représentées par des élus expérimentés et détachés, pour la plupart, du souci d'une carrière qu'ils ont déjà faite ou à laquelle ils ont renoncé.

Le Sénat est redevenu un lieu de véritable débat politique, aidé en cela par le renouvellement opportun de son président, en octobre 1992, lorsque M. Monory avait succédé à Alain Poher. Le parcours politique de l'actuel président, autodidacte, baron local, centriste hétérodoxe, conservateur et pourtant père du Futuroscope de Poitiers, correspond parfaitement à la triple image de provincialisme, d'expérience et d'indépendance que le Sénat veut donner de lui-même.

De cette embellie du Sénat, souvent méprisé ou raillé, on ne peut que se réjouir. *« Au moins, aujourd'hui, le Sénat n'est pas critiqué par principe et a priori, mais uniquement sur ce qui est critiquable »*, souligne-t-on à la direction de la communication du palais du Luxembourg, où l'on confie que l'on rencontre moins d'obstacles que dans le passé pour « vendre » la maison à l'extérieur.

Encore faut-il ne pas oublier que les sénateurs, tant par leur mode d'élection que par leur âge (supérieur à soixante ans en moyenne) et leur origine, ne peuvent pas prétendre, au même titre que les députés, à la représentation fidèle de la nation, même si la part du « troisième âge » tend à augmenter au sein de celle-ci. Les deux qualités essentielles qu'on leur reconnaît aujourd'hui, l'enrichissement des textes législatifs et le souci du débat politique, n'apparaissent peut-être en lumière que parce qu'elles manquent cruellement à l'Assemblée nationale.

GILLES PARIS et PASCALE ROBERT-DIARD

Un président communicant...

René Monory a rarement été desservi par la chance. En accédant, le 2 octobre 1992, à la présidence du Sénat, le sénateur de la Vienne, ancien ministre de l'éducation nationale dans le gouvernement de Jacques Chirac et pilier du CDS, est entré, par la même occasion, dans le cercle restreint des premiers rôles de la République. L'absence d'un chef de file incontesté à l'UDF lui permet, même, d'être régulièrement cité sur la liste des « présidentiables » par ceux qui ne peuvent se résoudre à voir la confédération libérale et centriste représentée, pour l'élection majeure de la vie politique, par un homme appartenant au RPR, Edouard Balladur, quelles que soient ses affinités – véritables ou supposées – avec elle.

Officiellement, le président du Sénat n'est, bien sûr, candidat à rien. Cependant, le soin jaloux qu'il met, chaque fois qu'il en a l'occasion, à rappeler qu'il a, de par ses fonctions, la responsabilité de la République en cas de vacance à sa présidence, montre qu'il ne lui déplairait pas de s'installer à l'Elysée, au moins, le temps d'un intérim.

Depuis son élection, M. Monory a engagé une vaste politique de communication, que traduit en partie le rapport relatif aux budgets des Assemblées parlementaires. Ce document fait état, sans autres précisions, de la création d'une ligne de crédits pour les frais de déplacement du président du Sénat, d'une hausse de 55,2 % des dépenses de relations publiques et d'information et d'une augmentation de 15,6 % des dépenses de relations avec les Parlements étrangers ou les assemblées parlementaires internationales. Parallèlement aux opérations lancées au Sénat, comme la venue d'Helmut Kohl, le 13 octobre dernier, le sénateur de la Vienne multiplie les commentaires et les apparitions médiatiques. Ce qui est bon pour M. Monory est bon pour le Sénat. Et vice versa.

G. P.

CLÉS/ Les sénateurs

■ **Les élus des élus.** Article 24 de la Constitution : *« Le Sénat est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République. »* Les trois cent vingt et un sénateurs sont élus, dans chaque département, par un collège électoral composé des députés, des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux.

■ **Un mandat de neuf ans.** Les sénateurs disposent du mandat le plus long de la République : neuf ans. Leur Assemblée étant renouvelable par tiers, ils se trouvent répartis en trois séries. Série A : cent deux sénateurs, du département de l'Ain à celui de l'Indre, renouvelables en 1998 ; série B : cent deux sénateurs, du département de l'Indre-et-Loire à celui des Pyrénées-Orientales (à l'exception des départements de Paris et de l'Ile-de-France), renouvelables en 2001 ; série C : cent dix-sept sénateurs, du département du Bas-Rhin à celui de l'Yonne et des sept départements de Paris et de sa région, renouvelables en septembre 1995.

■ **Le RPR devant le PS.** Depuis le renouvellement de septembre 1992, le groupe sénatorial du RPR, fort de quatre-vingt-six membres, a confirmé sa domination. Viennent ensuite le groupe socialiste (soixante-cinq membres), le groupe de l'Union centriste (cinquante-neuf), le groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants (quarante-six), le groupe du Rassemblement démocratique et européen (vingt et un) et le groupe communiste (quatorze).

■ **Un président garant de la continuité de la République.** Le Sénat n'a connu que trois présidents depuis le début de la V[e] République : un radical, Gaston Monnerville (1946-1968), et deux centristes, Alain Poher (1968-1992) et René Monory, élu le 2 octobre 1992 par 200 voix contre 76, au deuxième tour de scrutin. Le président est élu par l'ensemble des sénateurs après chaque renouvellement partiel de cette Assemblée. Garant de la continuité de la République, il exerce provisoirement les fonctions de président de la République si celui-ci est empêché, s'il se démet de ses fonctions ou s'il vient à mourir.

IMPÔTS : une commission chargée d'étudier l'ensemble des prélèvements. – Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a annoncé, lundi 22 novembre, lors de la présentation du projet de loi de finances pour 1994 au Sénat, que Bernard Ducamin, président de la section des finances du Conseil d'Etat, présidera une commission *« chargée d'étudier l'ensemble des prélèvements, tant fiscaux que sociaux, qui pèsent sur les revenus des ménages »*. Cette commission, formée à la demande du premier ministre et *« mise en place prochainement »*, comprendra aussi Robert Baconnier, ancien directeur général des impôts, et Raoul Briet, commissaire adjoint au plan.

et l'examen du projet de budget pour 1994

Edouard Balladur est prêt à rediscuter de l'effort imposé aux collectivités locales

Flattés de la présence du premier ministre, qui ne les avait pourtant pas attirés en masse lundi 22 novembre – ils étaient à peine une quarantaine à l'ouverture de la séance –, les sénateurs ont entendu Edouard Balladur leur annoncer que *« la situation économique, qui était encore si sombre il y a quelques mois, donne des signes de redressement de plus en plus remarqués »*. Du coup, le premier ministre s'est montré optimiste : *« Dans ces conditions*, a-t-il dit, *l'hypothèse de croissance de l'ordre de 1,4 %, sur laquelle est bâti le projet de loi de finances, paraît raisonnable. »* Cependant, a-t-il continué, *« seul un comportement positif des responsables politiques, économiques et sociaux permettra de déclencher, chez les entrepreneurs et chez les ménages, des attitudes qui soient moins empreintes de frilosité »*.

M. Balladur a déclaré qu'il entend poursuivre la politique de réforme *« menée activement depuis bientôt huit mois »*, en citant, notamment, la diminution du coût du travail pour les emplois les moins qualifiés. *« Nous avons déjà baissé de 15 % les charges patronales sur les bas salaires, grâce aux mesures de budgétisation des cotisations familiales*, a-t-il souligné. *Il faudrait doubler cet effort d'ici cinq ans, par exemple en diminuant les cotisations patronales d'assurance-maladie étape après étape. »*

La compensation de la TVA

Annonçant que les *« hypothèses relatives aux comptes de la Sécurité sociale pour les deux prochaines années sont plus mauvaises que celles que nous avions retenues il y a six mois »*, le premier ministre a affirmé que *« les collectivités locales ne peuvent être écartées de cet effort de maîtrise des dépenses et de la fiscalité »*. Toutefois, comme *« l'attitude du gouvernement est marquée par une volonté de dialogue avec les collectivités territoriales »*, M. Balladur s'est dit prêt à envisager, pour 1994, des aménagements dans l'effort qui leur est demandé, puis à *« stabiliser et fixer, dans un contrat d'objectifs pluriannuel, les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales »*, à la suite des conclusions que devra lui remettre, en mars prochain, la mission d'étude confiée sur le sujet à François Delafosse, conseiller-maître à la Cour des comptes (*le Monde* du 11 octobre dernier).

Ces déclarations ont déclenché des applaudissements, sur les bancs de la majorité, aussi vifs que l'avait été le tollé qui avait accueilli, au Sénat, l'annonce des efforts financiers demandés aux collectivités territoriales. Nicolas Sarkozy a emboîté le pas au premier ministre sur ce sujet cher au cœur des défenseurs des intérêts locaux que sont les sénateurs. Tout en affirmant, lui aussi, que *« nul ne pourra s'exonérer de l'effort »*, le ministre du budget a voulu relativiser celui qui était demandé aux collectivités locales, en précisant qu'il représente *« moins de 1 % sur un total de 252 milliards de francs d'aides et de subventions diverses de l'Etat aux collectivités locales »*. Sur les quatre points en litige, M. Sarkozy a fait, cependant, des ouvertures sensibles en direction des propositions émises par la commission des finances du Sénat, après avoir accepté, déjà, certains assouplissements à l'Assemblée nationale.

A propos du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le ministre a reconnu que la mesure initiale de réduction du taux de compensation était *« contestable »*, parce qu'elle avait *« un caractère rétroactif »*, qui constituait *« une rupture de contrat »*. Le gouvernement a déjà reporté la date d'application de la mesure du 1er janvier 1994 au 1er janvier 1996, mais M. Sarkozy a indiqué que la demande des sénateurs de la repousser au 1er janvier 1997, pour ne pas pénaliser les investissements programmés pour 1994, sera étudiée *« au cours du débat »*.

Sur la dotation spéciale de logement pour les instituteurs, le ministre a précisé qu'il revient sur la suppression de l'indexation (qui représentait une économie de 95 millions de francs). A propos de la dotation globale de fonctionnement (DGF), il a indiqué que, pour 1994, il y a un *« consensus pour indexer la DGF sur les prix »*, mais que, pour les années ultérieures, la question de savoir si l'indexation doit tenir compte ou non de la croissance peut être posée. *« Le gouvernement engagera cette discussion avec beaucoup d'esprit d'ouverture »*, a-t-il assuré. Enfin, sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle, M. Sarkozy a affirmé que *« le gouvernement est prêt à examiner toutes les solutions, à économie budgétaire inchangée, pour répartir l'incidence de la mesure entre les collectivités locales »*, tout en précisant que *« l'incidence de la réforme sera plafonnée et ne pourra pas dépasser, pour chaque collectivité locale, plus de 2 % du montant des impôts directs locaux »*.

M. Masseret (PS) : un déficit « fictif »

Toutes ces précisions ne pouvaient que donner satisfaction aux différents orateurs, qui ont présenté des plaidoyers sur le rôle-moteur des collectivités locales dans l'économie nationale en tant qu'investisseur (170 milliards de francs en 1993), employeur (1,2 million d'employés, soit 5 % de l'effectif français) ou créateur d'emplois. Sur ce sujet, il n'y avait plus de clivage politique, et Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances, se montrait aussi convaincant que René Régnault (PS, Côtes-d'Armor) ou Paulette Fost (PC, Seine-Saint-Denis).

En revanche, sur les autres aspects du budget, l'opposition traditionnelle droite-gauche est vite réapparue. M. Sarkozy aurait pu s'éviter le mal d'exposer les vertus de son budget, sur la maîtrise des dépenses, la remise en cause des services votés ou l'amorce de réforme de l'impôt sur le revenu, tant les porte-parole des groupes de la majorité – Josselin de Rohan (Morbihan) pour le RPR, Xavier de Villepin (Français établis hors de France) pour l'Union centriste, Ernest Cartigny (Seine-Saint-Denis) pour le Rassemblement démocratique et européen, Marcel Lucotte (Saône-et-Loire) pour les Républicains et Indépendants – ont trouvé ce projet de loi de finances *« courageux, réaliste et porteur d'avenir »*.

Plus critique à d'autres époques, le rapporteur général, Jean Arthuis (Un. centr., Mayenne), a affirmé son adhésion à un budget qui correspond, selon lui, à *« une nouvelle idée de l'Etat, ambitieuse et rigoureuse »*, et il s'est montré indulgent sur l'utilisation peu orthodoxe des recettes de privatisation, affectées pour 50 milliards de francs au budget général, selon le principe : *« à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels »*.

Seule la gauche a fait entendre *« une autre musique »*, selon la formule de Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle), en dénonçant un raisonnement *« vicié »* par la comparaison du projet de budget pour 1994, non avec la loi de finances initiale de 1993, mais avec la loi de finances corrigée par le collectif de printemps. *« En fait, on n'y verra clair qu'avec la loi de règlement, c'est-à-dire après l'élection présidentielle*, a-t-il dit. *D'ici là, vous aurez tout loisir de vous proclamer vertueux ! » « Le déficit annoncé est fictif*, a ajouté M. Masseret, *puisque artificiellement réduit par le produit des privatisations »*. Les communistes, par la voix de Robert Vizet (Essonne), ont expliqué que *« tout est cédé aux impératifs de la rentabilité du capital »*. *« Avaliser votre projet de loi de finances*, a affirmé M. Vizet, *serait hypothéquer l'avenir de la grande majorité de nos compatriotes au crédit de la minorité des détenteurs de capitaux. »*

CLAIRE BLANDIN

REPÈRES

OPPOSITION
Le PS dénonce la méthode Balladur

Réagissant aux déclarations du premier ministre, le 21 novembre sur France 2, Lionel Jospin a déclaré, lundi 22 novembre, qu'Edouard Balladur était *« passé maître dans l'art des généralités et qu'il va bien y avoir un moment où les Français cesseront d'être sous hypnose »*. *« La question qu'il faut se poser*, a expliqué l'ancien premier secrétaire du PS, *est : est-ce que ce gouvernement et M. Balladur sont efficaces dans la lutte contre le problème principal de la société française, à savoir le chômage ? La réponse est non. »*

Le même jour, Jean Glavany, porte-parole du PS, a comparé *« le mode de gouvernement »* de M. Balladur *« à celui de Raymond Barre de 1976 à 1981 »*. *« On nous annonce, comme par hasard, la fin du tunnel tous les six mois*, a-t-il observé, *et, chaque fois, on recule d'un an. Il y a une obsession à programmer les choses sur cinq ans (...). Il y a probablement, dans tout cela, une tactique antichiraquienne primaire... Demander du temps, c'est le lot de ceux qui ne peuvent offrir des résultats. »*

CONSEIL CONSTITUTIONNEL
Jean-Louis Debré réplique à Robert Badinter

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, a été le seul dirigeant politique à réagir officiellement au point de vue de Robert Badinter, publié dans *le Monde* du 23 novembre, prenant la défense de l'institution qu'il préside.

Dans un communiqué, publié lundi 22 novembre, M. Debré *« juge inadmissible que le président du Conseil constitutionnel commente, critique les propos du premier ministre et entame une polémique avec celui-ci »*. *« Cette attitude politique, voire politicienne, ne rehausse en rien le prestige du Conseil constitutionnel »*, estime le député de l'Eure.

RECTIFICATIFS. – Le groupe communiste du Sénat a voté contre le projet de révision constitutionnelle sur le droit d'asile, vendredi 19 novembre, lors de la réunion du Parlement en Congrès. Nous avions écrit par erreur, dans *le Monde* daté 21-22 novembre, qu'il s'était abstenu.

– Les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) Assemblée nationale - Sénat sur le projet de loi relatif à la sécurité des manifestations sportives ont été adoptées par le Sénat le 18 novembre, et non par le Parlement comme nous l'indiquions dans *le Monde* daté 21-22 novembre. Le texte ne sera considéré comme définitivement adopté que si l'Assemblée nationale approuve, mercredi 24 novembre, la version issue des travaux de la CMP.

Membre du bureau politique du PCF

René Le Guen est décédé

Membre du bureau politique du Parti communiste français depuis 1979, et ancien secrétaire général de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT, René Le Guen est décédé, lundi 22 novembre à Paris, à l'âge de soixante-douze ans, des suites d'une fibrose pulmonaire. Il était membre du Conseil économique et social.

[Originaire de Bretagne, où il était né le 13 décembre 1921, René Le Guen avait commencé sa carrière professionnelle comme officier mécanicien dans la marine marchande. Militant de la CGT depuis 1943, il était entré à Gaz de France après la Libération. Il en fut administrateur de 1946 à 1980 et président de la Caisse centrale d'activités sociales de 1964 à 1982. A ce titre, il avait été l'un des principaux artisans, dans les années 60, de la pénétration de la CGT dans le milieu des ingénieurs, cadres et techniciens. De 1963 à 1982, il fut secrétaire général de l'UGICT-CGT. René Le Guen a exercé la même influence au sein du Parti communiste, où il avait adhéré dès 1944. Dans le message qu'il a adressé à sa famille, le secrétaire général du PCF, Georges Marchais souligne qu'*« en mettant au service de son parti ses connaissances et son humanisme, René nous a permis de progresser de façon significative dans l'appréhension des progrès techniques et scientifiques et dans la compréhension des enjeux humains dont ils sont porteurs »*.

Elu au comité central du PCF en 1970, il était entré au bureau politique en mai 1979, au vingt-troisième congrès. Directeur de la revue *Avancées* et responsable du secteur de la recherche et de la technologie, René Le Guen était l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le dernier, intitulé *Services publics, une réponse pour l'avenir*, venait de paraître aux Editions sociales. En 1992, il avait adressé une mise en garde à son successeur à la tête de l'UGICT, Alain Obadia, membre du comité central du PCF, en regrettant que l'influence grandissante des cadres et des techniciens, au sein de l'organisation syndicale, ne remette en cause son *« caractère de classe »*. – J.-L. S.]

■ *TEMPÉRATURES.* **La vague de froid qui a déferlé sur l'Europe, à l'exception de l'Espagne et du Portugal, a provoqué la mort d'une vingtaine de personnes depuis une semaine, dont sept en France. Préfectures, villes et associations conjuguent leurs efforts pour assurer l'accueil, l'hébergement, la nourriture et, si nécessaire, les soins aux sans-abris dont le nombre est estimé à 400 000 environ en France. Un des problèmes est la *difficulté d'informer* les sans-abris sur les moyens de secours *qui leur sont proposés.***

■ **ASSOCIATIONS. Dans la lutte contre le froid, les associations du *secteur sanitaire et social* jouent un rôle de premier plan. Le Secours catholique (70 000 bénévoles) qui constate que «l'exclusion est devenue un phénomène de masse», crée 500 lits en plus du millier qu'il offre déjà pendant toute l'année. Le Secours populaire français a distribué, en 1992, près de 25 millions de paniers-repas. Edouard Balladur a déclaré, lundi 22 novembre, qu'il va s'assurer que la loi de 1901 «permet *aux associations d'avoir* les moyens juridiques, financiers et fiscaux *de se développer*» .**

■ *PRÉFÉRENCE.* **Le Front national demande, dans un communiqué, que «certains foyers SONACOTRA soient désormais réservés aux sans domicile fixe et que des crédits nouveaux soient prévus pour aider les familles françaises dans la misère». Il estime que «la récente vague de froid révèle (...) l'appauvrissement dramatique de beaucoup de nos compatriotes français victimes de la non-préférence nationale».**

La vague de froid et les intempéries

Informer les SDF sur les hébergements

L'Europe est saisie par le froid qui n'épargne que l'Espagne et le Portugal. En quelques jours, une vingtaine de personnes ont trouvé la mort. Le blizzard est probablement responsable de l'accident d'avion où 115 passagers et membres d'équipage ont péri, samedi 20 novembre, en Macédoine. La neige, poussée par un gros anticyclone dont l'épicentre *se situe au-dessus* de Saint-Pétersbourg, est tombée sur Londres – ce qui n'était pas arrivé au mois de novembre depuis 1969 –, sur Paris, sur le nord de l'Italie, sur l'Autriche en abondance, sur Budapest, Zagreb...

En Russie, où le thermomètre est descendu à – 25° dans la *capitale et jusqu'à – 50° en* Sibérie orientale, des températures *«aussi basses sur une durée aussi longue»* représentent, selon Anatoli Iakokiev, porte-parole du service russe de météorologie, *«un record pour la saison sur les 120 dernières années».*

Quatre nouveaux décès en France

En Roumanie, trois personnes ont été retrouvées mortes de froid, dimanche 21 novembre, sur des routes au sud du pays . Une nouvelle vague de froid était attendue, mardi, après un record de – 17° enregistré à Bucarest ces derniers jours. En Pologne, deux nouvelles victimes ont succombé pendant le week-end, après le décès, la semaine dernière, de deux hommes ivres.



Trois sans-abris ont été terrassés par le froid en Allemagne. Un convoi privé de vingt camions de ravitaillement àdestination de Sarajevo a été bloqué par le froid. Une centaine de villages grecs sont coupés *du monde en raison des* intempéries, neige ou pluies.

Quatre décès dus au froid sont venus allonger, en France, la liste des trois victimes du week-end (*le Monde* du 23 novembre). A Gentilly (Val-de-Marne), un homme de soixante-cinq ans est mort *lundi matin devant son domi*cile après s'être évanoui à la suite d'un malaise. Deux sans-abris *ont été* vaincus par le froid à Saint-Quentin (Aisne), dans la nuit de dimanche à lundi, l'un dans des toilettes publiques, l'autre dans un immeuble désaffecté. A Pontcharra-sur-Turdine (Rhône), un handicapé de cinquante-sept ans, est tombé en fermant ses volets et est mort de froid sur le perron de sa maison.

Signaler les personnes dans la rue

La mobilisation des pouvoirs publics, des collectivités, des associations caritatives et des individus parfois, continue. Un aspect-clé de cette lutte est l'information . Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la *santé e*t de la ville, a exhorté, une nouvelle fois, les Français «à la *solidarité qui consiste à signaler aux pouvoirs publics quand il y a des gens dans la rue»* .

A Paris, la capacité d'accueil du centre Nicolas-Flamel (13°) a été augmenté de cent places. *Un service* mobile d'alimentation assuré par le ministère de la défense a été mis en place devant les stations de métro Saint-Martin et Champ-de-Mars. Le maire de Paris, Jacques Chirac a annoncé au Conseil de Paris lundi que, dans les établissements qui dépendent de la ville, les entrées des sans domicile fixe (SDF) se feront jusqu'à une heure plus avancée, le soir, et les départs plus tard le matin.

Le préfet de police a demandé à la Maison de Nanterre (Hauts-de-Seine) d'accueillir *«à toute heure»* les sans-abris. Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil (Val-de-Marne) sert des repas tous les soirs à partir de 18 heures dans les restaurants universitaires de Créteil, Saint-Maur, Champs-sur-Marne, Melun, Saint-Denis et Villetaneuse. Les 75 000 étudiants de la banlieue est sont invités à aider bénévolement les sans-abris à trouver les services et les centres d'hébergement.

Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, a demandé, lundi au préfet de la région Alsace, d'ouvrir un bâtiment de

Des «boutiques abbé Pierre» pour rompre la solitude

Inaugurée, mardi 23 novem*bre à Paris, par Simone Veil*, ministre des affaires sociales, *de la santé* et *de la ville*, la boutique de solidarité de la Fondation abbé Pierre, située 35, rue Bichat, dans le dixième arrondissement, fait partie des quinze établissements du même genre qui doivent être ouverts dans neuf régions de France avant la fin de l'année. Une convention nationale d'objectifs a été, en effet, signée en ce sens entre le ministère de Mme Veil et la Fondation, pour un montant d'un million de francs.

Les boutiques de solidarité reçoivent, sur de larges créneaux horaires, les gens sans abri et les familles en difficulté. Elles leur procurent une domici*liation, qui permet de recevoir* du courrier et de déposer des *affaires personnelles. Elles dis*pensent aussi des consulta*tions médicales et une aide* à la constitution de dossiers administratifs.

Ces établissements sont composés d'un bureau d'accueil, de douches, de toilettes et de locaux abritant un vestiaire, une lingerie (machine à laver et sèche-linge), un rangement pour bagages et un espace «petits déjeuners». Ils sont conçus pour être des lieux *«de parole et d'échange favorisant la rupture de la solitude grâce à un accueil et une écoute personnalisés»* .

Voyage chez les «BOMJI» de Moscou

Sans cesse menacés par la prison ou l'expulsion, des milliers de vagabonds et de clochards sans papiers tentent de survivre dans les rues de la capitale russe

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Vous savez, en fin de compte, nous faisons plus un travail d'assistantes sociales que de policiers» : il n'exagère pas beaucoup, Guennadi Nikolaevitch. En cette fin de novembre, entouré de ses collaborateurs – tous des policiers en uniforme, – ce colonel de 47 ans, responsable du centre d'accueil et d'orientation du nord de Moscou, tout près de la prison de Boutirka, reçoit les journalistes pour une journée portes ouvertes. Ici sont accueillis les «BOMJI» – littéralement : sans-domicile-fixe (*Bez mesta projivanie*) – ramassés par les policiers dans les rues. *«Vous écrivez que nous violons les droits de l'homme et je ne sais pas trop quoi encore*, s'insurge le colonel, *mais, combien de BOMJI seraient morts de froid si nous les avions laissés dehors?»*

«La chambre est bien chauffée»

Même si, en prévision de cette visite, les couloirs ont été nettoyés, les vitres réparées et les paillasses époussetées, l'ensemble donne une grande impression de misère. Pourrait-il en être autrement? Ici, au premier étage, dans cette «cellule» de moins de 20 mètres carrés, ils sont sept, couchés sur des matelas de fortune, à sommeiller ou fumer des cigarettes au goût acre. *«Il y a en a trois qui dorment par terre, mais comme les chefs savaient que vous alliez venir, ils les ont envoyés à la visite médicale»*, lance Volodia. Torse nu, pantalons de jogging bleu, et l'inévitable tatouage sur le bras. A 38 ans, il porte sur sa peau grise, avec ses yeux vides et sa bouche amère, les signes *que l'on rencontre chez tous les* exclus – ceux qui, dans les métros de Paris, une gare de Hambourg ou une soupe populaire de New-York, racontent toujours la même pauvre histoire avec les mêmes pauvres mots : la dérive, qui commence on ne sait jamais très bien pourquoi, les séjours en prison et l'errance quotidienne pour trouver de quoi se chauffer, se nourrir ou boire à en perdre conscience.

«Ici, on est bien traités, dit Volodia, *on ne nous bat pas.»* Y a-t-il parfois des bagarres entre vous? Réponse : *«Et pourquoi? Il n'y a pas de riches, alors, nous n'avons rien à nous disputer.»* Certes, la *«kacha* (la bouillie) *est très claire»* et les 500 grammes de pain journalier *«biens durs»*, mais *«la chambre est bien chauffée»*. Comme les 105 occupants actuels du centre, Volodia a un seul espoir : qu'on lui retrouve un document d'identité quelconque. Car, dans la Russie d'Eltsine, comme dans celle de Brejnev ou de Nicolas II, un homme sans papiers n'a guère d'existence : impossible de trouver un logement, de se faire embaucher. Et s'il est contrôlé à Moscou, on l'expédie «chez lui», parfois à des milliers de kilomètres de Moscou. *«Avant,* explique un policier, *ils nous disaient tous qu'ils habitaient Vladivostock, le plus loin possible; comme cela, ils revendaient le billet de train que l'État leur achetait et pouvaient vivre encore des mois.»* Cette combine a fait son temps : les billets sont devenus inacessibles.

Autre casse-tête : 80 % des personnes «recueillies» dans le centre ont fait de la prison; or, dès *qu'un célibataire est incarcéré*, l'État lui confisque son appartement. *«Alors,* dit le colonel, *quand ils sortent de prison, ils ne savent plus où aller.»* Volodia, qui a passé deux ans sous les barreaux, se retrouve donc à la rue. «Avant», bien avant, mais il ne sait plus lui-même très bien quand, il habitait à Tcherepovetz, en Ukraine. Par télex, les policiers tentent d'y retrouver sa trace. Pour le moment, en pure perte. L'Ukraine étant indépendante, les recherches passent par les ambassades. *«Cette personne ne nous intéresse pas! : voilà ce que nous répondent la plupart des diplomates quand nous leur demandons de nous aider à propos de leurs ressortissants trouvés sans documents à Moscou»*, lance le colonel.

Passeport perdu

Il y a aussi les femmes. Le bâtiment qui les accueillait ayant été réquisitionné pour abriter les inculpés du putsch d'août 1991, elles sont maintenant là, au troisième étage du centre. *«Moi je veux parler aux journalistes!»*, dit Anastasia d'une voix éraillée. Lunettes foncées, teint violacé, cheveux en désordre – soixante ans?, – elle est incontestablement le «chef» de la chambrée de huit femmes, assises sur leurs lits. Mais qui pourra comprendre son histoire, perpétuel aller-retour entre la prison et les gares de Moscou, son véritable domicile. Pourquoi est-elle allée en prison? *«La dernière fois ou d'habitude?»* interroge Anastasia, qui tient à préciser, en faisant mine de rechercher dans sa mémoire : *«la toute dernière fois... c'était pour un vol, mais la plupart du temps, c'est pour ivresse sur la voie publique.»*

Olga, babouchka édentée et squelettique : elle aurait fui, selon la gardienne, un asile de vieillards, *«mais nous ne savons pas encore lequel, car elle ne veut pas parler»*. Macha, presque jolie avec ses yeux verts, a vingt ans et déjà une longue histoire à raconter : un passeport «perdu», un ami en prison, un enfant placé ailleurs. Originaire de Mourmansk, elle se demande ce qui va lui arriver : *«Là-bas, il fait –40°C; je ne vais pas y aller comme ça!»*, dit-elle en montrant sa pauvre robe. *«Et mon enfant? Et je ne sais plus si ma famille est encore à Mourmansk, si nous avons encore un appartement.»*

«Avec eux, il est dur de savoir la vérité, non pas qu'ils mentent systématiquement, mais souvent, ils ne savent plus eux-mêmes où ils en sont», confie un gardien. Il parle de cet homme qui dit être âgé de quarante ans, alors qu'il a déjà passé ... quarante-cinq ans de sa vie en prison. Sans le faire exprès, le colonel critique le but même de son travail – renvoyer les BOMJI hors de Moscou : *«Ils reviendront toujours dans la capitale*, dit-il, *car c'est seulement là qu'ils peuvent vivoter, trouver un petit travail, laver un kiosque ou balayer une cour.»* En réalité, son centre ne devrait servir qu'à aider les sans-domicile-fixe à recupérer leurs papiers . *«Après,* conclut-t-il, *il faudrait les envoyer dans d'autres centres, il faudrait des médecins, des psychologues, des infirmières pour s'occuper des enfants»*. Oui, il faudrait...

JOSÉ-ALAIN FRALON

«Nettoyage» et racket

Si le ministère de l'Intérieur évalue à 30 000 le nombre des sans-abri à Moscou, Médecins sans frontières (MSF) avance le chiffre de 50 000 – soit deux fois plus qu'il y a deux ans. L'organisation humanitaire tente, en se heurtant souvent à la police, d'apporter les premiers secours aux «BOMJI» (les «sans-domicile-déterminé»). Beaucoup d'entre eux souffrent de tuberculose ou de graves maladies de peau. *«Depuis début octobre, le maire de Moscou a pour objectif de retourner aux vieilles mesures de répression communiste pour régler le problème»*, ont dénoncé les responsables de MSF dans un rapport.

Le 3 novembre, un décret de Boris Eltsine autorise les forces de police à détenir pendant dix jours tous *«les vagabonds et les clochards»* pour, officiellement, les soumettre à un examen médical et les conduire dans des *«centres de réhabilitation sociale»*... qui n'existent pas.

En outre, les mesures contre les Caucasiens de Moscou continuent. Si la répression violente qui s'était abattue durant la période de l'état d'urgence sur les Azéris, Géorgiens ou Arméniens (entraînant beaucoup de départs) a cessé, elle a fait place à un harcèlement administratif quotidien. Les citoyens des Républiques de l'ex-URSS – avec certaines exceptions – doivent maintenant se faire enregistrer dès leur arrivée à Moscou et payer une taxe quotidienne équivalant à 10 % du salaire mensuel moyen – 7 500 roubles (40 francs). Et les policiers ont obtenu toute latitude pour contrôler, y compris dans les logements privés, les éventuels contrevenants, punis d'une taxe pouvant atteindre cinquante fois ce salaire moyen.

Si les marchands de fruits et légumes installés sur les marchés peuvent payer cette taxe, quitte à l'inclure dans leurs prix de vente, il en va tout différemment de dizaines de milliers de réfugiés totalement démunis. Le sort réservé aux Géorgiens chassés d'Abkhazie est particulièrement scandaleux. Déjà victimes d'un conflit dans lequel les Abkhazes ont été fortement soutenus par les Russes, les voilà aujourd'hui poursuivis par ce «nettoyage» moscovite. Boris Eltsine a annoncé la mise en place prochaine d'un système de visa pour tous les ressortissants de l'ex-URSS voulant se rendre en Russie – *mais sans préciser si cela mettrait fin au «racket» opéré actuellement sur ces ressortissants.*

J.-A. F.

es hébergement

en Europe

de secours

susbsistance militaire, situé au centre ville et fermé depuis plusieurs années, pour y loger une quarantaine de demandeurs d'asile qui occupent un hangar désaffecté du port autonome de Strasbourg.

Dans l'entourage du maire, on *fait valoir que la capacité* actuelle d'accueil de la ville (600 lits) pour les SDF est tout juste suffisante et que, dans ces conditions, l'État doit également fournir un effort significatif. Ce dossier qui tourne à la polémique entre la municipalité *socialiste et la préfecture* a pour origine la demande du préfet invitant la mairie à accueillir les réfugiés dans ses sites d'hébergement.

« Squatt officiel » à Rennes

A la préfecture, on indique que les services de police ont *dénombré seulement quatre* personnes dans les locaux du port et que si le besoin s'en faisait sentir l'établissement militaire serait ouvert. Le préfet du Rhône a rappelé que l'Etat a prévu de financer des nuits d'hôtel pour les hébergements d'urgence, au cas où les 1 536 places destinées aux sans-abri, se révéleraient insuffisantes.

A Rennes (Ille-et-Vilaine), la préfecture met à la disposition des SDF, un « squatt officiel » dans un pavillon pour ceux qui ne veulent pas loger dans un centre.

A Toulon (Var), un bus sillonne la ville, la nuit, pour aller à la rencontre des sans-abris. A Marseille, le maire, Robert Vigouroux, a demandé à la population de *« signaler les personnes en situation de détresse »*, car les structures d'accueil existent (1 200 nuitées au total) pour les SDF.

Enfin, l'union des organisations islamiques de France a donné, lundi après-midi, instruction à tous ses centres, dont les mosquées, d'accueillir et d'héberger les sans-abris. Elle invite ses adhérents à *« fournir nourriture et couverture »* durant cette période de froid.

C. V.

MÉDECINE

Après la publication du rapport Mattéi

Les chirurgiens défendent la nécessité des prélèvements de tissus sur les cadavres

Les responsables de l'association France-Tissus contestent la proposition contenue dans le rapport Mattéi sur la bioéthique (« le Monde » du 18 novembre) d'interdire, pour des raisons sanitaires, les prélèvements de tissus sur les cadavres. Ils estiment qu'une telle interdiction serait « catastrophique » et conduirait à multiplier la commercialisation par des sociétés privées de fragments du corps humain.

« A l'heure actuelle, les tissus sont prélevés et conservés dans des congélateurs installés dans les services hospitaliers dans des conditions mal élucidées. L'industrie vient s'approvisionner lorsqu'elle en a besoin à la sortie des blocs opératoires. Il n'existe pas de listes des personnes pour lesquelles une indication de greffe de tissu est posée. Les prélèvements de tissus sur donneurs décédés semblent fréquents, qu'il s'agisse de greffer des patients ou de fournir l'industrie », écrit notamment le professeur Jean-François Mattéi dans le rapport remis au premier ministre le 16 novembre. Il rappelle *« les risques de contamination virale résultant des greffes de tissus prélevés sur des personnes décédées (...) » « Si un tel risque est tout à fait acceptable pour une transplantation d'organe destinée à un malade pour lequel le pronostic vital est réservé*, affirme-t-il, *il ne semble pas opportun de s'y exposer pour une greffe de tissus alors qu'il n'y a pas aujourd'hui de pénurie de tissus et que les autogreffes (de peau, notamment) se développent. »*

Aussi le rapporteur préconise-t-il *« d'interdire les prélèvements de tissus sur les cadavres, à l'exception du cas de la cornée »*.

L'association France-Tissus regroupe l'ensemble des spécialistes (préleveurs, conservateurs, utilisateurs) concernés par cette activité qui consiste à utiliser à des fins thérapeutiques des fragments plus ou moins volumineux d'os, d'articulations, de ligaments, de valves cardiaques, de vaisseaux (artères et veines), de tendons, de cartilages et de nerfs. A quelques rares exceptions, ces parties de l'organisme ne peuvent, pour d'évidentes raisons techniques, qu'être prélevées sur des personnes décédées. *« Lorsque l'on peut prélever des parties osseuses sur des personnes vivantes, comme dans le cas de patients chez qui il faut implanter une prothèse de la tête du fémur ou chez qui de petits fragments doivent être prélevés, aucun problème ne se pose*, nous a déclaré le professeur Dominique Poitout (CHU de Marseille), l'un des responsables de l'association France-Tissus.

Dans le cas de donneurs décédés, les tissus sont presque toujours obtenus dans le cas de prélèvements multi-organes. Nous pouvons dès lors disposer de manière indirecte de données sanitaires concernant ce type de matériel. »

Des conséquences « catastrophiques »

Pour le professeur Poitout, la proposition du professeur Mattéi, si elle devait être traduite dans la loi, aurait des conséquences *« catastrophiques »*, car elle conduirait à l'arrêt définitif en France d'une activité chirurgicale importante. On compte, en France, dix-huit équipes hospitalières réalisant des prélèvements osseux. L'une des banques les mieux structurées, celle que dirige, à Marseille, le professeur Gérard Cotte, président de France-Tissus, a déjà distribué près de 2 000 têtes fémorales à différentes équipes chirurgicales.

Cette controverse survient alors que le gouvernement a annoncé sa volonté de poursuivre une importante réforme des structures de l'activité des greffes (organes et tissus) visant à renforcer la tutelle des pouvoirs publics dans ce domaine marqué par plusieurs affaires retentissantes (1).

Selon les responsables de France-Tissus, interdire tout prélèvement de tissus sur cadavre conduirait immanquablement à faciliter l'installation en France de sociétés étrangères, américaines notamment, qui tirent profit de la commercialisation de fragments du corps humain.

JEAN-YVES NAU

(1) L'affaire dite « d'Amiens » (*le Monde daté 17-18 mai 1992*), par exemple, qui concernait le prélèvement dans des circonstances controversées de cornées sur le cadavre d'un adolescent vient de faire l'objet d'un livre, rédigé par le père de la victime : *les yeux de Christophe* d'Alain Tesnière (Editions du Rocher, 123 pages, 95 francs).

de Moscou

Les conditions d'accueil dans le plus grand foyer d'urgence de Paris

Une nuit à Nicolas-Flamel

Pourquoi nombre de Sans domicile fixe rechignent-ils à rejoindre les *« asiles de nuit »*? Après avoir partagé la vie des SDF pendant quatre mois, Hubert Prolongeau apporte un début de réponse dans un ouvrage qui vient de paraître (1).

Elle saute au visage comme une bouffée de mauvais air. Grise, sombre, dissimulée par un mur en briques orné d'un drapeau tricolore, la cour de « Nicolas Flamel » abrite tous les soirs dans un brouhaha angoissé plus d'une centaine de SDF. Massés près du perron en un magma bruissant, ils attendent. Il est 17 h 30. Le plus grand foyer d'urgence parisien ouvre ses portes.

A Nicolas Flamel, on n'existe pas. Si, trois minutes. Le temps de donner ses papiers à l'entrée, dans le petit guichet d'un hall froid. Ensuite, chacun n'est plus que le numéro de son lit, inscrit sur une carte rose ou bleue, et que crie une « blouse blanche » (nom donné aux surveillants) en poinçonnant la carte. Scotché aux murs, le réglement intérieur étale sur des papiers jaunis une litanie de contraintes. La plus dure : cette obligation d'être rentré tous les soirs à 17 h 30 et de ne jamais passer une nuit dehors sous peine d'expulsion.

En face, l'immense salle du réfectoire ouvre ses portes. *« Le 2003, à la douche »*. Tous les deux jours, elle est obligatoire. Mais les serviettes ne sont pas prêtées, et ils sont plusieurs chaque soir à attendre près des radiateurs, ou à remettre les habits qu'ils garderont mouillés toute la soirée.

Une odeur fétide

Les autres vont manger. Une longue queue de cheval sur les épaules, l'air de ne pas vouloir se mêler à ses nouveaux pairs, un nouveau inspecte les lieux d'un air inquiet. Chacun prend son plateau, ses couverts (ni couteau, ni fourchette), attaque sa purée-saucisse ou son poulet-petits pois. Un vague brouhaha domine la salle, mais beaucoup mangent seuls, vite . Déjà, les premiers qui ont fini se lèvent. Il est 18 h 30. La soirée commence.

« On s'emmerde, hein ? ». Frank est à la rue depuis huit mois, à Nicolas Flamel depuis six. Il est l'un des derniers à quitter le réfectoire. Derrière lui, la blouse blanche ferme la porte. La seule grande pièce du foyer est inutilisable . Alors, ils s'entassent ailleurs. Vite, vite, ceux qui veulent regarder la télé se rapprochent du récepteur, situé au fond d'un vaste couloir. Les autres envahissent l'escalier, se font avec des chaises, près du radiateur, un endroit où jouer aux cartes. Assis sous un néon, Paul, petit bonhomme silencieux vêtu d'un pull rouge trop grand se lance pour le troisième soir dans la lecture du tome I du *Rouge et le Noir*.

Dans les dortoirs, certains sont déjà couchés, noyés sous les couvertures pour éviter la lumière qui ne sera éteinte qu'à 20 h 30. Le long d'un immense couloir, des boxes de dix places s'alignent. A l'intérieur, cinq lits superposés, les uns sur les autres, presque les uns contre les autres, deux couvertures grises élimées, un traversin sans taie. Des vitres dépolies montent à mi-hauteur de cloisons qui n'atteignent pas le plafond. Des douches et des lavabos se dressent par endroits, parfois souillées des vomissures de ceux qui ont trop bu. Au bout du couloir, en face des toilettes, Yazid roule un pétard. Quatre hommes tirent dessus. L'un d'eux chantonne le « Sarah » de Reggiani. Un autre raconte à un auditoire qui s'en moque ses conquêtes de la journée. Une odeur d'excréments monte des latrines : il n'y a pas de papier toilettes, et les morceaux de *l'Equipe* qui l'ont remplacé sont encore collés au mur.

La nuit est dominée par les ronflements. Parfois, une bagarre éclate. Pour rien, un pied écrasé, un mauvais rêve. Quelques insultes, parfois le bruit d'une gifle, et tout s'éteint à nouveau. Une odeur vaguement fétide règne, et se mélange aux restes de fumée.

« Debout tout le monde ». Le néon allumé éclate dans la tête. Les yeux glauques, ils se regardent, avec l'impression qu'il ne s'est rien passé, que personne n'a dormi, à peine flotté dans un brouillard nauséeux. Six heures du matin : il faut qu'à sept heures et demie, tout soit vide. Les hommes se lèvent. Pas un mot, mais des toux. De tous les côtés, raclements de gorge interminables, quintes sans fin se succèdent. *« Vos gueules les tubards »*. *« Faites chier, allez mourir ailleurs »*.

Armée d'un bout de fer avec lequel elle tape dans les pieds des lits encore occupés, une blouse blanche passe dans les boxes. Le petit déjeuner est autant un repas qu'un combat pour se réveiller. Dehors, il fait toujours nuit. Des frissons agitent ceux qui sortent, et remontent vite le col de leurs blousons. Les premières cigarettes rougeoient aux mains. Et ceux qui ne traînent pas la patte jusqu'au métro pour y dormir encore une heure ou deux s'enfournent dans le petit bistrot, deux cent mètres plus bas.

HUBERT PROLONGEAU

(1) *Sans domicile fixe*, par Hubert Prolongeau . Editions Hachette. Collection Pluriel/Intervention, 220 p., 86 F.

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Les « soucis humanitaires » du procureur

La cour d'assises de la Côte-d'or a poursuivi, lundi 22 novembre, l'examen des multiples expertises du dossier, alors que les avocats de la défense et de la partie civile ont durci leur combat.

DIJON

de notre envoyé spécial

« C'est vrai qu'il le croyait », admet Mᵉ Gérard Welzer, qui conçoit très bien que Jean-Marie Villemin ait été convaincu de la culpabilité de Bernard Laroche dans l'assassinat de son fils Grégory. Mais l'avocat ajoute aussitôt : *« C'est vrai qu'il se trompait. »* Ces deux phrases pourraient constituer à elles seules un schéma de la plaidoirie de ce conseil de la famille Laroche. Cependant, la partie civile n'entend pas, à l'évidence, se limiter à la simple défense de la mémoire de Bernard Laroche. Depuis le début de l'audience, Mᵉˢ Welzer, Paul Prompt, Luc Montville et Thierry Moser semblent considérer que la défense de Bernard Laroche passe nécessairement par la mise en cause de Christine Villemin ; une mise en cause devenue de plus en plus acharnée, et qui ne se borne pas à la discussion des seuls éléments d'une enquête ayant abouti à un non-lieu. La reprise des charges balayées par la chambre d'accusation de la Côte-d'Or suffirait pourtant dans cette bataille d'avocats, où la règle d'un jeu pervers consiste à lancer une accusation contre Christine Villemin aussitôt que la défense de son mari évoque la culpabilité de Bernard Laroche.

Mais la partie civile va plus loin et, aujourd'hui, Mᵉ Welzer remonte à l'année 1976 pour susurrer que Christine n'aurait pas été fidèle à son fiancé Jean-Marie Villemin. Un coup bas, qui provoque la colère de Christine Villemin : *« Depuis 1984, on me cherche un amant ! »* Et, se tournant vers son mari : *« Depuis que je connais Jean-Marie Villemin, je ne l'ai jamais trompé. »* Elle veut le prouver. Celui qui est à la barre se glorifiant d'avoir bénéficié de ses faveurs n'a qu'à décrire une cicatrice qu'elle est la seule à connaître. D'un geste de la main, le président Olivier Ruyssen arrête un débat navrant, que Mᵉ Robinet dénonce en criant que la partie civile *« remue la boue »*.

D'autres cris lui répondent. L'audience est suspendue après que Jean-Marie Villemin eut lancé : *« Ce qui a motivé mon geste, c'est toute cette boue. »* Les jurés reviennent au dossier lorsque, dans la salle, résonne à nouveau l'enregistrement de la voix du corbeau ; une voix qui ne cherche pas à se cacher lorsqu'un enfant lui répond, mais qui prend une voix grave quand sa mère prend le téléphone. Et, comme dans un précédent enregistrement diffusé au début de l'audience, toute la salle a reconnu une voix de femme. Un constat que les experts font aussi en employant des mots techniques, quand ils ne sont pas paralysés par le surréalisme résultant de l'annulation d'une expertise. Le même surréalisme enveloppe les *« expertises »* faites au tout début de l'enquête.

Un profil psychologique du corbeau

Deux experts, que le juge Jean-Michel Lambert n'avait pas désignés par une ordonnance, ont eu en main la lettre du corbeau revendiquant l'assassinat de Grégory. Au cours d'une réunion tenue le 30 octobre 1984, l'un d'eux, Marie-Jeanne Berrychon-Sedeyn s'est laissée aller à donner un profil psychologique du corbeau : *« C'est une écriture du niveau d'un contremaître. »* A l'audience, l'expert raconte : *« Le juge Lambert a alors dit aux enquêteurs : montrez-lui l'écriture de Laroche. »* C'est annulé, il ne faut pas en parler, mais on en parle quand même. Mᵉ Welzer exulte : *« Vous avez involontairement mis dans la tête des gendarmes l'idée que c'était Bernard Laroche le corbeau. »*

En face de lui, Mᵉ Henri-René Garaud a un sourire narquois. Cette expertise, il n'avait pas la possibilité de l'évoquer, mais, puisqu'on en parle, il la range dans la catégorie des éléments qui ont renforcé la conviction de son client. Une conviction qui est l'un des éléments d'une colère que personne n'ignorait et surtout pas M. Jean-Jacques Lecomte, procureur de la République à Epinal au moment des faits. Le 6 mars 1985, soit dix-neuf jours avant la mort de Bernard Laroche, ses avocats ont écrit une lettre au magistrat du parquet, où ils indiquaient très précisément les menaces pesant sur leur client. En outre, un article de *Paris-Match* évoquait ces mêmes menaces, mais, selon sa formule, M. Lecomte ne prend ses informations *« que dans les services officiels »*.

L'ancien procureur, devenu président de chambre à Basse-Terre, pratique volontiers la langue de bois, mais il devient franchement silencieux lorsqu'on lui demande pourquoi il n'a pas fait appel de la mise en liberté de Bernard Laroche. M. Lecomte commence par évoquer sa hiérarchie pour en expliquer longuement le rôle, puis il se ravise : *« Le secret professionnel m'interdit de répondre à cette question. »* Le président ne dit rien, alors que l'on voit mal pourquoi les secrets du parquet seraient supérieurs à celui de l'instruction qui disparaît à l'audience. Surtout que, depuis le mois de septembre 1993, le législateur a fait en sorte que désormais toute intervention de la hiérarchie du parquet soit écrite et versée au dossier.

Les avocats reviennent sur la sécurité de Bernard Laroche. Mais M. Lecomte a une interprétation très étroite du code de procédure pénale : *« Il n'entre pas dans les attributions du parquet de faire assurer la sécurité préventive des inculpés ; ce serait un excès de pouvoir. Il n'est pas prévu par les textes que les militaires de la gendarmerie nationale soient gardes du corps. »* L'avocat général Jacques Kohne n'a pas eu le même regard sur les textes quand, il y a quelques jours, il a chargé des policiers d'assurer la sécurité de Muriel Bolle après que ses avocats eurent révélé qu'elle avait reçu des menaces par téléphone. M. Lecomte n'est pas pour autant resté inactif. Aussitôt après avoir été prévenu par les avocats de Bernard Laroche, il a pensé qu'il s'agissait d'une affaire qui regardait « la police administrative ». Il précise donc : *« A titre humanitaire, j'ai saisi le préfet »*, avant de répéter : *« par souci humanitaire »* ...

MAURICE PEYROT

REPÈRES

ACCIDENT DE L'A 10

Maintien en détention du chauffeur polonais

Le chauffeur polonais du dernier camion impliqué dans le carambolage de l'A 10 près de Mirambeau (Charente-Maritime) qui avait fait quinze morts le 10 novembre (*le Monde du 13 novembre*), a été maintenu en détention par le juge d'instruction de Saintes. Ce dernier a rendu sa décision le 22 novembre bien que le consulat général de Pologne ait donné toutes les garanties de représentation. De plus, selon le consul, le chauffeur mis en examen pour homicides, blessures involontaires et défaut de maîtrise ne peut être mis en cause : son camion lourdement chargé et très faiblement motorisé était incapable de rouler vite en haut de la côte où il a percuté la quarantaine de voitures accidentées.

SANG CONTAMINÉ

Une enquête publique est ouverte au Canada

Une enquête publique sur la distribution, dans les années 80 au Canada, de produits sanguins contaminés par le virus du sida, a été ouverte lundi 22 novembre à Ottawa (Ontario). Cette enquête, décidée par l'ancien ministre canadien de la santé Mary Collins, devrait permettre de rendre *« plus efficace et sécuritaire »* le système canadien de distribution des produits sanguins. L'utilisation de produits sanguins non chauffés, entre 1981 et 1985, a entraîné la contamination par le virus du sida, à la suite de transfusions sanguines, de plus d'un millier de Canadiens, dont huit cents hémophiles, un quart d'entre eux étant décédés depuis. D'autre part, la Croix-Rouge canadienne a annoncé le même jour le rappel d'un produit sanguin fabriqué à partir de plasma fourni par la firme UB Plasma impliquée dans le scandale du sang contaminé en Allemagne. – (*AFP, Reuter.*)

MANIFESTATION

Cent cinquante-deux kurdes interpellés à Paris

Cent cinquante-deux manifestants kurdes ont été interpellés, lundi 22 novembre, à Paris, pour « vérification d'identité », alors qu'ils se regroupaient pour une manifestation interdite par la préfecture de police. Une dizaine d'entre eux se trouvaient en situation irrégulière. L'appel à manifester place de la République et dans le quartier de la porte Saint-Denis avait été lancé par la Fédération des associations kurdes (Yek-Kom) afin de protester contre la récente vague d'interpellations dans les milieux proches du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Les personnes interpellées ont été relâchées dans la journée à l'exception d'un homme placé en garde à vue à la suite d'une échauffourée avec des policiers. Dans un communiqué diffusé lundi, le ministère de l'intérieur a rappelé qu'il était *« exclu de reconduire à la frontière turque des ressortissants d'origine kurde »*.

FISC

Le redressement d'impôts de M. Heidari annulé en appel

La première chambre de la cour administrative d'appel de Lyon a annulé par un arrêt du 20 septembre le redressement fiscal d'un montant de 432 559 210 F imposé à l'homme d'affaires iranien Hamad Heidari (*le Monde* du 28 septembre 1991). Le fisc réclamait à M. Heidari un supplément d'imposition portant sur des revenus non déclarés entre 1981 et 1984 (une commission sur une vente de matériel militaire, pour laquelle il est intervenu en tant qu'intermédiaire et des placements de capitaux mobiliers). Alors que le tribunal administratif avait rejeté, le 27 septembre 1991, la requête en annulation de M. Heidari, la cour d'appel est revenue sur la procédure utilisée. Elle a estimé qu'à tort l'administration fiscale *« ne donne aucune indication devant le juge de l'impôt sur la nature et le sérieux des soupçons d'infraction à cette législation qui aurait été nécessaire pour légitimer une intervention administrative au domicile du contribuable et se borne à justifier la mise en œuvre de la procédure par les infractions qui ont été ultérieurement relevées »*. – (*Corresp.*)

SPORTS

Un entretien avec le coprésident du comité d'organisation du Mondial 1998

Michel Platini : « L'absence de la France en Amérique ne remet pas en cause l'organisation de la Coupe du monde de football »

Ancien capitaine et sélectionneur de l'équipe de France de football, Michel Platini, coprésident du comité d'organisation de la Coupe du monde 1998, estime, dans un entretien au « Monde », que la défaite contre la Bulgarie et son élimination, le 17 novembre dernier, ne remettent pas en cause l'organisation de la Coupe du monde en France.

« De toutes les personnalités du football français, vous êtes le seul à n'avoir pas encore commenté l'élimination de l'équipe de France de la Coupe du monde 1994. Pourquoi ce silence ?

– On a beaucoup parlé après le match France-Bulgarie . J'ai jugé qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter mon commentaire. Mais j'ai entendu beaucoup de contre-vérités. Notamment cette histoire de « complot » auquel j'aurais participé pour nuire à Gérard Houllier. Cela n'a jamais existé. Les gens disent ce qu'ils veulent, cela fait partie du football. Mais il n'y a jamais eu le moindre complot.

« L'image de notre sport se dégrade »

– Pourtant, vous n'aviez pas hésité à évoquer publiquement le départ de Gérard Houllier, si l'équipe devait perdre contre la Bulgarie. Regrettez-vous cette déclaration ?

– Avant France-Bulgarie, je répondais à une question. On m'avait demandé ce qui devrait se passer en cas de défaite de l'équipe de France. J'avais dit que dans ce cas le sélectionneur devrait partir. Je ne le regrette pas : c'est normal. Je serais parti si j'avais été à sa place. Je n'ai rien contre l'homme qui est derrière le sélectionneur. Gérard Houllier est un type bien. J'ai eu de très bons rapports avec lui pendant quatre ans. Mais le sélectionneur est un homme seul et il a un objectif. S'il n'est pas atteint, si cela ne marche pas, il doit céder sa place. Henri Michel avait été viré pour moins que ça : un match nul à Chypre.

– Comment avez-vous vécu la soirée de mercredi ?

– Mal. Cela fait un mois, depuis la défaite contre Israël, que je le vis très mal en tant que passionné de football et ancien capitaine de l'équipe de France. Quand on se bat pendant quinze ans dans le monde entier pour défendre les couleurs du football français et que l'on voit perdre l'équipe chez soi contre Israël, on vit forcément mal cet événement. Le match contre la Bulgarie n'est qu'une péripétie finalement. La défaite contre Israël est le plus mauvais résultat de l'histoire du football français.

» Il faut savoir que les répercussions d'un tel échec sont énormes. Le football intéresse tout le monde. Même si cela peut choquer certains économistes, on juge au moins autant la France à travers son équipe de foot qu'à travers son rôle dans les négociations du GATT. En Roumanie, en Bulgarie, ils ne connaissent pas les accords du GATT, mais ils savent que la France ne s'est pas qualifiée pour les Etats-Unis et que, eux, ils y vont.

– Pensez-vous que cette élimination, après une série d'affaires, va mettre en difficulté l'organisation de la Coupe du monde 1998 ?

– Non. Cela va poser très peu de difficultés en ce qui concerne l'organisation de la Coupe du monde 1998 en elle-même. On a beaucoup d'opérations à lancer, des stades à construire et à rénover et cela n'influera pas sur ces tâches. La seule difficulté, c'est que l'image de notre sport se dégrade depuis quelques années, avec des affaires qui se succèdent. C'est un problème franco-français. Mais la crédibilité de la Coupe du monde est tout de même un peu tributaire du football français.

– Le comité d'organisation pourra-t-il éviter les remous qui risquent de secouer les instances du football français ?

– Nous ne sommes pas au cœur du cyclone. La Coupe du monde 1998 est sortie d'une volonté politique, économique, journalistique et footballistique. Les deux coprésidents, Fernand Sastre et moi-même, avons été mis en place pour que la France devienne une vitrine pendant quatre ans. Le souhait qui avait conduit à présenter une candidature pour la Coupe du monde 1998, c'est que la France sorte grandie de cette organisation. Nous avons toujours eu l'accord de tous les partenaires politiques, nous l'avons encore. Tout le monde avait intérêt à ce que l'on se qualifie pour les Etats-Unis, mais l'absence de l'équipe de France en Amérique, ne remet pas en cause l'organisation de la Coupe du monde. Celle-ci est un projet beaucoup plus vaste, plus fédérateur à tous les niveaux.

« Redevenir sélectionneur ? C'est non »

– Cette élimination va-t-elle changer vos projets personnels ? Restez-vous impliqué dans l'aventure de la Coupe du monde ?

– Complètement. Je ne quitterai pas le comité d'organisation, à moins de commettre une faute grave dans l'exercice de mes fonctions. J'ai lu à droite et à gauche que l'on ferait appel à moi pour telle ou telle circonstance. Mais, mon but, c'est d'organiser la Coupe du monde 1998. Je me sens bien là. Et, si vous voulez savoir si j'ai envie de redevenir sélectionneur, c'est non. Il n'en est pas question.

– Participerez-vous aux tables rondes sur le football français organisées par Jean Fournet-Fayard, président de la Fédération, et Noël Le Graët, président de la Ligue, qui vous y a convié ?

– Je ne sais pas. J'ai participé à la commission Sastre il y a cinq ans. Cela n'a servi à rien. Il faut voir dans quel état d'esprit les présidents Fournet-Fayard et Le Graët ont organisé ces réunions. Il faut qu'il y ait une volonté d'aboutir, sinon cela servirait juste à se donner bonne conscience. Il faut rencontrer des gens – pas forcément dans des tables rondes – mais au moins qu'on sache ce qu'on fait et avec qui on le fait.

– Il faut donc des changements ?

– Je crois qu'on a intérêt à se ressaisir.

– Parallèlement au chantier de la construction de la Coupe du monde va s'ouvrir celui de la reconstruction de l'équipe de France. Est-ce qu'une bonne équipe nationale est importante pour la réussite d'une compétition ?

– Oui. Mais comment savoir déjà quels joueurs évolueront en 1998 ? C'est dans quatre ans. En 1978, j'avais joué ma première Coupe du monde après être arrivé dans l'équipe en 76. On ne m'avait pas prévu en 74, on ne savait même pas que j'existais. Il est trop tôt pour définir une stratégie footballistique. Il y a le championnat d'Europe en 1996 et puis, certainement, une continuité à respecter au niveau de la sélection. Dans les critères de réussite d'une Coupe du monde, la part de l'équipe nationale est importante. Mais il y a aussi 180 pays, des milliards de téléspectateurs, 10 000 journalistes qui ne s'intéressent pas tous à l'équipe de France.

» Notre objectif est donc de montrer au monde entier que la France est un pays accueillant. Le monde va vouloir savoir comment se présente cette organisation. Comment va être le stade ? Est-ce que ça va être beau ? Est-ce que la population va être chaleureuse ? Est-ce que les journalistes vont pouvoir travailler ? Est-ce qu'il y aura une odeur de football dans toutes les villes de province ? Tant mieux si l'équipe va loin. Notre but n'est pas que l'équipe de France gagne la Coupe du monde. C'est que la France gagne le pari de l'organisation de la Coupe du monde.

« Nous resterons à neuf stades »

– Depuis un an qu'il existe, où en est le comité d'organisation ?

– Nous sommes en période d'organisation. L'équipe de direction d'une douzaine de personnes a été mise en place. Nous avons commencé à fixer les grands objectifs, à définir la politique à suivre pour les quatre ans qui viennent. Les gros chantiers se dessinent maintenant.

» Ensuite, il y aura une montée en puissance quand nous commencerons à mettre en place les centres régionaux, le système de marketing. A l'approche de la Coupe du monde, nous serons une équipe de 150 à 250 personnes. Nous ne connaissons pas le chiffre exact, parce que nous attendons les Etats-Unis. Les Italiens avaient, quant à eux, fonctionné avec 400 personnes. Pour la première fois une Coupe du monde se déroulera dans une configuration à neuf stades, alors qu'avant, c'était toujours douze. Pour des raisons économiques, pour que l'Etat ne s'endette pas trop, nous resterons à neuf stades (1).

– Après le Grand Stade, vous semblez avoir des difficultés avec les stades en province. Où en êtes-vous ?

– Pour ces stades, il y a un problème financier. En 1990, la FIFA et le ministère des sports, par la loi Bredin, ont décidé de rendre obligatoires les places assises. Cela crée des charges importantes. Si on était resté dans la configuration des places debout, comme en 1984, il n'y aurait eu aucun problème. Il y aurait eu vingt demandes de villes candidates. Maintenant, nous demandons 40 000 places assises pour les stades de province. Les stades devront s'adapter de toute façon, avec ou ou sans Coupe du monde à cette loi Bredin : les villes ne l'ont pas toujours bien compris. Les maires des dix villes candidates ont demandé une entrevue avec le premier ministre pour connaître le montant de leurs subventions. Quand ils le sauront, je pense que cela va aller plus vite. La seule difficulté, d'ordre géographique, c'est que nous n'avons pas de stade dans l'Est de la France, pour des raisons financières.

– Pourquoi ne pas s'en être tenu à ce que demande strictement le cahier des charges de la FIFA, à savoir 30 000 places minimum, alors que certains stades comme Bordeaux n'arriveront pas à 40 000 places ?

– Il fallait le dire en 1988, quand on a déposé le dossier de candidature. Six ou sept pays étaient intéressés par la Coupe du monde. Nous avons gagné avec un dossier à 40 000 places. Nous sommes maintenant tenus de respecter nos engagements. Entre les ministères des sports, du budget et nous, il faut que nous trouvions un consensus pour nous approcher le plus possible des 40 000. Si 2 000 places de plus coûtent trop cher, nous resterons à 38 000. Le Grand Stade réglé, c'est vrai que les stades de province représentent maintenant le morceau le plus difficile.

Propos recueillis par
JÉROME FENOGLIO

(1) En dehors du cas du Grand stade de Saint-Denis, huit villes de province ont posé leur candidature pour l'accueil de la Coupe du monde 1998 : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Saint-Etienne, Lens et Nantes.

ESSONNE

Un cœur pour Grigny

Nouvelle étape pour la cité-dortoir qui veut réparer les erreurs du passé

Avec le grand projet urbain qu'elle vient de présenter, la commune de Grigny, dans l'Essonne, va obtenir *«réparation»*, selon la formule de son maire, Claude Vazquez (PC), d'une erreur commise par les urbanistes et les aménageurs à l'époque où il fallait rapidement faire face à l'accroissement de la population de l'Ile-de-France.

Son projet, débattu avec la population depuis 1991, a été retenu parmi les onze grands projets urbains arrêtés au plan national par le conseil interministériel sur la ville du 29 juillet dernier. *«C'est une nouvelle étape qui doit nous permettre de reconstruire la ville, mais surtout d'apporter une solution à nos revendications pour le traitement de la vie sociale des Grignois»*, explique Claude Vazquez.

Grigny est devenue l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire : trois villes en une, des quartiers refermés sur eux-mêmes, une forte population mais peu d'emplois, une cité-dortoir avec des besoins en équipements auxquels ne peut pas faire face une municipalité ne disposant que de faibles ressources fiscales.

C'est au début des années 70 que le sort de la commune a basculé. Grigny n'est alors qu'un gros bourg de 3 000 habitants. En six ans, deux opérations immobilières de grande ampleur vont porter sa population à 26 000 habitants. Le béton se répand sans plan d'ensemble. Près de la partie ancienne du village, les tours de Grigny II – la plus importante copropriété de France avec 5 000 logements – font face à la Seine et dominent les plans d'eau réalisés sur d'anciennes carrières. Quelques centaines de mètres à l'ouest, de l'autre côté de l'autoroute du soleil, se dressent les petits immeubles sinusoïdaux du quartier d'habitat social de la Grande Borne.

La réorganisation urbaine s'appuiera sur la réalisation d'un vrai cœur de ville s'étendant de part et d'autre de l'autoroute. Ce ne sera pas un quartier de plus, mais le chaînon manquant pour assurer la liaison entre la Grande Borne et les autres bourgs de l'agglomération. Ce nouveau centre ville comprendra peu d'habitations (800 logements diversifiés), mais devra, en revanche, concentrer 200 000 m² d'activités ainsi que 30 000 m² de surface commerciale, dont un hypermarché en bordure de l'autoroute. Il sera agrémenté de vastes espaces verts et bénéficiera d'équipements, dont une gare située sur la future rocade reliant les villes nouvelles entre elles.

Pour réaliser ce programme, la commune a la chance de disposer de 60 hectares de terrain libre (agricoles pour la plupart). C'est l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) qui sera l'aménageur et devra assurer l'équilibre financier de l'opération. Mais l'Etat lèvera le principal obstacle financier en apportant 50 millions de francs pour le partage foncier. L'Etat s'est également engagé à apporter 4,4 millions de francs de subvention pour la rénovation des trois établissements scolaires ainsi qu'à investir 60 des 110 millions de francs nécessaires à la construction d'un nouvel échangeur avec l'A6, indispensable pour la valorisation des activités économiques.

Dans les mois à venir, la commune devrait, par ailleurs, passer un contrat de ville regroupant les actions d'accompagnement social et économique pour les cinq prochaines années.

PATRICK DESAVIE

Séance sociale au Conseil de Paris

Le conseiller municipal Edouard Balladur félicite le maire Jacques Chirac

La séance du lundi 22 novembre du Conseil de Paris a été placée sous le signe des préoccupations sociales. Après avoir rappelé les efforts déployés par les personnels municipaux pour aider les sans-abri, Jacques Chirac a annoncé une opération de construction de 800 logements sociaux dans le dix-neuvième arrondissement.

Un premier ministre félicitant le maire de la ville, dont il est lui-même conseiller municipal, c'est le spectacle auquel ont assisté, lundi 22 novembre, les conseillers de Paris réunis pour leur séance mensuelle. Comme à l'accoutumée, Edouard Balladur était à son pupitre dès l'ouverture pour écouter Jacques Chirac exposer comment la capitale cette année *«entend relever le défi de l'hiver»*.

Le maire a rappelé notamment que le nombre des lits mis à la disposition de ceux qui vivent dans la rue dépassera six mille (*le Monde* du 20 novembre). Il a précisé qu'en attendant la mise en place du SAMU social, le 15 décembre, les patrouilles automobiles des gardes des parcs et jardins proposeraient aux sans-abri en grande détresse de les conduire vers une veillée d'accueil, vers l'infirmerie de la Maison de Nanterre ou dans un service d'urgence hospitalier.

A peine Jacques Chirac avait-il terminé qu'Edouard Balladur demandait à prendre la parole, ce qu'il n'avait jamais fait depuis qu'il est à Matignon. Il a évoqué l'effort de l'Etat (100 millions de francs pour créer 10 000 places supplémentaires en Ile-de-France) et l'adoption du plan précarité-pauvreté. Puis il a rendu un hommage appuyé aux policiers, fonctionnaires de la ville et agents de la RATP qui participent à la campagne d'aide aux exclus.

Pour les associations, il s'est inquiété de savoir si la loi de 1901 leur donnait vraiment les moyens juridiques, financiers et fiscaux de se développer. Dans le cas contraire, la législation serait remise à l'étude. En conclusion, il a accordé un satisfecit à la Ville de Paris pour le travail de mobilisation et de coordination des énergies qu'elle accomplit. Puis, à pas mesurés et serrant au passage quelques mains, il a gagné la sortie sous les applaudissements de la majorité municipale.

Consensus total

Mis d'excellente humeur par le coup de chapeau du premier ministre, le maire a alors écouté avec attention les remarques et propositions énoncées par l'opposition. *«Toutes les idées doivent être étudiées*, a-t-il dit, *dans un esprit d'ouverture totale»*. Chacun a pu ainsi, dans la sérénité, écouter tel ou tel détail au programme d'aide aux sans-abri. Au nom du groupe socialiste, Mme Gisèle Stievenard a plaidé pour les abris provisoires que des architectes proposent d'installer dans les rues de la capitale (*le Monde* du 20 novembre).

Gisèle Moreau, pour les communistes, a demandé que la Ville crée une allocation spéciale pour les RMIstes, comme elle l'a déjà fait pour les personnes âgées et handicapées. Jean-François Segard, seul Vert du Conseil, a suggéré que soit ouvert dans chaque arrondissement un accueil de jour comme ceux qui fonctionnent déjà à Nicolas-Flamel, dans le treizième arrondissement, et René-Coty, dans le quatorzième.

Cette unanimité en faveur des exclus s'est encore exprimée à propos du protocole que la Ville envisage de signer avec la Fédération parisienne du bâtiment et avec l'ordre des architectes d'Ile-de-France.

Il s'agit de faire entrer dans les faits les lois de 1978 et de 1991 obligeant les constructeurs à rendre immeubles et appartements accessibles aux handicapés (places de parking spécialement dimensionnées, portes de largeur suffisante, ascenseurs adéquats, sanitaires et salles de bain aménagés en conséquence).

Malheureusement, ces textes n'ont pas encore reçu leurs décrets d'application. La ville de Paris prend les devants . Désormais, elle n'accordera ses aides aux organismes HLM et Sociétés d'économie mixte que si leurs projets sont conformes à la législation. Les promoteurs privés ne se feront accorder des permis de construire que s'ils s'engagent par écrit à respecter les normes d'accessibilité. Une commission mixte – fonctionnaires, professionnels du bâtiment, représentants d'associations – examinera les dossiers litigieux et donnera un avis que la Ville promet de suivre.

Comme, décidément, cette séance du Conseil de Paris était placée sous le signe des préoccupations sociales, on y a évoqué encore la plus importante opération de construction de logements sociaux lancée dans la capitale au cours de ces dernières années. Sur les terrains de l'ancien hôpital Claude-Bernard, qui appartiennent à la Ville, celle-ci ambitionne d'édifier un ensemble de six cents appartements. Ils bénéficieront de prêts locatifs aidés (PLA) pour la moitié d'entre eux, le reste étant constitué de logements dits intermédiaires.

Le chantier de la porte d'Aubervilliers (dix-neuvième), entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique, devrait démarrer en 1994 et s'achever vers le milieu de l'année 1996. Des commerces, des équipements publics, des espaces verts desservis par une voirie nouvelle devraient transformer une friche urbaine, assez désolante, en un vrai quartier parisien.

En faisant approuver le principe de ce projet, Jacques Chirac entend signifier que la relance de la politique du logement, qu'il a annoncée voici quelques mois (*le Monde* du 26 juin), se concrétise sur le terrain. Il montre aussi que les longues négociations menées avec l'Etat pour obtenir la libération de terrains dans la capitale peuvent aboutir. Hervé de Charette (UDF-PR), ministre du logement, avait en effet choisi ce lundi 22 novembre pour annoncer que *«21 hectares de terrains publics, appartenant à l'Etat, à la SNCF ou à la RATP, seront libérés sur sept sites pour la construction prochaine de logements sociaux»*.

MARC AMBROISE-RENDU

RECTIFICATIF : Théâtre de Versailles. – C'est par erreur que nous avons attribué, dans *le Monde* du 23 novembre, le nom de la Grande Mademoiselle au Théâtre rénové de Versailles. Il s'agissait du «Théâtre Montansier» et non du «Théâtre Montpensier de Versailles».

RÉPÈRES

COMMERCE

Mobilisation à Epinay-sur-Seine

Face aux difficultés que rencontrent des artisans et commerçants d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), différents partenaires se sont mobilisés. L'agence de développement économique Epinay Dynamiques vient de signer avec la ville, l'Association des artisans et commerçants, la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Seine-Saint-Denis et la chambre des métiers un protocole d'accord. Pour mener à bien les missions qu'ils se sont définies : réalisation d'un schéma directeur à vocation artisanale et commerciale, restructuration des centres commerciaux, des marchés non sédentaires, et appui individuel aux commerçants et artisans, Epinay Dynamiques et ses partenaires attendent beaucoup d'une subvention du Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités artisanales et commerciales (FISAC).

ENVIRONNEMENT

Un parc du Val-de-Marne primé

La direction des espaces verts du département du Val-de-Marne et l'agence Ilex ont reçu le Trophée du paysage pour la première tranche des travaux du parc de la Plage bleue, à Valenton, au sud du département du Val-de-Marne. Créé en 1990, ce prix est attribué à une réalisation conçue par un paysagiste en début de carrière. Commencée en 1989, la première tranche des travaux du parc a été achevée en 1991. Elle s'étend sur 13 hectares dont plus d'un hectare de plan d'eau, souvenir d'une ancienne carrière. Elle comprend entre autres un mail planté d'arbres, et un espace sauvage, protégé du public sert d'escale aux oiseaux migrateurs. Cette première tranche a coûté 35 millions de francs. La deuxième tranche, en cours, sera achevée en 1996. Elle concerne près de 18 hectares, dont plus de 6 hectares de plan d'eau.

FINANCES

Le conseil général du Val-d'Oise inquiet

Le conseil général du Val-d'Oise, présidé par Jean-Philippe Lachenaud (UDF), a adopté à l'unanimité une motion s'élevant contre le projet de budget pour 1994 présenté par le gouvernement.

La diminution de la dotation de l'Etat aux départements entraînerait pour le Val-d'Oise une perte de recettes de l'ordre de 15 millions de francs qui risque d'entrainer une hausse des impôts locaux.

La motion refuse notamment *«la réduction des compensations fiscales versées au titre des allègements de la taxe professionnelle»* et la baisse prévue en 1996 *«du taux de remboursement de la TVA sur les investissements effectués par les départements»*.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 24 novembre.

ALADDIN. Film américain de John Musker et Ron Clements, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES. Film canadien de Mark Achbar, Peter Wintonick, Francis Miquet et Katharine Asals, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? Film franco-belge d'Edwin Baily : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

FERDYDURKE. Film franco-britannique-polonais de Jerzy Skolimowski, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

LE FILS DU REQUIN. Film franco-belge-luxembourgeois d'Agnès Merlet : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

GRAND BONHEUR. Film français d'Hervé Le Roux : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

GUELWAAR. Film sénégalo-français d'Ousmane Sembène : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'HONNEUR DE LA TRIBU. Film franco-algérien de Mahmoud Zemmouri : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

MAUVAIS GARÇON. Film français de Jacques Bral : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA PRÉDICTION. Film franco-russe d'Eldar Riazanov, v.o. : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRAHIR. Film français de Radu Mihaileanu : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Un entretien avec un expert de la prévention des catastrophes naturelles

Philippe Masure : « Nos sociétés sont de plus en plus vulnérables »

Chargé des risques naturels au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Philippe Masure est membre du comité scientifique et technique des Nations unies pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN). Il est aussi vice-président du comité français pour cette initiative décidée le 22 décembre 1989 par l'Assemblée générale de l'ONU. A ces divers titres, il participe aux nombreuses études et analyses comparatives sur ce sujet. Au lendemain des inondations qui ont frappé la France, il nous livre son diagnostic.

« Inondations à répétition en France après une longue période de sécheresse, ainsi qu'aux Etats-Unis, en Chine, au Bangladesh, tremblement de terre en Inde..., 1993 semble avoir été une année particulièrement noire en matière de catastrophes naturelles...

– Une année noire ? Souvenez-vous des années précédentes : cyclones tropicaux et inondations répétées au Bangladesh avec plusieurs centaines de milliers de victimes en 1991, tremblements de terre en Iran, en Californie, en Turquie, inondations désastreuses en Chine, éruption du volcan Pinatubo aux Philippines, nouvelles vagues de sécheresse et de famine en Afrique de l'Est...

» Relativement moins exposé, notre pays n'est pas totalement à l'abri. Il y a un an, les débordements de l'Ouvèze ont fait trente-quatre morts et plusieurs milliards de francs de dommages. Début 1990, 1 601 communes ont été sinistrées et les dommages ont atteint 9 milliards de francs lors des tempêtes du Nord et de l'Ouest. Le cyclone « Hugo » a dévasté la Guadeloupe en 1989.

» Non, 1993 n'est pas une année particulière. Et les phénomènes climatiques qui ont été à l'origine des récentes catastrophes dans le sud-est de la France et en Corse font partie des variations cycliques que toute analyse de risques devrait intégrer dans des scénarios visant à prévoir des situations auxquelles les collectivités doivent se préparer.

– Les dégâts sont souvent impressionnants. Quelle est l'évolution de l'impact de ces catastrophes naturelles ?

– Les statistiques mondiales révèlent une tendance lourde très préoccupante. Le nombre de personnes affectées par les catastrophes a augmenté de 6 % par an au cours des trente dernières années : plus du triple du taux de croissance démographique ! Selon la compagnie d'assurances internationale Munich Ré, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles ont triplé des années 60 aux années 80.

Des blocages au niveau local

» Depuis que la loi d'indemnisation des catastrophes naturelles (1982) est appliquée en France, on constate la même évolution. Si aucune action d'envergure n'est lancée, les dégâts aux biens des particuliers pourraient doubler en moyenne annuelle et dépasser les 10 milliards de francs d'ici à l'an 2000 dans notre pays. Et ces évaluations ne couvrent ni les dommages matériels supportés par le secteur public ni les coûts indirects liés à la diminution des capacités de production, aux pertes d'emplois et de revenus, à la désorganisation des services, à l'alourdissement de la dette publique...



A Roaix, le pont arraché (25 septembre 1992)

NOAK/LE BAR FLORÉAL/MYR MURALET

– A quoi peut-on attribuer cette augmentation de la vulnérabilité ?

– A deux facteurs intimement liés : la dégradation de l'environnement et la concentration urbaine incontrôlée, souvent exacerbées par la pression démographique et par les déficiences politiques et institutionnelles. Le véritable responsable, c'est l'homme.

» La frénésie du déboisement dans les pays en développement favorise les inondations, l'accélération de l'érosion et la disparition des terres agricoles, l'envasement des réservoirs, la désertification. Le dépeuplement rural entraîne des effets comparables dus à l'abandon des ouvrages de drainage, de régulation hydraulique, ou d'aménagement des pentes qui façonnent les versants montagneux depuis des siècles.

» L'abandon des campagnes s'accompagne d'une expansion urbaine considérable, en particulier dans le tiers-monde où les grandes villes doublent tous les douze ou quinze ans. En l'an 2000, la moitié de la population mondiale sera concentrée sur quelques pour cent de la surface des terres émergées de la planète, dans des sites qui font peu de cas de la fragilité et de l'instabilité de l'environnement physique.

» Evidemment, ce phénomène a été plus progressif et donc maîtrisable en France. Mais, si l'on note chez nous un net ralentissement de la croissance des grands centres, la population des villes de deuxième et troisième rang augmente beaucoup plus vite au voisinage des grandes métropoles. Ces nébuleuses urbaines s'organisent selon des axes privilégiés, dans des espaces ouverts où les réalités du milieu physique, et notamment ses limites écologiques, sont rarement prises en compte. Ignorance ? Myopie ? Négligence collective ? A 80 %, les permis de construire délivrés en zone inondable l'auraient été au cours de ces quarante dernières années.

– La loi française ne prévoit-elle pas l'évaluation des risques pour les schémas d'aménagement ?

– La loi du 13 juillet 1982 sur l'indemnisation des catastrophes naturelles a aussi un objectif de prévention. Elle prévoit l'établissement de plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PER) au niveau communal. Ces PER comprennent, en particulier, la délimitation des zones exposées, ainsi que des recommandations en matière d'occupation des sols et de techniques de prévention à mettre en œuvre. Une fois approuvés, ils sont opposables aux tiers.

» Selon les estimations faites en 1983, dix mille communes environ sont concernées. Quatre mille d'entre elles devaient faire l'objet d'un PER au cours des dix premières années. En septembre 1993, 708 PER seulement avaient été présentés, dont 376 rendus publics et 282 approuvés. Le bilan est proprement... catastrophique !

» Certes, cette procédure dirigée par l'Etat, avec le relais des préfets et l'implication directe des communes concernées, s'est révélée plus lourde que prévu. Agissant directement sur le foncier, les PER heurtent, en outre, de front de nombreux intérêts locaux. Mais le principal facteur de blocage a été l'insuffisance des financements destinés à l'étude et à la cartographie des risques. Pourtant, moins de 2 % prélevés sur les 4 milliards de primes d'assurances perçues chaque année au titre de la loi de 1982 suffiraient à résoudre le problème.

– Pourtant, la France est souvent citée en exemple pour son approche de la gestion des risques naturels...

– A l'instar des autres pays, la France a longtemps privilégié les mesures de protection à court terme, et notamment l'organisation des secours, confiés à la direction de la sécurité civile. Le mérite de notre pays est d'avoir affiché, il y a une dizaine d'années, sa volonté d'évaluation et de prévention, en créant notamment la délégation aux risques majeurs.

» Pourtant, notre système présente des lacunes importantes. Les textes réglementaires restent très discrets sur l'élaboration de scénarios de crise, la surveillance, l'alerte et les plans communaux d'urgence. Mais le problème majeur est celui de l'application de la réglementation. Aux difficultés que connaît l'Etat avec les PER, il faut ajouter celles des maires à qui on ne donne pas toujours les moyens d'assumer leurs responsabilités. Pourquoi, par exemple, ne pas avoir attribué un rôle d'appui aux régions et aux départements ?

– Quelles sont vos propositions ?

– Il faut, bien sûr, combler toutes ces lacunes. Mais, au-delà, le temps est venu de recomposer et d'intégrer dans un cadre cohérent les multiples réflexions qui se sont développées au cours des vingt dernières années autour des concepts d'environnement et de développement. Pour cela, quatre règles fondamentales doivent nous guider. Le ministre de l'environnement a fait siennes les deux premières : penser globalement, agir localement. Le comité scientifique et technique de la DIPCN en ajoute deux autres : casser les cloisonnements, responsabiliser toutes les composantes de la société.

» Penser globalement, c'est l'objet de la réflexion lancée par le gouvernement sur l'aménagement du territoire. Cela exige une double approche, socio-économique et environnementale. Menée au travers des PER, plans municipaux et départementaux d'environnement, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, cette approche a été, jusqu'à présent, partielle ou sectorielle.

» Agir localement, c'est aider les communes à s'organiser pour une véritable gestion des risques, avec la participation de la population et des principaux services concernés. Les analyses de risques, l'évaluation et la cartographie systématique des aléas, le développement des réseaux de surveillance et d'alerte devraient être confiés à un service public régionalisé, véritable support d'une connaissance collective et durable nécessaire aux prises de décision.

– Cela n'exige-t-il par une interdisciplinarité plus poussée que celle qui existe actuellement ?

– Il est indispensable, effectivement, de casser les cloisonnements. D'abord au niveau scientifique, où la spécialisation de plus en plus étroite éloigne la science d'une demande sociale diverse, souvent mal formulée. Seule une approche pluridisciplinaire des problèmes, fondée sur une intégration des sciences de la nature, des sciences de l'ingénieur et des sciences humaines, permettra d'obtenir des réponses non réductrices aux problèmes de la prévention et, plus globalement, du développement. La science doit sortir de son enfermement. Les solutions sont multiples : créer un Institut de prévention des risques, favoriser des groupements interdisciplinaires de recherche appliquée dans le cadre de grands programmes...

» Le problème est le même au plan opérationnel et exige le rapprochement des organismes et des techniques concernés. Une meilleure intégration des moyens et des connaissances météorologiques, hydrologiques et géomorphologiques permettrait, par exemple, de mieux évaluer les risques de crues et de les gérer plus efficacement.

» Il faut, enfin, mobiliser et responsabiliser tous les acteurs de la vie sociale. C'est la condition de réussite de toute stratégie de prévention. Pour cela, une véritable politique d'information sur les aléas naturels, les moyens de les prévenir et sur les comportements à adopter en période de crise est nécessaire. La solution pourrait passer par un service spécialisé rassemblant scientifiques, techniciens et professionnels de la communication.

Il serait également souhaitable que l'éducation nationale intègre dans ses programmes les enseignements de base à une meilleure connaissance des risques et de la manière de les gérer. »

Propos recueillis par
JEAN-PAUL DUFOUR

« Plutôt mourir noyés que partir »

Le gigantesque barrage en construction sur la rivière Narmada, en Inde, ne sera peut-être pas achevé tant les oppositions sont fortes

MANIBELLI
(Etat du Maharashtra)
de notre envoyé spécial

« PLUTÔT *mourir noyés que partir !* » Les quelques centaines de villageois de Manibelli ne sont plus qu'une poignée, mais une poignée d'irréductibles. Le jour où la rivière Narmada recouvrira leurs maisons, leurs champs, leur passé et jusqu'au souvenir de leurs vies, ils ne décamperont pas. A aucun prix.

Qu'importent la police, le gouvernement et les autorités indiennes. Et qu'importe le barrage Sardar-Sarovar dont on devine, à quelques centaines de mètres en aval, les superstructures. Pourtant, la certitude est là : sous la pression du barrage, un jour, dans quelques mois, l'année prochaine, les eaux gonflées de la Narmada finiront par inonder champs et villages.

Manibelli sera la première victime. Mais pas la dernière. Deux cent quarante-cinq villages seront engloutis, environ deux cent mille paysans déplacés et un million d'autres personnes affectées de près ou de loin. C'est en tout cas ce qu'affirment les adversaires de ce projet pharaonique porté sur les fonts baptismaux par le pandit Nehru dans les années 50.

Le gigantesque « Sardar Sarovar » – dont la construction a commencé il y a six ans et demi – n'est en effet que l'un des nombreux ouvrages prévus sur la rivière Narmada, un fleuve de 1 300 kilomètres qui court d'est en ouest, depuis le cœur de l'Inde centrale jusqu'à la mer d'Arabie. Le projet prévoit la construction de 30 grands barrages, de 135 de taille moyenne et de 3 000 plus petits. Coût de l'opération : au moins 26 milliards de francs. But de la manœuvre : l'irrigation des zones arides de l'Etat du Gujerat et l'approvisionnement en électricité des Etats voisins du Madhya-Pradesh et du Maharashtra.

Manibelli est encore sous le choc des inondations provoquées par la dernière mousson et par le barrage, dont le mur s'élève chaque jour un peu plus haut, provoquant une lente mais sûre montée des eaux. En juillet dernier, lors d'une descente « musclée » de la police locale, les forces de l'ordre ont « invité » les récalcitrants à vider les lieux durant l'inondation. Aujourd'hui, les eaux ont baissé et seul le clocher du temple à moitié submergé affleurant à la surface de la Narmada rappelle encore la crue de l'été. Au loin, *« chez l'ennemi »*, un halo de lumière blafard signale la proximité du Sardar-Sarovar (le « barrage du chef »), nom donné en souvenir de Sardar Patel, le premier des ministres de l'intérieur de l'Inde indépendante.

« Je suis venu de chez moi pour vivre à Manibelli car ce village est un symbole. » Baba Gangaram, soixante-dix ans, turban immaculé, courte barbe grise sur un visage de vieux fakir, est l'un de ces activistes qui se sont dressés contre l'inéluctable : *« Ce sont nos maisons, nos terres, notre culture que le barrage emportera »*, tranche-t-il.

La résistance s'est organisée

Comme bien d'autres hameaux en bordure de la Narmada, Manibelli est un village très étendu aux maisons de bambou et de bois, dispersées dans la forêt ou accrochées à flanc de collines, en surplomb des eaux boueuses de la rivière. Ici vivent les Adivasis, aborigènes de l'Inde préaryenne que la terminologie officielle désigne sous le nom de « populations tribales ». Ce seront eux qui feront en majorité les frais du projet Sardar-Sarovar.

Sous la houlette d'une énergique sociologue de Bombay, Medha Patkar, la résistance s'est organisée depuis plusieurs années : le Narmada Bachao Andolan (NBA, Mouvement pour sauver la Narmada) est devenue l'organisation écologique indienne la plus médiatisée, et la charmante Mme Patkar a fait plus d'une fois la « une » de la presse indienne, menaçant, pour donner l'exemple, d'être la première personne à se laisser noyer. Selon la bonne vieille tradition gandhienne, elle a fait, l'été dernier une grève de la faim de plusieurs jours. Sa détermination a payé puisque les autorités indiennes ont accepté de créer un comité pour « réviser » le projet. D'autres écologistes indiens, tel Ashish Kotari redoutent que le Sardar-Sarovar n'ait pour résultat *« la fragmentation du Gujerat en des zones de prospérité pour les plus riches et d'appauvrissement encore un peu plus grand pour les autres régions de l'Etat »*.

Deux philosophies s'affrontent

Tel n'est évidemment pas l'opinion des défenseurs du projet. M. Raja Gopal, responsable de la « réhabilitation des personnes déplacées », affirme : *« Non seulement nous avons déjà les moyens de réinstaller les 4 300 personnes qui devront quitter le Gujerat, mais les Adivasis déplacés au Gujerat verront leurs conditions de vie améliorées. »* Et d'ajouter : *« Pour eux, c'est un véritable progrès ; le seul problème, c'est qu'ils ne s'en rendent pas compte... »*

Les activistes du Mouvement pour sauver la Narmada ne sont cependant pas les seuls à s'être inquiétés de la faisabilité et des conséquences écologiques, économiques et sociales du projet Sardar-Sarovar : la Banque mondiale était jusqu'à cette année partie prenante et avait débloqué un prêt de 450 millions de dollars. Réalisant que la construction des barrages se heurtait à une hostilité croissante en Inde – et dans le monde –, la Banque a mandaté en 1992 une commission indépendante pour établir un rapport impartial.

Les responsables de ce rapport – dit rapport Morse – n'y allèrent pas par quatre chemins. *« Il serait plus sage que la Banque mondiale prenne du recul vis-à-vis du projet et le considère à nouveau (...). Nous pensons en effet que le projet Sardar-Sarovar comporte des vices de forme,* écrivirent-ils dans leur recommandation. *La réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées sont impossibles dans les circonstances actuelles. Les impacts sur l'environnement n'ont pas fait l'objet d'études approfondies et appropriées. »*

Résultat, la Banque mondiale a fini par poser de telles conditions au maintien de son aide que le gouvernement de New-Delhi n'a eu d'autre choix que de refuser le dernier décaissement du prêt. La « dignité » de l'Inde était en jeu ! Mais en décidant de se passer de la dernière tranche de 170 millions de dollars, New-Delhi s'est mis dans une position délicate : où trouver le reste de l'argent pour financer cette série de barrages que certains – les adversaires du Sardar-Sarovar – estiment pouvoir, *in fine*, approcher les 50 milliards de francs ?...

Au-delà de la controverse entre partisans et adversaires du projet, ce sont deux philosophies qui s'affrontent. L'une est d'inspiration « nehruvienne » : elle croit qu'usines et barrages seront les *« temples de l'Inde moderne »*, comme aimait à le rappeler Jawaharlal Nehru. Quitte, au nom du progrès, à sacrifier certains impératifs « culturels » et écologiques sur l'autel de la modernité.

L'autre est gandhienne. Elle prêche un développement plus « intégré », plus respectueux des cultures locales et de l'environnement. *« Nous refusons de subir les conséquences de l'impérialisme international en matière de développement »*, soutient ainsi Medha Patkar, en se félicitant du retrait de la Banque mondiale. *« Nous sommes allés protester à Bombay et à New-Delhi, mais personne ne nous écoute »*, remarquent les aborigènes oubliés de Manibelli en répétant, rieurs, ce mot d'ordre qui finit par résonner comme un mantra aux pouvoirs magiques : *« Plutôt mourir noyés que partir... »*

BRUNO PHILIP

SCIENCES • MÉDECINE

Histoires de famille

Nouveau venu dans l'arbre généalogique de l'homme, « Homo rudolfensis » sème la perplexité parmi les paléontologues

LA recherche scientifique n'est généralement qu'un constant et *chaotique va-et-vient entre l'expérience et la théorie.* Parfois, les observations nouvelles confirment peu à peu la théorie. Plus souvent hélas ! l'accumulation des connaissances ne fait que rendre plus compliqué encore le tableau, déjà bien flou, brossé par les théoriciens.

Les chercheurs qui se penchent sur les origines de l'homme en font actuellement l'amère expérience. Après une vingtaine d'années de lentes et patientes recherches, ils pensaient avoir reconstitué – au moins grossièrement – notre arbre généalogique jusqu'à Lucy, notre plus ancienne aïeule connue. Mais la découverte de nouveaux ossements, et notamment celle d'une mâchoire d'hominidé vieille de 2,4 millions d'années au Malawi *(Sud-Est africain), remet en cause* ce bel édifice.

Les pauvres paléontologues sont, il est vrai, condamnés à n'avancer qu'à tâtons dans la connaissance de notre passé lointain. Ils ne disposent généralement que de vieux ossements pour tenter de reconstituer la vie de nos ancêtres. Les biologistes et les généticiens sont venus les épauler au début des années 80, en réussissant le tour de force de faire «parler» les traces infimes de protéines d'abord, puis d'ADN, trouvées dans les fossiles. Parfois conflictuelle (*le Monde* du 25 mars 1992), cette coopération entre paléontologues et biologistes a néanmoins permis de placer quelques bornes sur lesquelles une quasi-unanimité est apparue peu à peu. On pense, ainsi, que la lignée des hominidés (la famille de primates dont nous sommes les derniers représentants) s'est détachée de celle des grands singes il y a environ huit millions d'années. L'évènement se serait produit en Afrique, à l'est du fossé d'effondrement (rift), qui s'étend de l'Ethiopie au lac Victoria. Un changement climatique ayant fait disparaître la forêt, ces «pré-australopithèques» *auraient perdu l'habitude de grimper* aux arbres et se seraient alors dressés sur leurs membres postérieurs. Une attitude qui leur permettait de guetter l'arrivée d'ennemis éventuels au-dessus des hautes herbes de la savane. Cette théorie développée par Yves Coppens, professeur au Collège de France, est aujourd'hui largement admise après avoir fait l'objet de quelques chaudes polémiques.

«Au début, tout était simple»

Lucy, dont le squelette, vieux de *quelque 3,5 millions d'années,* fut découvert en 1974 par les Français Yves Coppens et Maurice Taieb et l'Américain Donald Johanson, faisait partie de ces premiers bipèdes. Que sont devenus ses descendants?

A la suite d'un nouveau renforcement de la sécheresse, il y a environ 2,5 millions d'années, les premiers australopithèques dit «graciles» (dont Lucy) ont dû, pense-t-on, évoluer à nouveau pour s'adapter au milieu. Certains, restés *végétariens, se sont habitués* à mâcher des plantes plus fibreuses. Leurs dents et leurs mâchoires se sont développées, ils ont grandi, *sont devenus plus robustes,* mais leur cerveau n'a guère grossi. Ce sont les australopithèques robustes. D'autres, en revanche, ont varié *leur menu,* y faisant entrer de la viande. Leur mâchoire et leur visage sont restés plus fins, leur cerveau s'est développé beaucoup plus *que* leur taille ou leur musculature. On les a baptisés *Homo habilis.*

«Pour tout le monde, au début, tout était simple, explique Yves Coppens. Homo habilis *avait donné naissance à* Homo erectus, *puis à* Homo sapiens, *notre ancêtre direct. Parallèlement, la lignée des australopithèques robustes s'était terminée en cul-de-sac.»* Cette théorie était renforcée par la répartition géographique des ossements découverts. Alors *que les australopithèques* robustes avaient essaimé jusqu'en Afrique du Sud, les restes d'*Homo habilis* n'ont été trouvés que dans le rift, près de leurs «ancêtres» australopithèques graciles...

C'était compter sans *Homo rudolfensis.* Il apparaît pour la première fois il y a une vingtaine d'années, sous la forme d'un crâne (KNM-ER 1470 pour les experts), puis d'une mandibule, découverts tous deux sur le site de Koobi Fora, au Kenya, près de la frontière éthiopienne. Il fut d'abord considéré comme un *Homo habilis.* C'est Alexeiev, un *chercheur russe, qui imagina le premier,* en 1986, de le baptiser *rudolphensis,* du nom du lac Rodolphe, proche du lieu de sa découverte.

Sans grand succès, semble-t-il : *«Les paléontologues adorent donner de nouveaux noms à tout bout de champ»,* constate Yves Coppens. Mais la thèse d'Alexeiev reçoit très vite le soutien de Bernard Wood (département d'anatomie humaine et de biologie cellulaire, université de Liverpool, Grande-Bretagne). Selon lui, *«les différences morphologiques sont suffisamment cohérentes pour en faire une espèce différente. Il présente une face plus plate, plus large, une prémolaire plus grosse, à l'émail plus épais...* (1)».

Récemment, une nouvelle découverte est venue renforcer la position d'Alexeiev et de Wood. Une superbe mâchoire de *rudolfensis* (UR 501) mise au jour non plus au Kenya, mais beaucoup plus au sud : à Uraha, au bord du lac Malawi, à mi-chemin entre les sites du *rift* et ceux d'Afrique du Sud. Le rift et le ruban de lacs qui le prolonge jusqu'au Malawi constituaient probablement un couloir naturel pour les migrations d'animaux et d'hominidés entre l'est et le sud de l'Afrique. Le paléontologue allemand Friedemann Schrenk et son équipe internationale du Hominid Corridor Research Project, découvreurs de la mâchoire UR 501, en sont tellement *persuadés qu'ils y fouillent depuis* 1983. Le type de faune dont les ossements ont été retrouvés sur le même site montre, selon eux, *qu'Homo rudolphensis* serait issu d'australopithèques graciles d'Afrique de l'Est, tandis que son cousin *habilis* serait apparu plus tard, lors d'un retour vers l'est d'australopithèques *africanus* émigrés lors du premier changement climatique (2).

Comment les choses se sont-elles réellement passées? *«Les différents australopithèques ont longtemps coexisté avec les* Homo habilis. *Toutes les hypothèses sont donc envisageables. Je n'ai vraiment pas d'opinion pour l'instant»,* dit Yves Coppens. Il est possible, effectivement, qu'*habilis* et *rudolphensis* issus tous deux de l'australopithèque gracile, aient évolué différemment face à des conditions différentes. Ils peuvent aussi faire partie de la même espèce, représenter *«deux extrémités d'un même nuage»* dont il faudrait alors identifier le corps. Mais *rudolphensis* présente aussi certaines ressemblances avec l'australopithèque robuste. En serait-il le descendant? Cela signifierait que cette espèce ne se serait pas éteinte comme on le croyait.

Une autre question fondamentale se pose : qui, d'*habilis* ou de *rudolphensis,* a donné naissance à *Homo erectus,* puis *Homo sapiens? «Nous descendons probablement d'*habilis, persiste à penser Yves Coppens. *Mais peut-être aussi des deux, ce qui compliquerait pas mal le problème.»* Ces deux «cousins» étaient-ils effectivement interféconds, susceptibles d'avoir une descendance commune? Seule la génétique pourra, peut-être, trancher un jour la question.

J.-P. D.

(1) *Nature* du 27 février 1992.
(2) *Nature* du 28 octobre 1993.

Praticiens de la résurrection

Médecins hospitaliers, cardiologues, spécialistes de la réanimation et de l'urgence s'associent pour limiter le nombre des victimes de mort subite

PEUT-ON lutter contre la *fatalité? Peut-on éviter une* mort subite à quelque 50 000 adultes, en France, chaque année? Des praticiens hospitaliers le croient, qui viennent de créer, mardi 16 novembre, la Ligue contre la mort subite (LMS) (1). Le but de cette association, présidée par le professeur Lekieffre (CHU de Lille), est d'informer le public, de former la profession et de promouvoir la recherche sur ces disparitions soudaines.

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la mort subite correspond à *«un décès survenant dans les vingt-quatre heures après l'apparition des premiers symptômes (syncope, douleurs thoraciques, dyspnée aiguë, troubles du rythme cardiaque, attaque)».* En pratique, les cliniciens retiennent, pour qualifier la mort subite, un délai d'une heure, deux au maximum, entre l'apparition du premier symptôme et la constatation de la mort clinique et biologique. Il ne s'agit donc pas, contrairement à la façon dont on se l'imagine souvent, d'un décès brutal, suivant à quelques secondes ou minutes près une syncope par exemple.

Les troubles du rythme cardiaque, en particulier la fibrillation ventriculaire (tremblement des fibres musculaires du cœur), constituent la première cause de cette mortalité. Dans plus de la moitié des cas, l'athérosclérose coronaire, qui entraîne l'oblitération des artères coronaires, est à l'origine de la mort subite. Dans 70 % des cas, ces décès font suite à un infarctus, récent ou ancien, et, dans 40 % à 45 % des cas, à une *thrombose coronaire récente.*

Les hommes sont plus touchés que les femmes (80 % contre 20 %) et l'âge moyen des victimes tourne autour de soixante ans. Les quadragénaires ne sont cependant pas à l'abri, lors d'un effort sportif notamment. Des facteurs de risque ont été décrits – la pression artérielle, la corpulence, le tabagisme, l'alcoolisme ou l'hypertrophie ventriculaire –, permettant de repérer les personnes les plus menacées. Des techniques de dépistage existent (l'électrocardiogramme, l'échographie, les isotopes), des moyens de prévenir les rechutes également (mesures d'hygiène et diététiques, traitement médicamenteux, implantation d'un défibrillateur cardiaque (2)) mais, dans l'urgence, l'ignorance de certains gestes simples peut être fatale.

Des «programmes de ressuscitation»

A l'instar de ce qui est développé aux Etats-Unis, la Ligue contre la mort subite propose de mettre en place des programmes dits *«de ressuscitation»* au sein du corps médical, celui-ci étant ensuite chargé de diffuser l'information dans la population. La Ligue, qui devrait être *«décentralisée en groupes régionaux»* – composés de cardiologues, de réanimateurs, de spécialistes des urgences, de médecins généralistes, d'infirmières, de secouristes et d'enseignants –, entend, premièrement, *«balayer devant sa porte»* et former les médecins traitants et le personnel hospitalier aux techniques élémentaires de réanimation. La Ligue annonce qu'elle commencera cette formation en 1994 auprès des professions paramédicales des hôpitaux et des cliniques de France, avec la collaboration des syndicats de médecins, des associations de formation continue, *«voire de l'éducation nationale».* Des enseignements post-universitaires destinés aux praticiens devraient ainsi voir le jour.

L'éducation du grand public passe par l'apprentissage des notions élémentaires du secourisme, comme le massage cardiaque associé au bouche-à-bouche, qui ne nécessite *«ni entraînement ni force physique».* Aux Etats-Unis, soulignent les responsables de la LMS, les élèves sont informés dès l'école primaire de la façon dont fonctionne le cœur, des lieux où chercher secours et ils apprennent à l'école les premiers gestes de réanimation. Les pompiers sont impliqués dans des programmes éducatifs, auprès des adultes cette fois, et proposent dans les casernes des *«cours du soir informels».* Résultat : les chances d'être réanimé sont de l'ordre de 20 % ou plus dans certaines villes américaines, contre 5 % à 10 % en Europe.

La LMS en appelle aux *«pouvoirs publics»* pour combler le retard du pays en matière de prévention et d'innovations technologiques. Cette jeune association, qui sollicite pour son financement les particuliers et les industriels du secteur *«à part égale»,* tout en se déclarant *«indépendante de toute technologie ou de toute industrie»,* entend obtenir la généralisation des défibrillateurs semi-automatiques (3), qui *«pourraient être maniés par des secouristes ou des paramédicaux, d'autant que 50 % à 75 % des arrêts cardiaques se produisent hors des murs hospitaliers».* L'utilisation de ces appareils étant actuellement réservée aux seuls médecins, la LMS assure qu'elle *«fera campagne pour la modification de la législation».*

L. F.

(1) Ligue contre la mort subite, 101, rue de Prony, 75017 Paris. Tél. : (1) 40-76-63-00.

(2) Près d'un millier de personnes en France sont porteuses d'un défibrillateur cardiaque implantable (pacemakers). Le nombre des personnes à risques est estimé à 10 000.

(3) Les défibrillateurs semi-automatiques non miniaturisés dont disposent tous les SAMU pourraient être installés comme «bornes de secours» dans les rues des villes et représentent à ce titre, malgré leur faible coût (15 000 à 20 000 F l'appareil), un marché considérable.





MUSIQUES

MADAME BUTTERFLY à l'Opéra-Bastille

Puccini épinglé

Après la soirée annulée par une grève le 17 novembre, après la représentation réservée à un auditoire d'invités le 19, vint *enfin, lundi 22 novembre*, la « vraie » première de *Madame Butterfly* de Puccini à l'Opéra-Bastille. Cela, au moins, y ressemblait puisqu'une bonne partie de la salle était, une fois encore, réservée aux membres bienfaiteurs de l'*Association* pour le rayonnement de l'Opéra de Paris (AROP). Curieuse, cette priorité donnée aux mécènes et aux opérations de relations publiques, quand le public, le vrai, patiente des heures, se presse aux caisses pour s'arracher les derniers fauteuils, et que le marché parallèle va bon train. Il reste heureusement dix représentations aux acharnés pour tenter l'accès et dire : « La Butterfly de Robert Wilson, j'y étais. »

On connaît l'art du metteur en scène américain pour s'approprier toute œuvre fût-elle aussi réaliste, aussi tristement banale que ce Puccini de fait-divers colonialiste. On sait combien l'artiste, quitte à ce qu'on l'accuse de maniérisme, aime à procéder, aidé de ses équipes habituelles, en plasticien, en inventeur de formes, de matières, d'objets, de lumières, de visions entièrement recomposées qui forment un contrepoint à la musique.

Pour le Japon de Puccini, Wilson a pris grand soin de ne pas sombrer dans la laque et le jasmin. Dans un décor de jardin zen, sur ces fonds laiteux dont il a le secret, il retrouve avec bonheur le dépouillement géométrique, le noir et blanc cinématographique de ses intallations des années 70, quand les grands crayonnés, le baroque rock (*The Black Rider*), l'extravagance orientaliste (*la Flûte enchantée*) n'avaient pas encore brouillé les cartes du minimalisme. Allié à Heinrich Brunke pour les lumières, à Frida Parmeggiani pour les costumes, à Suzushi Hanayagi pour la chorégraphie, Wilson redevient le magicien des ciels et de la mer – ciels qui peuvent être rouges ou verts.

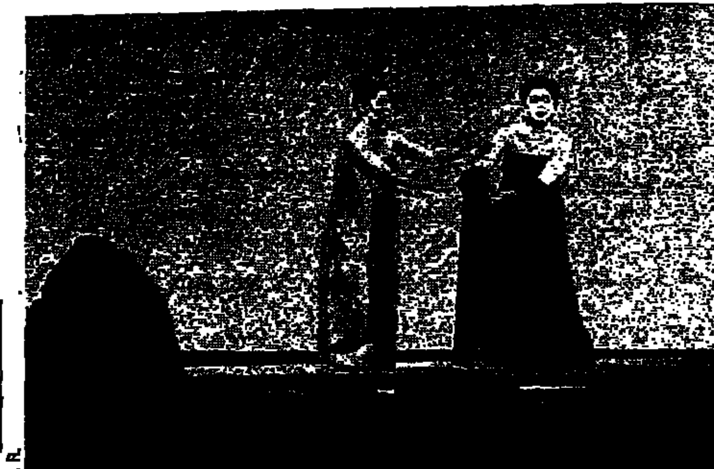
Un seul thème : le refoulement

Il fait bouger comme des cygnes des personnages vêtus de kimonos si simples qu'on dirait des pagnes, des parchemins décolorés, des bandelettes. Les Japonais ne se distinguent des Américains que par d'infimes détails vestimentaires. Tous sont hiératiques, *tous miment de façon distraite* les rares jeux de scène : pas de verre, pas de fleurs pour fêter le retour du séducteur ; un seul fauteuil, asymétrique, bicolore, réinvente à lui seul un Japon fantasmatique.

Et le tout petit monde des bourreaux et des victimes, posé sur le somptueux plateau comme les pièces d'un jeu d'échecs, vit ses passions à reculons, s'affronte de dos, se heurte sans se toucher. Tous sont mus par leurs propres durées, concentrés comme les officiants d'un rituel connu d'eux seuls, communiquant par gestes rares et codés, ondulation des mains, doigts écartés, envol de manches, frémissements du col, *bras déployés puis brusquement* plaqués. Et ce lyrisme chorégraphique – cris gestuels – est perpétuellement cassé, coupé de longs moments d'immobilisme. Wilson, au fond, n'exprime l'Extrême-Orient que par un seul thème : *le refoulement*.

Sous l'extrême sophistication de cet art cinétique bout, à *grands flots, une musique colorée* et sensuelle, une musique composée en marqueterie comme toujours chez Puccini, avec de longs interludes orchestraux (*Butterfly* n'a que deux ans de plus que *Pelléas*). *Mais, si raffinée que soit* l'utilisation des vents dans leurs registres graves, ou celle des percussions perlées, le musicien italien ne renonce pas à ses grosses ficelles, à ses leitmotive aussi lisibles que des sous-titres, à toute une artillerie émotionnelle presque à contre-emploi pour un livret aussi dépouillé : on ne sait *pas plus, au fond, de quoi meurt* Butterfly qu'on ne le sait de Mélisande. De componction ? Ce qu'on ne peut nier, c'est que les raffinements wilsoniens épinglent cruellement les crudités pucciniennes. Ultime recherche, peut-être, de cette *production immaculée*, la plus ambitieuse que l'Opéra Bastille nous ait donnée.

A part quelques flottements dans le *fugato* du début, l'Orchestre de l'Opéra de Paris sait être précis sans raideur, incandescent sans vulgarité. Son chef, Myung-Whun Chung, a évidemment plus d'affinités avec *Butterfly* qu'avec *le Vaisseau fantôme* de Wagner. Diana Soviero, qui fut naguère Manon Lescaut sur cette même *scène (dans la Manon* de Puccini), assumait parfaitement lors de cette deuxième représentation les contradictions de son rôle par rapport à la mise en scène : gestes retenus, accents musicaux tout instinctuels. La voix est belle, jamais forcée, toujours nuancée, ce qui compense un certain manque de puissance.



D. R.

Nicoletta Curiel et Diana Soviero

Nicoletta Curiel était aphone. Elle se contenta de mimer son rôle. C'était Anna Schaer qui chantait les réparties de Suzuki, cachée à droite puis à gauche de la scène, afin que le son soit à peu près convenablement localisé pour cette variante de karaoké. Mezzo magnifique : on oubliait bien vite le stratagème. Du Pinkerton de Viachesiav Polozov, du Goro de Georges Gautier, rien à signaler que de favorable. Le timbre profond de *William Stone* (Sharpless) est noble, trop peut-être pour ce personnage de vilain colonialiste, attendri par le malheur des petites femmes et préposé aux basses besognes.

ANNE REY

▶ **Opéra Bastille, prochaines représentations : les 24, 25, *27, 29, 30 novembre, les* 2, 4, 6, 8 et 10 décembre. 19 h 30. De 60 F à 570 F. Place de la Bastille, Paris 12e. Métro Bastille. Tél. : *44-73-13-00*.**

LE QUINZIÈME FESTIVAL MANCA à Nice

Présences virtuelles, sons voyageurs

NICE

de notre envoyé spécial

Le compositeur Terry Riley joue du piano dans un café de Santa Monica, en Californie. Lorsqu'il appuie sur une touche, la note sort, pure, à 8 000 kilomètres de là, dans un bar de nuit de Nice. D'où vient le son ? D'un autre piano, vide. Et pourtant, à Nice, les cordes frémissent, les touches *bougent, les pédales* dansent. Riley est présent : son visage apparaît au dessus de l'instrument, en direct, sur un écran vidéo. Il hoche la tête, esquisse un sourire, suit son jeu. Drôle d'allure que ce Terry Riley. Sorte de gourou mystique, post-soixante-huitard : longue barbe, béret ample, petites lunettes, chemise psychédélique. Il est un des grands de la musique contemporaine américaine.

Les Niçois sont médusés : par la performance technique ou par la belle musique teintée de jazz ? En tout cas, le brouhaha s'estompe dans le café bourré à craquer. On arrête de manger des mini-pizzas et de boire du punch. Quel son ! Chaque touche est commandée par un moteur. Le procédé autorise cent vingt-sept niveaux différents de pression sur le clavier. *La musique* voyage par une ligne téléphonique, mais elle est restituée directement sur l'autre clavier, sans parasitage technologique. A la fin, l'assistance applaudit Riley comme s'il était là. Son visage, sur l'écran vidéo, s'*illumine. Les bis*, il les reçoit sur la côte ouest américaine. En stéréo.

« Merci Santa Monica ! », lance au micro Michel Redolfi, compositeur et organisateur des MANCA (Musiques actuelles, Nice Côte d'Azur). *Le festival*, qui a eu lieu du 9 au 21 novembre (vingt-trois spectacles, quarante-sept artistes pour cette *quinzième édition), portait* cette année un sous-titre : « Hors limites ». Un nom qui va comme un gant à l'action de Redolfi, Luc Martinez et Michel Pascal, son équipe du Centre international de recherche musicale (CIRM). Il faut *les voir dans leur studio* de l'avenue Jean- Médecin à Nice collectionner des sons, les marier à d'autres. *Sans perdre* de vue le grand public. Ils ont ainsi créé des environnements sonores pour des lieux de grande fréquentation comme l'Aquarium Nausicäa à Boulogne-sur-Mer. On doit aussi à Michel Redolfi les premiers concerts *subaquatiques en 1981*, aux Etats-Unis (la musique diffusée par haut-parleurs et écoutée dans l'eau).

Lieux ludiques et éthiques

Et maintenant les « Cafés électroniques ». L'idée est née en 1984, durant les Jeux olympiques de Los Angeles. Un couple de vidéastes californiens, Kit Galloway et Sherrie Rabinowitz, des *« soixante-huitards allumés »*, veulent créer des espaces virtuels, en connectant par l'image deux lieux distincts. Le public assiste, trois fois par semaine, à une performance liant deux lieux, deux villes, deux pays. L'idée n'est pas neuve. En 1976, deux danseurs évoluant dans deux villes différentes ont créé une chorégraphie unique en se guidant d'après l'image filmée de l'autre. Carolyn Carlson a également dansé en « duo » avec sa propre image, filmée et projetée sur scène. Quinze villes ont été connectées lors de la Biennale de Venise, en 1986. De nombreuses écoles d'art sont reliées les unes aux autres. Beaucoup de bars sont devenus, à l'occasion, des « Electronics Cafés ». Mais à ce jour, Santa Monica reste l'unique lieu permanent. Car la formule est chère : 12 000 francs en moyenne la soirée.

Tous les arts peuvent finir au Café. Surtout la musique : pourquoi ne pas faire jouer ensemble des musiciens dispersés aux quatre coins de la planète ? Produire des disques à distance ? *« Au moment où les musiques actuelles ont de plus en plus de mal à vivre, que notre festival manque cruellement de moyens, l'« Electronic Café » peut être une solution, car il réunit des publics »*, explique Michel Redolfi. Mais les critiques s'accumulent à l'égard de l'aspect gadget de ces expériences : le public ne vient-il pas d'abord par curiosité, comme à « Jeux sans frontières » ? Les lourdeurs et approximations de la technique ne relèguent-elles pas souvent l'aspect créatif au second plan.

« C'est vrai, répond Dan Forester, responsable des « Electronics Cafés » pour l'Europe, *mais nous en sommes aux balbutiements. Ce sont des lieux évidemment ludiques, mais aussi éthiques : voilà une autre façon d'être ensemble. On se demande en ce moment comment obtenir du plaisir sans que les corps soient ensemble, une question fondamentale avec le Sida »*. Luc Martinez renchérit : *« Les artistes doivent occuper ce terrain, sinon les techniciens avanceront seuls. »*

Autre danger : les compositeurs aiment « faire joujou » avec les technologies, mais proposent-ils des compositions de qualité ? Le public a donné la réponse, ce soir-là à Nice : souvent « absent » et bruyant. il est recueilli devant les vrais artistes comme Terry Riley ou en écoutant l'*Ouverture* de Phil Glass, brève mais émouvante.

Ce pape de la musique minimaliste répétitive américaine – cinquante-six ans, mais il en fait dix de moins – était l'invité de marque des MANCA. *Low Symphony*, interprété par l'Orchestre philharmonique de Nice, avait assuré l'ouverture ; un concert en piano solo la clôture. *« Les jeunes compositeurs ont accès à du matériel très sophistiqué et bon marché*, affirme Phil Glass, *ces inventions sont excitantes, mais elles ne résolvent pas le vrai problème : comment chacun peut-il faire accepter sa propre musique ? Je compose depuis l'âge de vingt et un ans. Et ce n'est qu'à quarante-cinq ans que j'ai commencé à gagner ma vie comme compositeur. »*

Nouvelle génération plus libre

Phil Glass s'est battu pour établir *« des passerelles avec toutes les formes artistiques : c'est l'avenir »*. Concerts, opéras, musiques de films, travail avec des chorégraphes, danseurs, metteurs en scène, écrivains. Il a collaboré avec Allen Ginsberg, David Bowie ou Bob Wilson. Et il adapte en ce moment l'*Orphée*, de Cocteau. L'époque, moins idéologique, plus ouverte, autorise ces aventures. *« Comment me classer ? classique ? rock ? Je ne sais. Les chefs d'orchestre me regardent souvent d'un mauvais œil... La nouvelle génération sera plus libre. »*

MICHEL GUERRIN

▶ **Centre international de recherche musicale (CIRM) : 33, avenue Jean-Médecin, 06000 Nice. Tél. : 93-88-74-68.**

EN BREF

GRAND PALAIS : annulation des expositions et manifestations. – La fermeture du Grand Palais à Paris (*le Monde* du 23 novembre) entraîne des bouleversements *dans l'organisation* des expositions et manifestations qui devaient y prendre place. Premières victimes, les expositions consacrées aux « Nabis » et à « l'Ame au corps » sont fermées, alors qu'elles devaient rester respectivement ouvertes jusqu'au 3 et 24 janvier 1994 *(le Monde* du 23 novembre). Le *ministère de la culture leur* cherche des lieux d'accueil, éventuellement en province, afin de les présenter *« en totalité ou partiellement »*. D'autre part, le SIME (Salon international des musées et des expositions), qui devait ouvrir ses portes le 16 janvier, est annulé. Pour Henri Jobbé-Duval dont la société organise le Salon du livre, Découverte (consacré aux jeunes galeries), le Saga (salon des arts graphiques), la Fiac (Foire internationale d'art contemporain) et Musicora (un salon consacré à la musique classique et traditionnelle), cette fer*meture est « une catastrophe »*, qui le contraindra à licencier du personnel s'il ne trouve pas un lieu adéquat pour organiser ces cinq manifestations. M. Jobbé-Duval souligne, d'autre part, la *« perte de toutes les retombées économiques indirectes liées à* [ses] *salons. »*

Les étudiants relogés provisoirement à Vanves. – Quatre mille étudiants de la Sorbonne (Paris-IV) suivaient, jusqu'à présent, leurs cours au Grand Palais. *Ces étudiants* (et leurs professeurs) d'études germaniques et scandinaves, d'études slaves et d'italien et roumain, vont être provisoirement accueillis – à partir de lundi 29 novembre – dans les locaux du Centre national d'enseignement à distance (CNED), à Vanves (Hauts-de-Seine). Mais la présidence de Paris-IV espère pouvoir réintégrer, d'ici une quinzaine de jours, les locaux du Grand Palais, à l'exception de la bibliothèque, installée dans l'une des zones à risque du bâtiment.

PRÉCISION : l'inauguration du Grand Louvre. – Ce sont au total 106 000 personnes qui ont visité gratuitement le Musée du Louvre à Paris, les samedi 20 et dimanche 21 novembre, à l'occasion des deux journées inaugurales (*le Monde* du 23 novembre). D'autre part, et contrairement à une information erronée diffusée par certaines organes de presse au cours du week-end, il n'y a pas eu d'alerte à la bombe pendant ces deux jours. En revanche, les salles étant saturées, la direction du musée a été contrainte d'empêcher, pour des raisons de sécurité, l'accès au musée, samedi à partir de 22 heures et dimanche à partir de 16 h 45.





CULTURE

THÉATRE

LE RENARD DU NORD au Théâtre Ouvert

Cavalcade métaphysique

Au commencement, le spectateur est saisi, debout, dans une sorte d'antichambre du théâtre, par un court divertissement présenté par l'un ou l'autre des membres de la troupe réunie par Robert Cantarella pour la création à Paris du *Renard du Nord*, pièce d'une jeune femme, Noëlle Renaude. Ce soir-là, l'auteur lui (elle)-même disait quelques pages du *Primus*, une commande publique rédigée cette année, qui met en scène un arbre et une poignée de salariés dans une PME de la Z.I. Pironer... Où l'on découvre une langue, vive, précise, décidée à dire le vrai avec une fantaisie, une liberté de ton assez rare dans les champs du théâtre contemporain.

Impression aussitôt confirmée dans la petite salle, conviviale, du Théâtre Ouvert, centre dramatique national de création. Comme son nom l'indique. Là, c'est un «vrai» spectacle qui est présenté. D'emblée, le décor d'Antoine Dervaux – franc-tireur de la scénographie dont on peut vérifier les talents ces jours-ci au Théâtre Paris-Villette où le Théâtre de la Ville présente un spectacle Agota Kristof tonitruant – accroche le regard, juxtaposition virtuose dans un espace minuscule d'un jardin public, d'un appartement bourgeois, d'une rue et d'une forêt, simplement figurés par une demi-sphère, quelques rideaux et une poignée de blocs de polystyrène...

De la rue au jardin, de l'appartement à la forêt se joue la comédie de la fuite, le drame de la privation de parole, celle de Maxime Fuyard (Christophe Brault), adolescent abandonné par son père (Jacek Maka, combattant des rings sous le nom de «Renard du Nord»), harcelé par sa mère (Evelyne Istria) et trahi par une jeune fille qui ne l'aimait pas assez (Emmanuelle Monsu). Sur sa route, Maxime croisera les héros pathétiques d'un vaudeville sauvage, M. et Mme Kühn (Bruno Sermonne et Florence Giorgetti), leur ami Otto (Serge Riaboukine) et leur bonne Josette (Elisabeth Vitali). Au carrefour de ces courses folles, de ces passions dépitées, de ces incompréhensions multiformes, un drôle d'ange noir, dragueur philosophe, Angelo (Maxime Leroux).

L'amour est une espèce menacée

Le Renard du Nord aborde aux rives d'aujourd'hui avec une lucidité assurée. En 52 pages, souvent brillantes, Noëlle Renaude s'empare de nous sans ménagement, avec un humour habilement mêlé de cruauté. La famille en ressort brisée mais Noëlle Renaude en conçoit sûrement du regret. L'amour est une espèce menacée, menacée surtout par l'inconstance et le repli sur soi. Chaque scène est traversée par une réelle compassion de l'auteur pour ses personnages. Noëlle Renaude nous fait éprouver, comprendre, partager le point de vue de chacun d'eux. En ce sens, elle est incontestablement un auteur de théâtre, de la famille, mais avec une autre énergie et une malice de femme, de Philippe Minyana.

Un auteur pour les acteurs aussi, qui prennent manifestement beaucoup de plaisir à endosser les frasques de leurs personnages. Il faut dire qu'ils sont dirigés avec vigueur par Robert Cantarella qui, s'il n'évite pas toujours un certain maniérisme – c'est le défaut de ses qualités –, les conduit au plus près de la nervosité du texte. Au bout du compte, ce spectacle est un précipité de théâtre dont on sort essoufflé, et heureux.

OLIVIER SCHMITT

► Théâtre Ouvert, 4 *bis*, Cité Véron, Paris (18e). Métro : Blanche. *Du mardi au samedi à* 20 h 30. Samedi à 16 heures. Tél. : 42-62-59-49. 75 F et 100 F. Jusqu'au 11 décembre. Le texte de la pièce est paru en 1991 aux *Éditions Théâtrales*, 52 p., 68 F.

DANSE

CATHERINE DIVERRÈS au Théâtre de la Ville

Goya invité chez Dostoïevski

L'un naît quand l'autre meurt. Dostoïevski (1821-1881) et Goya (1746-1828), un écrivain et un peintre qui se sont frottés au divin comme au démoniaque. Ils ont inspiré à la chorégraphe Catherine Diverrès un tourbillon de questions, qu'elle livre dans sa création *Ces poussières*. En préambule, elle écrit : *« En ces jours où le bien prend l'ascendance sur le beau, où l'éthique valide l'œuvre et le message prime, rappelons que l'art se place en dehors des lois, qu'il est une expérience d'absolue liberté, et que l'artiste flirte avec l'état criminel. »* Une déclaration d'intention qui sonne comme une déclaration de guerre.

Le héros de *Crime et châtiment*, Raskolnikov, archétype du meurtrier, est au cœur de la pièce. Tuer ou ne pas tuer, voilà la question. Goya, lui, est convoqué pour donner de la chair à cette philosophie existentielle : scènes de bourgeois au bordel, procession de pénitents, madone mise au tombeau. Avec un culot insensé, la chorégraphe file des plaines de Sibérie à la voix éraillée de La Argentina. Il lui suffit de deux planches, d'un podium tournant, de quelques costumes (Cidalia da Costa), de lumières (Dominique Bruguière), pour créer sa géographie littéraire et picturale, dont Jean Haas est le scénographe, et Heinz Holliger le musicien pour une très grande partie.

Alchimie des couleurs

Catherine Diverrès est persuadée de la fragilité de la danse. Elle ne voudrait pas la montrer d'un bout à l'autre d'un spectacle. Elle choisit donc de la traiter comme une matière précieuse, la faisant vivre sous des traits d'emprunt : ceux du mimodrame, ou de l'illustration pure et simple. Des hommes abattent des arbres, des femmes luttent contre le froid, un Espagnol monte à cheval. C'est au prix de cette dissimulation que la danse peut exister. Les séquences mimées sont soutenues, parfois, par un récitant qui lit des phrases-clés du roman de Dostoïevski.

Bernardo Montet-Raskolnikov étonné, tombant, dérapant, au bord de la folie ; et l'opposition du héros et de son double (merveilleux Thierry Bae) séduit par sa dissymétrie complexe. Mais la danse quelquefois se fait mystère : ainsi le premier solo de Katja Fleig. En costume d'Espagnole, elle saute, les jambes repliées en arrière, les bras au ciel. Cette gestuelle est reprise, plus loin, par Catherine Diverrès, qui l'amplifie de tours sur elle-même et de grands mouvements de bras. C'est superbe.

Il y a aussi d'autres moments forts sur la voix de Lou Reed : un trio d'hommes en blanc, un solo de la chorégraphe, suivi d'un duo qu'elle danse avec Bernardo Montet. Les corps sont traversés d'imperceptibles signes, évoquant, ici, la corrida, là, la poursuite amoureuse. A travers cette lanterne magique hispano-russe, les personnages s'estompent. Seuls demeurent le labyrinthe de cette danse de sang et de mort, l'alchimie des couleurs et des illusions visuelles. Catherine Diverrès esquisse les contours de sa peur et de sa colère face à l'uniformisation des pensées et des jugements. Une interrogation, émouvante, orgueilleuse aussi, hante sa chorégraphie : *« Aurai-je assez de force pour changer le cours de la danse ? »* Elle s'y emploie, depuis dix ans, avec une énergique désespérance. Depuis *Instance*, chorégraphie de 1983, devenue une légende de la danse contemporaine française. Sans oublier *l'Arbitre des Elégances* (1986), *le Printemps* (1988), *Concertino* (1990), *Tauride* (1992)...

La chorégraphe a créé *Ces poussières*, en avant-première, au Quartz de Brest, à l'issue d'une résidence de création. Elle postule, aujourd'hui, à la direction du Centre chorégraphique de Rennes, où elle prendrait la succession de Gigi Caciuleanu. La réponse des élus est attendue dans les jours qui viennent.

DOMINIQUE FRÉTARD

► *Ces poussières*, de Catherine Diverrès, les 23, 24, 26, et 27, 20 h 30, Théâtre de la Ville, place du Châtelet, 75004 Paris. Métro Châtelet ou RER Châtelet-Les Halles. Tél. : 42-74-22-77. Prix des places : 90 F et 140 F. *Également*, le 7 janvier 1994, au Grand Théâtre de Limoges.

CINÉMA

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES, de Mark Achbar et Peter Wintonick

La guerre de Noam

Il y a, depuis le début des années 60, un phénomène Chomsky. Il y a également, désormais, un phénomène *Chomsky*. Le documentaire des deux cinéastes canadiens, malgré ses 2 h 45 (divisées en deux parties, *le Contrôle de la pensée dans une société démocratique* et *Activer le désaccord*), a obtenu un succès inattendu dans les quelque cinquante festivals où il a été présenté, et dans les pays où il a été diffusé, en salles ou à la télévision.

Après avoir suivi et filmé durant plus de cinq ans celui que *le New York Times* appelle *« le plus important intellectuel vivant »*, Achbar et Wintonick ont tiré de l'énorme matériel accumulé bien plus que le portrait d'un chercheur engagé : un document de réflexion, qui porte souvent à sourire et parfois à piquer de franches colères. Toutes les questions actuelles autour de la manipulation des médias, le rôle des images et des mots dans la vie politique, la place et la liberté de manœuvre des intellectuels y sont posées.

En plus des documents d'archives (images d'actualité, déclarations d'hommes politiques, séquences plus anciennes dans lesquelles apparaissait Chomsky, dont l'extrait d'un débat avec Michel Foucault en 1971), le film montre le professeur du MIT exposant ses idées et son travail quotidien dans son bureau transformé en observatoire permanent des médias, relié à des dizaines de correspondants de par le monde. Il est chaleureux, d'une ironie mordante, toujours clair : c'est un régal de l'écouter.

Sa thèse principale : *« La communication est aux démocraties ce que la force est aux dictatures. »* Contre cette emprise dont il collectionne les manifestations, deux armes : la « contre-communication » des réseaux indépendants, underground, etc. – qu'ils utilisent l'imprimerie, la vidéo, le film ou les réseaux informatiques ; et la prise de parole publique, la sienne au premier chef.

Mais la partie la plus spectaculaire du film consiste en extraits des innombrables conférences, débats, émissions de télévision auxquels Chomsky participe en Amérique, en Europe et au Japon. Son engagement public remonte à l'intervention américaine au Vietnam : il était à l'époque en nombreuse et prestigieuse compagnie. Depuis, la plupart des autres intellectuels sont retournés à leurs chères études. Lui a continué, attirant l'attention sur les massacres perpétrés par les Khmers rouges quand la gauche occidentale se fermait encore les yeux, intervenant aussi bien à propos de la très médiatique guerre du Golfe qu'au sujet des atrocités commises par l'armée indonésienne dans l'île de Timor oriental, avec l'indifférence complice des grandes puissances et des grands médias.

Les pièges du show-biz

Chomsky s'explique également sur l'« affaire », qui fit grand bruit en France lorsqu'un de ses textes en faveur de la liberté d'expression fut utilisé, sans son accord, en préface à un livre du révisionniste Robert Faurisson. Il ne se fait pas faute d'égratigner au passage les mœurs de la presse et des intellectuels français, qui lui avaient refusé la possibilité de s'en expliquer (1).

Il existe deux Noam Chomsky : l'une des grandes sommités de la linguistique mondiale, et le militant. Il a toujours refusé d'établir un lien entre ces deux activités (2). C'est dommage : nul doute que l'expert en langage aurait des conseils à donner à l'orateur. En effet, le film montre bien, au corps défendant de son « héros », comment la machine médiatique récupère ce farouche opposant, en le forçant à jouer selon ses règles à elle, comment il est obligé de se plier aux discours dominants, aux simplismes et aux manichéismes du spectacle de l'information, au moment même où il les dénonce.

Le résultat est ambigu, et la construction du film n'y est pas étrangère : en cherchant la présentation la plus attrayante, les réalisateurs ont renoncé à la chronologie, et donc à la possibilité de percevoir une évolution de la pensée de Chomsky. Au risque de le présenter comme figé dans les conceptions des années 60, quand les complots de la CIA et des manitous du complexe militaro-industriel expliquaient tout.

Comment Chomsky le combattant se débat dans les pièges mouvants du show-biz, cette leçon-là vaut pour quiconque se mêle d'intervenir en public sur les mécanismes sociaux. Elle est, fût-ce involontairement, magistralement administrée par le film.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Noam Chomsky s'était déjà exprimé sur cette « affaire » en publiant ses textes, refusés par les médias français, dans *Réponses inédites à mes détracteurs parisiens*, paru aux Amis de Spartacus.

(2) Du moins jusqu'à une date récente. *Langue linguistique politique : dialogue avec Mitsou Ronat* (Flammarion, 1992) entrebâille, du côté savant, un passage entre recherche et action politique.

Mort de Christopher Frank

Le réalisateur, scénariste et écrivain français Christopher Frank est mort samedi 20 novembre. Il était âgé de cinquante ans.

Né le 5 décembre 1942 en Angleterre, de père britannique et de mère française, Christopher Frank a fait ses études en France, puis a travaillé au Royal Court Theatre de Londres, où il collabora notamment à la mise en scène des *Nègres* par Roger Blin. Après avoir travaillé comme photographe et comme traducteur, il s'est fait connaître en publiant à vingt-cinq ans un premier roman remarqué, *Mortelle*, récompensé par le prix Hermès. Il tâte ensuite du théâtre, avec *la Mort de lord Chatterley* en 1971, puis *la Valse* en 1972. La même année, son roman *la Nuit américaine* lui vaut le prix Renaudot. Sans renoncer au roman, il écrit ensuite le scénario du *Mouton enragé*, réalisé par Michel Deville (1974), pour lequel il écrira également *Eaux profondes* (1980). On lui doit aussi les scripts de *L'important c'est d'aimer*, de Zulawski (1974) – d'après son roman *la Nuit américaine*, – *les Passagers* (1976) et *Attention les enfants regardent* (1977), de Serge Leroy, *Trois hommes à abattre* (1980), de Jacques Deray, *Une étrange affaire* (1981) et *l'Ami de Vincent* (1983), de Pierre Granier-Deferre, *le Battant*, réalisé par Alain Delon en 1983.

En 1981, l'écrivain et scénariste devient cinéaste, en adaptant un de ses propres romans, *Josepha*, qui évoque les amours orageuses de deux comédiens (Miou-Miou et Claude Brasseur). Deux ans plus tard, Christopher Frank filme les portraits entrecroisés de trois *Femmes de personne* (Marthe Keller, Fanny Cottençon et Caroline Cellier), puis, toujours d'après l'un de ses textes, il s'essaie en 1984 à un thriller familial et tropézien avec *l'Année des méduses*. Deux ans plus tard, il récidive avec le polar trouble *Spirale*. Frank avait également tourné pour la télévision *Adieu Christine*, *la Seconde* et *la Femme de l'amant*.

Il avait récemment fait l'adaptation d'une nouvelle de Tabucchi, *le Fil de l'horizon*, réalisée par Fernando Lopes, sortie à Paris le 17 novembre. Il est mort alors qu'il venait de terminer le montage de son dernier film, *Elles n'oublient jamais*, tourné cet été avec Thierry Lhermitte et Maruschka Detmers.

J.-M. F.

CONCERTS

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES





La réunion des ministres européens des finances

Jacques Delors propose un programme d'investissements de plus de 130 milliards de francs

Quelle stratégie mener au niveau de l'Union européenne pour amplifier la reprise et réduire sensiblement le chômage ? Tel sera l'un des deux thèmes principaux (l'autre portant sur les modalités de l'action extérieure) dont débattront les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, lors du conseil européen des 10 et 11 décembre, et que leurs ministres des finances se sont efforcés de débroussailler, lundi 22 novembre à Bruxelles.

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

« Il faut sortir les Européens d'une situation qui est en train de détruire notre société », s'est exclamé Jacques Delors, qui nourrit des projets à l'évidence plus ambitieux que ceux qu'ont *en tête les ministres* des finances. Ceux-ci, voilà quelques semaines, avaient repoussé sa proposition de renforcer l'« Initiative européenne de croissance », dont l'objet est de financer la modernisation des infrastructures et de doper les PME. Le conseil européen du 29 octobre leur avait donné tort.

Lundi, le président de la Commission européenne, non seulement a fait prendre acte par les ministres des finances qu'il fallait accélérer les engagements pris au titre de l'Initiative européenne de croissance, mais a lancé l'idée d'un programme communautaire d'investissements publics de 20 à 30 milliards d'écus (130 à 200 milliards de francs) par an pendant quatre à cinq ans financé par emprunt. *« Son objet est de pouvoir circuler moins vite et moins cher, de mieux aménager le territoire et de mieux maîtriser l'innovation technologique »*, a-t-il résumé.

Certes, M. Delors explique qu'il ne se place pas là dans une perspective de relance conjoncturelle, mais que son propos est d'assurer une base durable à la croissance au sein de l'Union en la dotant d'un réseau d'infrastructures efficient et, en particulier, de ces fameuses « autoroutes électroniques de l'information » sans lesquelles l'Europe sera en retard par rapport aux Etats-Unis. Il saute aux yeux cependant que ses projets, combinaison de grands travaux keynésiens et de politique industrielle, correspondent aux démarches communautaires que les ministres des finances voient d'un mauvais œil.

Même si elle fut plus feutrée qu'en novembre, la partie de bras de fer est spectaculaire entre les ministres des finances, *aussi prudents qu'attachés à leur* indépendance, et un Jacques Delors convaincu que l'avenir de la construction européenne se joue sur le terrain de la lutte contre le chômage. La querelle devra être tranchée par le Conseil européen. Le débat est embrouillé par des questions de méthodologie.

La Commission européenne doit soumettre deux documents aux chefs d'Etat et de gouvernement. Le premier, un rapport sur les grandes orientations de la politique économique de la Communauté, sous réserve d'une approbation par le Conseil européen, devrait être de nature opérationnelle. Il s'agit d'encadrer les politiques économiques de chacun des Etats membres avec l'idée d'engager des procédures contre ceux qui s'écarteraient du chemin ainsi tracé. *« C'est un véritable saut en avant qualitatif »*, insiste M. Delors, pour qui les grandes lignes de la politique économique à suivre par chacun seront désormais fixées au niveau de l'Union. M. Delors est *conscient que cet exercice, pour* ne pas heurter de front les suceptibilités nationales, doit *« démarrer de manière prudente et efficace »*.

Néanmoins, et c'est sur ce point que le débat se cristallise, la Commission trouverait opportun de quantifier les objectifs à atteindre : taux de croissance, rythme de création d'emplois, ampleur de la baisse des taux d'intérêt, etc. La majorité du Conseil y semble hostile, voyant là une contrainte supplémentaire et inopportune. Les chefs d'Etat et de gouvernement devront trancher. C'est notamment l'avis exprimé par M. Alphandhéry.

Alléger le coût du travail

Le deuxième document, le « Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi », est davantage un texte de réflexion sur les actions conjoncturelles et structurelles à mettre en œuvre pour juguler le chômage. Toutefois, certains ministres – ce n'est pas le cas de M. Alphandhéry – estiment aventureux de se hasarder à définir des objectifs chiffrés.

Faut-il ainsi annoncer que l'Union veut créer 15 millions d'emplois *avant la fin du siècle* ? Du débat sur la première esquisse de Livre blanc qui était soumis, aux ministres (*le Monde* du 19 octobre), il ressort un rejet unanime, souligné par tous les participants, de considérer la réduction du temps de travail *comme un moyenprivilégié pour* faire reculer le chômage. *« L'idée de la semaine de trente-deux heures est passée comme une météorite. Qui en parlera encore dans six semaines ? La réduction généralisée du temps de travail est une idée malthusienne, et rien que pour cela elle ne me plaît pas »*, a commenté Jacques Delors. Mais personne n'est hostile à la mise en route d'expériences limitées...

On constate, en revanche, un large consensus sur l'opportunité d'alléger la fiscalité qui pèse sur le coût du travail et en particulier du travail le moins qualifié. Reste à trouver comment compenser une telle défiscalisation. Parmi les suggestions faites par la Commission, le renchérissement de point de la TVA semble recueillir le plus de suffrages.

PHILIPPE LEMAITRE

Les produits de la pêche dans les négociations du GATT

Jean Puech prend à partie la Commission des Douze

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, a vivement critiqué lundi 22 novembre l'attitude de la Commission européenne en commentant la présentation des propositions relatives aux produits de la mer dans le cadre des négociations du GATT.

A l'occasion du conseil des ministres de la pêche à Bruxelles, M. Puech a déclaré qu'il était *« inadmissible de déposer des propositions le vendredi* (il s'agit du 19 novembre) *à 19 heures, alors qu'un conseil des ministres compétent se réunit le lundi matin »*. La Commission a proposé en effet aux instances du GATT qu'une soixantaine (sur près de 200 au total) de tarifs douaniers supérieurs ou égaux à 15 % sur les produits de la pêche soient réduits de moitié. Selon la Commission, ces propositions seront transformées en offre négociable à condition que soient garantis les droits de pêche des navires communautaires dans les eaux où sont capturées les espèces faisant l'objet de réduction des tarifs.

M. Puech a dénoncé le manque de concertation préalable avec le conseil des ministres. *« Je tiens à rappeler à Sir Leon Brittan* (commissaire chargé des négociations GATT) *qu'aucune proposition ne peut être faite sans en informer au préalable les autorités politiques. »*

Les fourmis des « petits prix »

Suite de la première page

Les temps sont durs. Le consommateur limite ses dépenses, prend sa poussette à marché et va faire ses courses chez un *hard discounter* qui lui proposera les pâtes, les biscuits, les mouchoirs en papier et les produits laitiers de base à prix réduits. Les magasins sont plutôt sinistres, les vendeurs, rares... Cela n'arrête pas des Français devenus fourmis qui se précipitent dans ces magasins importés d'Allemagne réunissant *« tous les premiers prix sous un même toit »* (1). Les avantages sont multiples : d'une part, la formule permet de faire ses emplettes rapidement. D'autre part, son austérité – voulue – évite au consommateur de céder à ces « achats d'impulsion » qu'il déteste particulièrement en ce moment.

Selon le mensuel spécialisé *Linéaires*, il s'ouvre un *hard discounter* par jour en France. Le 1er septembre dernier, on en dénombrait déjà 1 016 en France (contre 640 un an plus tôt), totalisant 25 milliards de francs de chiffre d'affaires. Le succès est tel que les enseignes tricolores se sont ruées dans la brèche et ouvrent leur propres magasins. Tout le monde y va ou presque : *Libre service actualité* montrait en mai que, même s'ils drainent une forte clientèle d'employés et d'ouvriers, les *hard discounters* séduisent aussi un cadre sur deux. Ceux-là mêmes qui, *dit-on, achèteront leur épicerie* sèche à prix cassé mais ouvriront une bonne bouteille pour recevoir leurs amis.

Un consommateur blotti dans son terrier

S'ils donnent des soucis aux hypermarchés – qui se croyaient imbattables sur les prix – ces magasins *« ont particulièrement mordu sur les moyennes surfaces de proximité »* au premier semestre, lit-on dans la lettre d'information de la SECODIP (groupe SOFRES). En d'autres termes, ils bousculent les supermarchés et autres supérettes mais aussi, en centre-ville, les magasins populaires (type Monoprix et Prisunic). Ils peuvent croître et prospérer d'autant plus facilement que leur petite taille leur évite de tomber sous le coup de la loi Royer, totalement impuissante contre cette nouvelle tornade commerciale !

Prompts à réagir, les hypermarchés ne s'en tirent pas mal : en alimentation, ce sont eux qui affichaient au premier semestre la meilleure progression des ventes. Mais, dans le textile et la chaussure, la vente par correspondance s'en est mieux sortie. Certes, elle n'a pas lésiné sur les relances, rabais et autres opérations promotionnelles mais sa constante bonne santé restera un des mystères de ces derniers mois. Ne dit-on pas que le concept satisfait un consommateur qui aime rester blotti dans son terrier ?

Comme toujours en période de crise, il y a ceux qui souffrent et les petits malins qui sautent dans le train de la réussite. Parmi les premiers, les grands magasins, qui traversent une passe délicate : la lourdeur de leurs structures et leur taille les empêchent de prendre des virages rapides. Depuis deux ans, ils vivent une réelle crise d'identité, oscillant entre la tentation de suivre la guerre des prix – ils y arrivent mal – et celle de « faire entendre leur différence », en jouant la qualité, la féerie, l'atmosphère, le service (2)... Les deux écoles existent, l'une n'excluant d'ailleurs pas l'autre. Les magasins populaires, leurs filiales, ont aussi le plus grand mal à se maintenir, concurrencés par les hypers et les *hard discounters*. A l'inverse, on voit entrer *dans la danse de nouveaux venus* comme Maxi-Livres, qui casse les prix du livre (3), ou les soldeurs de voyage...

Les consommateurs achètent à un autre moment, dans d'autres lieux, ils achètent aussi autre chose. Le contenu de leurs paniers se modifie : beurres, fromages et mayonnaises allégées font les frais de la crise, on achète moins de fleurs, on privilégie des meubles d'appoint au détriment des armoires normandes... Jusqu'aux poupées en coquillage qui se vendent moins bien que les sweat-shirts à l'effigie du Mont Saint-Michel !

« Le haut de gamme oui, mais plus à n'importe quel prix. Alors que, jusqu'en 1992, ce positionnement restait en dehors de la bagarre des prix, on voit aujourd'hui se développer le concept des premiers prix sur des produits haut de gamme (saumon fumé, foie gras...) », relève la SECODIP, qui note que les sommes dépensées sur ce poste restent stables alors que l'on assiste à une progression en volume. Le textile aussi s'y met : une enseigne d'hypermarchés proposait récemment une chemise en soie lavée à moins de 60 francs ! Dans cette logique de démocratisation du haut de gamme, il sera intéressant d'observer l'accueil réservé par la clientèle française aux bijoux 9 carats (4).

Clients revanchards

Mais, surtout, les consommateurs remplissent leurs caddies de produits à premiers prix, semant un léger vent de panique chez les marques, délaissées car considérées comme trop chères. Au fil des mois, on a donc assisté à des batailles échevelées sur les articles proposés à premier prix : pour contrer la montée des *hard discounters*, les hypermarchés ont été obligés d'en proposer à leur tour pour éviter que leur clientèle s'échappe mais aussi que son panier ne s'allège des produits qu'elle pense pouvoir trouver meilleur marché ailleurs. Autre guerre : celle que se livrent les enseignes pour proposer les articles de marque au meilleur prix. Dernière bagarre : celle de BSN qui, pour contrer les produits sans marque, abaisse lui-même le prix des siennes grâce à un immense « Bingo ».

Il y aurait beaucoup à dire sur ce que cachent ces modifications de comportement du consommateur. Avant tout, il faut souligner que toute une catégorie de population, frappée par la crise, en a besoin, tout simplement. Plus généralement, *tout se passe comme si la* quête du premier prix compensait le ralentissement (ou la réduction) *du pouvoir d'achat, leur permettant* à la fois de ne pas trop limiter leur volume de dépenses et de préserver *leur épargne*. Mais un tel comportement s'apparente à l'utilisation d'un fusil à un coup.

Robert Rochefort, patron du CREDOC, perçoit aussi dans l'attitude du consommateur un petit côté *« revanchard sur un commerçant qui a toujours eu une mauvaise image. D'une certaine façon, c'est un retour à la période où l'on estimait que le client était roi. Mais on en a perdu l'habitude : depuis des années, il a été tellement captif, manipulé. Il suffisait qu'il ait de l'argent... mais il n'est pas sain que les rapports de commerce de base deviennent des rapports de violence. »*

Reprenant un thème qui lui est cher, il voit aussi dans la vogue du petit prix un refus du client de payer le supplément rémunérant la composante symbolique du produit acheté. *« La marque est considérée comme superfétatoire, inutile et chère, et l'objet est brutalement ramené à sa fonction d'usage. »* Comme de plus en plus de gens – chez les industriels et parmi les commerçants – il met en lumière le danger d'un tel comportement s'il devait durer. *« Plus on recherche le petit prix, plus on limite les marges des distributeurs et des fournisseurs. On risque de les tuer et d'alimenter ainsi un rétrécissement de la consommation. »* Ce que le délégué général de la FIEE (Fédération des industries électriques et électroniques), Jean-Claude Karpeles, décrit aussi comme étant une *« spirale de l'appauvrissement » : « Plus on importe des produits à bas prix, plus on importe du chômage. Il y aura de moins en moins d'actifs pour supporter de plus en plus d'inactifs. »*

Georges Plassat, directeur général de Casino, ne dit rien d'autre lorsqu'il affirme que *« tout ce qu'on amène en pouvoir d'achat au consommateur par le biais du petit prix, il le perd en emploi. On a oublié que nous sommes tous clients les uns des autres »*. Car gravite autour des marques tout un monde de créativité, de services, de communication qui a, peut-être, pris une dimension démesurée dans le passé *mais n'en constituait pas* moins un gisement d'emplois et de talents. Car, appauvris, les distributeurs risquent de réduire non seulement la qualité, mais leur assortiment. Ce qui pourrait entraîner des suppressions d'emplois chez leurs fournisseurs. Car la pression sur les marges se répercute en amont sur l'industrie, augmentant encore les menaces de chômage. Autant de dangers résumés dans la formule choc des chambres de commerce et d'industrie, dans leur campagne de publicité : *« Nos emplettes sont nos emplois. »*

FRANÇOISE VAYSSE

(1) *Libre service actualité*, 20 mai 1993.

(2) Les nocturnes s'apparentent à cette démarche.

(3) Ses magasins proposent une remise importante sur les livres parus depuis plus d'un an, ce qu'autorise la loi Lang sur le prix unique du livre.

(4) Un projet de loi va permettre de commercialiser en France de l'or titrant moins de 18 carats, cassant un monopole vieux de deux siècles.

L'inflation en France a été de 0,2 % en octobre

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % en octobre par rapport à septembre. Sur un an (octobre 1992-octobre 1993), la hausse est de 2,2 % contre 2,3 % en septembre et de 2,1 % depuis le début de l'année. *En octobre*, la plus forte hausse – + 0,4 % – a été enregistrée par le groupe « alimentation » avec la poursuite de la hausse saisonnière des prix des légumes frais (+ 7,3 %).

Discutée le 23 et le 24 novembre au Palais-Bourbon

La proposition de loi sur les faillites donne satisfaction aux banquiers

La proposition de loi sur les entreprises en difficulté, qui est soumise à l'Assemblée nationale le 23 et le 24 novembre, devrait satisfaire les banques. Elle redonne en effet toute leur valeur aux « sûretés » (hypothèques, nantissements, privilèges, etc.) dont les établissements de crédit sont bénéficiaires.

L'article 40 de la loi de 1985 *que le projet tend à modifier* précisait que les créances postérieures au dépôt de bilan devaient être payées par priorité à toutes les créances assorties ou non de privilèges ou de sûretés. Cet article était destiné à permettre aux entreprises de trouver plus facilement des crédits en période d'observation. Mais les banques arguaient de cette clause pour justifier certaines restrictions de crédits, n'étant plus du tout assurées de recouvrer leurs créances antérieures au dépôt de bilan. Ayant promis au premier ministre d'être moins frileuses (*le Monde* du 19 novembre), les banques ont visiblement convaincu le gouvernement qui n'était, jusqu'à un passé récent, guère favorable à une remise en cause de l'article 40. *« Le gel du passif* [dont bénéficient les entreprises *en période d'observation*] *représente déjà un ballon d'oxygène suffisant »*, estime Jacqueline de Guillenchmidt, chargée du dossier au cabinet du ministre de la justice, Pierre Méhaignerie. Ce dispositif, s'il était adopté, inquiète fortement les petites et moyennes entreprises : qui acceptera, dans ces conditions, de leur faire crédit lorsqu'elles seront en phase d'observation ? En outre, le nombre et le rôle des contrôleurs est accru. Ils pourront être cinq (contre deux actuellement) et pourront demander le changement du mandataire de justice et la fin de la période d'observation ; ils seront également consultés pour la vente d'actifs.

Cependant, ils ne pourront faire appel, comme ils le souhaitaient. Mais, pour éviter les dépôts de bilan « mode de gestion », une tierce opposition est possible quand le tribunal décide un dépôt de bilan.

En revanche, un amendement proposé par le rapporteur de la commission des lois, Philippe Houillon (UDF, Val-d'Oise) prévoit de suspendre les cautions en cas de redressement judiciaire, jusqu'au jugement arrêtant le plan de redressement. Cet amendement vise les cautions personnelles du dirigeant et de son entourage. Selon son auteur, *« elle devrait éviter que le chef d'entreprise, qui redoute de voir toute une vie de travail anéantie, n'attende trop longtemps en espérant se refaire »*. Il participe à l'amélioration de la prévention des entreprises en difficulté.

Dans le même esprit, la proposition de loi prévoit de sanctionner l'URSSAF et le Trésor pour non information d'un retard de paiement de trois mois pour une créance supérieure à 50 000 francs, comme le prévoit la loi. *« Le non-respect de cette obligation ferait disparaître les privilèges attachés aux majorations, intérêts et pénalités de retard de ces organismes. »* Un amendement, présenté par Gérard Trémège, (UDF, Hautes-Pyrénées), rapporteur de la commission des finances, prévoit d'aller plus loin et de supprimer le privilège pour la totalité des sommes dues à ces organismes. Un second amendement de M. Trémège vise à limiter les privilèges de l'URSSAF et du Trésor au principal. Cet amendement a reçu un avis favorable du gouvernement.

Autre mesure préventive, la proposition institutionnalise le mandataire *ad hoc* chargé d'aider la direction de l'entreprise à négocier avec ses créanciers avant d'être contrainte au dépôt de bilan. Elle met l'entreprise à l'abri des poursuites, pendant trois mois, en cas de règlement amiable. Enfin, pour mettre un frein à l'« effet domino » qui fait qu'une entreprise en difficulté en entraîne une pléiade dans sa chute, la proposition de loi ne rend plus la période d'observation obligatoire.

A. K.

INDICATEURS

UNION EUROPÉENNE

■ **Inflation : + 3,3 % en un an au mois d'octobre.** – Le taux d'inflation annuel dans l'Union européenne s'est maintenu à 3,3 % en octobre, soit un taux identique à celui de septembre et en baisse de 0,6 point par rapport à celui d'octobre 1992. En octobre, les taux annuels les plus bas ont été obtenus au Royaume-Uni (1,4 %) et au Danemark (1,5 %).

Sous surveillance de ses créanciers depuis deux ans

Le Kenya espère en l'aide occidentale

Au moment où se tenait la réunion du groupe consultatif des bailleurs de fonds du Kenya, les lundi 22 et mardi 23 novembre à Paris, personne ne pouvait prévoir si elle s'achèverait sur un succès pour Nairobi, en clair une reprise de l'aide économique (1 milliard de dollars par an en moyenne, soit près de 6 milliards de francs), gelée depuis novembre 1991, faute de réformes économiques et politiques profondes de la part du président Daniel arap Moi.

NAIROBI

de notre correspondant

Le gel de l'aide ne devait durer que six mois. En réalité, l'assainissement de l'économie kenyane n'ayant pas été mis en œuvre, les pays donateurs l'ont prolongé. Résultat, en deux ans, le Kenya a perdu environ 800 millions de dollars, dont 85 % en support à la balance des paiements. Et quelques projets de développement ont été suspendus.

Recommandée par le FMI (Fonds monétaire international), la libéralisation progressive des taux de change et la dévaluation du shilling, la monnaie nationale, ont été obtenues sans trop de difficultés. En revanche, la lutte contre la corruption s'est avérée autrement difficile. Quelques succès néanmoins ont été enregistrés puisque, à l'approche de la réunion de Paris, le directeur de la Banque centrale du Kenya et celui des Postes et télécommunications ont *« offert leur démission »*. Au cours de ces derniers mois, le gouvernement a également fermé plusieurs banques politiques, utilisées par des responsables pour emprunter des millions de dollars à la banque centrale, sans aucun contrôle. La seule banque politique qui subsiste est la Transnational Bank. Incapable d'imposer sa fermeture face à des actionnaires trop puissants, le gouvernement a préféré s'engager à la redresser. Enfin, la semaine dernière, le président Moi a annoncé la nomination du nouveau patron de la brigade anticorruption, créée il y a plus de six mois, mais qui n'a jamais fait parlé d'elle depuis. *« Nous avons satisfait les demandes des donateurs; ils n'ont plus de raison de nous refuser leur assistance »*, assure, confiant, Musalia Mudavadi, le ministre kenyan des finances, qui conduira sa délégation à Paris.

L'« arrogance » des autorités

De son côté, l'opposition fait montre de prudence. Elle estime que le gouvernement n'a pas fait la preuve de sa volonté de changement. *« On leur a forcé la main,* dit l'avocat Paul Muite. *Et ils pourraient bien utiliser toutes sortes d'artifices pour revenir à la case départ. » « Ces réformes sont-elles suffisantes? »*, s'interroge Maina Kiai, directeur de la Commission des droits de l'homme du Kenya, qui estime que, *« tant que le président n'est pas tenu de répondre de ses décisions devant le Parlement, la reprise de l'aide est dangereuse pour le pays »*. Critiquant le Japon et l'Allemagne, qui ont déjà décidé de reprendre leur soutien à la balance des paiements du Kenya, M. Kiai prédit qu'une levée inconditionnelle des sanctions renforcera probablement les autorités dans leur *« arrogance »*. *« On risque d'assister à une nouvelle vague de répression contre les dissidents et à un retour de la corruption. »*

Reste à savoir ce que décideront les donateurs. Si le Japon et l'Allemagne paraissent partisans de la reprise, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France hésitent tandis que les Scandinaves sont réticents et montrent du doigt les affrontements ethniques (d'une ampleur rarement vue au Kenya) qui se poursuivent depuis deux ans sans que le gouvernement y mette fin. Selon un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), près d'un millier de personnes y ont trouvé la mort et 250 000 habitants ont fui les zones de conflit.

De leur côté, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international semblent bien disposés malgré les ratés des réformes économiques : les privatisations tardent à se mettre en place, la libéralisation du secteur céréalier n'a pas été clairement engagée, les responsables soupçonnés de corruption n'ont pas été limogés, ni même condamnés. C'est le cas notamment du vice-président, le professeur George Saitoti, écarté de son poste de ministre des finances mais qui a conservé son influence sur les affaires économiques.

Devant ce bilan contrasté, les donateurs pourraient opter pour un compromis en acceptant de verser les sommes bloquées depuis deux ans, tout en posant de strictes conditions à l'octroi de nouvelles aides pour l'exercice 1993-1994. Il est vrai que les pays créanciers du Kenya ne peuvent espérer être remboursés que si les donateurs font un geste. Le Kenya, étranglé par la pression de ses bailleurs de fonds (on s'attend à une croissance du PNB proche de zéro pour 1993), a suspendu le service de sa dette à la mi-1992 et doit aujourd'hui près de 700 millions de dollars d'arriérés.

J. H.

Sur fond de conflits tribaux

NAIROBI

de notre correspondant

Les tensions ethniques ont atteint aujourd'hui un niveau inconnu au Kenya, et les autorités n'ont rien fait pour empêcher les troubles, qui ont fait 1 500 morts et 300 000 déplacés en deux ans. Telles sont, en substance, les conclusions d'un rapport d'Africa Watch – organisation de défense des droits de la personne basée à New-York – que le gouvernement a dénoncées, mardi 16 novembre, dans un communiqué officiel. Dans un autre rapport, élaboré avec la collaboration des autorités kényanes, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a évalué à près d'un millier le nombre de victimes des affrontements, et à 250 000 le nombre de personnes déplacées.

Le PNUD se propose de lancer, avec les autorités kényanes, un programme d'un montant de 20 millions de dollars pour réintégrer les déplacés, en précisant que *« la question de la sécurité est essentielle à la réussite de ce plan »* et qu'un *« engagement décisif des autorités kényanes au plus haut échelon »* est indispensable.

Les auteurs du rapport remarquent que de nombreux déplacés souhaitent que ce programme d'assistance ne soit pas géré par le seul gouvernement, comme le laissait entendre il y a quelques jours le président. Daniel arap Moi a effectivement suggéré aux organisations humanitaires de faire transiter leurs secours par l'administration provinciale de la vallée du Rift.

Nomades contre paysans

Pour les déplacés, le gouvernement est responsable des violences ethniques, qui éclatent généralement, comme le mois dernier dans la région d'Enoosupukia (vallée du Rift), à la suite de quelques diatribes ministérielles contre les *« étrangers »*. Le quotidien *The Nation* annonçait encore, le 13 novembre, que des centaines de résidents nonmassaïs fuyaient la région de Narok, à la suite d'un ultimatum des responsables locaux qui leur avaient ordonné de quitter la région.

Ces affrontements opposent les peuples de la vallée du Rift – traditionnellement nomades –, les Massaïs et surtout les Kalenjins (la tribu du président Moi) aux paysans kikuyus. Après l'indépendance, ceux-ci avaient émigré vers des terres vierges, encouragés par le président Jomo Kenyatta – un Kikuyu – qui cherchait à réinstaller toutes les victimes des expropriations de l'époque coloniale. D'autres ont pris pied sur les terres nomades pour échapper à la surpopulation du *« kikuyuland »*.

Le régime actuel n'avait jamais remis en cause ces migrations intérieures avant l'instauration du multipartisme, introduit à contrecœur par le chef de l'Etat en décembre 1991. Ce changement a fait resurgir le vieux débat sur le *majimboisme* (fédéralisme, en swahili), réclamé par plusieurs ministres dans le but *« de protéger les tribus minoritaires, notamment face aux puissants Kikuyus »* (environ 30 % de la population).

Attaques de commissariats

Pour Sharif Nassir, le patron à Mombasa de la *KANU* (parti au pouvoir) et l'un des plus fameux thuriféraires du régime, *« seul le majimboisme peut résoudre la question territoriale et ramener la paix »*. L'avocat James Orengo, un des responsables du parti d'opposition Ford-Kenya, estime pour sa part que le fédéralisme provoquerait le déplacement de millions de personnes et l'éclatement du pays. Les opposants se disent d'ailleurs convaincus que ces troubles ethniques ont été fomentés par le pouvoir, pour prouver que le président a eu raison d'affirmer que le multipartisme entraînerait la résurgence du tribalisme.

Africa Watch a demandé aux pays donateurs de maintenir le gel de leur aide, décidé en novembre 1991, aussi longtemps que les autorités kényanes n'auront pas pris *« de mesures décisives pour mettre fin à la violence et réinstaller les déplacés »*. Il paraît évident qu'en annonçant un plan d'assistance avant la réunion, les 22 et 23 novembre à Paris, du groupe consultatif des donateurs, les dirigeants kényans ont cherché à prouver aux occidentaux leurs bonnes intentions.

« Mais attendre deux ans avant de se décider à secourir ses propres citoyens, c'est tout de même terriblement long », remarque l'éditorialiste de *The Nation*. D'autant que la communauté kikuyu (qui a voté en quasi-totalité pour l'opposition aux élections de décembre 1992) supporte de moins en moins la répression. Dans la région de Nakuru, fief kikuyu, deux attaques de commissariats ont eu lieu à la fin du mois d'octobre, dans le but de s'emparer d'armes à feu.

Le pouvoir a rapidement réagi, en arrêtant une dizaine de personnalités kikuyus, dont certaines sont impliquées, selon l'hebdomadaire *Weekly Review*, dans la renaissance de la GEMA (Kikuyu, Embu and Meru Association), un groupe tribal très actif au moment de l'indépendance, qui reproche aujourd'hui à l'opposition kikuyu d'avoir divisé la tribu pour des ambitions personnelles. Ce qui, il est vrai, a grandement profité au président Moi.

JEAN HÉLÈNE

Pour freiner la chute des cours

L'OPEP cherche des alliés parmi les autres producteurs de pétrole

Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunis à Vienne depuis le mardi 23 novembre, vont tenter une nouvelle fois d'enrayer la chute des prix du baril. En septembre, après cinq jours de débats tendus, ils étaient parvenus à un accord pour limiter leur production, mais leur initiative n'a eu aucun effet sur les cours, qui *sont tombés à leur plus bas* niveau depuis juillet 1990. Ne *pouvant plus influer seul sur* les prix comme dans les années 70 et pendant une partie des années 80, les dirigeants du cartel tentent d'associer à leur démarche les autres producteurs.

Octobre 1973. Dix jours après le début de la guerre du Kippour, réunis à Koweït, les membres de l'OPEP décident de fixer eux-mêmes le prix officiel du brut, arrêté jusque-là par les compagnies pétrolières. Ils augmentent alors brutalement le coût du baril de 70 % le poussant de 3 à 5,12 dollars. Rien de plus facile : il suffit de créer la rareté en limitant l'extraction pour faire flamber les prix. Fin décembre, sous impulsion de Téhéran, un doublement des tarifs porte le brut à 11,6 dollars... Cette stratégie de fermeture du robinet réussira pendant des années.

Surpris et mis à mal par ce premier choc pétrolier, les pays consommateurs vont réagir en limitant leurs besoins, tout en recherchant d'autres sources d'énergie, et en développant la recherche pétrolière ailleurs que dans les pays du cartel. Conséquence : en l'espace de vingt ans, la tendance s'est totalement inversée ; à la rareté a succédé l'abondance. Le débit des puits pétroliers est devenu trop important comparé à une demande mondiale réduite en raison de la crise économique. Tant et si bien qu'aujourd'hui, ce déséquilibre a ramené le prix du baril en termes réels à sa valeur de 1973. Ce mouvement de balancier fait même redouter un contre-choc (*le Monde* daté 24-25 octobre)

Conscients de ce risque pour leurs revenus, les pays de l'OPEP, *qui représentent environ 40 % de* la production mondiale, tentent depuis près de deux ans d'enrayer la chute des cours . Leur objectif est de faire remonter les prix aux alentours de 21 dollars le baril... Vœux pieux : après être tombé à 15,20 dollars le 10 novembre, son plus bas niveau depuis juillet 1990, le cours du brent, pétrole de référence en mer, se négocie à 15,80 dollars. *La tendance est la même* pour les autres qualités d'huiles.

En attendant l'Irak

La décision de l'OPEP, en *septembre de limiter pour six mois* sa production à 24,5 millions de barils/jour n'a eu aucun effet sur le marché, puisque dans le même moment, l'extraction s'est poursuivie *au même rythme dans certains* pays non membres du cartel et s'est même intensifiée en mer du Nord. Selon les statistiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), *les pays de l'OPEP ont* ramené leur production en octobre à 24,65 millions de barils/jour contre 24,82 millions en septembre, et se sont rapprochés de leur objectif *fixé pour les six prochains mois.* Dans le même temps, la mise en exploitation de nouveaux champs en mer du Nord a porté le débit de 4,42 millions à 4,76 millions de barils/jour.

Face à ce constat et sachant que, selon les premières estimations de l'AIE, la demande mondiale ne devrait progresser l'année *prochaine que* d'environ 1 %, les dirigeants de l'OPEP souhaitent convaincre les autres producteurs de réduire leur débit. *«Nous avons essayé de lancer des appels en direction des indépendants, à la Norvège et au Royaume-Uni, en vue d'adopter une attitude plus positive, mais jusqu'ici, ils n'ont pas été entendus»*, déplorait à la mi-novembre *Jean Ping, le ministre gabonais de* l'énergie et président de l'OPEP. De son côté, le secrétaire général de l'organisation, le Dr Subroto, a envoyé une lettre aux autorités norvégiennes leur demandant de *«participer aux efforts effectués par les autres pays»* afin de *«soutenir le très, très bas prix actuel du pétrole»*.

Le cartel se retrouve donc seul à vouloir agir, même si une rencontre avec certains pays exportateurs non membres de son organisation est prévue début décembre au Yémen. Se déroulant deux mois à peine après le précédent sommet, la rencontre de Vienne s'annonce *«difficile»*, selon M. Ping, surtout si elle doit déboucher sur de nouvelles diminutions importantes de quotas qui pourraient osciller entre *3 et 5 %. Les dernières discussions* en septembre avaient déjà été laborieuses, l'Arabie saoudite acceptant finalement de maintenir sa production à 8 millions de barils/jour, alors que *ses deux grands rivaux, le* Koweït et l'Iran, étaient autorisés à augmenter leurs débits... L'attitude du principal producteur sera à nouveau déterminante.

Dans l'hypothèse où un accord serait finalement signé, les douze (1) ne seront pas au bout de leur peine. Ils vont être confrontés à un *autre problème dans les mois à* venir le retour sur la scène internationale d'un de leurs membres, l'Irak qui pourrait, sous le contrôle de l'ONU, reprendre ses exportations. Un retour annoncé qui pèse depuis longtemps sur les cours.

DOMINIQUE GALLOIS

(1) *Les douze membres de l'OPEP sont* l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis, l'Iran, l'Irak, le Venezuela, l'Algérie, la Libye, le Nigéria, le Gabon et l'Indonésie.

En proposant une procédure d'arbitrage

Bill Clinton met fin à la grève d'American Airlines

Bill Clinton a obtenu, lundi 22 novembre, un arrêt de la grève des personnels qui perturbait, depuis le jeudi 18, l'activité d'American Airlines, la principale compagnie aérienne aux Etats-Unis. Contactés au téléphone par M. Clinton, le patron d'American et la présidente du syndicat ont accepté la procédure d'arbitrage proposée.

NEW-YORK

de notre correspondant

Les conflits sociaux dans le transport aérien ne laissent décidément plus aucun pouvoir politique indifférent. Lundi 22 novembre, le président américain lui-même est intervenu, directement et avec succès, pour mettre fin à la grève qui paralysait, depuis le 18 novembre, la principale compagnie aérienne des Etats-Unis, American Airlines. M. Clinton se distingue ainsi de ses prédécesseurs à la Maison Blanche. Même au plus fort de la grève des pilotes d'United Airlines, en 1985, Ronald Reagan n'était pas intervenu. Ce dernier n'avait d'ailleurs pas hésité à licencier des milliers de contrôleurs aériens en grève.

Jeudi 18 novembre, le syndicat des personnels navigants (représentant 21 000 personnes) d'American Airlines avait lancé une grève pour une durée de onze jours pour protester contre le nouveau contrat *imposé aux salariés par la direction* depuis le 1er novembre. Le désaccord avec la direction portait sur les salaires, les effectifs, les horaires de travail et le financement de l'assistance *médicale*. Largement suivie, la grève perturbait considérablement depuis cinq jours l'activité de la compagnie et menaçait de provoquer dans les aéroports américains une gigantesque pagaille : la dernière semaine de novembre est, à cause des vacances de Thanksgiving, l'une des plus actives de l'année. Faute de personnel navigant, un grand nombre d'avions avaient dû voler sans passagers, d'autres restant cloués au sol. Le tiers seulement du service avait pu être assuré dimanche.

Entre la direction – un patron de choc, Robert Crandall, sans état d'âme, soumis à une concurrence très vive et prêt à désinvestir si le transport aérien ne devient pas rentable – et des personnels très mobilisés, la tension montait. Déficitaire pendant trois ans, American Airlines espérait redevenir bénéficiaire cette année. *La grève allait, selon* M. Crandall, faire retomber la compagnie dans le rouge. Tout en confirmant sa détermination à réduire les coûts – en supprimant des emplois – M. Crandall annonçait son intention d'embaucher du personnel rapidement formé et de licencier les grévistes.

Une intervention politiquement judicieuse

Face à ce blocage, Bill Clinton a jugé qu'il devait intervenir dans ce conflit social, pourtant purement privé : American Airlines est cotée à la Bourse de Wall Street. Interrompant son entretien avec le président des Philippines, le président américain a téléphoné personnellement, à leur grande surprise, à Robert Crandall ainsi qu'à Denise Hedges, la présidente du syndicat des personnels navigants. *«J'ai parlé aux deux parties,* a expliqué M. Clinton, *ils sont d'accord pour mettre fin à la grève et se retrouver tout de suite autour d'une table de négociation.»* Ils seront aidés par une procédure d'arbitrage. Tous les vols vont reprendre immédiatement, a enfin annoncé le président. *«Je crois que cet accord représente un pas important pour tous les Américains,* a commenté Bill Clinton, *pour les familles qui vont pouvoir se réunir à l'occasion des vacances, pour les personnels qui vont tous retrouver leur emploi et pour American Airlines qui va de nouveau pouvoir servir le public.»*

L'intervention de Bill Clinton est politiquement très judicieuse. Elle permet au président démocrate de renouer le contact avec les syndicats après les affrontements très durs *qu'il avait eus avec eux* pendant le débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Son intervention réussie sera sans doute aussi appréciée par l'opinion, qui commençait à s'inquiéter du désordre dans les aéroports pendant les fêtes de Thanksgiving. Elle est de la part du démocrate Bill Clinton un signal en direction des patrons, un peu trop tentés, selon la Maison Blanche, de résoudre leurs problèmes en diminuant les salaires de leurs personnels ou en *supprimant des emplois.*

ERIK IZRAELEWICZ

REPÈRES

GRÈVES

Le 23 novembre à EDF-GDF...

Quatre syndicats (CGT, CFDT, CFTC et FO) ont appelé à la grève, mardi 23 novembre, les 144 000 *agents d'EDF-GDF afin d'«alerter les usagers sur les risques»* induits par les projets de déréglementation européenne du système électrique et gazier. Les personnels *sont invités à participer à une* manifestation nationale à Paris. Cette initiative intervient deux jours avant le débat parlementaire sur l'énergie, prévu pour le 25 novembre *à l'Assemblée nationale,* au cours duquel le ministre de l'industrie, devait présenter ses *«orientations sur la politique énergétique».*

Les syndicats s'inquiètent de ce que *«les projets actuels»*, tant au niveau européen que du point de *vue du gouvernement, «portent en eux une remise en cause des fondements du service public : indépendance énergétique, péréquation tarifaire, vente au prix de revient». Quant au vote du Parlement euro*péen, intervenu le 17 novembre et optant en faveur d'une remise en cause partielle des monopoles du gaz et de l'électricité, les syndicats *estiment qu' «il ne change rien sur le fond»* (*le Monde* du 19 novembre). Le texte adopté à Strasbourg *«ne comporte aucune garantie susceptible d'éviter à terme une remise en cause complète»* des monopoles de production, d'importation et d'exportation d'EDF-GDF et même de celui de la distribution via la mise en place d'un *système d'accès des tiers aux* réseaux.

...le 24 novembre à Air Inter (stewards et hôtesses)...

Le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) d'Air Inter a annoncé, lundi 22 novembre, qu'il avait lancé un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures pour le mercredi 24 *novembre. La direction a confirmé* avoir reçu le préavis et affirmé que la totalité des vols seraient cependant assurés en faisant appel, dans la mesure des besoins, à des équipages extérieurs par le biais de l'affrètement, comme pour les grèves précédentes. Le SNPNC, qui affirme *«regrouper la majorité des hôtesses et stewards»* de la compagnie, déclare s'inscrire *«dans le cadre de l'action en cours menée par l'intersyndicale d'Air Inter».*

... et le 26 novembre à la SNCM

Les marins de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) ont *déposé le 22 novembre un* préavis de grève pour vendredi 26 novembre, afin de protester contre *«une mesure expérimentale»* visant à supprimer, cet hiver, les car-ferries sur la desserte Marseille-Bastia, a-t-on appris auprès du syndical CGT des marins de Marseille. *«Cette mesure équivaut à une remise en cause d'un service public de qualité, mettant en danger les emplois dans l'entreprise»,* a affirmé Jean-Paul Israël, secrétaire général du syndicat.

INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Nouvelles manifestations *à Paris et en province*

A quelques jours de la réunion de la commission paritaire patronat-syndicats au sein de l'UNEDIC, *prévue pour le jeudi 25 novembre* à Paris, les professions du spectacle multiplient les initiatives pour dénoncer les menaces qui pèsent sur leur système d'assurance-chômage. *Depuis le dimanche 21* au soir, l'Opéra-Comique, à Paris, est occupé par plusieurs dizaines d'intermittents qui ont pris possession de la salle Favart jour et nuit à l'appel de la Fédération nationale des syndicats du spectacle, de *l'audiovisuel et de l'action culturelle*-CGT. A Lyon, une centaine de professionnels sont rassemblés depuis dimanche après-midi dans plusieurs salles du Musée des Beaux-Arts, au palais Saint-Pierre, en cours de rénovation. Cette action, qui doit durer jusqu'au 25 novembre, a été lancée par la Coordination lyonnaise des professionnels du spectacle (CLYPS), rejointe lundi par la CGT. Plusieurs *dizaines de professionnels du syn*dicat CGT du spectacle de Bretagne ont manifesté lundi après-midi à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Les intermittents réclament *«le retrait du projet du CNPF, qui vise à exclure la moitié des quelque trente mille intermittents de l'assurance chômage (UNEDIC)».* Ils réclament non seulement que l'accord, *«qui prévoit un relèvement du seuil de 507 à 676 heures de travail effectif pour bénéficier du chômage, ne soit pas signé, mais aussi qu'un moratoire de deux ans soit mis en place».*

SOCIAL

Pour diminuer le coût du travail

M. Balladur veut réduire la cotisation patronale d'assurance-maladie

«Nous avons déjà baissé de 15 % les charges patronales sur les bas salaires. Il faudra doubler cet effort d'ici cinq ans, en diminuant les cotisations d'assurance-maladie étape après étape», a annoncé Edouard Balladur lors de l'examen par les sénateurs du projet de loi de finances 1994.

Cette prise de position du premier ministre vise à prolonger la démarche engagée depuis le 1er juillet avec l'exonération de cotisations patronales d'allocations familiales sur les rémunérations inférieures à 1,2 fois le SMIC. Transférer vers le budget le financement d'une partie des dépenses de sécurité sociale vise à réduire le coût du travail et, donc, à faciliter l'emploi non qualifié. En effet, c'est d'abord sur les rémunérations les plus modestes que cet allègement doit intervenir.

Cependant, une telle approche suppose que le budget s'engage effectivement à compenser le manque à gagner supporté par la «Sécu». Or la fiscalisation progressive des allocations familales représente un transfert total de 106 milliards de francs entre 1993 et 1998 à la charge de l'Etat. Engager un mouvement similaire, même s'il est moins ambitieux, pour les cotisations patronales d'assurance-maladie serait donc très coûteux, et le premier ministre ne dit pas comment financer de tels transferts. Faudra-t-il recourir à la CSG ou à d'autres prélèvements ? Accessoirement, M. Balladur ne se prononce pas non plus sur les moyens de s'assurer que ces allègements se traduiront par la création d'emplois...

J.- M. N.

ÉCONOMIE

FINANCES

Paradoxes boursiers

Coup de froid sur les places européennes

Pour la seconde fois en quinze jours, un sérieux coup de froid a glacé les places boursières européennes, touchant plus particulièrement Paris, qui a abandonné 2,92 %. A l'origine de ce nouveau trou d'air – un paradoxe dont les marchés financiers sont coutumiers, – de meilleures statistiques américaines. Elles confirment la reprise outre-Atlantique et ont provoqué une nette remontée des taux longs, qui, par un effet mécanique, a fait chuter les marchés d'actions.

Aux yeux des spécialistes, la reprise pourrait accentuer les pressions inflationnistes, qui ne pourraient être jugulées qu'avec une augmentation du loyer de l'argent. Alors qu'en Europe continentale la tendance générale est à la baisse des taux, cette tension sur les taux américains fait craindre que la désescalade entreprise ne soit, si ce n'est stoppée, du moins largement freinée.

D'autres facteurs ont également contribué à cette baisse généralisée. La stabilité de la masse monétaire M3 en Allemagne pour le mois d'octobre – alors que les analystes prévoyaient une contraction – a nettement pesé sur Francfort, qui a perdu 2,3 %. Dans l'attente de la publication du budget le 30 novembre, le London Stock Exchange a abandonné 1,2 %.

A Milan, même tendance au lendemain de la déroute électorale des partis du centre, notamment au profit des néo-communistes et de l'extrême droite. La Bourse italienne a perdu 4,92 %. Amsterdam et Bruxelles ont également terminé la journée sur un repli sensible, cédant respectivement 1,7 % et 2,07 %.

Cela étant, les autres places internationales ont également payé leur tribut à la baisse : le manque de visibilité de l'économie japonaise a fait plonger l'indice Nikkei de 3,1 %, et Wall Street avait vu ses pertes se réduire *in extremis* sur la fin de la séance, en raison principalement d'une vague d'achats informatique.

F. Bn

Nouvelle panne informatique à la Bourse de Paris

Une énième panne informatique n'a pas permis un déroulement normal des cotations lundi 22 novembre à la Bourse de Paris. Les transactions ont en conséquence débuté à 13 h 30 au lieu de 10 heures.

Selon la Société des Bourses françaises (SBF), la création d'un nouveau compartiment de cotation pour recevoir à partir du 24 novembre le titre de la société Rhône-Poulenc, privatisée, serait à l'origine de la panne du logiciel de la Bourse de Paris. La SBF a mené des travaux pendant le week-end pour créer ce nouveau compartiment. L'ensemble des systèmes de marché a dû pendant cette période être déconnecté, précise la SBF. Lors de la reconnexion et malgré les tests de simulation effectués pendant le week-end, une panne du logiciel Coca (connexion entre les sociétés de Bourse et le marché) a été détectée, ne permettant pas l'ouverture du marché.

COMMUNICATION

La concurrence dans le secteur de la télévision à l'heure des satellites

Les «bouquets» de chaînes se multiplient en Europe

En prévision d'une concurrence accrue dans le secteur de la télévision en Europe, les opérateurs s'emploient à multiplier les «bouquets» de chaînes.

Une floraison de «bouquets», de la musique, des histoires : si l'on prenait les industriels de la télévision au mot, l'avenir semblerait bucolique... Mais ce vocabulaire camoufle une guerre de positions acharnée pour le contrôle des futures chaînes par satellite ou par câble en Europe, dans laquelle les dernières annonces émanent de la CLT luxembourgeoise et de la chaîne musicale francophone MCM.

Un «bouquet», c'est un ensemble de chaînes complémentaires, proposées simultanément, afin de renforcer leur attraction globale, et donc déclencher la spirale de l'audience ou des abonnements. C'est cette stratégie qui a fait le succès du satellite Astra, avec le «bouquet» britannique B Sky B et ceux des chaînes allemandes; c'est celle que tentent Telecom 2 (et Canalsatellite) ou Eutelsat (et son futur Hot Bird) (*le Monde* du 7 octobre). Dans l'immédiat, tous les «vases» possibles (satellites ou câble) pour ces bouquets sont quasiment pleins.

Mais l'avènement, entre 1995 et 1997, de la compression numérique, devrait libérer de nouvelles capacités de diffusion et permettre une nouvelle floraison, ordonnée non plus autour des vecteurs techniques, mais des offreurs de programmes. C'est cette perspective qu'anticipent les opérateurs, en annonçant leurs projets. La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, par exemple, va relancer sa chaîne RTL-TV, l'accompagner d'un autre programme rapidement, et prépare la création à terme de «bouquets» francophones et germanophones. Bientôt diffusée sur satellite, RTL-TV va élargir son audience (actuellement, plus de 1,5 million de personnes la captent en Lorraine et sur le câble). Elle va aussi rénover et agrandir sa grille début janvier, en émettant dès 8 heures. La matinée visera un public féminin à travers revues de presse et magazines, des bulletins d'informations rythmeront la journée, et une dose d'interactivité sera introduite avec le choix du film de fin de soirée par Minitel.

RTL-TV va également proposer aux câblo-opérateurs d'être le support de décrochages locaux, à coûts réduits. Elle veut ainsi devenir la *«première chaîne de proximité nationale»*. Avec la place libérée sur le «bus» hertzien (1) par RTL-TV, la CLT pourrait lancer rapidement un autre programme télévisé vers le câble, amorce du futur bouquet en gestation. Ce bouquet à vocation européenne *«fera appel à de nouvelles techniques de programmation comme l'interactivité»*, explique le directeur délégué de l'activité télévisée francophone, Jean Stock, sans dévoiler ni son calendrier ni son choix de satellite. Et pour ne pas partir à la bataille sans munitions, la CLT vient de procéder à une augmentation de capital.

Ratisser un public plus large

Sur un autre front plus spécialisé, celui de la musique, c'est la chaîne francophone MCM/Euromusique qui veut déployer ses divisions et faire éclore plusieurs «boutons». Contrôlée par les câblo-opérateurs et les principaux éditeurs de disques en France, MCM va étudier le lancement, dès la fin 1994, d'un bouquet de quatre chaînes musicales, consacrées chacune à un thème : classique et lyrique, chanson française, jazz, variété internationale. Ce type de spécialisation, déjà expérimenté en radio, permet aux éditeurs de mieux valoriser leur catalogue (et pas seulement les tubes), à la chaîne de ratisser un public plus large que les adolescents, et d'espérer vendre ce service à terme. De plus, des chaînes aussi ciblées sont plus facilement exportables que des «généralistes» de la musique comme MCM (qui fait déjà partie du «bouquet» de Canalsatellite). Pour MCM et son président, Frédéric Vinzia, il s'agit clairement de *«positionner MCM là où ne l'attendait pas»*, et de développer sa marque face à sa grande concurrente, l'anglophone MTV, qui dispose déjà d'un réseau mondial. Si ses études sont positives, MCM pourrait d'ailleurs démarrer son offensive thématique sur le câble, dès que de nouveaux canaux y seront disponibles d'ici un an environ.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) Le «bus» hertzien est un réseau qui relie par faisceaux d'ondes les principales villes françaises et alimente les réseaux câblés.

En marge des discussions sur l'«exception culturelle»

Des intellectuels s'inquiètent du projet de l'AFP de «produire plus en anglais»

Une pétition vient d'être adressée au gouvernement par une cinquantaine de personnalités françaises et étrangères afin de protester contre la décision de Lionel Fleury, président-directeur général de l'Agence France-Presse, annoncée, il y a quelques semaines, *«de produire plus et mieux en anglais»*.

Alors que l'Agence France-Presse (AFP) diffuse déjà environ 15 % de ses dépêches dans la langue de Byron et de Mickey, son PDG, Lionel Fleury, ayant *«observé le déclin de la francophonie»*, estimait, dans un récent bulletin interne intitulé *«Adapt or Die!»* («Adapte-toi ou meurs»), que l'AFP, *«pour garder son rôle d'agence mondiale»* devait *«répondre aux besoins de ses clients étrangers, médias ou non médias, en produisant plus et mieux en anglais.»* Pour justifier sa décision, il invoquait *«l'absence du français dans les véhicules majeurs : cinéma, chant ou télévision»*.

Ce texte, circulant parmi les délégations francophones au sommet de Maurice, le mois dernier, avait suscité une profonde stupéfaction alors que les quarante-sept pays représentés venaient d'adopter à l'unanimité le principe de l'«exception culturelle» dans les échanges commerciaux et d'obtenir l'engagement politique de la délégation française que Paris veillerait désormais un peu mieux au maintien des positions internationales du français. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, présent à Maurice, avait applaudi, exhortant même publiquement la francophonie à rester *«subversive»*.

Si nul ne semble contester la nécessité d'un service en anglais et en d'autres langues étrangères à l'AFP, beaucoup de francophones, y compris au sein même de ce qui est la seule grande agence de presse de langue française au monde, sont sidérés par les arguments *«défaitistes»* de M. Fleury. Car même si le français recule dans certaines régions (Europe occidentale) ou certains domaines (sciences), il n'a jamais été autant parlé et étudié hors de France, tandis qu'à chaque sommet francophone de nouveaux Etats font acte de candidature au cercle francophone, les derniers en date étant l'Arménie et la Moldavie.

La réaction du président de l'agence

Les intellectuels signataires de la pétition intitulée «Capituler ou vivre?» – parmi lesquels les écrivains Philippe Sollers, Pierre Vidal-Naquet, Virgil Tanase, Antonine Maillet et Cavanna, les anciens ministres Michel Jobert et Jack Ralite, les chanteurs Jean Ferrat et Yves Duteil, le président de l'Académie des sciences morales et politiques, Pierre Chaunu, etc. (1) – estiment que les arguments invoqués par M. Fleury relèvent *«très largement de la désinformation»* et s'apparentent *«à une sorte de méthode Coué à l'envers»*.

«Etrange raisonnement, poursuivent les signataires [que de dire], *nous avons des concurrents tenaces, donc nous devons leur céder! Comme si les viticulteurs disaient : les marchands de whisky sont puissants, donc arrachons nos vignes et faisons du whisky. Ou comme si les producteurs européens disaient : Spielberg fait un tabac, donc plus un sou à Berri, Godard, Wenders.»*

La pétition conclut : *«Quelque temps après le sommet francophone de Maurice où a été proclamé* urbi et orbi *le contraire* [de ce que dit M. Fleury], *c'est une politique de Gribouille qui est prônée par une agence ayant une mission de service public, par un PDG qui ne peut être élu qu'avec l'aval de l'État. Qu'en pensent le président de la République et le gouvernement? Qu'en pensent les Français?»*

Lionel Fleury nous a indiqué, mardi 23 novembre, que *«le développement du service en anglais ne se fera pas au détriment du volume des dépêches en français.» «Actuellement, nous diffusons environ 1 million de mots par jour dont 600 000 mots en français, 150 000 mots en anglais et le reste en cinq autres idiomes, dont l'espagnol, l'arabe, etc.*, nous a précisé le président de l'agence. *L'AFP est et continuera d'être une agence mondiale francophone mais elle continuera aussi d'essayer de gagner des clients sur les autres marchés.»*

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Renseignements auprès de Dominique Gallet ou Dominique Noguez. Tél. : 40-71-04-74. Télécopie : 40-71-04-69.

La cérémonie des Emmy à New-York

Le président de Canal Plus a été primé par ses pairs américains

NEW-YORK

de notre correspondant

Foin des quotas, du GATT ou de l'«exception culturelle». Lundi 22 novembre, à l'occasion d'un grand gala, à New-York, le Conseil international de l'Académie américaine des arts et des sciences de la télévision a décerné à André Rousselet, président et fondateur de Canal Plus, le prix Emmy 1993 récompensant une personnalité pour son action à la tête d'une entreprise de télévision. Les dirigeants des télévisions du monde entier qui composent ce conseil avaient honoré, au cours des années passées, des hommes des médias comme Ted Turner ou Akio Morita.

A l'heure où les Etats-Unis et l'Europe s'opposent sur l'application des principes de libre-échange pour les programmes et films de télévision, M. Rousselet a émis l'espoir que *«les œuvres circuleront librement et en fonction des attentes du public»*. Le président de Canal Plus a confirmé son souhait de créer aux Etats-Unis *«un Canal Plus qui proposerait une programmation européenne, «The Best of Europe»*. Des discussions sont en cours mais il est aujourd'hui difficile de trouver des canaux disponibles, a-t-il indiqué. Pendant toute la journée de lundi, d'ailleurs, Canal Plus avait pu, à titre exceptionnel, diffuser sur l'un des réseaux de New-York un programme français.

E. I.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

VIE DES ENTREPRISES

Paris accorde une concession majeure au constructeur suédois

Volvo pourra détenir directement 35 % de Renault-Volvo

Pour que le mariage annoncé entre Renault et Volvo ait bien lieu et pour rassurer les actionnaires suédois, le gouvernement français fait une concession majeure en acceptant la possibilité à terme que Volvo détienne la minorité de blocage dans la nouvelle société.

J–16. A seize jours de l'assemblée générale des actionnaires de Volvo au cours de laquelle ceux-ci voteront sur la fusion entre Renault et Volvo, l'Etat français fait une concession majeure pour calmer la fronde des actionnaires suédois. Edouard Balladur a affirmé à son homologue suédois Carl Bildt que l'*«action spécifique»* ne sera pas utilisée à l'égard de Volvo. Pour préciser cette position, les ministres français de l'économie Raymond Alphandéry et de l'industrie, Gérard Longuet, ont indiqué qu'il en serait ainsi si la participation du constructeur suédois dans RVA (Renault Volvo Automobile) n'excède pas 35 % directement ou indirectement. Jusqu'à présent, cette participation était limitée à 20 % en direct. Bien qu'une phrase assez sibylline d'une lettre envoyée le 21 novembre aux deux ministres stipule également que Volvo *«ne chercherait pas à prendre le contrôle de RVA»*, Volvo pourrait néanmoins à terme devenir le principal actionnaire de RVA, et en détenir la minorité de blocage.

Ce cas de figure ne pourra se présenter avant huit ans. En effet, Volvo détient déjà actuellement 35 % de RVA, mais 17,15 % le sont indirectement, via le holding RVC, qui ne peut être dissous avant huit ans. Si les Français veulent garder un réel contrôle du constructeur automobile, il leur reste donc huit annnées pour trouver des investiseurs stables capables de contrebalancer le pouvoir que pourrait détenir Volvo. C'est-à-dire de financer 35 % au minimum de RVA soit une vingtaine de milliards de francs environ selon les évaluations actuelles.

En revanche, le gouvernement français n'a pas cédé aux pressions des actionnaires qui souhaitaient également des informations plus précises concernant la privatisation de Renault. Tout en affirmant que cette privatisation aurait bien lieu, il n'a pas donné de calendrier détaillé, rappelant que cette opération serait effective dès que le marché automobile et le marché boursier le permettraient. *«Il devrait être possible de réaliser cette vente durant le second semestre 1994»*, affirme M. Balladur.

De son côté, le conseil d'administration de Volvo s'est décidé à tirer les sonnettes d'alarme. *«Ne pas procéder à la fusion risquerait d'affaiblir Volvo financièrement et industriellement»*, écrit le conseil de direction de Volvo à ses actionnaires. *«Il n'est pas réaliste d'affirmer que l'alliance ne serait pas affectée si la fusion n'avait pas lieu. En outre, AB Volvo devrait procéder à d'importantes augmentations de capital dans Volvo Car et Renault VI.»* Ces augmentations seraient de 8 milliards de couronnes (6 milliards de francs) environ.

La direction de Volvo a également procédé à une nouvelle évaluation des économies à attendre de la fusion. Elles bondissent de 40 % pour atteindre non plus 30, mais 42 milliards de francs.

ANNIE KAHN

En apportant 1,7 milliard de francs

Le groupe Azur vole au secours de la GMF

Nouveau coup de théâtre dans ce qu'il convient d'appeler le feuilleton de la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires), avec l'annonce surprise d'un plan de sauvetage de 1,7 milliard de francs mené par le groupe d'assurance mutuelle Azur. Jean-Louis Pétriat, président de la GMF, peut ainsi satisfaire à la demande de recapitalisation des autorités de contrôle.

Après avoir rejeté les propositions de soutien d'AXA, puis celles du Gema (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances), après la fausse arrivée de Joël Rochard comme directeur général, Jean-Louis Pétriat et son conseil, la banque américaine Salomon Brothers, ont finalement trouvé une issue, au moins provisoire, à la crise de la GMF. *«Il fallait de toute façon faire très vite, compte tenu de la médiatisation extrême de l'affaire»*, avoue l'un des responsables de Salomon Brothers. Le conseil d'administration de la GMF, réuni lundi 22 novembre dans la matinée, a donc choisi la proposition du groupe Azur plutôt que celle d'AXA.

Le protocole d'accord prévoit la souscription par Assurances mutuelles de France, la société pivot du groupe Azur, de 900 millions de francs de titres participatifs à un taux d'environ 7 %. Par ailleurs, Azur va prendre pour 800 millions de francs de participations minoritaires dans différentes filiales de la GMF (GMF-Vie, GMF Protection juridique, la société d'assistance AMI et la filiale d'assurance pour les non-fonctionnaires : La Sauvegarde).

«J'ai les plein pouvoirs opérationnels»

M. Pétriat répond également à la deuxième exigence de la Commission de contrôle en nommant *«directeur délégué exerçant les fonctions de directeur général de la GMF»*, un professionnel reconnu de l'assurance, à savoir Christian Sastre, président-directeur général des Assurances mutuelles de France. Une clause du contrat signé entre les deux groupes stipule d'ailleurs qu'Azur obtient le droit de nommer le directeur général de la mutuelle des fonctionnaires. Dernier volet, les deux groupes vont échanger des administrateurs.

«Azur a fait moins peur qu'AXA à Jean-Louis Pétriat, qui a réussi une nouvelle fois le tour de force de sauver son poste», explique le président d'une autre mutuelle. En tout cas, M. Sastre veut croire à la constitution d'un pôle regroupant des mutuelles différentes, la GMF, qui fonctionne sans intermédiaire, et Azur, qui possède un réseau d'agents généraux. *«J'ai les pleins pouvoirs opérationnels et je vais m'installer dans les prochains jours à la GMF»*, déclare Christian Sastre. *«Je n'ai pas besoin des habits du pouvoir et je ne roule pour personne, personne n'est venu me chercher, je suis allé trouver M. Pétriat de ma propre initiative»*, ajoute-t-il.

Reste à savoir si le 1,7 milliard de francs sera suffisant pour permettre à la GMF de faire face aux pertes à venir. Azur est un groupe de taille moyenne, dont les fonds propres atteignent 2,8 milliards de francs et les plus-values latentes un peu moins de 4 milliards. Ces moyens lui permettraient difficilement de réinjecter à nouveau des capitaux importants dans la GMF.

Les engagements hors bilan de la GMF représentaient en 1986 21 % de ses fonds propres et en 1991 150 %. Les activités à risque du groupe GMF, à savoir GMF-Banque, l'immobilier à Saint-Martin (aux Antilles), la filiale espagnole, et La Sauvegarde représentent un potentiel de pertes évalué entre 1,5 et 2 milliards de francs en 1993. De quoi éponger les apports d'Azur. Ensuite, l'an prochain, il faudra rapidement redresser les comptes.

Salomon Brothers insiste sur la valeur du fonds de commerce de la GMF et de ses 3,5 millions de sociétaires fonctionnaires. Ils justifient à eux seuls l'intérêt porté à la GMF par de nombreux assureurs français et étrangers. Mais contrairement à ce que dit la mutuelle des fonctionnaires, Salomon Brothers n'a pas mené et ne mène pas un audit approfondi de ses comptes. C'est d'ailleurs parce qu'il n'arrivait pas à obtenir de garanties sur un audit que Joël Rochard, inspecteur général des finances, a renoncé *in extremis* à prendre la direction générale de la GMF.

ÉRIC LESER

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Information SICAV

COEXIS
Assemblées Générales

1) Les actionnaires de la SICAV COEXIS sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 16 décembre 1993 à 10 h 30 au 90 Bd Pasteur - 75015 Paris, pour délibérer sur la modification des Statuts.

En cas de défaut de quorum, une seconde Assemblée est prévue le mercredi 5 janvier 1994 à 16 heures au 23 Place de Catalogne - 75014 Paris.

2) Les actionnaires sont également convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 5 janvier 1994 à 16 h 30 au 23 Place de Catalogne - 75014 Paris.

Cette Assemblée Générale aura principalement pour objet d'arrêter les comptes de l'exercice 1992/1993.

Pour tout renseignement complémentaire, les actionnaires peuvent s'adresser auprès de leur agence habituelle de Crédit Agricole.



MEDIAFINANCE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

EMPLOIS

AIR FRANCE : 1 100 préretraites annoncées. – Le président d'Air France, Christian Blanc, a confirmé, lundi 22 novembre, lors d'une réunion plénière avec les syndicats, qu'il n'y aura pas de départ non-volontaire en 1994 dans la compagnie. Celle-ci a sollicité l'accord de l'Etat pour effectuer 1 100 préretraites (entre cinquante-cinq et cinquante-huit ans) dans le cadre d'une convention Fonds national de l'emploi (FNE). Elles s'ajouteront aux 870 départs naturels prévus en 1994. Un comité central d'entreprise se réunira le 7 décembre pour étudier les modalités d'application de ces mesures. Par ailleurs, les syndicats reverront lundi 29 novembre le directeur général sur la politique commerciale d'Air France. Cette rencontre permettra de préparer l'élaboration du document stratégique, qui sera remis aux syndicats le 13 décembre, lors d'une autre réunion plénière, document à partir duquel sera élaboré le nouveau projet pour l'entreprise.

USINOR SACILOR : des suppressions d'emplois supplémentaires à l'étude. – Usinor-Sacilor pourrait décider de suppressions d'emplois supplémentaires s'ajcutant aux 3 000 déjà programmées pour 1994. *«Etant donné la conjoncture dans l'acier, il serait souhaitable d'aller au-delà de l'objectif initialement fixé»*, confirme-t-on du côté du groupe public sidérurgique. Lors d'une conférence de presse à Hagondange, la CFDT avait estimé de 1 000 à 1 500 postes les réductions supplémentaires d'effectifs à envisager. La direction, en revanche, affirme ne pouvoir fournir aucune donnée chiffrée. *«Tout dépend de nos capacités de reclassement»* explique-t-on chez Usinor-Sacilor. Le groupe négocie avec les pouvoirs publics le recours à des préretraites progressives.

TEMPS DE TRAVAIL

GIAT-INDUSTRIES : accord sur la réduction du temps de travail. – Quatre organisations syndicales sur cinq (FO, CFDT, CGC, CFTC) ont adopté, lundi 23 novembre, un projet de réduction du temps de travail hebdomadaire à Giat-Industries, qui s'établirait à 37 heures pour les deux années à venir. Seule la CGT n'a pas voté ce projet d'accord. Cette réduction de deux heures du temps de travail avait été présentée le 16 novembre, par la direction, comme la seule solution face aux 2 300 suppressions de postes prévues entre 1993 et 1995.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 23 novembre ↑ Reprise

Après un nouvel accès de faiblesse à l'ouverture, la Bourse de Paris se reprenait mardi 23 novembre, dernière séance du terme boursier. En baisse de 0,53 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait par la suite un gain de 0,41 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'inscrivaient en moyenne en hausse de 0,19 % à 2 086,49 points. Le montant des transactions sur le marché à règlement mensuel s'élevait à un peu plus de 1,2 milliard de francs.

Les cotations ont dû à nouveau être interrompues mardi trois quarts d'heure après l'ouverture en raison de problèmes techniques.

La bourrasque de la veille avait balayé la plupart des places boursières, mais des rachats techniques permettaient au marché de retrouver son équilibre. Des analystes estimaient que le niveau des 2 070-2 080 points offrait un bon seuil de résistance. La baisse subie par plusieurs valeurs de premier plan attirait des investisseurs qui cherchent notamment à garnir des PEA (plan d'épargne en actions) ouverts actuellement en raison de transferts de capitaux des sicav monétaires vers les PEA. Ces transferts bénéficient jusqu'à la fin de l'année de l'exonération fiscale sur les plus-values.

Du coté des valeurs, parmi les titres en hausse sensible on relevait à la mi-journée, Labinal + 4,4 %, Poliet + 3,8 % et Lapeyre + 3,7 %. Hausse de 1,9 % de Bouygues et de 1,8 % du Crédit national. Cica reculait de 5 % et Elf-Aquitaine de 2 % après les prévisions de résultats pour 1993. Le groupe s'attend à un bénéfice légèrement inférieur à 1 milliard de francs.

NEW-YORK, 22 novembre ↓ Repli

Wall Street a réduit ses pertes en fin de séance lundi 22 novembre, grâce à des achats sur programmes informatiques, à l'issue d'une journée dominée par des transferts de fonds d'un groupe d'actions à un autre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 670,25 points, en baisse de 23,76 points, soit un repli de 0,64 %. Quelque 277 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en baisse ont été nettement plus nombreuses que celles en hausse : 1 700 contre 495, alors que 489 actions sont restées inchangées.

«La séance à Wall Street n'a pas été si mauvaise, si l'on considère la faiblesse des Bourses étrangères et l'expiration vendredi dernier d'options liées aux indices boursiers», a indiqué Mace Blicksilver, analyste du Crédit lyonnais Securities à New-York.

Les investisseurs ont vendu les valeurs vedettes qui ont enregistré de bons gains récemment pour acheter celles moins chères, a souligné M. Blicksilver. Mardi, Wall Street devrait connaître une séance de consolidation avant de repartir à la hausse en milieu de semaine, a estimé cet analyste.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est remonté à 6,38 % contre 6,33 % vendredi soir. Il pourrait atteindre 6,50 % ou 6,75 % avant la fin de l'année, selon des spécialistes.

VALEURS	Cours du 19 novembre	Cours du 22 novembre
Alcoa	70 1/4	71 3/4
ATT	56 1/4	55 7/8
Boeing	38 1/2	38 7/8
Chase Manhattan Bank	32 1/4	32
Du Pont de Nemours	49	49 1/8
Eastman Kodak	61	62 1/8
Exxon	64 1/4	64 1/4
Ford	61 3/4	59 1/2
General Electric	98 1/4	98 3/8
General Motors	54 1/4	52 3/4
Goodyear	41 3/4	41 1/2
IBM	51 7/8	52 1/8
ITT	93 1/8	92 1/8
Mobil Oil	77 7/8	77 3/8
Pfizer	65 3/8	65 3/4
Schlumberger	61 7/8	61 1/4
Texaco	66	66 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	140	139
Union Carbide	20 7/8	20 1/8
United Tech.	62 7/8	62 1/2
Westinghouse	13 1/2	13 5/8
Xerox Corp.	82 3/8	80 1/2

LONDRES, 22 novembre ↓ Baisse

Les valeurs ont reculé lundi 22 novembre à la Bourse de Londres, déprimées à la fois par les baisses de Tokyo et de Wall Street et par des mouvements limités de ventes dans la perspective de la présentation du budget le 30 novembre. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a perdu 37,4 points à 3 070,6 points, soit un recul de 1,2 %. La séance a été modérément active avec 451,5 millions d'actions échangées contre 511 millions vendredi.

Le Footsie avait débuté la séance en baisse principalement en raison de facteurs techniques liés à l'expiration mensuelle vendredi du marché des options et des contrats à terme à New York. Les chiffres jugés décevants de la masse monétaire M3 allemande ont également affecté la tendance en faisant reculer les perspectives d'une baisse des taux d'intérêt en Europe continentale.

Les banques et les assurances ont mené la baisse. National Westminster a abandonné 14 pence à 542, Lloyds Bank 16 pence à 564, et Barclays 14 pence à 561.

VALEURS	Cours du 19 novembre	Cours du 22 novembre
Allied Lyons	5,71	5,70
BP	3,40	3,39
BTR	3,57	3,52
Cadbury	4,58	4,52
De Beers	13,13	13,13
Glaxo	6,44	6,40
GUS	5,78	5,63
ICI	6,85	6,73
Reuters	18,35	15,83
RTZ	8,75	8,77
Shell	6,86	6,82
Unilever	11,12	10,92

Activité record

L'activité a atteint un niveau record au London Stock Exchange (LSE), de mars à septembre, alors que pendant ces six mois, l'économie britannique sortait lentement de la récession. Les émissions de nouvelles actions ont totalisé 8,6 milliards de livres (75 milliards de francs) pendant le semestre, soit plus du double du niveau de la même période de 1992. Le chiffre d'affaires des valeurs britanniques a augmenté de 24 % à 268 milliards de livres (2 332 milliards de francs) et celui des actions étrangères de 81 % à 296 milliards de livres.

Les revenus du Stock Exchange se sont élevés à 98,1 millions de livres contre 94,5 millions et, grâce à une diminution de 4 % des coûts d'exploitation à 79,2 millions contre 82,5 millions, la Bourse a dégagé un surplus avant impôts de 8,9 millions de livres, contre 495 000 livres au premier semestre 1992. Pour la totalité de l'exercice, elle prévoit de réaliser «un léger bénéfice» étant donné que les coûts devraient presque être aussi élevés que les revenus, a indiqué Sir Andrew Hugh Smith, son président.

Le Stock Exchange a dorénavant un nouveau directeur général, Michael Lawrence, en remplacement de Peter Rawlins.

TOKYO, 23 novembre | Clos

Tous les marchés financiers et boursiers japonais ont chômé mardi 23 novembre en raison de la Fête du travail.

CHANGES

Dollar : 5,93 F =

Mardi 23 novembre, le deutschemark était ferme à 3,4776 francs à l'ouverture du marché des changes parisien contre 3,4750 francs lundi en fin de journée, tandis que le dollar après un accès de faiblesse, se reprenait en début d'après-midi, et cotait 5,93 francs contre 5,9335 la veille (cours BdF).

FRANCFORT	22 nov.	23 nov.
Dollar (en DM)	1,7070	1,7083
TOKYO	**22 nov.**	**23 nov.**
Dollar (en yens)	108,48	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (23 nov.)	6 13/16 % - 6 7/8 %
New-York (22 nov.)	3 1/16 %

BOURSES

	19 nov.	22 nov.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	599,37	590,70
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 145,23	2 082,61
NEW-YORK (Indice Dow Jones)	19 nov.	22 nov.
Industrielles	3 694,01	3 670,25
LONDRES (Indice «Financial Times»)	19 nov.	22 nov.
100 valeurs	3 108	3 070,60
30 valeurs	2 357,60	2 328,20
Mines d'or	245,30	247,80
Fonds d'Etat	103,65	103,45
FRANCFORT	19 nov.	22 nov.
Dax	2 077,37	2 030
TOKYO	22 nov.	23 nov.
Nikkei Dow Jones	17 384,84	Clos
Indice général	1 493,83	Clos

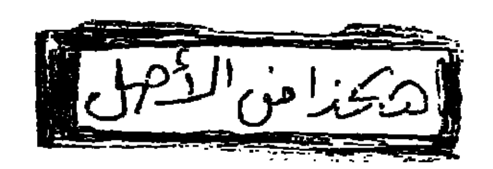
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9170	5,9190	5,9640	5,9680
Yen (100)	5,4613	5,4683	5,5180	5,5305
Ecu	6,6551	6,6634	6,6532	6,6650
Deutschemark	3,4780	3,4795	3,4822	3,4852
Franc suisse	3,9682	3,9723	3,9893	3,9964
Lire italienne (1 000)	3,5003	3,5036	3,4777	3,4830
Livre sterling	8,7288	8,7336	8,7547	8,7631
Peseta (100)	4,2912	4,2958	4,2623	4,2706

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 3/16	2 5/16	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8	6 1/2	6 5/8
Deutschemark	6 1/4	6 3/8	6 1/8	6 1/4	5 13/16	5 15/16
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 3/8	4 1/2	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1 000)	9	9 1/4	9	9 1/4	8 3/4	9
Livre sterling	5 3/4	5 7/8	5 7/16	5 9/16	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	9 1/4	9 9/16	9	9 1/4	8 5/8	8 15/16
Franc français	6 11/16	6 13/16	6 9/16	6 11/16	6 3/16	6 5/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,01 % (2082,92)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,26	EDF-GDF 3%	5780	5750	-0,18
85,23	B.N.P. (T.P)	1082	1083	—
88,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1012	1018	+0,16
95,67	Renault (T.P.)	2324	2320	-0,17
101,38	Rhone Poulenc(T.P)	2510	2510	—
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1150	1140	-0,87
82,34	Thomson S.A (T.P)	1055	1025	-2,97
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 22 novembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9390	5,9335	5,60	6,10
Ecu	6,6605	6,6635	—	—
Allemagne (100 dm)	346,7000	347,5000	338	359
Belgique (100 F)	16,3305	16,3300	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	309,1200	309,7300	300	321
Italie (1000 lires)	3,5415	3,5170	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	87,4600	87,5800	83	91
Irlande (1 iep)	8,3210	8,3370	7,85	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,7660	8,7610	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,4235	2,4285	2,80	3,09
Suisse (100 f)	394,7500	396,1000	381	403
Suède (100 krs)	71,3400	71,1700	67	78
Norvège (100 k)	79,9100	79,9300	76	85
Autriche (100 sch)	49,2940	49,4130	48	51
Espagne (100 pes)	4,3085	4,3080	4,05	4,60
Portugal (100 esc)	3,4200	3,4100	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4891	4,4897	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,5016	5,4737	5,34	5,69

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/11
Or fin (kilo en barre)	71900	72400
Or fin (en lingot)	71850	72200
Napoléon (20f)	410	411
Pièce Fr (10 f)	310	—
Pièce Suisse (20 f)	411	410
Pièce Latine (20 f)	416	420
Souverain	517	519
Pièce 20 dollars	2600	2505
Pièce 10 dollars	1240	1230
Pièce 5 dollars	708,25	—
Pièce 50 pesos	2660	2670
Pièce 10 florins	425	430

Matif (Marché à terme international de France)

22 novembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 198 893

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	127,56	127,20	123,82
Précédent	128,30	127,72	—

CAC 40 A TERME
Volume : 31 620

Cours	Janvier 94	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2137	2092	2105
Précédent	2185	2161	2174

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

Mme veuve Henry BERGEROL,
née France Robert,

s'est éteinte à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année, *le 22 novembre* 1993.

De la part de sa famille,
à *l'intention de ceux qui l'ont aimée.*

Les obsèques auront lieu le vendredi 26 novembre, à 10 heures, en l'église de *Souillac (Lot).*

M. Gabriel GARNIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
conservateur en chef honoraire
de la bibliothèque
de la faculté des sciences d'Orsay,

est décédé le 20 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques religieuses auront lieu dans l'intimité.

De la part des familles Garnier, Hausfater, Sebillotte, Caudwell et Ecker.

1, allée du Danemark,
91300 Massy.

– Les familles *Missir* et *Balladur*, annoncent avec tristesse la mort de

Charles James MISSIR,
né à Smyrne, le 30 octobre 1911,
mort à Paris, le 7 novembre 1993.

R.I.P.

– Gilles Renaudin,
Marie-France et François Binot,
Didier et Bernadette Renaudin,
Hugues et Christiane Renaudin,
Marie-Laure et Jacques Bonnerot,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la peine de faire part du décès de

M. Christian RENAUDIN,

dans sa quatre-vingt-douzième année, le lundi 22 novembre 1993.

La messe d'enterrement sera célébrée le mercredi 24 novembre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Cécile, 44, rue de l'Est, Boulogne (Hauts-de-Seine), sa paroisse.

Ni fleurs ni couronnes.

– M. et Mme Pierre Marty,
Mme Marguerite Ségalen,
M. et Mme Marcel Nicolas,
M. et Mme Bernard Ségalen,
M. et Mme Paul Ségalen,
Mlle Anne-Yvonne Ségalen et M. Christian Charpentier,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Le professeur et Mme Paul Créac'h,
ses beau-frère et sœur,
Les familles Cittanova, Clot, Coadic, Créac'h, Mével, Ségalen,
ses parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Auguste-Pierre SÉGALEN,
née Anne-Marie Bouguen,
ancienne sévrienne (1929),
professeur honoraire,
officier des Palmes académiques,

survenu à quatre-vingt-quatre ans, à *Garches,* le *20 novembre 1993.*

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu à Porspoder (Finistère).

Ker-Avel,
29840 Porspoder.

M. Auguste VIATTE,

a été rappelé à Dieu dans sa quatre-vingt-treizième année, le 21 novembre 1993.

La foi chrétienne l'a fait vivre.

« Je crois à la résurrection de morts et à la vie éternelle. »

Il vous invite à vous recueillir, prier et chanter autour de lui le jeudi 25 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Ses enfants, Bernadette, Jean-Claude, Françoise et Germain Viatte,
Ses petits-enfants, Jean-Baptiste et Thomas,
Isabelle, Augustin et Marie-Amélie,
Ses neveux et cousins,
seront heureux de votre présence.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, après la cérémonie religieuse.

62, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.

– Mme Maurice Hauser,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Maurice HAUSER,

survenu le 21 novembre 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques civiles auront lieu le mercredi 24 novembre, à 15 heures, au cimetière de Montmartre, 20, avenue Rachel, Paris-18e.

4, rue de Berne,
75008 Paris.

– M. Adalbert Vitalyos,
M. Abnan Kiliç et Mme Claude Vitalyos-Kiliç
et leur fils Stéphane,
Mme Dominique Vitalyos,
M. et Mme Jean-Pierre Lichtmann,
Mme Monique Banchereau,
Mme Laurence Lala,
M. Alain Lichtmann,
M. Jean-Marc Lichtmann,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne VITALYOS,
née Langet,

survenu le 14 novembre 1993, dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale au crématorium de Villetaneuse (Seine-Saint-Denis).

2, villa Montcalm,
75018 Paris.

[A Adalbert Vitalyos, son mari, qui créa le mensuel *le Monde des philatélistes* en 1951 et en fut rédacteur en chef jusqu'à son départ à la retraite, le 30 juin 1977, la direction et ses anciens collègues du *Monde* présentent toutes leurs condoléances.]

Remerciements

– Orléans.

Mme Michèle Dachary,
son épouse,
Sophie et Stéphane Auger,
Matthieu Dachary,
Stéphanie Dachary,
ses enfants,
Alice et Félix,
ses petits-enfants,
M. et Mme Lucien Dachary,
leurs enfants et petits-enfants,
très sensibles aux nombreux témoignages d'amitié reçus lors du décès de

M. Antoine DACHARY,

remercient très sincèrement tous ceux qui les accompagnent.

Messes anniversaires

Raymond BOURGINE,
sénateur de Paris,
fondateur du groupe Valmonde,

nous quittait le 29 novembre 1990.

Une messe du souvenir sera célébrée mercredi 1er décembre 1993, à 18 heures, en l'église de la Madeleine, Paris-8e.

Ceux qui l'ont connu, admiré, aimé témoigneront, par leur présence ou leur pensée, leur fidélité à son œuvre.

Anniversaires

– Le 24 novembre 1992, disparaissait

Geneviève CHAMBOREDON.

Que ceux qui l'ont connue, aimée se souviennent.

Son mari,
Ses enfants.

Conférences

– Conférence : « **Révélation infinie et clôture des écritures** », avec Bernard Barc, François Laplanche, Charles *Mopsik*, mercredi 24 novembre 1993, à 20 h 30, à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris-9e. Tél. : 42-80-35-00 (P.A.F).

– La tentation du suicide, conférence-débat avec A. Dumas, théologien, A. Houziaux, pasteur, et P. Guiraud, président de SOS-Suicide Phénix Paris, mercredi 24 novembre 1993, à 20 h 30, au temple de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Entrée libre.

Communications diverses

– L'association, reconnue d'utilité *publique, les Ailes brisées, pour* l'entraide au profit des familles des membres *des personnels navigants de* l'aéronautique civile et militaire et des *parachutistes tombés en service aérien,* vous invite à sa vente annuelle au profit *de ses œuvres.*

Cette manifestation, placée sous le patronage des plus hautes autorités, aura lieu le *mardi 30 novembre* 1993, de 17 heures à 20 heures, et les mercredi 1er, *jeudi 2 et vendredi 3* décembre, de 14 heures à 20 heures, dans les salons de l'Hôtel *George-V,* 31, avenue George-V, Paris-8e.

Soutenances de thèses

– Christophe Blanquie : « Au service de Condé et de la religion, le chevalier de Thodias (1616-1672), une biographie du premier jurat de Bordeaux pendant l'Ormée », samedi 27 novembre 1993, à 9 heures, EHESS, 54, boulevard Raspail, salle 524.

– *Danielle Konopnicki Miot* soutiendra sa thèse de doctorat, intitulée « Contribution à l'histoire du structuralisme européen : les formalistes russes *(1914-1929)* », le samedi 27 novembre 1993, à 14 h 30, à l'université Paris-VIII, 2, rue de la *Liberté, Saint-Denis,* salle H 101. La soutenance sera suivie d'un pot amical, bâtiment *G, 4e étage.*

JOURNAL OFFICIEL

publiés au *Journal officiel* daté 22-23 novembre 1993 :

UN ARRÊTÉ du 3 novembre 1993 fixant le modèle du carnet **de maternité.**

UNE CIRCULAIRE du 28 octobre 1993 relative aux modalités d'application de la loi no 93-122 du 29 janvier 1993 à la **publicité financière dans la presse écrite.**

Semaine de la bonté

Cas no 42. – Mme N. a soixante et onze ans. Souffrant d'un handicap congénital depuis son enfance, elle ne se déplace qu'en fauteuil roulant. Elle utilise pour sortir *une voiturette à pédales.* Mais, fatiguée, elle ne peut plus utiliser ce transport. *Il lui* faudrait acquérir un tricycle électrique. Le coût de cet appareil est élevé. La Caisse primaire d'assurance maladie *n'assure pas la totalité* du remboursement. Une aide de 3 000 F permettrait à Mme N. d'obtenir ce véhicule qui la sortirait de son isolement.

► *Les dons sont à adresser à* **la Semaine de la bonté,** *4, place Saint-Germain-des-Prés,* **75006 Paris. CCP Paris 4 52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

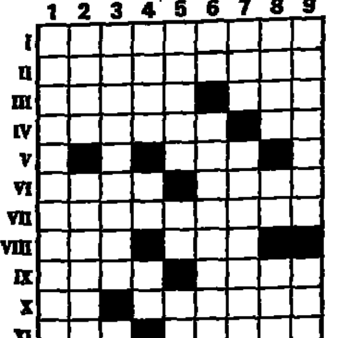
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6177



HORIZONTALEMENT

I. S'ils sont solides, ce n'est pas gratuit. – II. Bien enflammé. – III. Bon pour le panier. Traverse plusieurs lacs. – IV. Est orné de grappes. Note. – V. Chaîne. – VI. Américain, n'est *pas général.* Jaune dans les marais. – VII. Qualifie une pièce *qu'on trouve sur le champ.* – VIII. Qui ne répond plus. Nourrice pour un dieu. – IX. Etre *bien* ouvert. Peut faire pâlir une étoile. – X. Un métal dur. Un danger en *mer.* – XI. Peut se mettre en pièce. Pas de très bon goût.

VERTICALEMENT

1. *Peut être assimilée à une maladie des artères.* – 2. Comme la table quand on repart de zéro. Enverra des *fleurs.* – 3. Comme la mauvaise pente. – 4. Partie de l'œil. Un spectacle complet. Note. – 5. Gras, avant le carême. Participe. Un métal mou. – 6. Préposition. *Le cultiver,* c'est une façon de se faire des cheveux. – 7. Fit l'innocent. Où l'on peut trouver du charme. – 8. Régnait autrefois. Pronom. On sort pour le prendre. – 9. *Est formée de* deux feuillets. Une bonne presse.

Solution du problème no 6176

Horizontalement

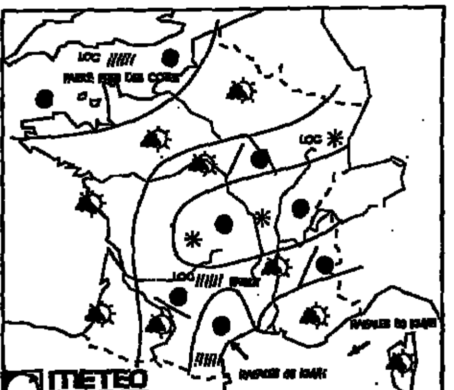
I. Anguleire. – II. Tartuffes. – III. Ria. Ci. Ut. – IV. Internes. – V. Ile. Psi. – VI. Elfe. Foi. – VII. Saïga. – VIII. *Raisonné.* – IX. Séné. Stop. – X. Ost. Iseut. – XI. Saluée.

Verticalement

1. *Atrides.* Sou. – 2. *Nain.* Lares. – 3. Gratifiants. – 4. Ut. Élégie. – 5. Lucre. As. Il. – 6. *Afin.* Ossu. – 7. If. Épointée. – 8. Réussi. Noue. – 9. Est. Sept.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : sur l'ensemble du pays, la journée *sera bien nuageuse. – Près des côtes de* la Manche, une perturbation peu active apportera *beaucoup de nuages et quelques pluies faibles.* Dans l'intérieur des terres, des flocons seront possibles.
Sur le Massif Central et Rhône-Alpes, de la neige tombera. Cette zone remontera vers le Centre, la Bourgogne et la Franche-Comté. La neige se transformera progressivement en pluie verglaçante. Quelques flocons seront possibles sur les Alpes. Sur le Languedoc-Roussillon, il pleuvra, avec de la neige à basse altitude. Ces précipitations se renforceront dans la soirée et toucheront ensuite le sud de la Corse.
Les températures matinales seront encore très froides : le thermomètre descendra entre –5 et –10 sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de-France, le Centre, la Bourgogne, la Champagne-Ardennes, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Ailleurs, il fera entre 0 et –4 degrés, localement 3 à 6 degrés sur les côtes bretonnes, et 5 à 8 degrés près de la Méditerranée.
L'après-midi, le thermomètre remontera entre 0 et 2 degrés sur le Nord, le Nord-est, le Centre et la Franche-Comté, 4 à 8 degrés *sur le reste* de la moitié nord, 8 à 10 degrés sur les côtes *atlantiques, 7 à 14 degrés sur la moitié sud.*

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

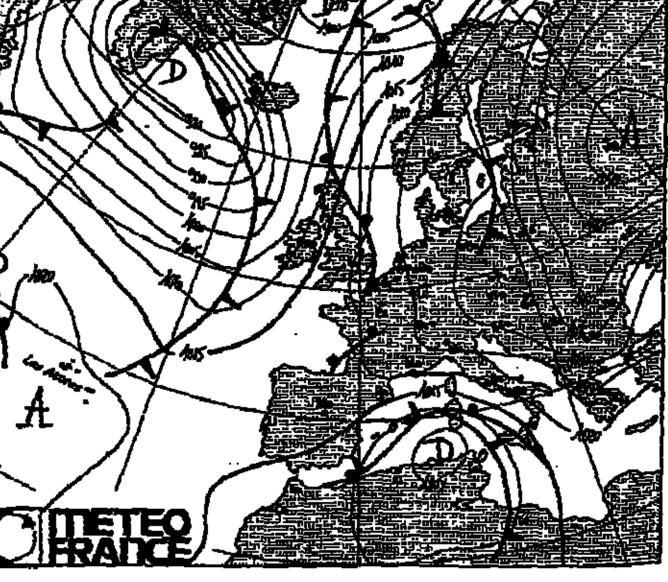
FRANCE	
AJACCIO	16/ 3
BIARRITZ	7/ 1
BORDEAUX	5/–3
BOURGES	–4/–8
BREST	5/ 2
CAEN	3/ 0
CHERBOURG	4/–4
CLERMONT-FER.	0/–12
DIJON	1/–9
GRENOBLE	4/–2
LILLE	–2/–5
LIMOGES	5/–8
LYON, BRON	1/–7
MARSEILLE	9/ 0
NANCY, ESSEY	0/–6
NANTES	4/–5
NICE	13/ 5
PARIS-MONTS	2/–5
PAU	7/–1
PERPIGNAN	7/ 5
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	4/–4
ST-ETIENNE	0/–8
STRASBOURG	–1/–7
TOULOUSE	6/–2
TOURS	2/–7

ÉTRANGER	
ALGER	20/14
AMSTERDAM	–3/–7
ATHÈNES	16/12
BANGKOK	32/24
BARCELONE	12/ 8
BELGRADE	3/ 0
BERLIN	–3/–4
BRUXELLES	–1/–4
COPENHAGUE	1/–1
DAKAR	27/20
DJERBA	
GENÈVE	4/–4
ISTANBUL	14/ 7
JÉRUSALEM	21/10
LE CAIRE	26/16
LISBONNE	12/ 9
LONDRES	2/–4
LOS ANGELES	22/14
LUXEMBOURG	–2/–6
MADRID	10/ 5
MARRAKECH	17/11
MEXICO	22/ 9
MILAN	6/–7
MONTRÉAL	10/–1
MOSCOU	–6/–17
NAIROBI	23/11
NEW-DELHI	27/10
NEW-YORK	14/ 6
PALMA-DE-MAJ.	17/ 7
PÉKIN	–1/–9
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	14/ 2
HONGKONG	19/15
SÉVILLE	18/ 9
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	1/ 1
SYDNEY	30/16
TOKYO	16/ 9
TUNIS	17/ 4
VARSOVIE	–3/–4
VENISE	7/–1
VIENNE	0/–7

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-11-1993 à 18 heures TUC et le 24-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 25 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT Le Monde ARTS et SPECTACLES

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 23 NOVEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : *Une famille en or.*
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Philippe Khorsand.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Une époque formidable. ■■ Film français de Gérard Jugnot (1991).
22.30 Documentaire : Trente ans après, le destin tragique des Kennedy. De Philip Whitehead.
0.10 Magazine : Le Club de l'enjeu. Invités : Dominique Hériar Dubreuil, PDG de Rémy Martin ; Jean-Raphaël Soucaret, président de Pfizer ; Michel Paulhac, président de Guerlain ; Loris Azzaro, directeur artistique.
0.50 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Reportages. Les Enfants taupes (rediff.).

FRANCE 2

15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Bal à Rika.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : *Un pour tous.*
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne. *Animé par Nagui.*
20.00 Journal, Journal des courses et *Météo.*
20.50 Cinéma : *Le Dernier Métro.* ■■■ Film français de François Truffaut (1980).
23.00 Magazine : *Bas les masques.* Présenté par Mireille Dumas. Mon frère, mon amour, mon ennemi. Reportages : Rien ne doit nous séparer ; Les frères Bidondeau ; Dépasser le conflit.
0.20 Journal, Météo et Journal des courses.
0.40 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : *La Fièvre de l'après-midi.* Invité : Courtemanche.
17.45 *Magazine :* Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Bordeaux.
18.25 Jeu : *Questions* pour un champion.
18.50 *Un livre, un jour.* *La Tribu des clercs*, de Rémy Rieffel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe. Invitée : Marthe Mercadier.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Gala de la presse. Présenté par Julien Lepers et Pascal Brunner. 8e édition au profit de Reporters sans frontières.
22.10 Journal et Météo.
22.40 Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure *Adler et Patrick Rotman.* Dossier : la Vendée, génocide ou *massacre ? Invités :* Jean Tulard, Jean Lebrun, Jean-Clément Martin, Alain *Gérard,* Philippe de Villiers.
23.35 Magazine : A la une sur la 3. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.00 Continentales.

CANAL PLUS

15.15 Magazine : *24 heures* (rediff.).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Les Amies de ma femme. □ Film français de Didier Van Cauwelaert (1992).
17.40 Surprises.
18.00 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 *Magazine :* Nulle part ailleurs. *Présenté par Philippe Gildas et* Antoine de Caunes. Invitée : Catherine Lara.
20.30 Football. Bordeaux-Karlsruhe. Match aller des 8es de finale de la Coupe de l'UEFA, en direct ; à *21.00, coup d'envoi.*
23.00 Flash d'informations.
23.05 *Cinéma : Ruby.* □ Film américain de John *Mackenzie* (1992).
0.50 Cinéma : *Isabelle* Eberhardt. □ Film franco-australien de Ian *Pringle (1991) (v.o.).*

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : La Grande Guerre en chansons (redif.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.30 Documentaire : Saipan. De Serge Viallet. *En 1944, l'invasion de l'île de Saipan par les Américains provoque le suicide collectif de la population japonaise. Reconstitution minutieuse de cet événement dramatique à travers le témoignage des survivants et des archives bouleversantes.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. La *révolte des juges.* Reportages : *Italie, la révolte des juges* ; Un juge *citoyen* ; *La cour de Karlsruhe.* Invités : Francis Szpiner, avocat, Baltazar Garzon, secrétaire d'Etat espagnol, ancien juge, Mauro Mellini, membre supérieur de la magistrature italienne.
21.45 Soirée thématique : Jeunes, les séductions fascistes. Soirée proposée par Valérie Lumbroso.
21.46 Reportage : Les Mots de la violence. De Patrick Boitet. *Enquête auprès d'un groupe d'extrême-droite dans la banlieue parisienne.*
22.15 ▶ *Documentaire :* Nationalismes, *la dérive du rock.* De Valérie Lumbroso.
23.25 Téléfilm : Made in Britain. *D'Alan Clarke. A travers le portrait d'un jeune délinquant rebelle, raciste et intelligent, une dénonciation provocatrice mais particulièrement brillante du système scolaire britannique.*

M 6

14.00 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Marc Lavoine.
17.00 Variétés : *Multitop.*
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 *Série : Deux flics à Miami.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon.
20.50 ▶ *Série :* Les Enfants d'Avonlea. *L'Exil de Sarah. La raconteuse* mérite son surnom. Avec Sarah Polley, Zachary Bennett.
22.50 Série : Mission impossible. Retour au pays.
23.45 Série : L'Exilé.
0.40 *Informations :* Six minutes première heure.
0.50 Musique : Flashback.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 *Archipel science.* Le cerveau et les couleurs.
21.30 *Profil perdu.* Jean Ballard (2, rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. L'immeuble, marche à suivre (1, rediff.).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 novembre à Paris) : Benedictus Dominus, motet op. 55, de Nielsen ; Huit chants sacrés op. 128, de Reger ; Chants norvégiens op. 74, de Grieg ; Stabat Mater, de Penderecki ; Hymne à Sainte-Cécile, de Britten, par le Chœur de Radio-France, dir. Eric Ericson.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Extraits d'œuvres de Delibes, *Gluck, Chabrier, Gou*nod, Masse, Thomas.
23.09 Ainsi la nuit. Septuor, de Stravinsky ; Forrô, de Gismonti ; *Symphonie de chambre* nº 1 op. 9, de Schoenberg ; *Tango*, de Stravinsky.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : Les sans domicile fixe (« Le téléphone sonne »).

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Les Judas de Dallas

LE *plus fascinant, dans les* obsédantes images d'amateur de l'assassinat de Kennedy, c'est l'aplomb avec lequel chaque camp y fait son marché, et y puise ses conclusions. Regardez attentivement le *ralenti* : il trahit bien la présence de plusieurs *tireurs ! Mais non, allons,* toutes les balles ont été tirées *du même endroit, Oswald* était forcément seul ! Avouons-le humblement : même après visionnage et re-visionnage, depuis quelques semaines, sur toutes les chaînes et à toutes les heures, on n'y discerne *rigoureusement rien.* Imperturbables, butées, plus incorruptibles *encore qu'un procureur de* La Nouvelle-Orléans, elles ne nous montrent désespérément rien qu'un corps qui s'affaisse, et une femme en panique qui tente désespérément de fuir vers la vie.

Il n'empêche. John Kennedy n'est plus désormais que cette tache floue qui tremble dans le viseur d'un amateur, et s'effondre aux yeux du monde, toute sa *destinée résumée dans un* flash back à la manière des *Choses de la vie* de Sautet : le président en vacances, caressant tendrement un cheval ; de beaux bateaux, des avions scintillants ; Marilyn, chantant *« Happy Birthday Mister President »* ; et Jackie en rose sur le *tarmac de l'aéroport de Dallas*, quelques minutes avant l'horreur.

*Autour de ces quelques ins*tantanés rétrospectifs, s'édifie *la gigantesque pièce montée* des « zones d'ombre », dont le *JFK, d'Oliver Stone, sur Canal* Plus, offrait un recensement paranoïaque et quasinotarial. Des témoignages trafiqués, des rendez-vous secrets sur des bancs publics, une enquête officielle bâclée, un *« général Y » tirant les ficelles* au nom du complexe militaro-industriel, et même une troisième équipe de tireurs. Tous coupables, en gros.

Tous les puissants, tous les occultes. Tant et tant qu'après une heure et demie de film Kevin Costner s'avouait effondré : *« Je n'arrive pas à croire qu'on l'a tué parce qu'il voulait changer les choses. A notre époque ! Dans notre pays ! C'est tellement énorme ! »* Pendant ce temps, France 2 nous proposait dans un téléfilm la version de Marina Oswald. *Pour le cinquantenaire,* que nous offrira-t-on ? Le neveu de la logeuse de Jack Ruby ? Le chien de John Connally ?

Pourquoi le doute, autour de l'énigme de *Dallas, continue-t-il* depuis trente ans de métastaser ainsi ? Parce que le complot fait vendre, le vaste complot où trempent Johnson et Cas*tro, la CIA et la Maffia. Mais* encore ?

Pourquoi la planète désire-t-*elle ce vaste complot ? Pour*quoi Oswald, solitaire et minable, ne nous satisfait-il *décidément* pas ? Sans doute imaginer JFK assassiné par un Oswald est-il intolérable à l'esprit. Sans doute au crucifié de *Dallas faut-il aussi ses Judas,* ses Pilate, et son sanhédrin.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde* radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 24 NOVEMBRE

TF 1

5.55 Série : Mésaventures *(et à 4.20).*
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 *Club mini Zig-Zag.* Jayce ; Will Kwack Kwack.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club mercredi.
9.05 Club Dorothée matin.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. *Huit ça suffit ; Punky Brewster ; Ici bébé ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais* ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! *Présenté par Christophe* Dechavanne. Invité : Henri Leconte.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
19.55 Journal et Météo.
20.25 Sport : Football. Poules finales de la Coupe d'Europe des clubs champions : AS Monaco-Spartak Moscou ; à 20.30, coup d'envoi ; à 21.15, mi-temps ; à 21.30, 2e mi-temps ; à 22.25, *Les meilleurs moments* des trois autres grands matches : Galatasaray (Turquie)-FC Barcelone (Espagne) ; RSC Anderlecht (Belgique), Milan AC (Italie) ; FC Porto (Portugal)-Werder Brême (Allemagne).
0.30 Journal et Météo.
0.35 Série : Passions.
1.05 Série : Côté cœur (et à 4.50).
1.30 TF1 nuit *(et à 2.05, 3.10, 4.15, 4.45).*
1.35 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.20). La pêche en pays *de Caux ; Sibérie, le dégel.*
2.15 Documentaire : Ernest Léardée ou le Roman de la biguine.
5.15 Musique.
5.35 Documentaire : L'Aventure des plantes. La guerre ou la paix.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. *Présenté par Patrice et Cyril* Drevet. Jeux vidéos et *dessins animés : Super Mario,* James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Tiercé, en direct d'Evry.
15.05 Série : Les deux font la paire.
15.55 Variétés : *La Chance aux chansons* (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Bal à Rika.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Magazine : Giga. Avec les séries : L'Annexe ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 *Jeu : Que le meilleur gagne.*
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Julie, bientôt 12 ans et demi. *D'Olivier Langlois, avec Evelyne Bouix, Jean-Marie Winling.*
22.25 Première ligne. Le Louvre imaginaire, documentaire d'Alain Fleischer. *Promenade onirique et quelque peu bavarde à travers les collections du Musée.*
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : *Le Cercle de minuit.* Présenté par Michel Field.
1.30 *Court métrage :* Histoire courte. *Spécial GREC (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques). Une cuillère pour papa ; Et puis elle est partie ; La Boxeuse.*
2.05 Documentaire : Mille univers, une langue.
2.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.40 Emissions religieuses (rediff.).
4.40 Dessin animé (et à 5.00).
4.45 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. L'Ours, le tigre et les autres ; *Bonjour les bébés ; Kimboo ;* Les Histoires du père Castor ; *Coup de bleu dans les étoiles.*
8.00 Les Minikeums. *Les Bisounours ; Denis la* malice ; Peter Pan ; Widget ; *Les Inventures des Mini*keums ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Gargantua ; Où est Charlie ? ; La Légende de Prince Valiant ; Docteur Doogie ; Dessin animé : les Fables géométriques, Le Loup et le Chien maigre.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Téléphone : le fil de la discorde.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un *champion.*
18.50 Un livre, un jour. *La bibliothèque des tout-petits.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence nº5 : l'Algérie. Reportages de Bruno Le Dref, Dominique Tierce, *Bruno Carette, Philippe Borrel,* Rabha Attaf et Saïd Bakhtaoui.
22.30 *Journal et Météo.*
23.00 Mercredi chez vous. *Programme des télévisions* régionales. Alsace (Ecole ; Alice). Aquitaine (Toromania ; Sports). Bourgogne, Franche-Comté (Campus ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Rural express ; Aléas ; Mas*sif ; Première partie*). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Performances ; Adam et Eve ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Mémoire de la mer : le sabordage de la flotte de Toulon ; Face au toril ; *Aléas*). *Nord-Pas-de-Calais,* Picardie (Périphériques ; Euro 3 ; *Regards transfrontaliers*). Normandie (Zigue-Zague ; Saga-cités ; Aléas). Ouest (Top à l'Ouest ; Aléas ; Tempo) ; Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-ci*tés) ; Rhône-Alpes, Auvergne* (Ecoutez voir ; Saga-cités). Sud (Pôle Sud ; design et industrie ; Aléas ; Pôle Signes).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Corentin.

— En clair jusqu'à 8.40 —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.40 Canaille peluche. Souris souris.
8.55 Le Journal du cinéma.
9.00 Cinéma : L'Ile aux baleines. ■■ Film britannique de Cleve Rees (1989). Avec Helen Mirren, Paul Scofield, Helen Pearce.
10.35 Flash d'informations.
10.38 Surprises.
10.50 Documentaire : Une vie de prof. D'Hervé Chabalier.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 *Magazine :* La Grande Famille. *Présenté par Jean-Luc Dela*rue. Je dois être drôle tous les jours ; Je suis la seule fille de ma classe.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Les Fourberies de l'araignée. De Jim Frazier.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : L'Obsession de Pat Bennett. De John Nicolella, avec Donna Mills, Jack Scalia.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 *Magazine :* Nulle part ailleurs. *Présenté par Philippe Gildas et* Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Riens du tout. ■ Film français de Cédric Klapisch (1992). Avec Fabrice Luchini, Daniel Berlioux, Nathalie Richard.
22.30 *Flash d'informations.*
22.40 Cinéma : Faute de preuves. □ Film britannico-américain de *Simon Moore (1991).* Avec Liam Neeson, Laura San Giacomo, Kenneth Cranham (v.o.). *Suspense psychologique et ambiance britannique des années 50.*
0.15 Téléfilm : Les Epées de diamant. De Denys de La Patellière, avec Jason Flemyng, Caroline Goodall.
1.50 Documentaire : Dans la nature avec Stéphane Peyron. Le combat Mursi.
2.40 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Portrait de Leonard Cohen. Halleluia en mode mineur, de Georg Stefan Troller (rediff.).
17.35 Magazine : Transit (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.30 Court métrage : Les Revanchards. D'E. Le Roch.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par *Martin Meissonnier*. Home-studio. Bruce *Swedien, l'AESD de San-Francisco,* Erwan Le Marc'hadour, *Jean-Michel Jarre, Deus Ex-*Machina.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Opéra : Stiffelio. De Giuseppe Verdi. Mise en scène d'Elijah Moshinsky. Avec José Carreras, Robin Leggate, Gregory Yurisich, Catherine Malfitano, Gwynne Howell, *Lyonton* Atkinson, Adèle Paxton, l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera Covent Garden, dir. : Edward Downes. *Mal accepté lors de sa création à Trieste en 1850, cet opéra qui mêle infidélité, religion et pardon, est une production du Royal Opera House.*
22.45 Cinéma : Fin d'automne. ■■ Film japonais d'Yasujiro Ozu (1960). Avec Setsuko Hara, Yoko Tsukasa, Chishu Ryu (v.o.).

M 6

6.05 *Musique :* Boulevard des clips *(et à 9.05, 10.05, 1.10,* 6.50).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
11.05 Série : Jet Set.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du Paradis.
13.25 M 6 Kid. Tintin : les Sept Boules de cristal ; Robin des Bois ; Banyard Commando ; Draculito.
16.00 Magazine : E = M 6.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.40). Interviews : Quatre *Non Blondes, les Rita Mit*souko, Zazie.
17.00 Variétés : *Multitop.*
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.05). Les moules sont des indics.
20.45 Téléfilm : *Pas une seconde à perdre !* De Jean-Claude Sussfeld, *avec Michel Leeb, Anne* Letourneau. *Un fonctionnaire contraint de remplacer au pied levé la vedette d'un spectacle.*
22.15 Téléfilm : D'amour et de haine. De Nina Grosse, avec Corinna Harfouch, Helmut Berger. *A la suite d'un accident de voiture, une jeune femme reprend la vie commune avec son ex-ami, paraplégique.*
0.00 *Magazine : Emotions.*
0.30 Informations : *Six minutes première heure.*
2.00 Rediffusions. Salsa opus 5 (Cuba) ; Les As de guerre ; Les Pompiers volants ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock ; Culture pub.

Les interventions à la radio

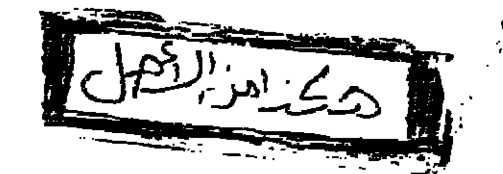
Radio-Shalom, 18 h 30 : René Monory (« Le grand débat »).

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. La langue de Shakespeare.
21.32 *Correspondances.* Des nouvelles de la Belgique, *du Canada et de la Suisse.*
22.00 Communauté des radios *publiques de langue française.* Le polar à la une (1).
22.40 *Les Nuits magnétiques.* L'immeuble, marche à suivre (2, rediff.).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Les couleurs de la nuit (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.23 Un fauteuil pour l'orchestre.
20.30 Concert (donné le 5 novembre à Grenoble) : Prélude et fugue en la mineur d'après Bach, *Totentanz, Valse* oubliée nº 1, Le Rossignol, air *russe* d'Alabieff, Rhapsodie hongroise nº 11, de Liszt ; Sonate pour piano nº 10 op. 70, de Scriabine ; El Polo, d'Albeniz ; Goyescas (extraits), de Granados, par Eric Ferrand N'Kaoua, piano.
21.45 Concert (donné le 1er octobre salle Olivier-Messiaen) : *Accanto pour clarinette et* orchestre, Ausklang pour *piano et orchestre*, de Lachenmann, par l'Oorchestre du Südwestfunk Baden-Baden, dir. Zoltan Pesko ; Edouard Brunner, clarinette ; Massimiliano Damereni, piano.
23.09 Ainsi la nuit. L'Histoire du soldat, suite de Stravinsky ; Quatuor à cordes nº 2, de Carter.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le groupe Cache-Cache avec Jean Aussanaire, saxophone, Pierre Leger, contrebasse, Francis Genest, percussions ; La *rétrospective : Michel Graillier,* piano.



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Palais

Le Grand Palais part par tous les boulons. Rouille, sous-sol faiblard, pieux moisis : il a fallu le fermer dans l'urgence pour éviter que les visiteurs de ses expositions prestigieuses ne courent le risque de bombardements intempestifs.

Quant aux étudiants qu'on y avait logés, ils ont trouvé amphis clos et devront aller se faire examiner ailleurs.

Tous les palais nationaux, heureusement, ne connaissent pas ce triste sort, et si, sous les verrières du Grand Palais, ne circuleront désormais qu'insectes esseulés et courants d'air, il reste dans la capitale de la France – de Matignon à l'Elysée – des édifices solides, vaillants en dépit de leur âge, bruissants d'activité.

La seule usure qu'on y surveille est celle de leurs occupants.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Le courrier du comité «Appel à la vigilance»

L'historienne Arlette Farge a dépouillé cinq cents lettres de soutien et d'adhésion au comité «Appel à la vigilance», qui montrent une volonté d'engagement face aux stratégies de légitimation de l'extrême droite.

Diagonales : «En deçà du Bien et du Mal», par Bertrand Poirot-Delpech *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les élections municipales en Italie

Les résultats définitifs du premier tour des élections municipales en Italie ont confirmé, lundi 22 novembre, la victoire du PDS *(ex-Parti communiste)*. Pour le second tour, dimanche 5 décembre, les candidats s'efforcent de séduire les électeurs du centre *(page 4)*.

POLITIQUE

L'embellie du Sénat

L'isolement du président de la République et la faiblesse de la gauche dispensent le Sénat de toute complaisance à l'égard du gouvernement. Le Palais du Luxembourg, présidé depuis le 2 octobre 1992 par René Monory, sénateur de la Vienne, retrouve ainsi son rôle de Chambre de réflexion et son rôle de modérateur *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Un entretien avec Michel Platini

Coprésident du comité d'organisation de la Coupe du monde de football en France en 1998, Michel Platini estime que, plus qu'une victoire de la France, c'est la réussite de l'organisation du Mondial qui importe *(page 12)*.

CULTURE

«Madame Butterfly» à l'Opéra-Bastille

L'Américain Robert Wilson a mis en scène *Madame Butterfly*, de Puccini à l'Opéra-Bastille *(page 16)*.

ÉCONOMIE

La proposition de loi sur les faillites

La proposition de loi sur les entreprises en difficulté, qui est soumise aux parlementaires le 23 et le 24 novembre, devrait satisfaire les banques. Ce texte redonne toute leur valeur aux «sûretés» (hypothèques, nantissements, privilèges, etc.), dont les établissements de crédit sont bénéficiaires *(page 18)*.

Fin de la grève à American Airlines

L'intervention personnelle du président américain Bill Clinton auprès des syndicats et de la direction d'American Airlines a permis de mettre fin à la grève qui paralysait, depuis le 18 novembre, l'activité de la principale compagnie aérienne aux Etats-Unis *(page 20)*.

COMMUNICATION

La concurrence dans la télévision

Pour s'assurer du contrôle des futures chaînes de télévision par satellite ou par câble en Europe, les opérateurs multiplient les «bouquets» de chaînes complémentaires et spécialisées *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté I à XIV

Demain

Arts et spectacles

La quinzième édition des Transmusicales de Rennes réunit, en décembre, toutes les facettes du rock. Egalement : la réédition de l'intégrale des enregistrements CBS et RCA du pianiste Vladimir Horowitz.

Le numéro du «Monde» daté mardi 23 novembre 1993 a été tiré à 497 028 exemplaires

Présenté par François Léotard

Le Livre blanc sur la défense retient six «scénarios de crise»

Devant les députés de la *commission de la défense*, qui se sont plaints de n'être pas associés à la réflexion sur la *mise à jour de la stratégie française*, François Léotard devait évoquer, mardi 23 novembre, les conclusions du rapport – dit *d'étape – de la commission* Marceau Long qui donnera lieu à un Livre blanc sur la défense. Ce texte retient *six scénarios* de crise. Il sera amendé par le gouvernement pour être définitif en février 1994.

A sa façon, la France procède actuellement à une révision de fond en comble de sa doctrine de défense et des moyens censés *la* servir. Les Etats-Unis et la Russie l'ont devancée sur cette voie, qui consiste à adapter l'outil *militaire* à l'environnement géostratégique du début du siècle prochain, pour *autant qu'il soit prévisible*. La France inscrira sa réflexion dans un Livre blanc sur la défense à l'horizon 2010 et une loi de programmation, qui verront le jour en 1994.

D'une part, les Américains, persuadés du caractère inattendu et soudain des conflits à venir, veu*lent bâtir un instrument* de défense qui leur permette d'agir en deux endroits à la fois, dans des *zones géographiques à hauts* risques et loin de leur continent, telles l'Asie ou le Moyen-Orient, accessoirement l'Europe. De l'autre, les Russes ont averti qu'ils n'hésiteraient pas à user de leur dissuasion, en premier, contre un agresseur non nucléaire, mais allié à un Etat nucléaire, et qu'ils se sentaient dans l'obligation d'avoir à protéger des minorités russophones en *danger au sein d'un* espace stratégique formé à partir de l'ex-Union soviétique ou *incluant ses marges* européennes et asiatiques.

Un avant-goût des menaces potentielles

La France, pour l'instant, est *entrée en méditation*. Elle ne se tait pas, comme les multiples interventions d'élus ou d'experts militaires sur la *place* publique en témoignent. Néanmoins, le gouvernement renvoie systématiquement toute initiative au printemps 1994, au plus tôt. D'ici là, il aura mis un *point final au Livre* blanc *sur* la défense, qu'il entend rédiger en partant du travail de la commission présidée par Marceau Long. Puis, il devra en avoir tiré des décisions, avec la *programmation* militaire qui couvre les années 1995-2000 et qui est, en dernier *ressort, le seul document législatif* sur lequel il engage sa responsabilité.

Par avance, le ministre de la défense s'est opposé à des parlementaires de l'actuelle majorité *qui ont souhaité débattre* de la programmation après l'élection d'un nouveau président de la République en 1995. Selon M. Léotard, il n'est plus possible *de lanterner : les armées, pour* leurs missions et pour l'organisation qui en découle, et les industriels de l'armement, pour leurs activités, ont besoin de connaître *au plus vite* les choix de la France pour sa sécurité.

En attendant, les élus de la nation devraient avoir un avant-goût du Livre blanc et des six scénarios que le rapport d'étape de *la commission Long* a *retenus* et qui sont censés justifier une intervention des forces françaises. Ces *différentes hypothèses vont* de la menace appliquée directement sur un département ou un territoire d'outre-mer *jusqu'à une variété de* menaces (rappelant la tension Est-Ouest) qui s'en prendraient aux intérêts vitaux ou fondamentaux de la France, en passant par des menaces en Méditerranée, les risques nés avec l'explosion du terrorisme clandestin d'Etat et avec la prolifération des armements dits de destruction massive (nucléaire, balistique, chimique) exploités par des puissances régionales, ou encore la menace tous azimuts causée par l'instabilité chronique dans les «zones grises», là où un Etat a cessé de pouvoir exercer sa pleine souveraineté.

De ces dangers multiformes et souvent diffus, qui engendrent, par surprise, des conflagrations entre Etats ou des secousses à l'intérieur même de ces Etats, les pays de l'Ouest ne sont pas davantage à *l'abri. En Europe, par exemple*, la Grande-Bretagne connaît, de longue date, une guerre civile en *Irlande qu'elle ne parvient pas à* maîtriser; l'Italie se heurte au «cancer maffieux», et l'Espagne à ses dissidences, au Pays basque ou en Catalogne. Plus à l'Est, sans compter les affrontements ethniques en ex-Yougoslavie, l'ancienne URSS se débat entre les putsches à Moscou, l'implosion de Républiques autonomes et le déclin russe dans les Etats musulmans attirés par la Turquie ou par l'Iran.

*Face à des situations aussi insai*sissables, où l'agresseur n'est parfois même pas identifiable, la France *a besoin de bâtir une* défense qui ménage, à la fois, ses solidarités atlantiques et euro*péennes, au besoin méditerra*néennes, et qui préserve, en même temps, son autonomie de décision.

Après que *le* Livre blanc aura planté le décor, c'est à la loi de programmation 1995-2000 – révisable au bout des trois premières années, pour tenir compte de l'évolution du contexte international, et soumise au *Parlement* au printemps 1994 – de fixer les grands choix en matière d'organi*sation militaire (format, effectifs* des trois armées, répartition entre professionnels, volontaires pour un *service long et* recrues du contingent) et de déterminer les équipements jugés nécessaires dans l'ordre spatial, nucléaire et classique.

Il ne s'agira pas seulement de trancher le débat, qui est en cours, sur la dissuasion : faut-il être en mesure, ou non, de décourager un agresseur qui combinerait la menace d'armes atomiques rustiques et le chantage terroriste, par l'usage de munitions nucléaires à *effets spéciaux? Il s'agira aussi* d'élaborer une stratégie d'emploi pour des armes classiques d'un type *nouveau, dites* «intelligentes», celles qui associent la performance à l'impact, la précision *sur le* terrain et la sécurité du tir à distance pour ses servants dans des opérations «coup-de-poing» de rétorsion ou d'intimidation.

De l'aveu des états-majors, les choix qui seront arrêtés en ce *domaine traduiront des orienta*tions radicales de la France en matière de politique d'alliances *avec ses partenaires*.

Ces alliances militaires sont institutionnelles ou à la carte. Elles ont trait à tous les aspects de la sécurité. D'abord, dans l'ordre opérationnel. Comment, sans nécessairement les standardiser, rendre compatibles entre eux des équipements d'origines diverses, sinon en prévoyant, dès leur conception, que ces matériels devront travailler ensemble? Dans l'ordre *industriel, ensuite. Com*ment se résoudre à des abandons de souveraineté, en partageant, voire *en cédant un savoir-faire* technologique au risque de brader ses propres compétences? Dans l'ordre *logistique, enfin*. Comment ne pas dépendre de «pools» de ravitaillement ou d'agences collectives de coopération en matière d'armement?

Toutes ces interrogations posent un préalable : que soit résolue la question de savoir jusqu'où la France entend – à son seul bénéfice – sauvegarder sa liberté d'appréciation, de décision et d'action.

Si, désormais, un effort accru doit être porté sur les armes classiques, la France peut perdre sa particularité de puissance nucléaire autonome en Europe et se dissoudre dans une alliance qui l'aura banalisée ou «normalisée». Certains membres de la commission Long ont insisté pour que la France, au besoin en entraînant avec elle d'autres *Etats européens* qui auraient le même souci, mette l'accent sur les moyens de préserver, en toutes circonstances, son autonomie de décision et d'action lors de crises *majeures dans* le monde. Cette liberté d'apprécier une conjoncture internationale qui, en se *dégradant, menacerait* ses intérêts et la contraindrait à réagir, commence par la détention de toute une *panoplie du* renseignement et de ce qu'on appelle les «aides» à l'information du commandement.

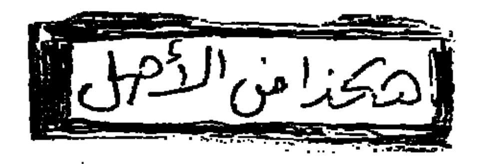
Les Américains l'ont compris, qui ont fait un effort spectaculaire en matière de techniques du C3I *(Communication, Command, Control and Intelligence)*. Durant la guerre du Golfe, les Américains ont abondamment usé de tels atouts, depuis l'avion espion jusqu'au satellite d'observation, en passant par le drone (engin de reconnaissance sans pilote), des moyens de «déception» (brouillage ou interception des transmissions) et par des matériels de guerre électronique. *Ils* ont, de ce fait, placé la coalition anti-irakienne sous leur dépendance.

La leçon du Golfe, depuis, a porté. Pour la France, *en effet*, l'OTAN, comme l'UEO, sont autant de «cercles» de sécurité où, *face aux défis qui s'annoncent* et qui requièrent une réplique collective, des solidarités nouvelles s'expriment entre des alliés loyaux, de bonne foi, mais de plein droit.

JACQUES ISNARD

Le prix Interallié à Jean-Pierre Dufreigne

L'Interallié, dernier des grands prix de l'automne, a été décerné, mardi 23 novembre, à Jean-Pierre Dufreigne pour *le Dernier Amour d'Aramis*, publié chez Grasset. Agé de cinquante et un ans, Jean-Pierre Dufreigne, est rédacteur en chef à *l'Express*.



Le Monde

INITIATIVES

L'Europe sociale en expérimentation

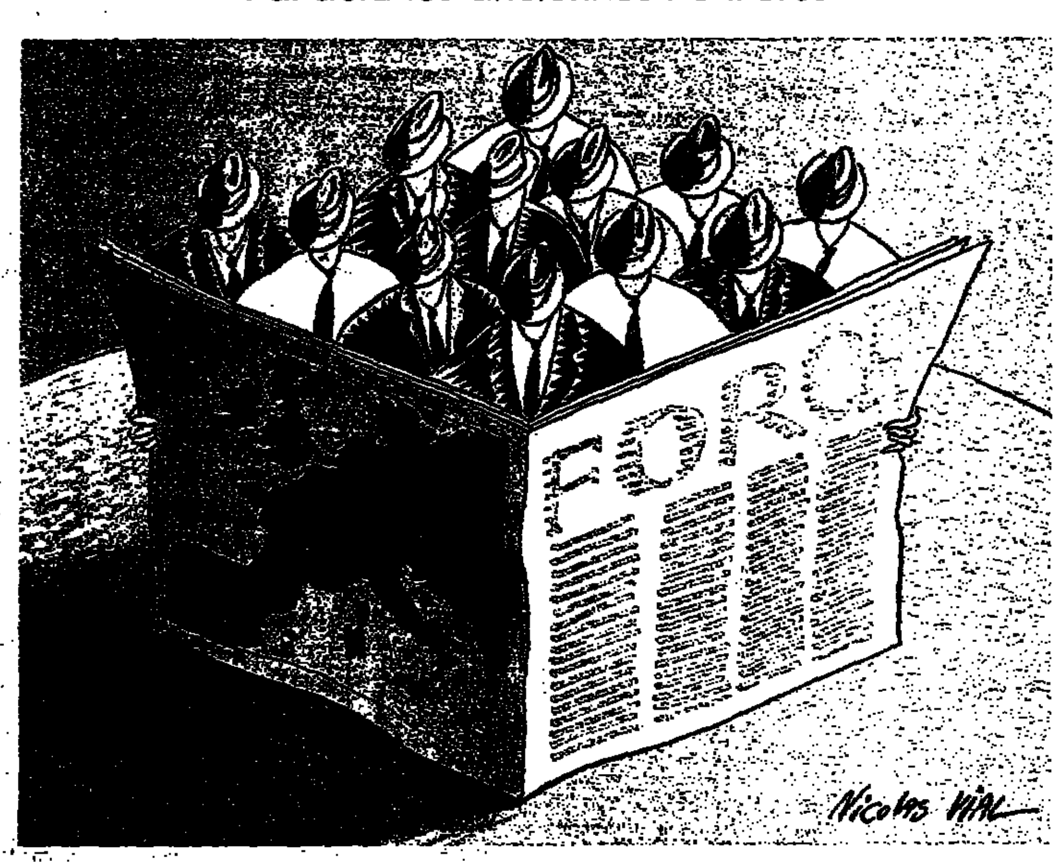
Autour du programme FORCE, les partenaires sociaux découvrent le travail en commun. Par-delà les anciennes frontières

ÉLÉMENTS d'appréciation à l'appui – souvent négatifs malheureusement, comme a pu le démontrer le triste dossier Hoover, – il est devenu naturel de douter de l'Europe sociale, ce complément indispensable à la construction du marché unique. Plus grave, l'hypothèse de son existence, voire de son avènement futur, est tenue pour hautement improbable, à mesure que se développe un euro-scepticisme, lui-même alimenté par les déconvenues surgies depuis Maastricht et la crise.

Qu'ils en aient conscience ou non, les dirigeants politiques ont mis une sourdine sur ce sujet, pourtant essentiel à l'adhésion des peuples. Il y a maintenant des lustres que François Mitterrand ne répète plus que *« l'Europe sera sociale ou ne sera pas »*. Peu suspect de manquer d'attention sur ce point, Jacques Delors s'est cependant fait discret, peut-être gêné par les difficultés grandissantes de l'Union européenne, et, quoi qu'il en dise, entravé par les résistances britanniques, particulièrement sensibles dès que l'on aborde de tels thèmes. Ce n'est pas tout à fait un hasard si le Livre blanc, qui devait initialement être présenté au sommet européen du 29 octobre, a vu sa publication remise à plus tard. Et si, formellement, le président de la Commission en fait un document d'orientation, certes, mais avant tout personnel...

De même, il suffit de voir avec quelle lenteur sont enregistrés des progrès sociaux en vue de l'harmonisation européenne pour qu'il soit clair, aux yeux de tous, que la dynamique n'est pas de ce côté. L'adoption de directives a toujours été laborieuse, que ce soit pour le travail de nuit ou, plus récemment, contre le travail des enfants. A chaque fois, observées à l'aune de la réglementation française, les avancées ont paru modestes et, parfois, infinitésimales.

Raison de plus, dans ce contexte, pour se satisfaire des résultats obtenus dans le cadre du programme FORCE (Formation continue en Europe), l'un de ceux qui, en dépit du caractère volontiers rébarbatif des thèmes abordés, permet encore d'espérer. Au moins, dans ce cas précis, peut-on croire aux prémices d'une construction européenne. Et, qui plus est, souhaitée par l'ensemble des partenaires sociaux, organisations patronales et syndicales confondues, qui se sont fréquemment associées pour l'élaboration de projets communs.



Etabli à partir des travaux réalisés par des experts nationaux, dont Jean-Marie Luttringer et Jacques Lorjot pour la France, un rapport final a pu être rédigé qui fait le point sur les politiques contractuelles dans le domaine de la formation professionnelle continue. Essentiel pour la suite, ce document devrait permettre le rapprochement des procédures ou faciliter leur mise en cohérence, sachant que, d'un pays à l'autre, l'émergence de la contractualisation, notamment sur ces questions, constitue un fait majeur, pour l'évolution sociale, depuis une bonne vingtaine d'années. Par exemple, la loi de 1971, dite loi Delors, a extraordinairement enrichi la vie conventionnelle en France ; ce dont se félicitent tous les partenaires sociaux et le CNPF en premier lieu, qui, fort de cette expérience justement, s'oppose à certaines des visées gouvernementales contenues dans la loi quinquennale préparée par Michel Giraud, ministre du travail.

Mais l'intérêt de FORCE va bien au-delà de cette simple restitution, coordonnée, des pratiques. Membres du comité FORCE à titre d'observateurs, douze partenaires sociaux participent à la gestion et à l'orientation du programme. Ils en sont des acteurs directs, parce qu'ils sont destinataires des actions transnationales proposées, mais également parce qu'ils s'impliquent dans la réalisation des mesures d'accompagnement mises en place. D'ailleurs, 92 projets ont été contractés ou coordonnés par eux, en 1991 et 1992, sur un total de 421. Ou, encore, 398 partenaires sociaux sont présents, à un niveau ou à un autre, dans 187 des projets actuellement en cours de réalisation.

Avec le temps, l'attrait s'est confirmé. En 1991, 97 projets émanaient d'eux, et 32 avaient été acceptés. En 1992, 111 ont été présentés, et 60 ont été sélectionnés. D'une année sur l'autre, hormis pour le Luxembourg et le Portugal, un mouvement global d'augmentation s'est manifesté dans tous les pays. Même la Grande-Bretagne participe à cet essor, qui trouve sans doute là le moyen de rétablir les conditions d'un dialogue social difficile au plan national.

Quant à leur contenu, les projets démontrent aussi leur utilité, et se regroupent en trois grands types : ceux qui mettent en avant le dialogue social et visent à définir la problématique de la négociation collective, ceux qui privilégient la formation dans le souci d'élaborer des méthodes correspondant à des besoins, et ceux, enfin, dits « sectoriels », qui intéressent une activité ou une branche professionnelle désireuse d'évaluer et de prévoir des qualifications spécifiques. Ces derniers, en raison du contexte économique, représentent une part croissante du programme FORCE, puisqu'ils sont passés de 31 % à 48 % de 1991 à 1992 dans la répartition d'ensemble des projets.

Pourquoi s'en étonner ? Cela témoigne de la nécessité de disposer de moyens de formation adaptés aux besoins réels des entreprises. Cela signifie aussi que les partenaires sociaux concentrent leurs efforts sur l'analyse des besoins en qualification, en lien avec les mutations en cours. Et c'est tant mieux s'ils trouvent un appui dans le programme FORCE. Surtout si, *in fine*, cela a pour conséquence de faire naître un début d'Europe sociale.

Alain Lebaube

LIRE AUSSI

DOSSIER • L'Europe sociale en expérimentation

La France source d'inspiration

Depuis les années 70, la négociation collective a structuré notre système de formation continue

VERSANT français d'un programme européen de plus grande envergure qui consiste à *établir une photographie de l'état* des lieux de la formation professionnelle dans les douze pays de la Communauté, le rapport rédigé en 1992 par Jacques Rojot et Jean-Marie Luttringer (1) présente les points saillants de la formation professionnelle en France.

Afin de donner un peu de corps à l'Europe sociale, après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, la Commission de Bruxelles a décidé de lancer cette initiative, dans le cadre du programme FORCE. Douze monographies ont été produites, et un document de *synthèse a été élaboré*, sous les auspices de Roger Blanpain, professeur à l'Université de Louvain, et auteur du rapport belge.

Clauses obligatoires

Conçu à des fins *« plus opérationnelles que théoriques »* : étudier les points transposables d'un pays à l'autre et favoriser les échanges européens en diffusant les accords contractuels novateurs, le rapport Rojot et Luttringer sur le modèle français de formation professionnelle continue a, semble-t-il, retenu l'attention de nos partenaires européens, notamment des pays du Sud (Italie, Espagne, Portugal).Depuis le début des années 70, la France, contrairement à ce qu'elle a fait pour son système d'enseignement général, a développé un système de formation professionnelle *continue*, centré sur la négociation collective entre les partenaires sociaux.

Par l'accord national interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnels du 9 juillet 1970, renouvelé vingt ans après par celui du 3 juillet 1991, *patronat et syndicats* ont affirmé leur volonté d'agir de concert dans ce domaine. La formation permanente est désormais considérée comme une garantie sociale et fait partie des clauses obligatoires des conventions collectives susceptibles d'extension.

La méthode de la négociation nationale interprofessionnelle, pour fixer à la fois le cadre et les enjeux, a fait école. Des accords *spécifiques sont intervenus* tant dans le secteur agricole que dans celui du travail temporaire ou des hôpitaux, qui n'étaient pas concernés de prime abord.

Un enjeu stratégique

L'obligation faite aux partenaires sociaux par la loi de 1984 de renégocier tous les cinq ans par branche a, à la fois créé une dynamique et privilégié un *traitement* des problèmes d'emploi et de formation, de manière anticipée et préventive.

Talon d'Achille du système, à cause de son origine pour moitié fiscale (40 milliards de francs proviennent de la taxe professionnelle payée par *les entreprises et 40 milliards* du budget de l'Etat), la manne recueillie en faveur de la formation professionnelle atteint néanmoins une masse critique suffisante pour devenir un enjeu stratégique. Cette somme, reconduite d'une année sur l'autre, a permis une *professionnalisation* de l'offre, en matière de formation permanente.

A l'instigation des pouvoirs *publics*, le bilan de la production négociée sur vingt ans en France quoique modeste n'est pas négligeable, notamment avec *la création* des certificats de qualification. La formation en alternance représente le champ d'innovation majeur dans les branches. Au *niveau européen*, c'est l'approche par branche qui semble la plus judicieuse.

Alain Beuve-Méry

(1) Respectivement professeur à l'université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, *et* professeur-associé à l'université Paris-X, Nanterre.

Difficiles convergences

La CFDT et l'UGT portugaise collaborent pour mieux préparer l'Europe sociale

AU *départ il devait* s'agir d'un échange d'experts syndicaux de la formation continue entre la CFDT et l'UGT portugaise. Thème de recherche : la négociation collective de la formation professionnelle dans les deux pays. Il ne s'agissait pas de se renfermer sur les systèmes des deux partenaires.

Ce travail bilatéral devait permettre de se comprendre, d'*étudier* les systèmes de références des uns et des autres, de rechercher les convergences possibles afin qu'un jour il soit possible d'entamer, sans trop de difficultés, des négociations sur la formation au niveau européen, conformément aux objectifs de la *Confédération européenne* des syndicats (CES).

Mais les idées sont souvent plus faciles à coucher sur le papier qu'à mettre en application. Après un an de travail, l'opération se révèle difficile à monter. Impossible de trouver dans les deux pays des experts syndicaux suffisamment disponibles pour aller passer un mois *chacun dans le pays de l'autre*. Fallait-il pour autant abandonner l'idée ? Les responsables du programme FORCE se montrent sensibles à deux arguments : d'une part, si l'idée est difficilement réalisable dans sa forme première, elle n'est pas forcément mauvaise sur le fond. Ensuite, il existe bien peu de projets montés par les partenaires sociaux, il serait dommage de *ne pas encourager les volontés* qui se manifestent.

Prendre des personnes concernées

La CFDT et l'UGT ont obtenu l'autorisation de transformer le programme initial d'échange en un séminaire plus court, une semaine, mais rassemblant plus de participants, six à huit syndicalistes de chaque pays, permanents ou militants, spécialistes de la formation professionnelle au niveau confédéral, fédéral ou territorial. Bref, souligne la CFDT, *« des gens en position de négocier la formation professionnelle à tous les niveaux »*. Pas inintéressant, après *tout, de prendre des personnes* directement concernées.

Le séminaire devrait avoir lieu courant décembre à Paris. Plusieurs grands thèmes ont d'ores et déjà été déterminés. En premier lieu, la présentation des dispositifs législatifs et conventionnels de la formation *dans les deux pays*, avec notamment la place des partenaires sociaux dans la production normative et dans la régulation des systèmes ou les rôles respectifs de l'interprofessionnel et du professionnel dans la négociation sur la formation. La présentation comparée du *dispositif* de consultation et de négociation au niveau de l'entreprise et de la branche, illustrée par l'étude de cas concrets, tels que le fonctionnement d'un fonds d'assurance formation ou d'un organisme de formation de branche, devrait *occuper, aussi, une bonne place*.

Au niveau territorial, les compétences des différentes collectivités et structures administratives seront passées au crible (rôle des COREF, comités régionaux de l'emploi et de la formation, ou des COPIRE, comités paritaires interprofessionnels régionaux de l'emploi et de la formation...). Des réalisations concernant des populations cibles seront également passées en revue, comme les dispositifs d'alternance pour les jeunes. Plus largement, un état des lieux des politiques et programmes communautaires d'éducation et de formation sera dressé. Enfin une table ronde sera consacrée aux objectifs des partenaires sociaux dans les deux pays pour les années à venir, leurs attentes à *l'égard de l'Europe et leurs souhaits de coopération* transnationale.

Certes, la formule du séminaire, avec ses thèmes bien définis, est plus classique que celle de l'échange d'expert. Sera-t-elle pour autant moins efficace ? Lorsque l'on sait que les relations interpersonnelles qui s'établissent entre les participants dans les *groupes de travail se poursuivent* dans le temps et sont très productives, on peut penser que cette manifestation permettra de faire progresser l'Europe de la formation.

Catherine Leroy

La mobilité des salariés



Une expérience destinée aux syndicalistes des services publics britanniques et français



« L*A construction de l'Europe ne pourra pas se faire sans les salariés. C'est à nous d'apporter des réponses nouvelles à la situation nouvelle qui se prépare. »* Secrétaire de l'Union syndicale départementale CGT des services publics du Nord, Gilbert Dussart est depuis plus d'un an chargé de la coordination d'un vaste travail : élaborer une formation destinée à préparer des syndicalistes européens aux nouvelles règles de la *« liberté de circulation et de la mobilité des salariés en Europe »*. Limité dans l'immédiat au cadre de la fonction publique, à partir d'une comparaison entre la France et la Grande-Bretagne, le projet – dont les travaux ne sont pas encore achevés – pourrait ensuite être élargi à d'autres catégories de salariés européens.

C'est à partir d'une expérience développée dans le cadre d'un autre programme de Bruxelles – COMETT – que la CGT propose, en septembre 1992, son projet pilote : *« La collaboration que nous avons eue sur le projet COMETT (1) avec nos partenaires syndicaux britanniques du NALGO* [National and Local Government Officiers Association, syndicat des services publics] *a été très fructueuse*, souligne Gilbert Dussart. *Elle nous a convaincu qu'en matière de libre circulation des agents publics, nous pouvions également travailler ensemble pour élaborer un outil de formation adapté aux besoins exprimés par nos militants. »*

Bruxelles accepte la copie déposée par la CGT dans le cadre du programme FORCE. Outre un partenariat avec les syndicalistes britanniques du NALGO, le projet prévoit d'associer divers universitaires et chercheurs. Un comité de pilotage est créé à l'automne 1992. Aux universités d'outre-Manche (Londres, Oxford et Brighton) sont associés des universitaires français de l'INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité), de l'Institut des sciences du travail de Villeneuve-d'Ascq et de l'université des sciences et technologies de Lille.

Au total, cinq modules ont été définis : « Connaître les institutions européennes et leur fonctionnement », d'abord, afin de présenter les conditions dans lesquelles naissent les directives conduisant à l'existence des droits sociaux européens. « Etudier les droits européens des salariés : examen de la charte sociale et du chapitre social du traité de Maastricht », ensuite suivi d'un troisième module concernant les « Droits nationaux des agents des services publics ». Le cadre juridique précisé, le quatrième module fixe l'espace dans lequel les salariés circuleront : « *L'aménagement du territoire*, l'urbanisation et les compétences territoriales ». Enfin, sous l'intitulé « L'évolution des compétences et des qualifications », la formation devrait s'achever sur un bilan des conséquences pour l'emploi des agents publics.

Objectif des différents modules ? Permettre d'abord aux universitaires de dresser un état des lieux comparatif entre les deux pays : *« En ce qui concerne les droits nationaux des agents publics, il est important de présenter les deux systèmes* [britannique et français], précise Gérard Marcou, professeur de droit public à l'université Lille-II. *Au plan juridique, par exemple, les agents publics britanniques ont des statuts contractuels définis par des conventions collectives. Autre caractéristique : ils sont organisés au niveau local avec un niveau technique souvent très qualifié. »* Résultat : en cas de mobilité, quelles seront les adaptations possibles pour les professions et les carrières des agents ?

La formation permettra ensuite aux syndicalistes de comparer leurs positions et de préciser les conditions de rapprochements possibles. *« Il s'agit de cerner ce que représente l'Europe sociale*, précise Pierre-Yves Verkindt, directeur de l'Institut des sciences du travail à l'université de Lille-II. *L'accord sur la politique sociale annexé au traité de Maastricht prévoit des opportunités nouvelles en matière de négociations collectives. »*

Surtout, chacun des modules sera l'occasion – sous forme expérimentale, à partir de janvier 1994 – de former des stagiaires syndicalistes en offrant la possibilité aux deux organisations syndicales d'affiner leurs revendications : *« Il nous revient à nous, syndicalistes, de poser clairement les problèmes que pourront rencontrer les agents*, souligne Gilbert Dussart, *notamment en ce qui concerne la protection sociale, la retraite ou le déroulement de carrière. Il est important de pouvoir discuter de ces questions avec nos partenaires britanniques sur la base d'outils nouveaux fournis par les chercheurs. »*

Olivier Piot

(1) COMETT : programme communautaire de formation aux nouvelles technologies.

DOSSIER • L'Europe sociale en expérimentation

L'Italie à la recherche d'un modèle

L'absence d'un système organisé permet des initiatives nombreuses des entreprises et des régions

« *C'EST une réflexion commune à laquelle nous nous sommes livrés afin de cheminer ensemble vers une harmonisation des pratiques européennes. Il ne faudrait surtout pas croire que nos amis italiens ont simplement pris le parti de recopier le modèle français. Nous aussi nous nous sommes posé beaucoup de questions sur nos méthodes.* » C'est ainsi que l'on résume à la CFDT un travail effectué à la demande de la Cofindustria, homologue italien du CNPF. Les participants étaient, d'un côté la Cofindustria et trois syndicats transalpins le CISL, le CGIL et l'IUL, de l'autre le CNPF et la CFDT.

La formation professionnelle en Italie est reconnue par la Constitution depuis 1945. Mais elle relève depuis 1972 de la compétence des régions, ce qui comporte des avantages mais aussi des inconvénients. Exemple : les diplômes locaux ne sont pas reconnus d'une région à l'autre, ce qui constitue un frein à la mobilité. Les Italiens souhaitent introduire une validation des diplômes professionnels sur le plan national. Autre difficulté : les modes de financement ne sont pas les mêmes suivant les régions. Le ministère du travail gère le Fonds pour la formation professionnelle des travailleurs. Il décide de l'attribution des fonds à chaque région. Mais celles-ci les gèrent de façon autonome. La moitié est attribuée au Mezzogiorno.

L'exemple de Fiat

Quant au Fonds social européen (FSE), près de 20 % de ses crédits sont consacrés à l'Italie et vont principalement au Sud. Celui-ci se retrouve dans une situation paradoxale : il dispose de trop d'argent compte tenu de ses faibles capacités formatives. L'Italie a consacré en tout, en 1990, 4 000 milliards de lires à la formation professionnelle.

Depuis 1971, la pratique française dans le secteur de la formation professionnelle est de favoriser les accords entre partenaires sociaux. Puis la loi reprend les dispositions. C'est cette pratique qui manque le plus aux Italiens. L'éclatement des compétences fait que ni les partenaires sociaux ni le pouvoir central n'ont la possibilité de piloter quoi que ce soit.

La formation se résume souvent, en Italie, à une adaptation des salariés aux besoins créés par les nouvelles technologies. Elle dépend essentiellement de la taille de l'entreprise. Faute d'organismes de formation consistants, les plus grandes firmes ont créé de véritables filiales gérées comme des centres de profit et destinées à leurs salariés, mais aussi à ceux d'autres entreprises. Fiat bénéficie ainsi d'un véritable centre de formation digne du niveau national qui a fait l'admiration des visiteurs français.



Tout est laissé aux initiatives professionnelles et locales. Dans certaines branches comme le bâtiment, la métallurgie et la chimie, les syndicats interviennent. Dans d'autres pas du tout. Les conventions collectives sont parfois à l'origine d'acquis. 500 000 jeunes, de 15 ans à 29 ans, bénéficient du Contrat formation emploi, proche de nos stages en alternance. Les partenaires sociaux sont impliqués dans l'apprentissage : durée et contenu en sont fixés par négociations directes. Mais, seuls l'artisanat et le commerce sont concernés. 560 000 jeunes, soit 76 % des actifs de 14 ans à 19 ans, étaient, en 1990, sous statut d'apprentissage.

L'absence d'un système structuré permet le développement d'initiatives nombreuses. La formation en Italie est apparue aux Français multiforme et variée puisque les acteurs économiques ont toute latitude pour innover. Le résultat est là. En dix ans, de 1980 à 1990, le nombre de salariés en formation a doublé en Italie.

A l'issue des travaux d'expert, les Italiens ont signé, en juillet 1993, un accord interprofessionnel qui s'inspire fortement du modèle français. Ils s'apprêtent à mettre sur pied un observatoire national des pratiques de formation. L'accord mentionne également la nécessité d'une analyse des besoins en qualification suivant les branches professionnelles et souhaite implanter des structures plus légères dans les régions. Actuellement, c'est auprès des Espagnols que les Italiens recherchent des méthodes pour améliorer leur formation professionnelle.

Liliane Delwasse

L'union par la formation

Un manuel des syndicats européens pour l'élaboration de stratégies communes

FACE à la dégradation de l'emploi et aux licenciements, la négociation de la formation continue passe souvent au second plan des préoccupations des syndicalistes. Or se former apparaît comme une nécessité pour les salariés dans la perspective d'un reclassement interne ou externe. C'est en tout cas la conviction des partenaires du projet « Manuel pour les représentants syndicaux concernant la nécessité de négocier la formation continue au niveau de l'entreprise » mené dans le cadre du programme FORCE.

Gérer les différences

Cette brochure résulte des travaux coordonnés par l'ABVV, la branche flamande de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), qui réunissait autour d'elle des représentants des syndicats danois (LO), irlandais (ICTU) et néerlandais (FNV) auxquels se sont joints des centres de formation attachés à certains d'entre eux, ainsi que l'Académie syndicale européenne, un institut de formation qui dépend de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Ce manuel rappelle brièvement l'état du droit à la formation continue dans chacun des pays participants et propose une stratégie à employer par les délégués syndicaux dans le cadre de la négociation d'un plan de formation dans chaque entreprise, en insistant sur l'attention à porter aux groupes les plus fragiles tels que « *les femmes, les migrants, les personnes de plus de quarante ans, les moins valides, les jeunes* », souligne Jan Ameel, le coordonnateur de l'ABVV.

Un premier projet centré sur le secteur des services avait été réalisé l'an passé à l'initiative de la branche francophone de la FGTB, en coopération avec des syndicalistes de France, de Grèce, du Portugal et d'Italie.

La prochaine étape en 1994 aura pour but de présenter tous ces travaux à l'ensemble des syndicats de tous les autres pays représentés au sein de la CES et donnera lieu à la réalisation d'un manuel commun. Des modules nationaux et transnationaux devraient être élaborés à l'intention des syndicalistes.

Si les représentants des pays réunis autour de l'ABVV partageaient la volonté de développer la formation continue, ils ont également dû confronter leurs différences de moyens et d'approches. En Irlande, par exemple, « *la formation continue n'est pas inscrite dans le droit*, explique Jan Ameel. *Au Danemark, les syndicats ont leurs propres centres de formation professionnelle, en informatique par exemple, subventionnés par l'État. Les salariés peuvent suivre des stages d'un an qu'ils payent eux-mêmes grâce à une indemnisation qu'ils perçoivent. En Belgique, il existe un dispositif de promotion sociale de dix jours par an et un congé éducatif payé par l'employeur, qui peut atteindre 240 heures par an. Les Pays-Bas ont un système semblable au nôtre* ».

« Une base de réflexion »

Sur le plan idéologique aussi les positions sont parfois opposées. Les syndicats danois et hollandais adoptent une démarche proche de la cogestion tandis que l'ABVV s'y refuse.

De même, pour les Danois, c'est à l'Etat de financer la formation, tandis que pour l'ABVV, c'est à l'employeur de le faire. « *Le patronat doit prendre ses responsabilités au lieu de se décharger sur les pouvoirs publics de tout ce qui est coûteux et non rentable à court terme* », estime Jan Ameel.

Ces oppositions de fond ne semblent toutefois pas avoir entravé la bonne marche du projet. « *C'est un manuel ouvert, une base de réflexion qui doit se prolonger au niveau de chaque entreprise. Et nous sommes convaincus que nos différences peuvent nous renforcer. Le projet a aussi pour but d'inciter les délégués à élaborer une stratégie commune dans la perspective des futurs comités d'entreprise européens. L'idée que les frontières permettent d'opposer les travailleurs des différents pays reste très présente, comme on l'a vu dans l'affaire Hoover. Par le biais de la formation continue qui est très proche des besoins des salariés, on fera peut-être un pas vers une Europe sociale.* »

Francine Aizicovici

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.



Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. – Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. *Microfilms :* (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

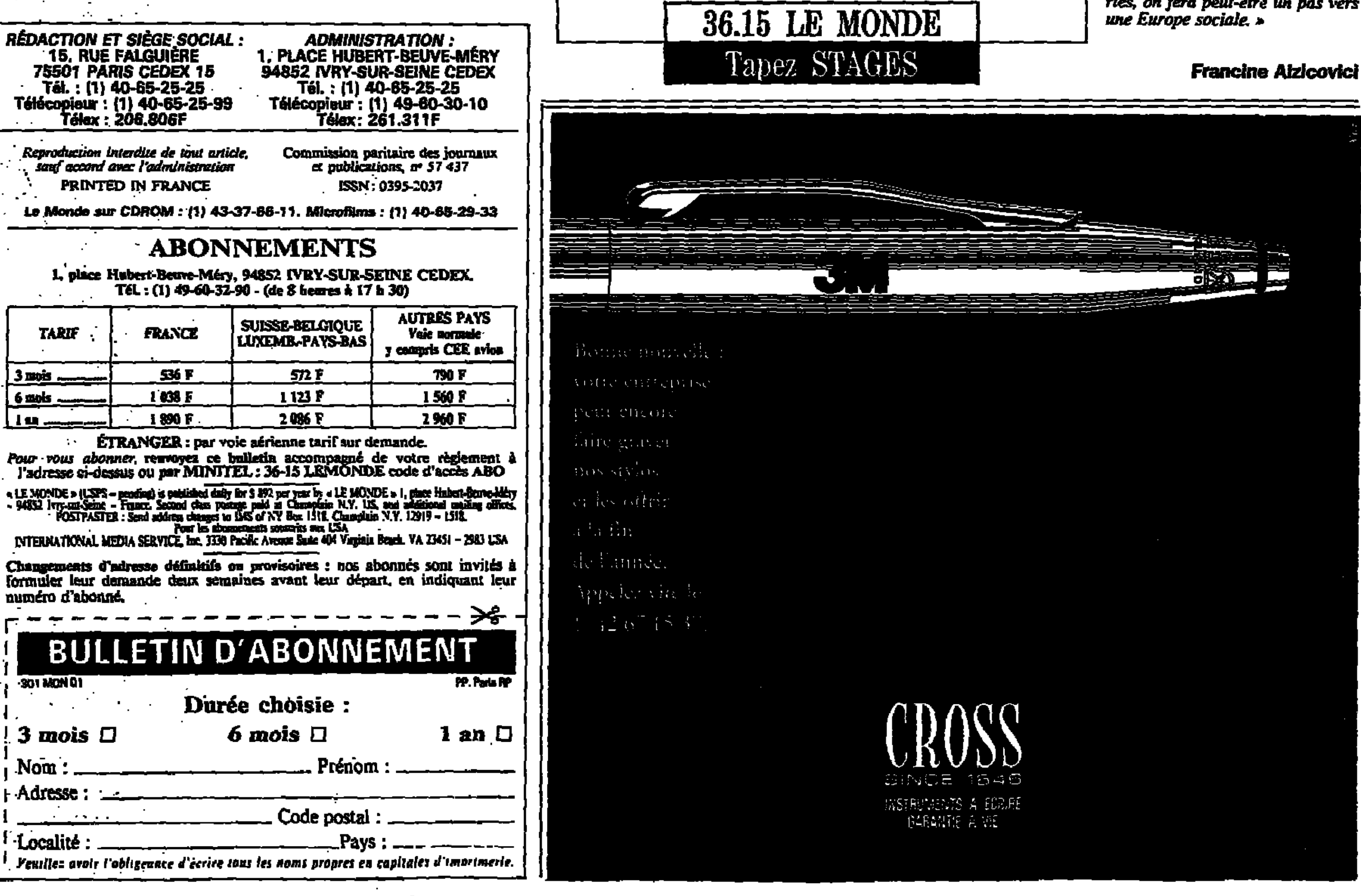
TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS – pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
301 MON 01 PP. Paris RP
Durée choisie :
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ________ Prénom : ________
Adresse : ________
________ Code postal : ________
Localité : ________ Pays : ________
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



INITIATIVES
EXPERIENCES

EMPLOI

Du chômage partiel au licenciement

Selon un rapport, ce dispositif d'aide ponctuelle aux entreprises connaît des dérives

Comment les entreprises utilisent-elles le chômage partiel ? Cette mesure, destinée à les aider à faire face à des difficultés exceptionnelles, permet-elle d'éviter des licenciements, objectif prévu dans sa définition légale ? A la demande de la délégation à l'emploi, des chercheurs du Séminaire d'économie du travail (SET-METIS, un groupe associant des équipes du CNRS et de l'université Paris-I) tentent d'y répondre dans une étude baptisée « Les recours des entreprises au chômage partiel ».

Face au développement de ce dispositif, la question se posait. En 1991, près de 31 millions d'heures ont été indemnisées par l'Etat à ce titre pour un montant d'environ 470 millions de francs, 44 millions d'heures en 1992 (environ 800 millions de francs) et pour 1993 on devrait atteindre un record historique avoisinant les 70 millions d'heures (1,5 milliard de francs). C'est la quatrième fois depuis la création de cette formule, en 1951, que le chômage connaît une explosion, après les pics des années 1974-1975, 1981-1982, et en 1984. Il intervient aujourd'hui en quasi-totalité dans l'industrie et se concentre dans les grands établissements et les régions industrielles, à commencer par le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, la Haute-Normandie et l'Ile-de-France.

Les chercheurs ont enquêté auprès de vingt-six entreprises du Nord valenciennois et de Seine-Saint-Denis, un échantillon non représentatif de l'appareil de production, soulignent-ils. L'étude dégage trois logiques d'utilisation de cette mesure.

La première est la « gestion du temps d'activité et de travail », le but étant d'ajuster le temps de travail rémunéré au moindre coût et au plus près du volume de la demande. Mais cet usage outrepasse *« très largement »* les dispositions réglementaires, constate l'étude. Les dérives se retrouvent particulièrement dans les entreprises les plus utilisatrices du chômage partiel (*automobile, construction mécanique et textile-habillement*) qui tend alors à devenir un *« dispositif permanent de flexibilité »*.

Une autre tendance permet, selon cette enquête, d'identifier une *« véritable logique de préservation de la cohésion sociale »* interne. Presque toutes les entreprises figurant dans l'échantillon appliquaient, en effet, le chômage partiel à l'ensemble de l'unité. Mais on sait aussi que ce n'est pas toujours le cas dans toutes les entreprises françaises.

Enfin, troisième logique, le chômage partiel apparaît comme *« le dernier instrument de flexibilité »*, après épuisement de tous les autres (modulation des horaires, suppression des heures supplémentaires, arrêt de l'intérim et des contrats à durée déterminée), ce qui, selon l'étude, illustre l'existence de *« sureffectifs de nature structurelle »*, risquant de déboucher tôt ou tard sur des licenciements.

La méthode du « juste à temps »

Les chercheurs ont également *repéré plusieurs déterminants* au recours au chômage partiel, tels que la sensibilité aux fluctuations conjoncturelles, la dépendance à un ou quelques gros clients, le déclin d'une activité ou la forte concurrence qui l'affecte. Les entreprises ayant un exercice saisonnier l'utilisent de façon régulière et récurrente.

Or, les variations d'activités saisonnières n'entrent pas dans le cadre légal du dispositif et pourraient conduire à un refus de l'administration du travail, qui délivre les autorisations ouvrant droit à l'indemnisation de l'Etat et à l'exonération des charges patronales. *L'organisation du travail* figure aussi parmi les déterminants, *notamment lorsqu*'elle fonctionne selon la méthode du « juste à temps », ce qui favorise un usage ponctuel mais fréquent du chômage partiel. Dans les organisations plus anciennes, sur machines ou chaînes de montage, c'est un instrument permanent qui élargit *« la plage de fluctuation du travail qu'autorisent les heures supplémentaires »*. Enfin, dans les entreprises qui ont déjà procédé à d'importants plans sociaux, le chômage partiel *« peut s'imposer comme le seul instrument ne mettant pas en péril la viabilité »* de l'entreprise.

En fin de compte, le chômage partiel remplit-il bien sa mission ? Non, affirment les chercheurs, qui observent que les renforcements successifs de l'indemnisation par l'Etat (en 1991, 10 francs de l'heure, puis 12 et 18 francs, et depuis le 1er juillet 1993, 22 francs) destinés à développer le chômage partiel en substitution aux licenciements, risquent d'aller à l'encontre du but recherché en induisant des effets pervers. Ainsi, dans certaines entreprises, *« loin d'éviter les licenciements, le dispositif permet d'en attendre la venue et peut même en faciliter la préparation »*.

« C'est, pour des sociétés en situation économique dramatique, un moyen de renflouer leurs caisses par la réduction de la masse salariale et de prendre le temps d'élaborer un plan social », précise Mathieu Béraud, l'un des chercheurs. A cette échéance, la trésorerie pourra alors supporter les frais liés aux licenciements. L'effet psychologique sur les salariés est aussi à prendre en compte. En multipliant les heures chômées et les discours sur la mauvaise santé de l'entreprise, *l'annonce des licenciements* finit par apparaître comme une fatalité dans l'esprit du personnel. Finalement, selon l'étude, divers résultats confirment bien que le *chômage partiel ne permet pas* d'éviter les licenciements. Si l'inspection du travail arrive à une telle conclusion à l'issue de son enquête préalable, qui reste toutefois assez superficielle, elle devrait, en application des textes, refuser son autorisation. Mais cette décision n'est pas facile à prendre : *« Les employeurs font du chantage en disant : Soit vous m'accordez du chômage partiel, soit je licencie tout le monde »*, indique un inspecteur du travail qui, dans une telle situation, préfère encore donner son accord, mais en négociant à la baisse le nombre d'heures indemnisables. *Celui-ci signale également* des cas de fraude, certes marginaux. Un thème que le rapport n'aborde pas. Quelquefois, l'administration s'aperçoit ainsi, après coup, que des salariés mis en chômage partiel étaient en réalité en arrêt de maladie ou en congés payés, ou bien que des embauches avaient été réalisées au même moment que la demande d'heures indemnisées. Un employeur récidiviste, qui s'était ensuite vu refuser une autorisation, est allé jusqu'à attaquer l'administration en justice. Un autre était passé outre le refus de l'inspection du travail. *« Dans ce cas, il n'y a pas de procès verbaux*, souligne cet inspecteur du travail. *Nous transmettons alors le dossier à l'URSSAF, qui peut réclamer les charges patronales dont l'employeur s'est exonéré de lui-même. »*

Dernière conclusion importante du rapport : le chômage partiel se banalise dans le cadre d'une gestion quotidienne de la flexibilité. Ce qui, là encore, paraît bien loin de l'esprit du dispositif. Dès lors, faut-il l'admettre et en tirer toutes les conséquences ou bien corriger les pratiques ?

F. A

FORMATION

Un paquebot de verre et de béton

La ville de Nice a inauguré un lycée hôtelier ultramoderne d'une capacité de 1 200 places

A peine nommé, au début de novembre, Pierre Ferrari, le recteur de l'académie de Nice, a reçu un superbe cadeau du conseil régional et de la ville : le nouveau lycée régional hôtelier et de tourisme de Nice, Paul-Augier (1). A son avis, *« le plus bel ensemble de formation hôtelière de France, voire, l'un des plus beaux lycées d'Europe »* et, *« certainement »*, par la gamme et le niveau de ses équipements, *« le plus moderne et le plus technologique »*. Un enthousiasme justifié.

Situé au cœur du quartier d'affaires de l'Arénas, face à l'aéroport de Nice-Côte d'Azur, l'établissement, d'une capacité de mille deux cents places, est, à tous égards, le plus important des vingt lycées construits, depuis 1986, par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de son « Plan lycées réussite ». Coût : 193,6 millions de francs (dont 124,8 millions de francs financés par la région et 68,7 millions de francs par la ville de Nice) pour une surface de planchers de 23 000 mètres carrés, soit plus du double de celle de l'ancien lycée de la *rue de France qui avait*, lui-même, succédé à la première école hôtelière de Nice créée, en 1914, sur la Promenade des Anglais.

Les deux architectes rochelais, Pierre Pacault et Jacques Collin, lauréats du concours lancé par le maître d'ouvrage, l'ont conçu comme un paquebot de verre et de béton, à double étrave – reliée l'une à l'autre par des ponts et passerelles – haut de six étages. Le programme de ce « vaisseau » niçois : trente-cinq salles de classe, onze cuisines et quatre pâtisseries, trois restaurants, huit chambres d'hôtes, ainsi qu'un ensemble de salles ou locaux spécialisés et un internat de cent cinquante-quatre lits. L'établissement se distingue, surtout, par son équipement haut de gamme qui représente, à lui seul, une dépense de 20 millions de francs. Feux nus traditionnels, plaques « coups de feu », à gaz ou électriques, plaques vitrocéramiques à foyers radiants, à induction ou thermiques, fours mixtes, cuiseurs à vapeur : le matériel des cuisines réunit, en particulier, tous les types d'énergie de cuisson adaptés aux besoins pédagogiques–y compris les plus innovants que ne possèdent pas encore les plus grands hôtels.

Vue panoramique

Quant au restaurant d'application, de cent cinquante couverts, son service et ses menus rivalisent avec ceux des meilleures tables de la Côte d'Azur. Installé au dernier étage du bâtiment, dans une tourelle de 250 mètres carrés, avec une vue panoramique sur la mer et une piste de danse, c'est la véritable vitrine du savoir – faire des élèves en fin d'études.

Le nouveau lycée hôtelier de Nice, qui reçoit, également, des salariés en formation continue, a accueilli, à la rentrée, sept cent soixante-treize élèves (dont deux cents en section tourisme) auxquels s'ajoutent les effectifs d'un centre de formation des apprentis de deux cents élèves. Comme la vingtaine d'autres lycées hôteliers existant en France, il offre un cycle d'enseignement court (BEP), un second cycle (bac technologique) et un cycle d'enseignement supérieur (BTS) complétés par une « mention » de sommellerie et trois formations d'initiative locale (cuisine végétarienne, traiteur-organisateur de banquets et pâtisserie). Les taux de réussite aux examens auxquels il *prépare figurent* parmi les plus élevés au plan national. En 1992 : 60% seulement pour le BEP de cuisine mais 100 % pour celui de restauration, de 81 à 96 % pour les anciens brevets de technicien (remplacés par le bac technologique) et, respectivement 70 et 95 % pour les BTS de tourisme et d'hôtellerie.

Malgré les ressources d'une région où le tourisme (39 milliards de francs de chiffre d'affaires) représente 10% de l'emploi salarié et non salarié, le placement des élèves est devenu, toutefois, plus aléatoire. *« Comme toutes les industries de main d'œuvre, l'hôtellerie a beaucoup souffert de la crise*, explique Claude Hébert, le proviseur du lycée. *Depuis deux ans, les offres d'emploi reçues par l'école ont fortement diminué et les retards à l'embauche se sont amplifiés. Si le placement des élèves de BEP est, en général, assuré, fût-ce pour des emplois saisonniers, les difficultés sont plus importantes au niveau des BTS. Plus que jamais, la mobilité est une nécessité de cette profession »*.

Le conseil régional, en accord avec les professionnels et les autorités académiques, s'est prononcé, à cet égard, pour une ouverture accrue sur « l'international ». A la rentrée 1993, l'une des deux classes de seconde a déjà été transformée en section européenne de langue allemande. La création d'un centre international du tourisme, destiné à la formation de dirigeants de grands hôtels – l'équivalent français de la célèbre école de Lausanne – est également en discussion dans le cadre de la préparation du XIe Plan.

Guy Porte

(1) *PDG du Negresco et créateur de nombreux hôtels dans le monde*, Paul Angier est une grande figure de l'hôtellerie de la Côte d'Azur. Il a également présidé, pendant de nombreuses années, le comité économique et social de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ECHO

Le travail : quel avenir ?

■ Sciences Po formation, et le journal *le Monde* organisent le 8 décembre 1993 à l'Hôtel Lutétia, à Paris, un débat sur le thème : « Le travail : quel avenir ? ». Au programme, deux tables rondes, l'une le matin, intitulée : « Quelle place pour le travail ? » ; l'autre l'après-midi, intitulée « Libéralisme ou protectionnisme ? » ; avec notamment pour intervenants : Jean-Claude Casanova ; Bernard Perret ; Hubert Bouchet ; Robert Boyer ; Jean-Baptiste de Foucauld ; Gilbert Hyvernat ; Pierre Rosanvallon ; Pascal Salin ; Jean-Marcel Jeanneney ; Michel Davy de Virville ; Pierre Garcia ; Luc Guyau ; René Rémond.
▶ **Renseignements et inscriptions : *Institut d'études politiques de Paris*, service formation continue, 215, boulevard Saint-Germain 75007 Paris. Tél. : 45-44-48-17/45-49-51-84.**

MANAGEMENT

Le choc des cultures

La fusion est un art difficile. Les ratés sont fréquents

FAISANT suite aux acquisitions et aux OPA, les fusions, c'est-à-dire l'intégration et l'unification en un seul groupe de deux entreprises distinctes (ou plus), entraînent les salariés en zone de turbulence matérielle et psychologique. *« Les turbulences sont particulièrement fortes lorsque les entreprises sont de taille comparable et sur le même créneau »*, remarque Jacques Dardaud, ancien président du laboratoire Bristol-Meyers (qui a fusionné avec Squibb) et également auteur de *Vivre une fusion d'entreprises en vainqueur* (1).

Dans ce cas, la fusion fait voler en éclats les règles du jeu social de chaque entreprise. Elle se traduit par un regroupement des équipes, souvent sur un même lieu géographique, par la suppression des fonctions qui font double emploi, par l'uniformisation des grilles hiérarchiques et des modes de rémunération, etc. Mais, avant tout, il faut apprendre à travailler avec l'AUTRE (entreprise) sur de nouvelles bases culturelles.

Mœurs bizarres

Que de traumatismes en perspective au sein des différentes parties en présence ! Car, dans l'entreprise, les comportements individuels sont cimentés par des valeurs et des façons de faire collectives. Du jour au lendemain, tous ces repères, parfois inconscients, disparaissent. Chacun va devoir côtoyer dans son quotidien des « sauvages » aux *mœurs bizarres n'utilisant même* pas le même langage.

Autant de différences, souvent jugées choquantes, qui conduisent les salariés de chaque entreprise à se regarder en chiens de faïence ; chacun campant sur ses habitudes et ses acquis ; chacun voulant imposer sa loi, forcément la meilleure.

Dès lors, comment réussir une fusion ? Psychologie, méthode (*le Monde* du 1er septembre) et doigté de la part de la direction générale et des ressources humaines sont les conditions pour réussir. Mais, au-delà de ces exigences, les recettes miracles n'existent pas. Et les derniers gadgets à la mode pour faire passer la pilule ont montré leurs limites. *« Dans tous les cas de figure, la réussite de la fusion suppose réciprocité, échange, complémentarité des traits de caractère et des points forts »*, estime Jacques Dardaud. En fait, il s'agit de créer les synergies culturelles pour que chacun s'y retrouve et se sente *valorisé*.

Vainqueur perdant

Pour Henri Grégoire, *directeur* des ressources humaines du groupe d'assurances Axa, il ne faut jamais nier les cultures d'origine sauf si elles sont antagonistes. Pour lui, l'idéal est d'arriver à promouvoir une double nationalité comme aux Etats-Unis, où de multiples populations se sentent américaines tout en gardant des traits importants de leur culture d'origine : chinoise, italienne...

Dans les faits, rien n'est plus difficile. La culture de la maison mère, *celle du vainqueur*, a souvent tendance à l'emporter sur l'autre, celle du perdant. Entériner cette situation est un mauvais calcul. Au premier pépin sérieux, la « sous-culture » sortira de l'ombre, comme le diable de sa boîte. Car les responsables ne sont jamais assurés que les cultures vont se marier et non rester collées en strates superposées, au risque de créer de réels dysfonctionnements internes.

L'éclatement du bloc communiste n'a t-il pas fait ressurgir des différences culturelles que l'on croyait appartenir à un passé révolu ? Le processus de fusion culturelle prend donc bien plus de temps que le rapprochement juridique lui-même.

Le groupe Axa, dont l'histoire est celle d'une succession de fusions-absorptions, en sait quelque chose. Au fil des ans, les Mutuelles unies ont absorbé Dronot (1981), Providence SA (1986), les Assurances du groupe de Paris (1989). La fusion a commencé à se mettre en place avec l'arrivée de Providence SA. En présence de trois sociétés équivalentes de moyenne envergure travaillant sur les mêmes marchés, *sans différence notable*, l'autonomie des entités ne se justifiait plus. Pour éviter de créer une grande usine, la direction décide alors de fusionner les sœurs jumelles et de les redécouper en trois entités distinctes de taille moyenne selon une logique clientèle : Axa Assurance, le généraliste, Uni-Europe pour le courtage, une troisième société pour les *autres formes de distribution*. Objectif « managérial » : fédérer les valeurs des anciennes entreprises autour de la « culture groupe » que la direction entendait insuffler : décentralisation, responsabilité et participation. Pourtant, Axa a été confronté à divers obstacles dus au brassage culturel, s'illustrant parfaitement dans la *constitution de la société* Uni-Europe.

Sous la responsabilité du management des *Mutuelles unies*, les compétences nécessaires ont été piochées dans le vivier humain des trois anciennes *sociétés* pour constituer le pôle courtage. Après un premier mouvement d'enthousiasme de quelques mois, issu de la fusion des fichiers et de la mise en place de nouvelles procédures, la désillusion générale s'installe. En fait, l'appartenance au nouveau groupe n'a pas résisté aux difficultés informatiques, et certains comportements culturels anciens ont refait surface. La direction des ressources humaines doit alors *mettre en place une batterie* d'actions de communication interne et externe pour consolider la *nouvelle identité*. Mais l'entrée en piste des AGP, soit deux cents personnes de plus à fondre dans le moule, fragilise l'édifice encore instable ; elle entraîne de nouveaux changements d'équipes et un *déménagement*.

Sectes culturelles

Consolidée par l'arrivée de jeunes recrues favorisant une culture homogène, l'*identité* groupe a, au fil du temps, pris corps. Mais la page des difficultés n'est pas définitivement tournée. La crise a réveillé de vieux démons. Alors que l'embauche a été stoppée, certains anciens, se sentant menacés, se tournent à nouveau vers les valeurs sécurisantes du passé et se regroupent en « sectes » de même origine culturelle.

Finalement, pour réussir une fusion il faut sans doute jeter les bases d'un nouveau monde durable pour que les *salariés concernés* n'aient pas envie de se raccrocher à leur ancienne culture. Sans pour autant faire abstraction de leur passé. Un exercice de funambule, au cœur de toutes les formes de changement...

Catherine Lévi

(1) *Vivre une fusion d'entreprises en vainqueur*, de Jacques Dardaud, Publi-Union, 137 pages, janvier 1993.

Intégrer sans casser

LORSQUE les sociétés conservent leur autonomie *opérationnelle*, les *risques* de rejet de la « greffe groupe » sont tout aussi grands que lors de la disparition complète des sociétés fusionnées. En effet, dans ce cas, chaque société peut chercher à faire perdurer son *autonomie* et *sa culture*, voire refuser de communiquer avec la maison mère ou *encore s'ériger en baronnie*. D'où l'importance de susciter des centres d'intérêt communs et d'apprendre à travailler ensemble.

Pour créer des synergies, la direction de Matra-Hachette *travaille dans ce sens. « Malgré la diversité des métiers, nous souhaitons que les salariés des deux entreprises partagent des valeurs culturelles communes dont le centre est l'innovation »*, met en avant Thierry Funck-Brentano, directeur de la communication et des ressources humaines. Le *multimédia*, projet commun, vient donner corps à cette philosophie. Ainsi, les responsables des deux sociétés associées à la démarche conjuguent leurs savoir-faire : la technologie pour Matra, *l'édition et la communication* pour Hachette. Mais le plus difficile consiste certainement *à faire travailler le top management* des deux sociétés ensemble, chacun, *jusqu'alors*, fonctionnant en solo. Aussi, depuis peu, les patrons des différentes filiales se réunissent en comités de direction. Lors des séances de travail, chacun peut apporter son éclairage sur l'expérience de *l'autre*. De la *défense* à l'automobile en passant par le livre ou l'audiovisuel, on imagine *que les échanges ne* doivent pas manquer de sel... En tout cas, s'est opéré un *véritable décloisonnement* des connaissances comme des pratiques.

Mais, attention, pour Thierry Funck-Brentano, il ne s'agit pas pour autant de « casser » l'identité des entreprises, car leur pérennité culturelle est au cœur de la survie du groupe. L'équilibre n'est pas *facile* à trouver...

C. L.

TRIBUNE

Réduction du temps de travail : le retour

par Jacques Rigaudiat

ALORS qu'il paraissait mort et enterré dans notre pays depuis 1982 et l'échec du passage aux *trente-neuf heures*, le thème de la réduction du temps de travail semble devoir revenir sur le devant de la scène publique.

Même s'il est tardif et n'intervient qu'une fois une nouvelle « crête » – celle des trois millions de chômeurs – passée, on ne peut que se réjouir d'un tel retour.

Reste à savoir si, tels qu'ils apparaissent actuellement, les termes du débat sont bien posés et si, au-delà des effets de mode et de la démagogie, on saura tirer les leçons du passé pour donner vie au processus de réduction significative, décentralisée et collective du temps de travail, qui est seul à même de nous permettre de lutter efficacement contre l'inexorable montée du chômage.

Les données du problème sont bien connues : face à la croissance de la population active, et compte tenu de l'évolution de la productivité du travail, il faut une croissance de l'ordre de 3,5 % par an pour commencer à grignoter le chômage.

C'est là, on le sait, un rythme d'évolution qu'il est et sera bien difficile d'atteindre de manière durable.

Autant dire que, sauf changement drastique de notre politique de l'emploi, la probabilité est forte pour que le chômage ne recule pas, voire pour qu'il continue de croître.

Face à ce danger, et une fois refusée la tentation libérale d'une réduction forte et généralisée du coût du travail, et écarté le risque d'une société duale peu ou prou inspirée de l'exemple américain, reste une troisième voie : celle de la réduction du temps de travail.

Or, bien que simple dans l'énoncé de son principe, la réussite d'une telle politique suppose une alchimie délicate.

De ce point de vue, deux écueils doivent d'emblée être évités.

Il faut tout d'abord abandonner l'idée d'une action centrée sur la diminution de la durée légale : à l'usage (1936 et 1982), ce type d'intervention s'est révélé inefficace pour créer durablement des emplois.

Parce que les entreprises, mises devant le fait accompli, cherchent alors à compenser les surcoûts liés à une réduction qu'elles subissent plutôt qu'elles ne l'organisent, le résultat final est un travail de durée certes réduite mais aussi plus intense. Au total, l'effet sur l'emploi est rapidement égal à zéro.

C'est une victoire à la Pyrrhus et cela décrédibilise pour longtemps toute politique de réduction du temps de travail.

A l'inverse, la confiance excessive dans la seule négociation entre partenaires sociaux voue, sauf circonstances particulières, à l'immobilisme.

C'est ce que l'on constate en France depuis un peu plus de dix années.

Au mieux, on voit alors quelques entreprises « exemplaires » montrer le chemin ; c'est utile, mais totalement inadapté à l'ampleur du problème.

Si les voies exclusivement autoritaire ou contractuelle sont vouées à l'échec, que faire ?

La réponse tient en peu de mots : faire jouer à l'Etat son rôle, tout son rôle, qui n'est pas que de contraindre et de punir, mais aussi d'inciter.

Il faut que chacun d'entre nous, salarié comme chef d'entreprise, trouve son intérêt dans une réduction du temps de travail, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est à cet objectif, « internaliser les externalités », que l'Etat devrait s'attacher.

Pour cela, je propose que trois types de mesures soient adoptées :

– La première consiste en une réforme du régime juridique de la durée du travail, cela sans modification de la durée légale.

Ainsi, le régime hérité de 1936 serait maintenu, et avec lui la durée hebdomadaire à trente-neuf heures, mais le recours aux heures supplémentaires serait rendu plus difficile et renchéri.

SIMULTANÉMENT, un autre régime serait mis en place. S'appuyant sur les lois « Delebarre » et « Séguin », autorisant la modulation au cours de l'année, il serait toutefois réservé aux seuls cas d'horaires significativement réduits.

Les entreprises auraient ainsi le choix entre le maintien des durées actuelles, avec des heures supplémentaires d'un accès plus difficile, et la possibilité d'une annualisation, dès lors qu'il y a réduction collectivement négociée des horaires ;

– La seconde mesure repose sur une modulation des cotisations sociales en fonction de la durée du travail.

S'il est vrai que la réduction du temps de travail permet de combattre le chômage, alors il est légitime que ceux qui participent à cette lutte y soient incités, et que, symétriquement, ceux qui pratiquent des horaires excessifs soient pénalisés.

Des allégements de charges sociales patronales et salariales, financés par des majorations frappant les durées longues, seraient ainsi consentis au bénéfice des horaires réduits ;

– Enfin, troisième et dernier élément du dispositif : une subvention à la réduction du temps de travail.

Si réduire le temps de travail c'est diminuer le chômage, c'est, par conséquent, aussi en réduire le coût. Réduire le temps de travail, c'est améliorer les finances publiques.

L'Etat doit anticiper ce gain et le mettre à la disposition de ceux qui en sont à l'origine.

L'ensemble du dispositif est autofinancé : les crédits nécessaires aux subventions sont trouvés dans les économies réalisées par les finances *publiques du fait de la diminution* induite du chômage.

Deux mécanismes sont ici à distinguer.

Dans le premier, il s'agit de préserver les emplois qui, sans cela, seraient perdus du fait des licenciements économiques. Une mesure de réduction du temps de travail serait rendue obligatoire dans les plans sociaux, une allocation temporaire inspirée du chômage partiel permettant de compenser les pertes de salaire.

Le second vise, quant à lui, à soutenir la création d'emplois : pour toute heure de réduction du temps de travail une subvention serait ainsi accordée, dès lors, du moins, que la durée d'utilisation des équipements est maintenue ou augmentée.

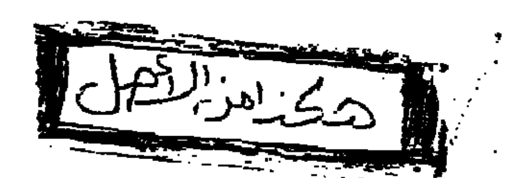
Compte tenu du « coût du chômeur » que l'on peut estimer à près de 120 000 francs par an, cela correspond à une subvention de 65 francs par heure libérée et par semaine, ce qui assure une compensation salariale totale jusqu'à 1,9 fois la valeur actuelle du SMIC.

Cela correspond très exactement au vœu récemment exprimé sur ce sujet par le chef de l'Etat, de ne pas voir les rémunérations inférieures à 1 000 francs par mois être amputées dans leur pouvoir d'achat.

En développant un cadre réglementaire adapté et en mettant en place des dispositions financières incitatives à une forte réduction du temps de travail, l'Etat ouvrirait ainsi véritablement la voie à des négociations qui auraient quelque chance d'aboutir.

La question de la compensation salariale n'étant plus, grâce aux compensations financières, ni édictée nationalement, ni taboue, on peut alors espérer déboucher sur le processus, décentralisé mais général, de réduction significative du temps de travail sans lequel la lutte contre le chômage n'est qu'une vaine chimère.

▶ **Jacques Rigaudiat est ancien conseiller social de Michel Rocard à Matignon et vient de publier *Réduire le temps de travail* aux éditions Syros-Alternatives économiques.**

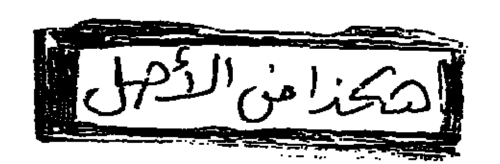


SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités territoriales - Ministères - Associations

LE MONDE DES CADRES

CONSULTANT



LE MONDE DES CADRES

SUCCURSALE d'une PREMIÈRE BANQUE INTERNATIONALE
recherche

RESPONSABLE du DÉPARTEMENT COMMERCIAL
(1 000 000 F)

Vous êtes directement rattaché(e) à notre direction générale, votre mission consiste à développer nos activités commerciales avec les grandes entreprises françaises de premier rang.

Le haut niveau de rémunération proposée doit être le reflet de :

– Votre réelle expérience et de vos performances en tant que « Marketing Officer » et/ou directeur d'un département commercial,

– Vos connaissances de la situation des grands marchés industriels et des entreprises qui les composent,

– Votre habileté à manier les instruments financiers comme les aspects légaux des opérations, et en particulier

– **L'excellence du réseau de relations que vous avez réussi à vous construire au sein des premières grandes entreprises françaises.**

La taille significative de nos opérations est à l'image de celle de nos clients, privés ou publics. Les analyses de crédit qui permettent de les autoriser se doivent d'être complètes afin d'obtenir les autorisations nécessaires de notre siège.

L'encadrement de votre équipe, 2/3 «marketing officers», fait aussi partie intégrante de votre mission. Avec l'approbation du directeur général de notre succursale, vous déciderez de votre stratégie comme de votre équipe.

Agé(e) de 40-45 ans, diplômé(e) de l'enseignement supérieur (HEC ou équivalent), votre anglais est à votre image, professionnel.

AUDITEUR INTERNE
(350 000 F)

Vous êtes directement rattaché(e) à notre direction générale, votre mission consiste à assumer l'intégralité de l'audit interne de notre *succursale*.

Vous serez principalement en charge de :

– vérifier la réalité et l'exactitude de nos actifs et de nos *opérations*.

– vous assurer que nos opérations, notre organisation ainsi que notre système de procédures internes :

- sont conformes aux exigences des réglementations et lois en vigueur, ainsi qu'à nos propres règles internes, fixées par notre siège et notre direction,
- fonctionnent efficacement et immanquablement,

– durant la bonne exécution de ces travaux, examiner et proposer toute amélioration au sein de l'organisation de notre Succursale et/ou de notre système de procédures internes.

Vous êtes un(e) vrai(e) professionnel(e) dans votre domaine, vous avez un intérêt particulier pour les opérations de marché, en plus d'une bonne expérience des crédits et du «retail banking». Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, votre anglais est opérationnel.

OPÉRATEUR JUNIOR MARCHÉ MONÉTAIRE

Au sein d'une équipe dynamique opérant sur l'ensemble des marchés, avec le bénéfice d'un nom exceptionnel, votre mission consistera, *dans un premier temps*, à opérer sur les marchés monétaires, francs et devises.

Vous êtes âgé(e) de 25 ans et vous disposez d'une première expérience sur les marchés monétaires.

Adresser C.V. + lettre manuscrite + photo sous réf. : 8696.
Le Monde Publicité, 15-17, rue du Col.-P.-Avia, 75902 Paris Cedex 15

Groupe hôtelier de prestige, nous proposons à un

attaché de presse

une mission d'envergure. Vous rejoindrez notre Direction Générale et prendrez en charge l'ensemble de nos relations presse et "multi média". De formation supérieure (EFAP ...), vous possédez impérativement une expérience identique de 3 ans minimum, acquise si possible dans l'hôtellerie ou une société de services haut de gamme. Vous connaissez parfaitement l'univers des médias. Votre atout majeur résidera dans votre aisance relationnelle et votre grande capacité d'adaptation. Vous maîtrisez parfaitement tous les aspects de la communication, tant orale qu'écrite. Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant sur l'enveloppe la référence 383 à COMMUNIQUE 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

MEDIAPA

DERMATOLOGIE

RESPONSABLE LOGISTIQUE EXPORT
LE SENS DE L'ORGANISATION DANS LA PEAU

ALLER DE L'AVANT DANS UN GROUPE QUI S'EN DONNE LES MOYENS VOUS SÉDUIT ? GALDERMA, *LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE* À LA POINTE DE LA DERMATOLOGIE, FILIALE DE NESTLÉ ET DE L'ORÉAL, VOUS PROPOSE DE REJOINDRE SON TOUT NOUVEAU SITE DE PRODUCTION "HIGH TECH" IMPLANTÉ PRÈS D'ANNECY, *EN HAUTE-SAVOIE*.

DIPLÔMÉ D'UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE OU INGÉNIEUR POSSÉDANT UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE DANS UN SERVICE EXPORT, MOBILE ET PARFAITEMENT ANGLOPHONE, VOUS ASSUREREZ LA COHÉRENCE ENTRE LES *PRÉVISIONS DES VENTES ET LES COMMANDES*. EN RELATION PERMANENTE AVEC L'USINE, LE SIÈGE À LEVALLOIS ET NOS CLIENTS DU MONDE ENTIER, VOUS PARTICIPEREZ À LA COORDINATION DES ACTIONS ENTRE LE PLANNING, LA PRODUCTION ET LE STOCK POUR LES COMMANDES, LA PRÉPARATION ET L'EMBALLAGE. VOUS *SUPERVISEREZ* ÉGALEMENT L'ADMINISTRATION DU SERVICE CLIENTS EXPORT ET CELLE DES LIVRAISONS.

APRÈS 6 À 8 MOIS DE FORMATION À *LEVALLOIS*, CE POSTE SERA BASÉ EN HAUTE-SAVOIE. VOS PERFORMANCES VOUS OUVRIRONT DE RÉELLES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AU SEIN DE NOS *STRUCTURES EN PLEINE EXPANSION*.

ALORS, POUR VIVRE UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE HAUTEMENT QUALITATIVE, MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE *S/RÉF. LOE À GALDERMA - 20, AV. ANDRÉ* MALRAUX - 92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX.

GALDERMA

OBJECTIF NUMERO 1 : DEVENIR NUMERO 1

MEDIAPA – Photo COMSTOCK

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

Pour construire le futur, il faut de l'imagination...

Siris Partenaires conjugue projection dans le futur et pragmatisme sur le terrain. Côte à côte avec nos clients - de grandes entreprises performantes dans le secteur concurrentiel -, nous les amenons à anticiper leur évolution et à définir leur entreprise telle qu'elle devra être demain.

Pour traduire le futur en termes de besoins - et non de moyens - nos collaborateurs ont donc une mission globale : percevoir ce que sera demain et lancer la mise en œuvre du projet *construit à partir* de l'analyse du présent. Ils *interviennent dans tous les domaines* : gestion, production, organisation, relations sociales... pour faire adhérer l'ensemble de l'entreprise à des objectifs ambitieux et à forte dynamique.

Aujourd'hui, vous vous sentez "la moelle" pour occuper un poste de responsabilité.

De formation supérieure (bac + 5), pragmatique et concret, vous avez un esprit d'analyse et de synthèse développé, une réelle aptitude à anticiper et à communiquer avec, en plus, un enthousiasme indéfectible. La maîtrise d'une langue étrangère est indispensable.

Pour rejoindre notre équipe, adressez votre dossier de candidature à Siris Partenaires S.A., 50 rue Marcel-Dassault, 92100 Boulogne.

... et plus !



MEDIA SYSTEM

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

LE CREDIT AGRICOLE A CREE CREDIT AGRICOLE CONSULTANTS POUR EXPORTER SON SAVOIR-FAIRE DANS LES METIERS BANCAIRES EN EUROPE DE L'EST.



CONSULTANT

PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE EN EUROPE DE L'EST.

Crédit Agricole Consultants propose aux banques de ces pays des activités de conseil, d'assistance technique et de formation, fondées sur l'expertise de la première banque française par le montant du bilan et celui des résultats.

Vous êtes un expert des métiers de la banque, rejoignez son équipe de consultants permanents

De niveau bac + 5 (grande école de commerce ou université), vous justifiez d'une expérience professionnelle de haut niveau d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et financier et, notamment, en qualité de consultant pour le compte de, ou au sein d'organisations internationales spécialisées (Banque Mondiale, CEE...).

Vous êtes bilingue français-anglais et disponible pour de fréquentes missions en Europe de l'Est.

La maîtrise d'une langue d'Europe Centrale ou Orientale, de préférence le russe ou le polonais, sera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous la référence CT/05-93 à Chantal Tardivon - Caisse Nationale de Crédit Agricole - Direction des Ressources Humaines - 83, boulevard Pasteur - 75015 Paris.

NC Communication

Directeur

BOURGOGNE TECHNOLOGIES ***a pour objectif de promouvoir par des opérations de transfert le Développement Technologique et la Recherche dans les entreprises de la région.***

Chargé de gérer l'ensemble des activités, vous êtes le garant du bon respect de la politique générale définie par le Conseil d'Administration.

Vous êtes l'interface entre les industriels et les différents organismes publics et privés et répondez ainsi aux besoins des entreprises de façon optimale.

Vous animez une équipe de Conseillers et d'Ingénieurs.

De formation scientifique dans le domaine des Sciences de la Matière, Bac + 5 minimum, de type ingénieur, vous justifiez d'une expérience industrielle de 10 à 15 ans avec une responsabilité d'encadrement et de gestion. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et connaissez le milieu scientifique.

Dynamique, adaptable et diplomate, vous possédez des ***aptitudes relationnelles élevées.***

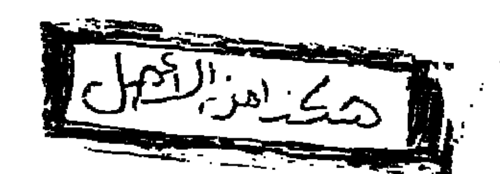
Votre forte curiosité d'esprit et votre esprit critique vous amènent à explorer des domaines nouveaux.

Poste basé à ***DIJON (21).***

Envoyez CV + photo + lettre sous réf. BG1193C à ***Nathalie PERRIN, RH PARTNERS***, 29 bis rue de l'Arquebuse, 21000 DIJON et consultez la définition de fonction sur Minitel 3617 RHPARTNERS.

RH PARTNERS

MEDIA SYSTEM



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique



Etablissement financier
filiale d'une banque étrangère de premier plan recherche

GESTIONNAIRE DE BACK-OFFICE

Intégré(e) au sein de l'équipe back-office futures et options et en contact étroit avec le front-office, vous êtes associé(e) au contrôle des opérations de marchés, aux relations administratives avec la clientèle et les chambres de compensation ainsi qu'à la gestion des comptabilités auxiliaires de marché.

De formation Ecole de Commerce ou équivalent, vous êtes débutant(e) ou vous avez acquis une toute première expérience dans un environnement riche en relations clientèle qui a démontré votre sens du service, vos qualités de communication et d'adaptation ainsi que votre esprit d'équipe.

Nous attendons également que votre implication vous permette de faire évoluer rapidement les responsabilités que nous vous confierons.

La maîtrise de la langue anglaise est nécessaire.

Merci d'adresser votre CV sous référence CAB/3058.

FAIRWAY *Horizon Financier*
27, rue Marbeuf 75008 PARIS

FAIRWAY
H O R I Z O N

GOODWILL



CRÉDIT NATIONAL

Intégrez une équipe de Juristes de haut niveau

JURISTE D'AFFAIRES

L'Ingénierie Financière à long terme est depuis toujours notre spécialité. Volontaires et solides, nous avons progressivement diversifié nos produits vers les interventions en fonds propres, les opérations de marchés de capitaux et l'immobilier.

Au sein de notre **Direction des Engagements** (Département du Financement des Grandes Entreprises), vous aurez à gérer un ensemble [illegible] situations concernant nos clients composés de grandes entreprises nationales ou internationales :

- conseils aux commerciaux et participation à l'instruction de dossiers de financement à moyen et long terme,
- rédaction de contrats de prêt et gestion juridique des opérations,
- participation au montage de syndications internationales,
- mise au point de dossiers de financement conjoints avec des partenaires étrangers, notamment allemands et anglais.

Vous possédez :

- une formation juridique supérieure (Maîtrise, DEA, DESS...)
- [illegible] maîtrise de la langue allemande, associée à une [illegible] allemand ainsi qu'une très bonne connaissance de l'anglais,
- une expérience d'[illegible] 5 ans dans une banque ou une grande entreprise,
- *un esprit rigoureux, un jugement sûr,* et des aptitudes de travail en équipe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, *photo et indication de votre rémunération actuelle au* Crédit National - Département des Ressources Humaines - 45, rue *Saint-Dominique 75700 PARIS.*

Carré Turenne

Adjoint de notre DRH

opérationnel, rigoureux et relationnel

ESC ou Universitaire — ***Lorraine***

Plus d'un milliard de francs de CA, près de deux mille collaborateurs, notre entreprise qui se situe dans le secteur de la distribution, n'a pas cessé de se développer depuis le début du siècle. Il est à souligner que la crise actuelle ne nous affecte pas... nos résultats restent en croissance. Situés dans cette Lorraine qui est proche du Luxembourg, notre ambition est d'être à la dimension du défi européen. En parfaite osmose avec notre DRH dont vous êtes l'indispensable bras droit, c'est à vous que revient la coordination administrative. De la paie au bilan social en passant par tous les aspects concrets du quotidien vous êtes celui vers qui tout converge et avec qui tout problème devient solution. Créatif et évolutif, si vous estimez que votre expérience fait de vous l'homme compétent que nous attendons, rencontrons-nous vite. Vous habiterez notre belle région chargée d'histoire et forte de son futur où il fait bon vivre pour ceux qui ont choisi l'authenticité.

ORION vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions) sous la réf. 6021/M.

ORION



31/33 rue de la Baume, 75008 Paris

Aujourd'hui, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS est au service de 267.734 entreprises sur Paris et sa région et gère un budget de 3 milliards de F.

Son rôle est multiple: consultatif, appui aux entreprises, enseignement, gestion d'équipements publics.

Mais la C.C.I.P., ce sont aussi de prestigieuses filiales - Palais des Congrès, Parc des Expositions Paris-Nord Villepinte - et, à travers ses réalisations, la maîtrise des technologies de pointe

Le Centre d'Observation Economique (23 personnes) est un centre de conjoncture nationale et internationale. Concepteur d'un certain nombre de baromètres, il apprécie et analyse la situation économique présente et élabore des prévisions à court-moyen terme. Il recherche un(e)

Macro-Economiste
(C.D.D. de 3 ans)

Intégré(e) à la division conjoncture et prévision, vous analysez et suivez la conjoncture de l'Investissement.

Diplômé(e) d'études supérieures en économie ou économétrie (3ème cycle universitaire ou équivalent), vous justifiez d'une expérience de trois à cinq ans à un poste similaire.

Votre esprit de synthèse et vos aptitudes rédactionnelles sont des atouts pour réussir dans ce poste.

Connaissance de l'anglais souhaitée.

Merci d'adresser votre candidature sous référence ALM11396 à la C.C.I.P. - DRH 8, *rue Chateaubriand* - 75008 PARIS.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

LA POSTE
DIRECTION DU COURRIER RECRUTE
INGÉNIEUR DE PRODUCTION

FONCTIONS

La direction du courrier recherche pour son activité messagerie un ingénieur de production. Vous serez chargé de définir l'ingénierie globale des centres de traitement propres à cette activité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de chacun des centres, vous aurez en charge, avec le concours de nos services techniques :

- la définition de l'organisation industrielle,
- le choix des équipements,
- le suivi des installations.

QUALIFICATION

Ingénieur diplômé arts et métiers, INSA ou équivalent, disposant d'une première expérience (3 à 5 ans) acquise dans le domaine de l'organisation et la gestion de production, et/ou la logistique.

Autonomie dans la conduite des projets, esprit d'initiative et d'innovation, sens aigu du contact, des relations humaines et de la communication, *sont des qualités indispensables* pour réussir dans ce projet.

Le poste est situé à Boulogne-Billancourt.

Sous réf. : 8694.

LE MONDE PUBLICITÉ,
15-17, rue du Col.-P.-Avia, 75902 Paris Cedex 15.

L'un des leaders mondiaux dans le domaine de la technologie de pointe : instrumentation scientifique, lasers scanners, etc... recherche pour sa filiale française (150 MF - 45 personnes) un jeune

Directeur Administratif et Financier

Les ULIS (91) 380 KF ± (+ voiture)

Au-delà de la coordination et de la gestion complète de plusieurs petites entités et "Business Units", bilans, suivi budgetaire, cash, reporting mensuel, stocks, Personnel et paies MIS (AS 400), pour lesquelles vous êtes aidé d'une équipe compétente vous devrez optimiser les structures et les procédures internes, mais surtout être une force de proposition et de conseil auprès des "line managers", de la Direction Générale et Financière Groupe (USA et SUEDE) dont vous êtes l'interface permanente.

Position "stratégique" pour un candidat bilingue anglais A 33/35 ans, diplômé ESC + DECF vous avez acquis de solides compétences techniques et informatiques, en cabinet mais surtout en entreprises anglo-saxonnes. Vous possédez les qualités de rigueur, d'autonomie et de discernement nécessaires pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser lettre de motivation et CV s/réf. M/29à ARCOS & PARTNERS, 29, rue de Miromesnil, 75008 PARIS.

ARCOS & Partners

CONTESSE

Le Monde PUBLICITE

Pour passer vos annonces :



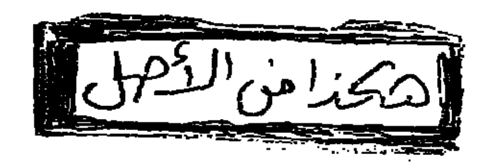


46-62-72-02
46-62-73-90

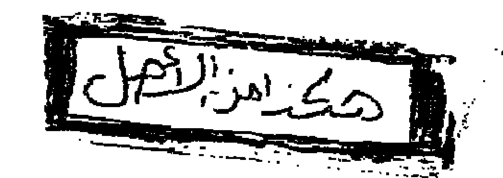
FAX : 46-62-98-74

Auditeurs bancaires

JCDecaux



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

INGENIEUR CONSEIL

Pour le Service des Etudes Industrielles de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Au sein de notre équipe d'Ingénieurs Conseils, vous prendrez en charge des missions d'études et de diagnostics concernant tous les aspects de l'entreprise : techniques, commerciaux, économiques, financiers et humains. Vous développerez des contacts de haut niveau auprès d'entreprises diversifiées tant en France qu'à l'étranger.

Diplômé d'une grande école d'ingénieurs, vous avez suivi une formation complémentaire à la finance ou à la gestion. Vous bénéficiez d'une expérience opérationnelle significative de cinq ans environ dans le secteur industriel. Aisance relationnelle, capacité de jugement et qualités rédactionnelles sont indispensables pour réussir dans cette fonction. La maîtrise de l'anglais est un atout.

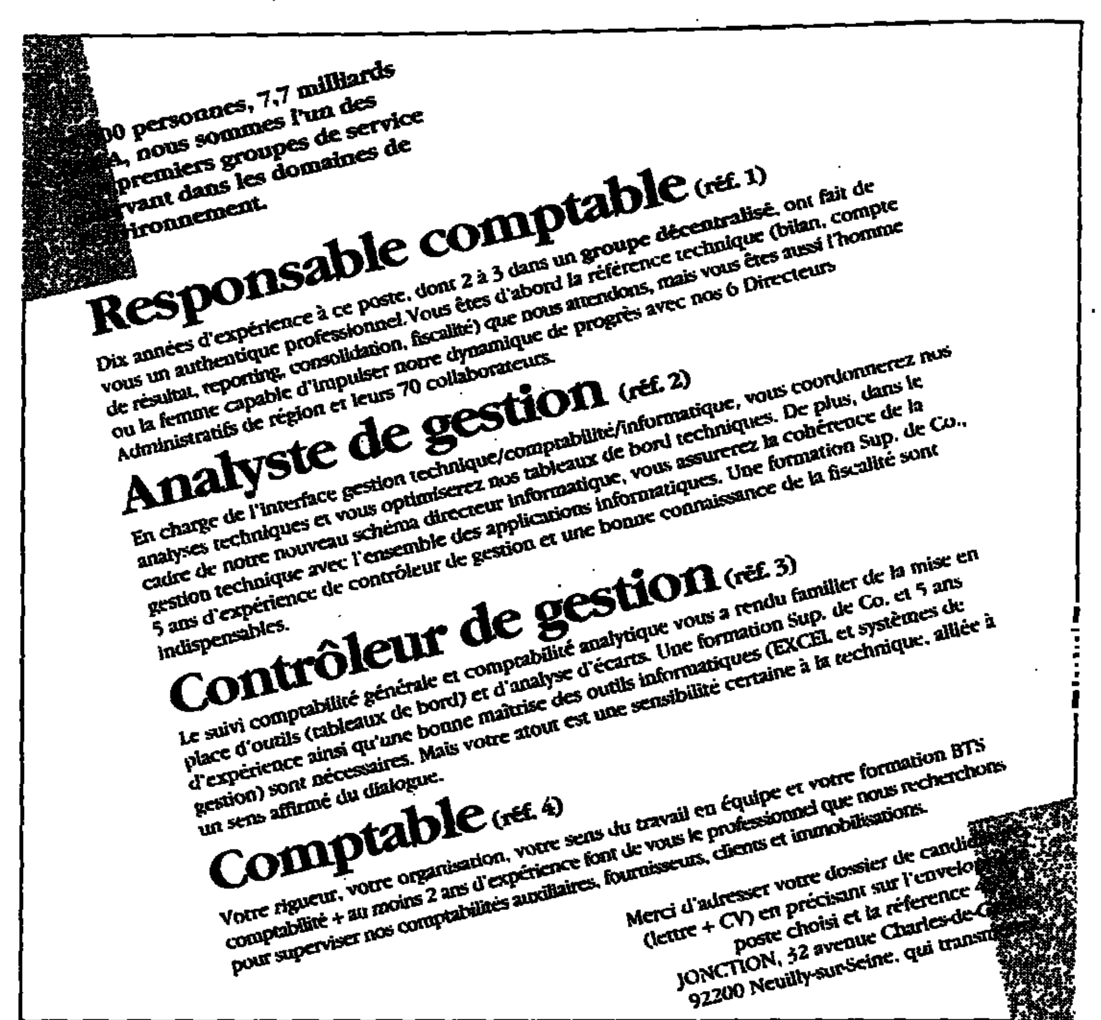
Cette première affectation, d'une durée de quatre à cinq ans, vous permettra d'évoluer vers d'autres fonctions au sein des différentes Directions de la Banque.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et prétentions, sous référence INCO, à Chantal MARIA - Société Générale - Service du Recrutement 7, rue Caumartin - 75009 PARIS.

EURO RSCG CARRIERES



CONJUGUONS NOS TALENTS.



Groupe Industriel Français recherche pour l'une de ses filiales un

Directeur Financier
(Allemand courant)

PAYS DE LOIRE — **400 KF ±**

Rattaché au Directeur Général de la filiale, vous prenez en charge la direction financière comprenant la supervision et l'animation :
- du contrôle de gestion industriel,
- du service comptable,
- du service informatique.

Vous encadrez une équipe de 10 personnes.

Agé d'environ 35 ans, de formation Grande Ecole de Commerce ou équivalent, vous justifiez d'une expérience au sein d'un cabinet d'audit ou de conseil en organisation complétée par une expérience en entreprise en environnement industriel.

Ce poste nécessite le sens du respect des délais et des procédures Groupe ainsi qu'une grande capacité de travail et une forte personnalité afin de jouer un rôle de conseil au niveau local.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 882 LM à Pierre-Guillaume DAY NICHOLSON INTERNATIONAL Search and Selection Consultants 126, rue Réaumur - 75002 PARIS.

NICHOLSON INTERNATIONAL France

Royaume Uni - Belgique - Pays-Bas - Espagne Italie - Allemagne - Pologne - République Tchèque - Turquie



Nous sommes une Société d'Edition professionnelle de 1er plan, spécialisée en droit de l'entreprise : fiscal, social, *affaires. Dans le cadre de notre développement,* nous recherchons :

Juriste confirmé(e)
Rédacteur droit communautaire

- Notre activité éditoriale en droit communautaire se développe et se diversifie (mémento, jurisprudence).
- Directement rattaché au Directeur des rédactions, vous serez responsable de :
  - la conduite rédactionnelle de notre mémento de droit communautaire,
  - la rédaction des articles ayant trait aux principes généraux,
  - la coordination des diverses activités rédactionnelles en droit communautaire,
  - *l'interface avec les rédactions spécialisées auprès desquelles* vous assurerez, en outre, un rôle de conseil et de formateur en *droit communautaire.*
- Agé de 35 ans environ, de formation 3ème cycle en droit communautaire (DEA), vous justifiez de 7 ans au moins d'expérience de praticien en Entreprise, Cabinet ou Institution, qui vous confère une très bonne connaissance du milieu juridique communautaire.
- Vous conjuguez aptitudes rédactionnelles, sens de la communication et des initiatives, qui vous permettront de participer avec nous au développement d'une activité riche de promesses.

UN des TROIS

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous réf. 2661 à UN des TROIS Ressources Humaines - 31, rue Chaptal - 75009 PARIS.

Conseil en dynamique Humaine

AK

Notre groupe est l'un des acteurs industriels majeurs dans les biens d'équipement : nous recherchons actuellement un

Chef de mission Audit interne

Lyon

- Professionnel de l'audit, vous avez une solide formation supérieure (de gestion ou d'ingénieur + 3ème cycle de gestion) complétée par trois années d'expérience de l'audit interne dans une entreprise industrielle ou de l'audit externe, en cabinet.
- Directement rattaché au responsable de l'audit, vous intégrerez une équipe de 7 personnes dont la mission de conseil et de suivi est essentielle.
- Dans ce cadre, vous serez amené à effectuer des déplacements fréquents sur nos différents sites.
- Rigoureux et très impliqué, vous parlez impérativement l'anglais et l'allemand pour évoluer dans un contexte international.

Merci d'envoyer votre candidature sous réf. 234 à Carré Turenne - 129, rue de Turenne 75003 Paris, qui transmettra.

de : Marie-Hélène Bergman - Réf. à rappeler : MHM 713

à : Un auditeur confirmé. 30 ans environ, DESCF ou mémorialiste, ayant une expérience de cinq à six saisons dans un cabinet d'audit et/ou d'expertise réputé pour ses méthodes, et souhaitant rejoindre un cabinet à taille humaine et aux exigences de qualité élevées.

obj : CHEF DE MISSION AUDIT - Paris - ± 340 KF

Un cabinet de renom, ayant une clientèle diversifiée (PME/PMI à prestigieux groupes cotés), recherche un chef de mission confirmé pour son département audit. Il prendra la responsabilité de missions variées (audit légal et contractuel, missions spéciales....).

Un candidat pragmatique, adaptable, apte à gérer ses dossiers de façon autonome aura de réelles perspectives d'évolution. L'expérience du secteur industriel est indispensable, une bonne pratique de la consolidation serait un plus.

DEPARTEMENT FINANCE
33, rue Crémieux 75012 Paris - Tél : (1) 44 75 52 00 - Fax : (1) 44 75 52 01

Notre entreprise se positionne parmi les tous premiers acteurs du secteur tertiaire et, pour étoffer sa Direction de l'Audit, elle cherche à s'adjoindre les compétences de deux :

Auditeurs Comptables

Vous serez chargés de réaliser des missions d'audit comptable au sein du groupe et de ses réseaux de distribution, dans ce cadre vous serez amenés à vous déplacer fréquemment sur la France entière.

De formation école de commerce ou universitaire si possible complétée d'un diplôme comptable, vous avez 1 à 3 ans d'expérience en cabinet ou en entreprise. La réussite dans ce poste, qui vous permettra de développer une excellente connaissance de notre *entreprise, vous ouvrira des perspectives d'évolution* motivantes.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. 46508 Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17 qui transmettra.

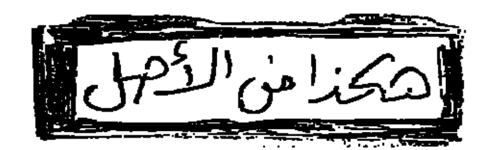
MEDIA SYSTEM

Pour passer vos annonces :



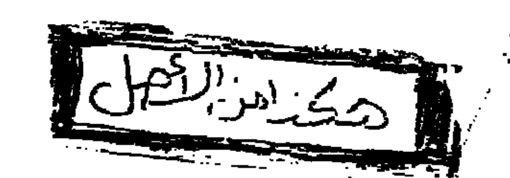
46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial



LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

SECTEURS DE POINTE



Boehringer Ingelheim Alimentaire

LEADER EN AVANT-PRODUITS POUR PATISSERIE
RECHERCHE POUR SON CENTRE DE COMPÉTENCES
SITUÉ EN BANLIEUE DE **STRASBOURG**

Directeur du Développement et des Achats

VOUS ETES TITULAIRE D'UN DIPLOME D'INGÉNIEUR ET JUSTIFIEZ D'UNE EXPÉRIENCE IDENTIQUE RÉUSSIE DANS UN GROUPE INTERNATIONAL, DE PRÉFÉRENCE DANS LE DOMAINE AGRO-ALIMENTAIRE.
LA CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS ET DE L'ALLEMAND EST INDISPENSABLE.

MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, NOUS VOUS PROPOSONS UNE RÉMUNÉRATION EN RAPPORT AVEC VOTRE MISSION. CETTE DERNIERE - OU L'ASPECT "COORDINATION" EST PARTICULIEREMENT IMPORTANT - METTRA EN VALEUR VOS QUALITÉS DE MANAGER, GESTIONNAIRE, HOMME DE COMMUNICATION ET ORGANISATEUR.

NOUS VOUS INVITONS À ADRESSER VOTRE LETTRE MANUSCRITE AVEC C.V., PHOTO ET PRÉTENTIONS À
BIAL - BOEHRINGER INGELHEIM ALIMENTAIRE SA
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - B.P. 169
67304 SCHILTIGHEIM CEDEX. *DISCRÉTION ASSURÉE.*

AXIAL

.Ingénieurs confirmés



Pour satisfaire nos clients constructeurs européens, américains, japonais, nous avons conçu un système de production et une stratégie d'implication, d'innovation, de partenariat, qui visent à atteindre la Qualité Totale. Nous sommes leader européen et à la pointe de la technologie dans le chauffage et le conditionnement d'air destinés aux véhicules automobiles. Nous recherchons pour la Direction Branche, située à **LA VERRIERE (78)**,

Ingénieur gestion des documents techniques

Réf. RDB3

Vous serez chargé de l'organisation et de la mise en place du SGDT, en liaison avec les différents BE Branche et Divisions, de l'élaboration des procédures de fonctionnement, de *faire vivre le système et de l'adapter aux évolutions de l'organisation.*
A 30/35 ans, Ingénieur Mécanicien, vous possédez un diplôme de gestion et une expérience réussie de la fonction.

Ingénieur Qualité Conception

Réf. RDB4

Vous serez chargé de la mise en place des plans qualité des projets recherche et de leur réalisation, notamment en ce qui concerne QFD, AMDEC, Plans de validation.
A 28/33 ans, Ingénieur Mécanicien vous possédez une formation intensive en méthodes de qualité et une expérience réussie de la fonction.

Ouverts à des expériences professionnelles internationales, vous êtes prêts à travailler dans un domaine compétitif.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la réf. du poste choisi à **VALEO THERMIQUE HABITACLE** - 8, rue Louis Lormand - BP 13 - 78321 LA VERRIERE Cedex.

OBC

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 26 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

Important groupe d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines du
GENIE ELECTRIQUE
(Electronique, automatique et robotique, informatique, micro-électronique, télécommunications),
recherche son

DIRECTEUR DES ETUDES

Rattaché au Directeur du Groupe, vous définissez la pédagogie de l'école d'ingénieurs (1000 étudiants) et coordonnez les programmes d'enseignement, *premier et second cycles,* en liaison avec les besoins de l'Industrie.
Vous participez à l'élaboration et assurez le suivi de la réalisation des budgets.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur et diplômé de l'enseignement supérieur (3ème cycle ou Doctorat), vous avez une expérience à la fois de l'enseignement et de la vie industrielle.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. ALM11418 à
CARIBOU COMMUNICATION,
73 Rue de Lagny - 75020 Paris, qui transmettra.

Notre position de leader mondial en optique ophtalmique, nous conduit à poursuivre nos efforts de recherche et d'innovation. Nous recherchons notre

Responsable Technologies Traitements

La fabrication d'un verre ophtalmique nécessite de multiples opérations technologiques, de nature différente.

Techniques du vide, bombardements ioniques, procédés chimiques (applications de vernis et pigments photochromiques), diffusion physique... La mise en oeuvre de *ces techniques fait appel au travail d'équipes pluridisciplinaires,* qu'il s'agit d'animer, de coordonner, de gérer.

Vous êtes Ingénieur Physico-chimiste avec une expérience significative en Recherche et Développement. Vous avez démontré de réelles capacités de management en animant *des équipes en R & D depuis au moins* **5 ans**, *et avez* développé vos compétences techniques.

Le poste est basé à **Saint-Maur (94)** sur notre site pilote R & D au sein du service Développement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la réf. RTT/LM à :
ESSILOR INTERNATIONAL - *Service Recrutement Ingénieurs* et Cadres - 147, rue de Paris - 94227 CHARENTON cedex

ESSILOR

BECTON DICKINSON

Becton Dickinson, 19 000 personnes dont 3 800 en Europe, est l'un des leaders mondiaux du matériel medico-chirurgical et de laboratoire. Pour *notre siège européen à Grenoble, nous recherchons un(e)*

Responsable Assurance Qualité

Sous la responsabilite du Directeur de la Qualite et des Affaires Reglementaires Europe, vous :

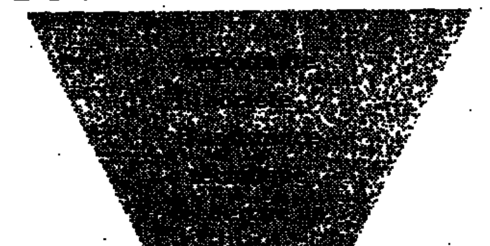
- *sérez notre expert technique de la Qualité et assurerez le support des* différentes Divisions européennes, à tous niveaux, en particulier en matiere d'education et de formation, ceci conjointement avec les spécialistes de ces Divisions
- veillerez a ce que les programmes-qualite soient coherents avec les *standards (ISO 9000 ou autres) et les exigences de notre* Compagnie
- participerez aux discussions sur les nouvelles reglementations et à l'etablissement de nouveaux standards
- disseminerez l'information dans l'ensemble de la Compagnie sur les tendances et les textes reglementant la qualité en Europe
- *aurez des contacts fréquents avec les membres de la Direction de la* qualité aux Etats-Unis.

Diplôme en **PHARMACIE, BIOLOGIE OU CHIMIE**, vous avez une *expérience diversifiee d'au moins 10 ans dans le domaine de la qualité,* dont plusieurs années dans le développement et la communication de systemes, procedures et programmes-qualité.
Vous êtes dynamique, appréciez le travail en équipe et communiquez aisement. Vous avez un réel sens éthique. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Vous pratiquez, peut-être, d'autres langues européennes. Vous avez alors toutes les chances de réussir dans cette nouvelle fonction et de *contribuer efficacement a la poursuite de notre expansion.*
Merci d'adresser CV, lettre de motivation avec photo et indications de salaire, **en anglais**, a J.-C. BÜHLER, Becton Dickinson Europe, 5 Chemin des Sources, BP 37, 38241 Meylan Cedex.

MEDIA SYSTEM

ENTREPRISE DE SANTE





INGÉNIEUR CENTRE DE CALCUL

Poste basé en région parisienne

Vous avez de réelles compétences en résistance *des matériaux et en calculs thermiques.* La connaissance et la pratique du logiciel NISA est impérative.

Nous souhaitons rencontrer des candidats de formation Ingénieur généraliste (INSA, Arts et Métiers...) ayant exercé dans l'environnement Avionique.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) sous référence 55719 à
EURO RSCG CARRIERES
2, rue Marengo - 75001 PARIS,
qui transmettra. Aucun renseignement *ne sera donné par téléphone.*

EURO RSCG CARRIERES

SOPHIA-ANTIPOLIS

Consortium de compagnies pétrolières spécialisé dans la gestion et la promotion d'une carte de paiement internationale recherche pour participer au développement de son activité en Europe :

Operations Manager h/f

Monétique

Au sein d'une équipe dynamique et souple, vous serez chargé d'assurer l'interface entre les services administratifs et informatiques. Il vous faudra pour cela coordonner l'activité de processing, administrer les bases de données clients, contribuer au développement marketing de cette carte et assurer les relations avec les compagnies pétrolières. A 30-35 ans, vous avez une solide connaissance de l'informatique et possédez de préférence une expérience professionnelle dans le domaine de la monétique. Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable. La pratique d'une autre langue Européenne est souhaitée.
Poste à pourvoir rapidement.

AMBITIONS+



Directeur des achats

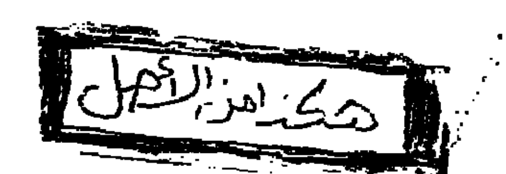
Ingénieur grande école — Saint-Brieuc

Filiale du groupe ELFI (14 000 personnes, CA de 13 MdF), notre société fabrique et commercialise en grande série des équipements de chauffage domestique. Nous recherchons aujourd'hui notre Directeur des Achats et Approvisionnements. *Rattaché au Directeur Industriel de l'entreprise (900 personnes),* sa mission est de fournir à l'ensemble des directions les matières premières, produits finis et semi-finis, équipements et *installations, outillages, sous-traitants et services, au meilleur* rapport qualité/prix. Il anime une équipe d'une douzaine de personnes et gère un budget de l'ordre de 500 MF. Cette fonction stratégique s'adresse à un diplômé de l'enseignement supérieur, plutôt issu d'une grande école d'ingénieurs, âgé de 35/40 ans et ayant impérativement une expérience des achats de produits en grande série. La maîtrise de l'anglais et des talents de négociateur, d'animateur et de gestionnaire sont *indispensables pour réussir dans un contexte international.*

ORION vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, *CV, photo et prétentions) sous référence 1120.*

ORION

31/33 rue de la Baume, 75008 Paris



SECTEURS DE POINTE